

De : Mélanie Bernier
Envoyé : 23 octobre 2020 15:46
Objet : Demande d'information

Monsieur,

Par la présente nous répondons à votre lettre ou vous nous demandez les informations suivantes : « *ordres du jour et aux procès-verbaux du conseil d'administration de votre organisation de 2015 à 2020* ».

Votre demande a été traitée en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, LRQ, c A-2.1 (« Loi sur l'accès »), à laquelle Télé-Québec est assujettie.

Nous avons identifié les documents qui correspondent à votre demande et nous accueillons votre demande d'accès. Vous trouverez copie de ces documents en pièce jointe :

Nous ne pouvons vous donner accès à toute l'information contenue dans les documents demandés en raison des motifs suivants :

- Il y a des renseignements dont la divulgation serait préjudiciable (article 21 de la Loi sur l'accès);
- Il y a des renseignements financiers et ou commerciaux qui appartiennent à Télé-Québec dont la divulgation serait préjudiciable à Télé-Québec (article 22 de la loi sur l'accès);
- Il y a des renseignements dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler une stratégie de négociation d'un contrat (article 27 de la Loi sur l'accès);
- Il y a des mémoires de délibération d'une séance du conseil d'administration tenue il y a moins de 15 ans (article 35 de la Loi sur l'accès);
- Il y a des avis ou des recommandations faits depuis moins de 10 ans (article 37 de la Loi sur l'accès);
- Il y a des avis ou des recommandations faits entre organismes publics sur une matière dont la décision finale n'a pas été rendue publique. (article 38 de la Loi sur l'accès);
- Il y a des renseignements personnels (articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès).

Nous tenons à vous informer que vous avez droit au recours en révision prévu à l'article 135 de la *loi*. Vous avez trente (30) jours de la date de la décision de Télé-Québec pour déposer une demande de révision auprès de la Commission d'accès.

135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Révision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Délai.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

Veillez agréer, monsieur, nos salutations distinguées.



Mélanie Bernier

Avocate

Direction des affaires juridiques et secrétariat général

514 521-2424, poste 2268

telequebec.tv



Devez-vous vraiment imprimer ce document ?

bonjour

En confinement, prendre des nouvelles d'un parent,
d'un ami ou d'un collègue, ça fait du bien à tout le monde.

Envoyé : 16 septembre 2020 18:38

À : Affaires juridiques <Affairesjuridiques@telequebec.tv>

Objet : Demande d'information

Bonjour,

Je voudrais faire une demande d'information afin d'avoir accès aux ordres du jour et aux procès-verbaux du conseil d'administration de votre organisation de 2015 à 2020. Ces informations seront utilisées à des fins de recherche et d'enseignement afin de mieux comprendre les processus de gouvernance.

Cordialement,



Télé-Québec

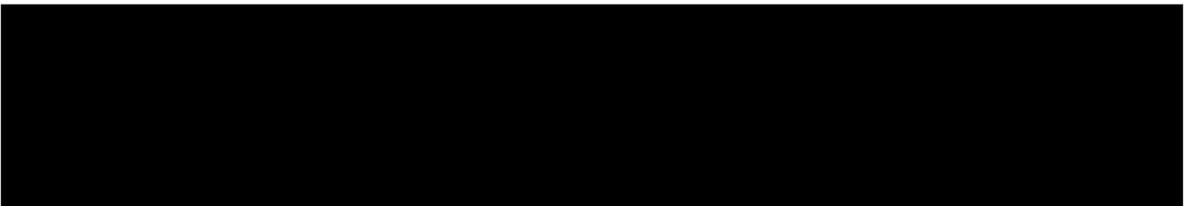
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 5 FÉVRIER 2015
À 9 H 30
(Par voie de conférence téléphonique)

PROCÈS-VERBAL

Présents :



Absences :



1. Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

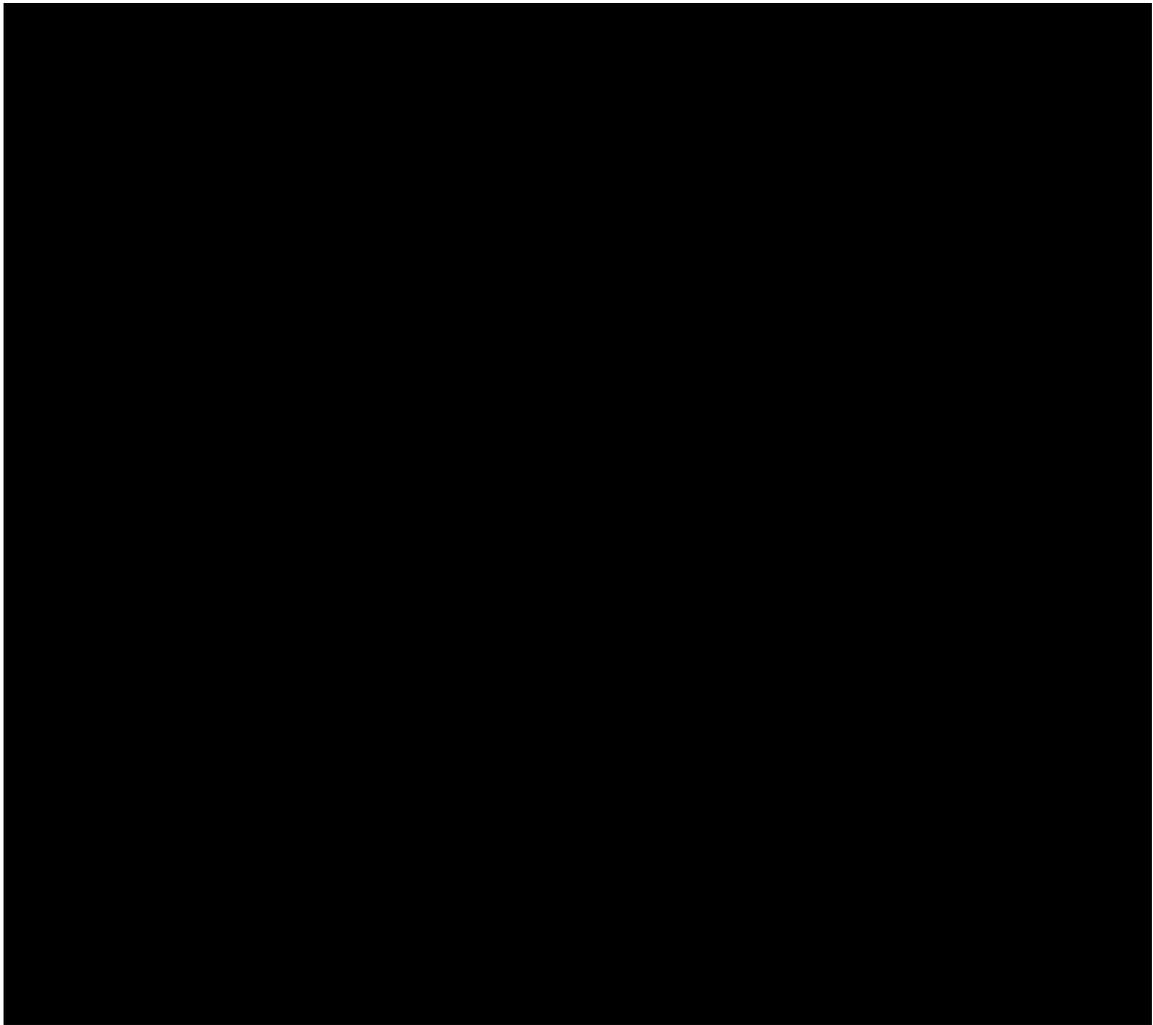
2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
l'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

3. POUR ADOPTION

3.1 Création de la Direction du financement et des relations d'affaires





RÉSOLUTION NUMÉRO 2026

Concernant la création de la Direction du financement et des relations d'affaires et le Service du financement et des relations d'affaires

VU la recommandation du comité des ressources humaines;

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED] il est résolu :

QUE la Direction des projets spéciaux et gestion des fonds soit remplacée par la Direction du financement et des relations d'affaires;

QUE le Service de l'administration des productions soit remplacé par le Service du financement et des relations d'affaires;

QUE soit adopté l'organigramme en annexe à la présente résolution.

3.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émission intitulée 125, Marie-Anne (3)



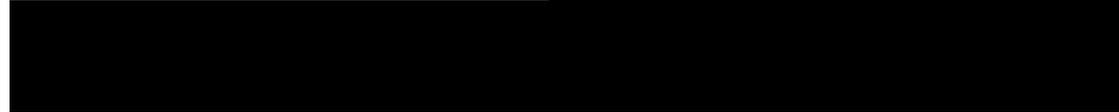
RÉSOLUTION NUMÉRO 2027

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « 125, Marie-Anne (3) »

VU la recommandation de [REDACTED]

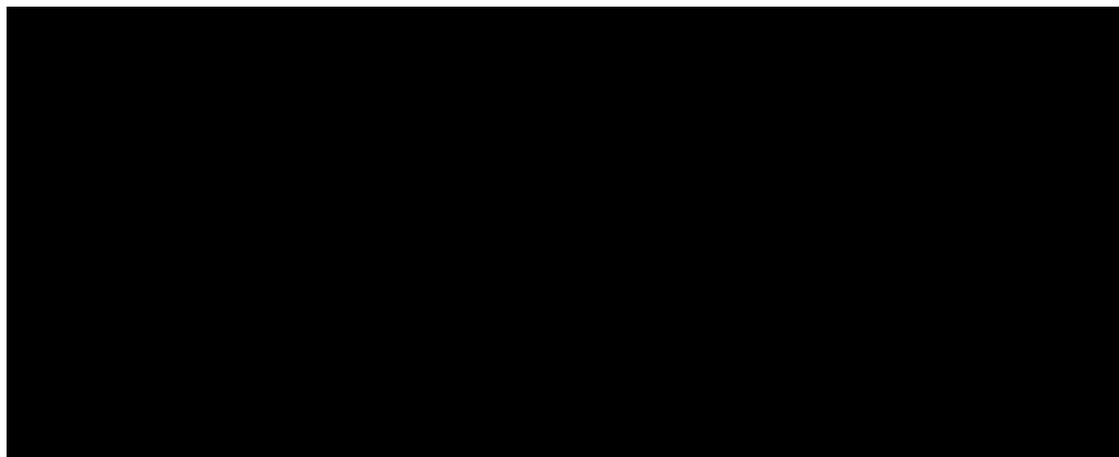
Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

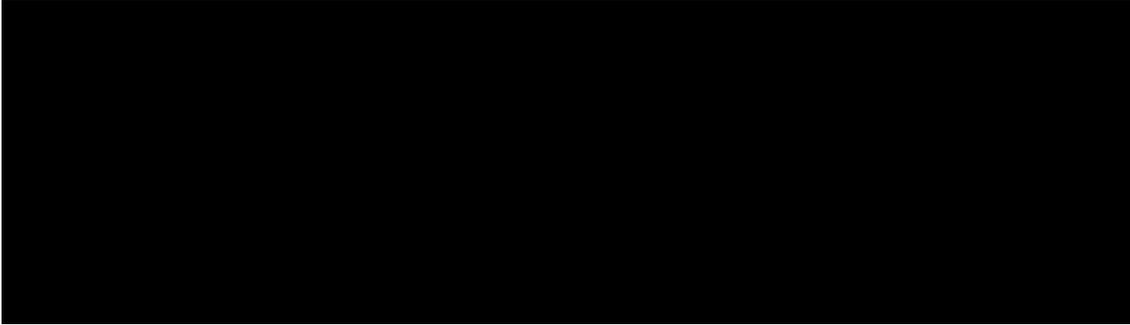
QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]



4. Divers

Situation budgétaire 2015-2016



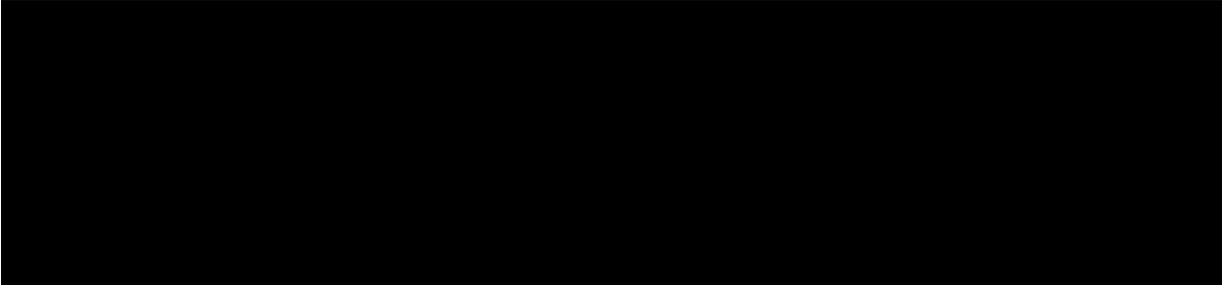


5. Date de la prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu à Montréal, le 20 mars 2015 à 9 h 30.

6. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] la séance est levée à 10 h 10.



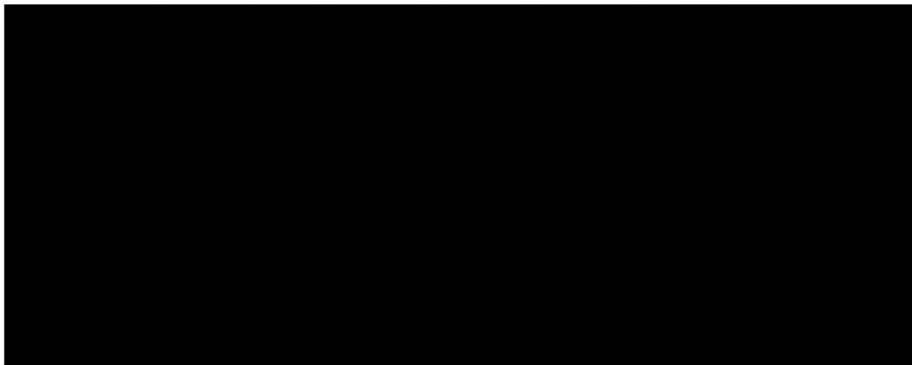


Télé-Québec

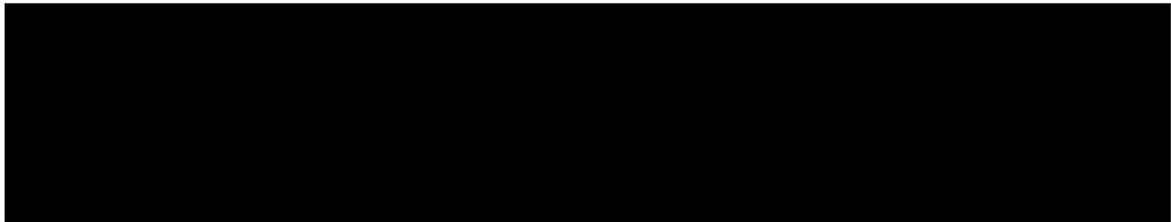
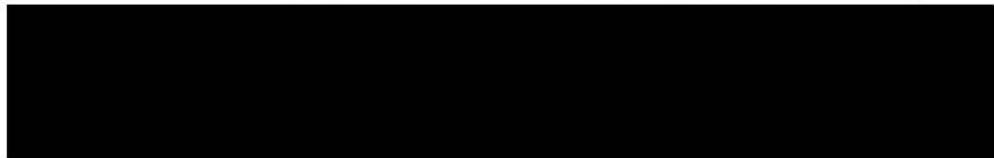
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2015
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

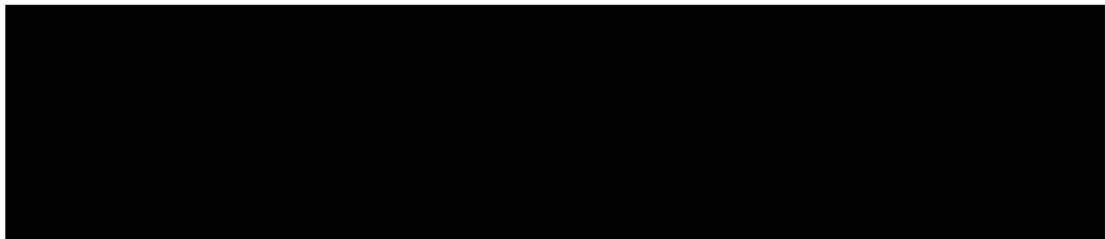


Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.



1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que proposé.

2. Adoption des procès-verbauxSéance du 28 novembre 2014

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 novembre 2014 est adopté tel que rédigé.

Séance du 5 février 2015

[REDACTED] signale qu'elle n'était pas présente lors de ce conseil, contrairement à ce qui est indiqué.

[REDACTED]

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 5 février 2015 est adopté tel que modifié.

3. Suivis des séances du conseil d'administration du 28 novembre 2014 et du 5 février 2015Séance du 28 novembre 2014

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du tableau des suivis de la réunion du conseil d'administration du 28 novembre 2014, dont copie est portée en annexe.

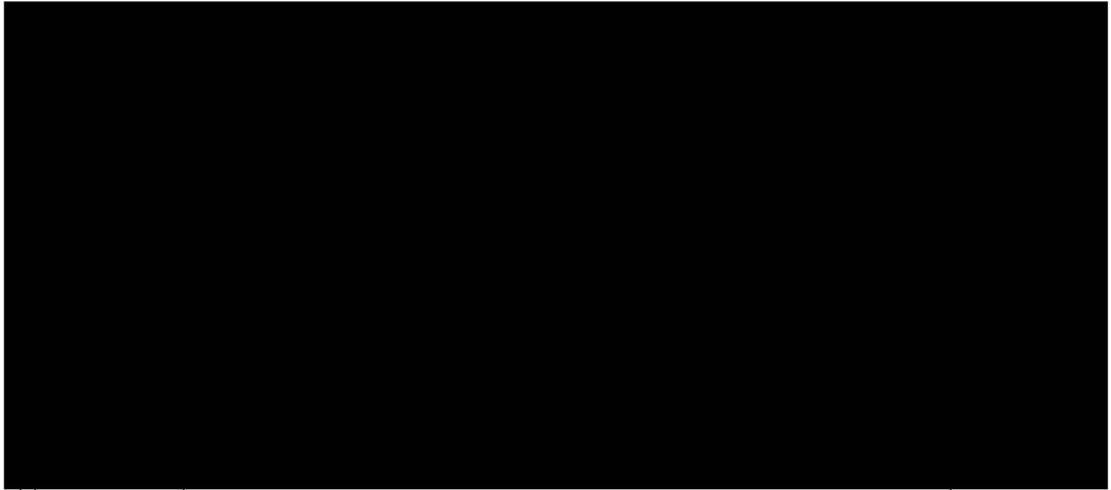
[REDACTED]

Séance du 5 février 2015

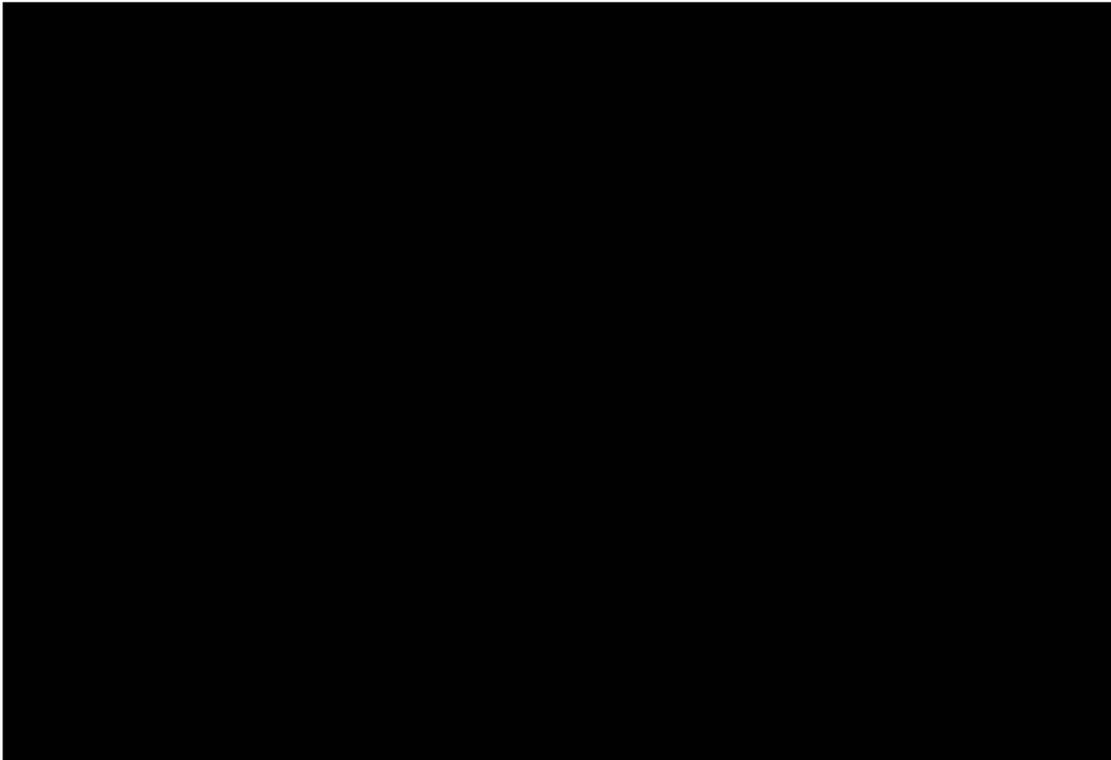
Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du tableau des suivis de la réunion du conseil d'administration du 5 février 2015, dont copie est portée en annexe.

4. Rapport de

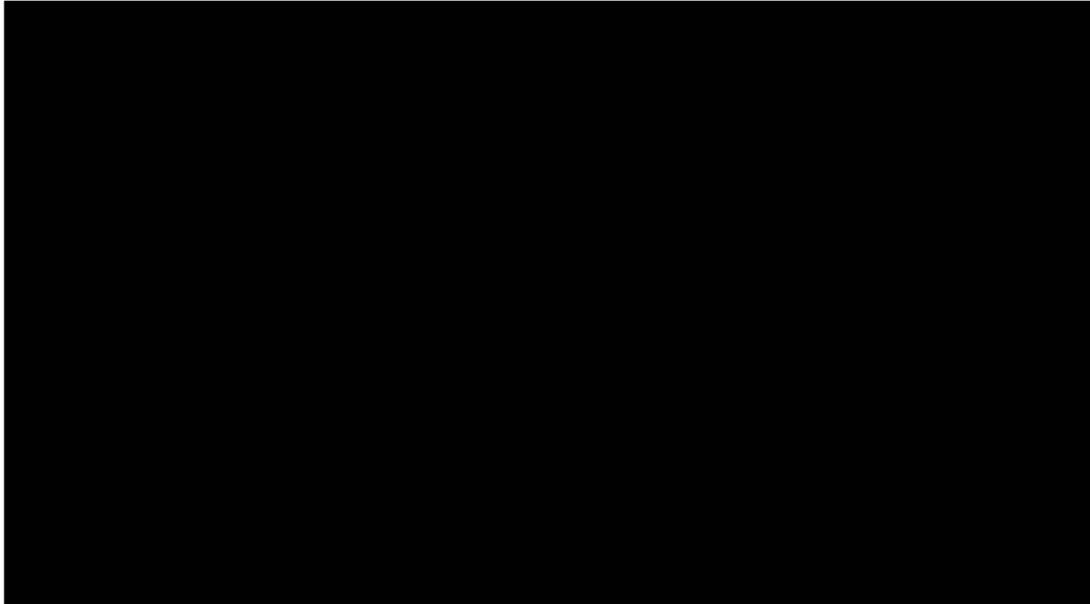
- Recrutement d'un directeur général des programmes



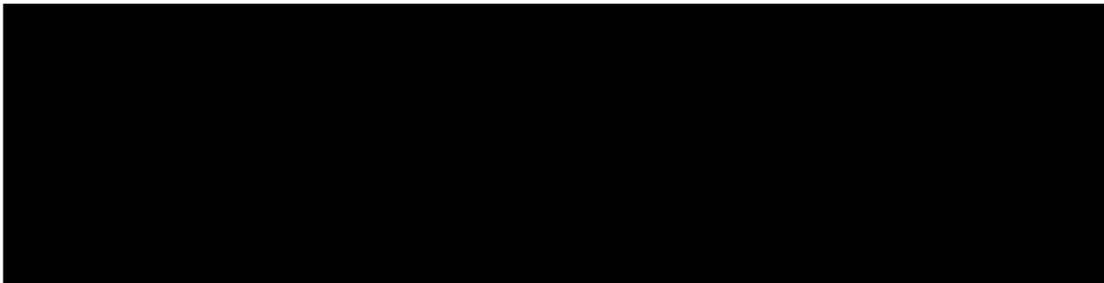
- Estimation des revenus disponibles pour 2015-2016



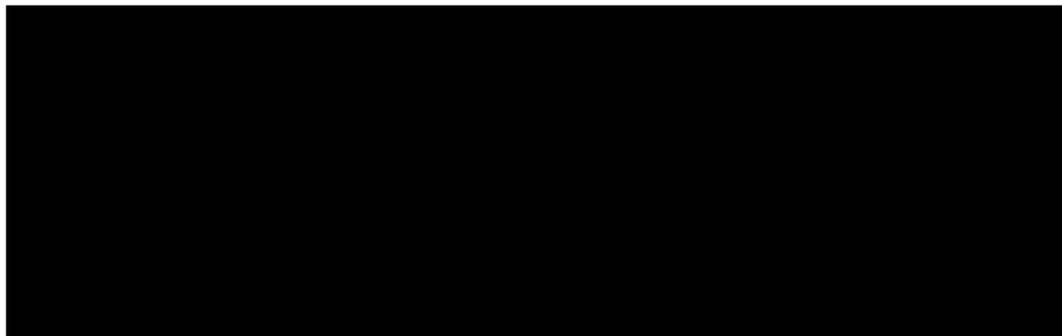
- Réduire le budget de la grille de 3,0 M\$ tout en absorbant 825,0 k\$ de baisse des crédits d'impôt;
- Maintenir les valeurs sûres de la grille pour protéger l'image et le positionnement de Télé-Québec dans le marché;
- Mettre en ondes des nouveautés afin de créer l'intérêt dans les médias et auprès des annonceurs.



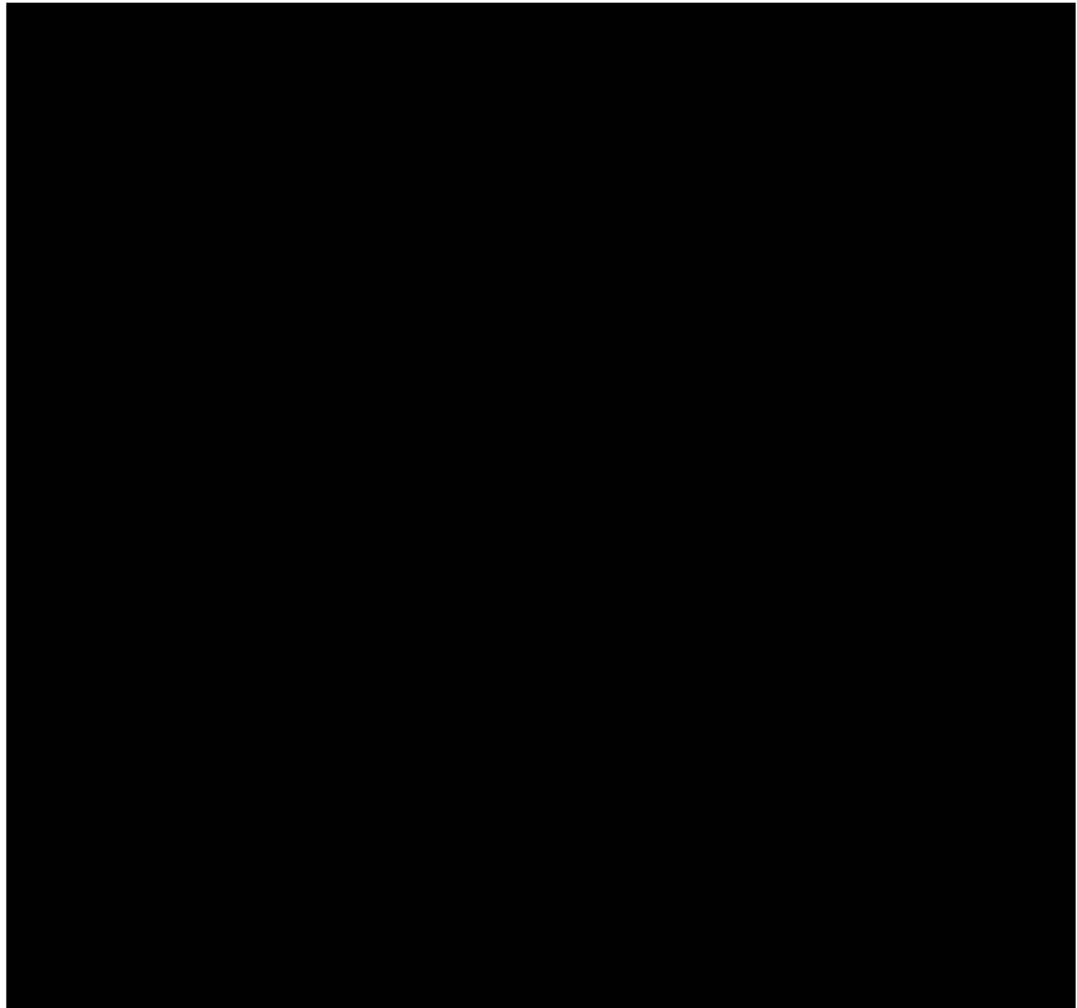
- La Fabrique culturelle a un an



- Télé-Québec en classe



- 
- Informations diverses



5. POUR ADOPTION

5.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités de



RÉSOLUTION NUMÉRO 2028

Concernant l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

VU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE le conseil d'administration approuve les différents rapports présentés en séance;

QU'à partir du rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, tel que déposé en séance et joint en annexe à la présente résolution, un sommaire soit préparé aux fins de publication dans le rapport annuel de la Société;

QUE des objectifs d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2015-2016 soient préparés par le comité de gouvernance et d'éthique et proposés lors de la prochaine séance régulière du conseil.

5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Banc public* (1)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2029

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Banc public »

VU la recommandation [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Bazzo.tv* (10)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2030

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Bazzo.tv (10) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Le Code Chastenay* (8)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2031

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Le code Chastenay (8) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Deux hommes en or* (3)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2032

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Deux hommes en or (3) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Deux hommes en or* (4)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2033

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Deux hommes en or (4) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Génial!* (6)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2034

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Génial! (6) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Ça vaut le coût* (3)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2035

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Ça vaut le coût (3) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.9 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Les Francs-Tireurs (18)*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2036

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Les Francs-Tireurs (18) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure [REDACTED]

5.10 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Médecin sans rendez-vous*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2037

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Médecin sans rendez-vous »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.11 Nomination du directeur général des programmes

RÉSOLUTION NUMÉRO 2038

Concernant la nomination de [REDACTED] au poste de directeur général des programmes

VU la recommandation de [REDACTED] et du comité des ressources humaines;

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

[REDACTED]

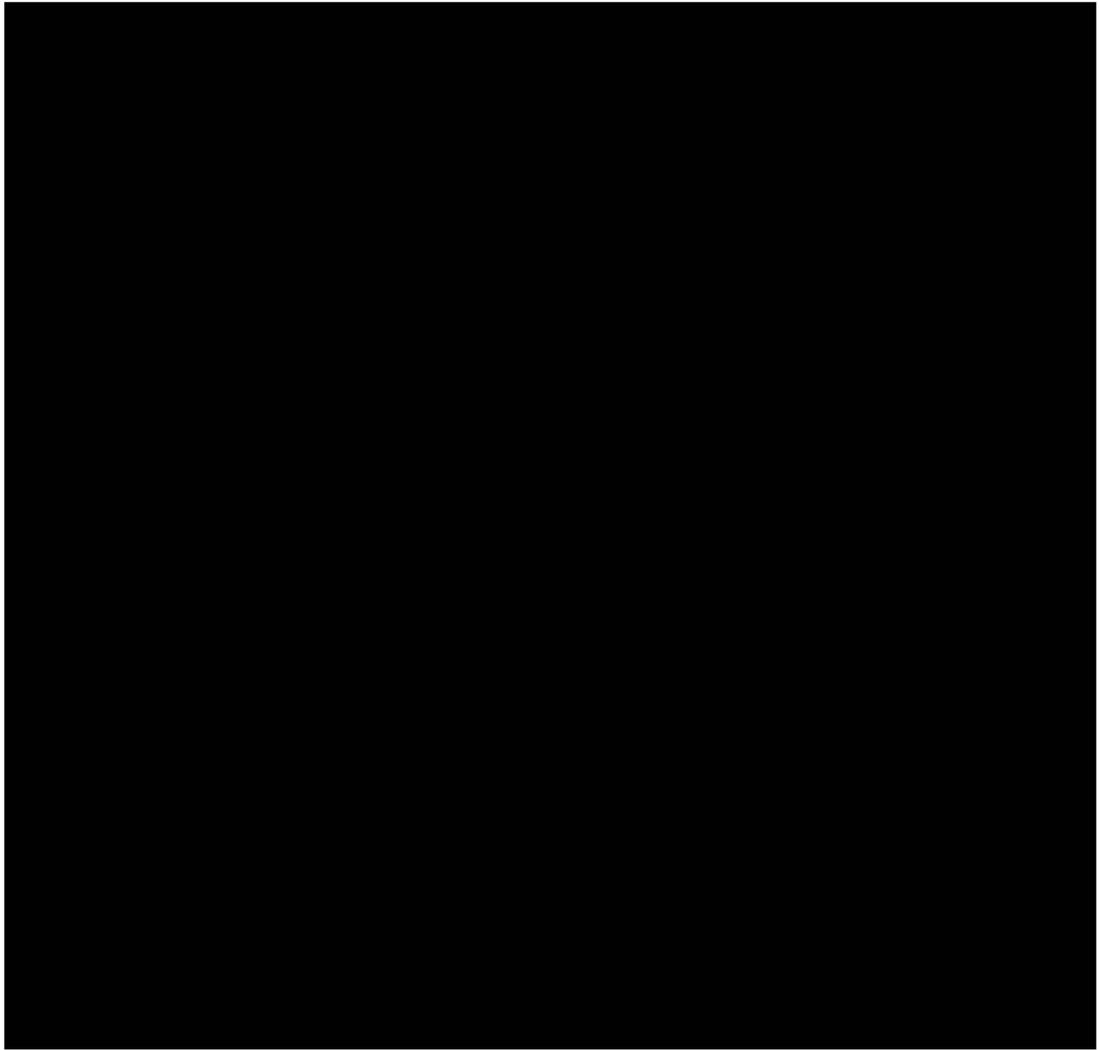
6. POUR INFORMATION

6.1 Révision des revenus et dépenses anticipés 2014-2015

[REDACTED]

Principaux points saillants des revenus et dépenses :

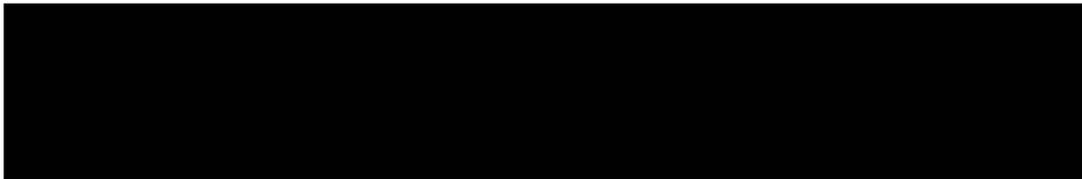
[REDACTED]



6.2 Revenus publicitaires



6.3 Résultats d'écoute – Hiver 2015



6.4 Contrat de services de 25,0 k\$ et plus**7. Divers**

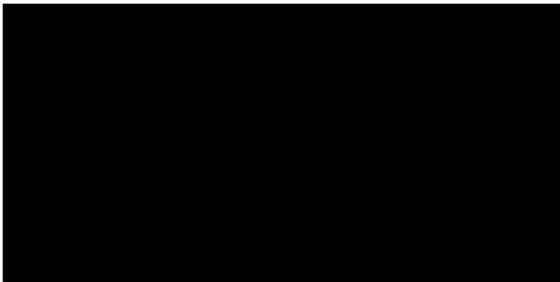
Aucun élément n'a été discuté à ce point.

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 19 juin 2015 à 9 h 30.

9. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] la séance est levée à 12 h.





Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 2015
À 10 H
(Par voie de conférence téléphonique)**

PROCÈS-VERBAL

Présents :



Absents :



Ouverture de la séance

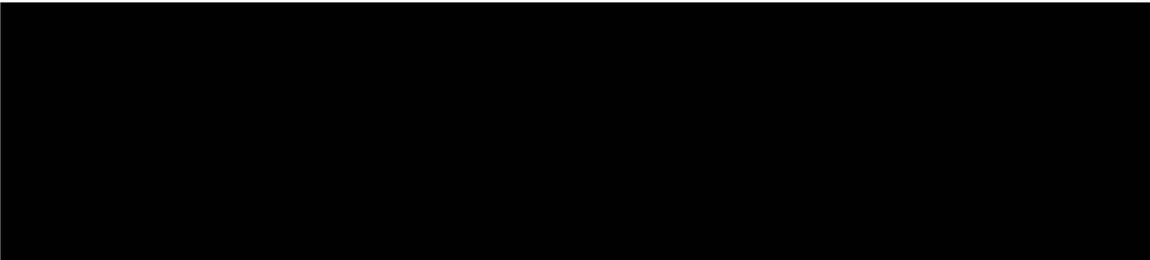
La séance débute à 10 h.

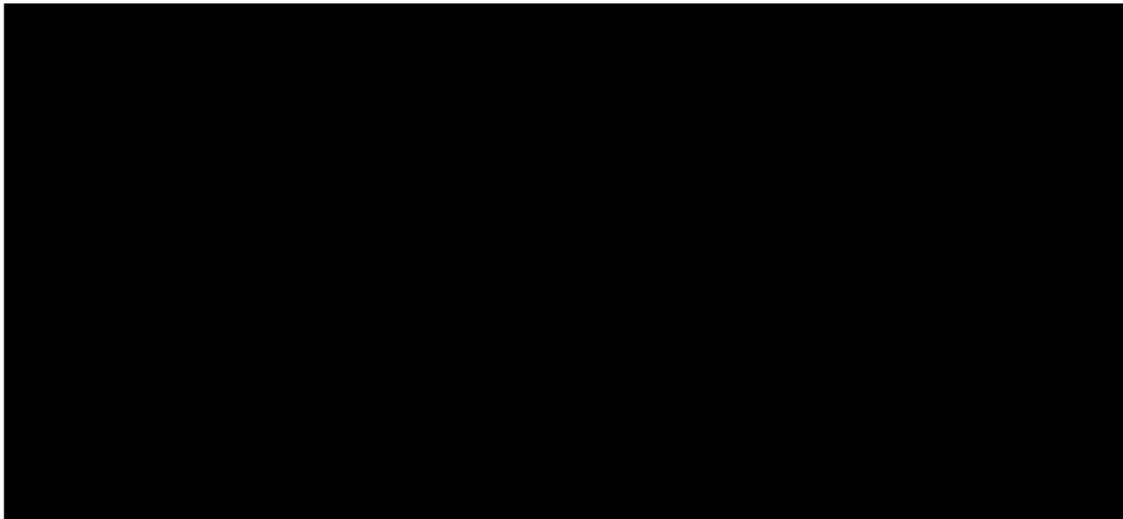
1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de [redacted] appuyée par [redacted]
l'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

2. POUR ADOPTION

2.1 Nomination de la directrice générale des médias numériques

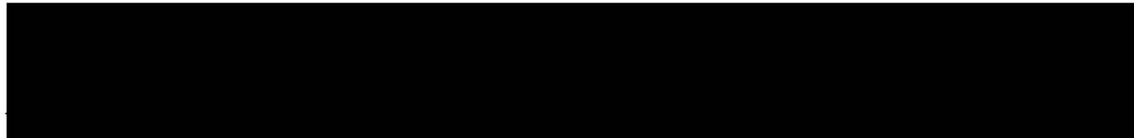


**RÉSOLUTION NUMÉRO 2039**

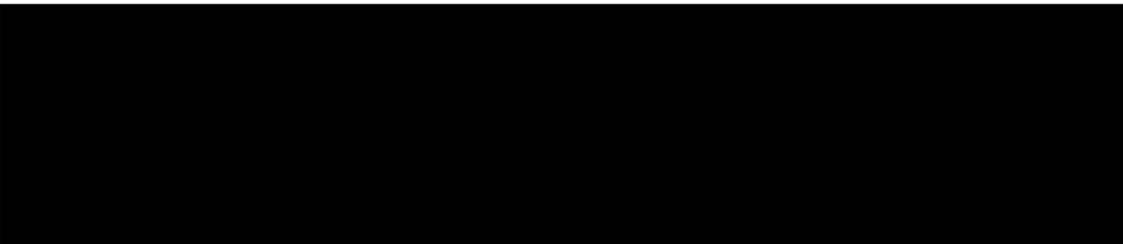
Concernant la nomination de [REDACTED] au poste de directrice générale des médias numériques

VU la recommandation de [REDACTED] et du comité des ressources humaines;

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :



2.2 Prolongation du contrat de la directrice générale des ventes, du financement et du marketing

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2040**

Concernant la prolongation du contrat de la directrice générale des ventes, du financement et du marketing

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

[REDACTED]

4. Divers

Recrutement au poste de président-directeur général

[REDACTED]

5. Date de la prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu à Montréal, le 19 juin 2015 à 9 h 30.

6. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] la séance est levée à 10 h 25.

[REDACTED]

[REDACTED]

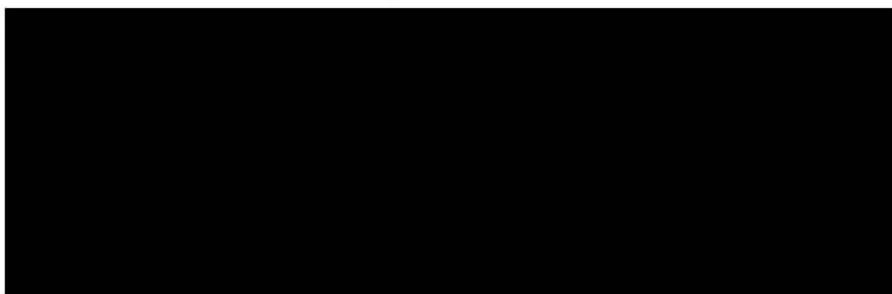


Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2015
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

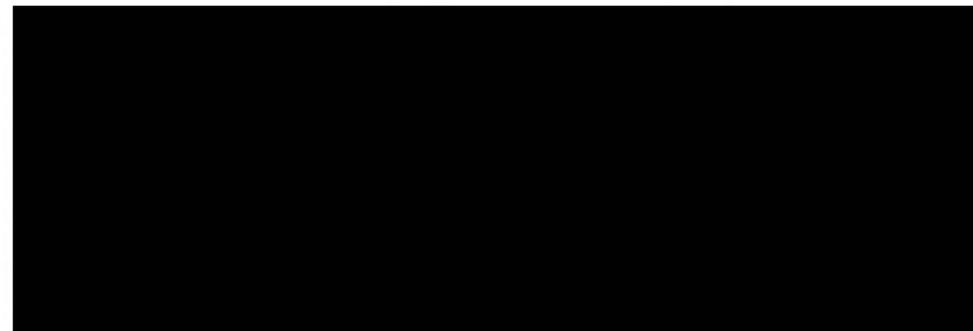
Présents :



Absents :



Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour



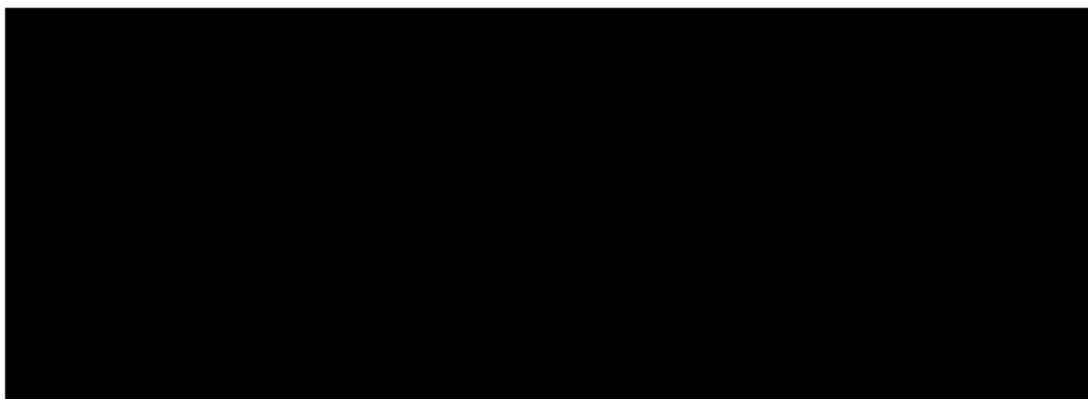
Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que modifié.

2. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 20 mars 2015 et du 7 mai 2015

- Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 mars 2015 est adopté tel que rédigé.
- Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 mai 2015 est adopté tel que rédigé.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 20 mars 2015

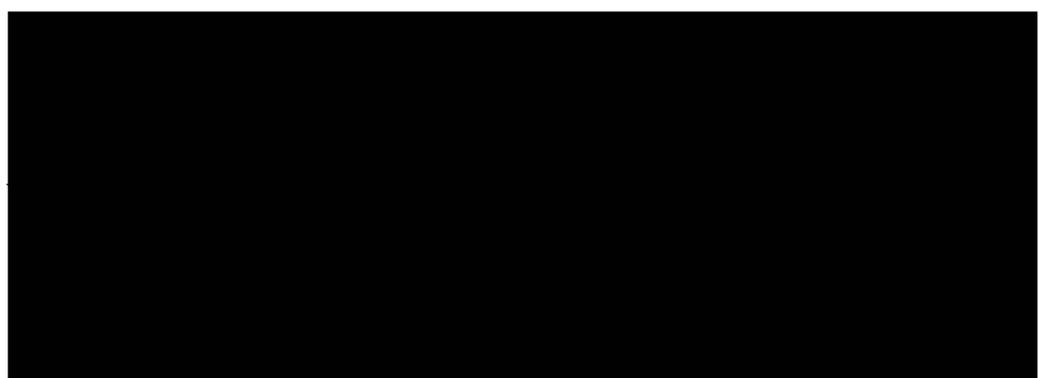
[REDACTED] dépose un tableau faisant état du suivi de la réunion du conseil d'administration du 20 mars 2015, dont copie est portée en annexe.



4. Rapport de [REDACTED]

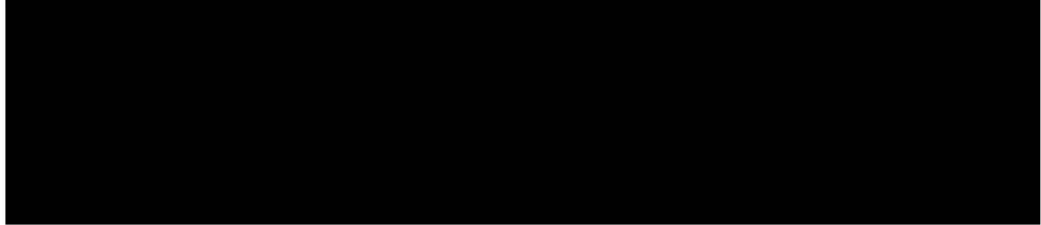


- Direction générale des programmes

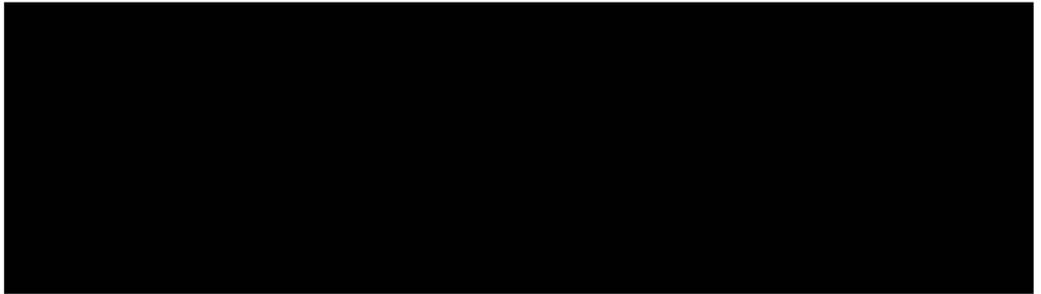


Monsieur Dubois affirme qu'il faut proposer une grille de programmation en transition (bloc jeunesse – bloc famille – bloc adulte). Le bloc famille étant un créneau peu occupé par les diffuseurs, il pourrait être une opportunité pour la Société. Télé-Québec est classée en 4^e position au Québec pour la portée de diffusion, mais 21^e pour la durée d'écoute. Il serait possible de faire en sorte que les gens demeurent plus longtemps à l'écoute durant la soirée.

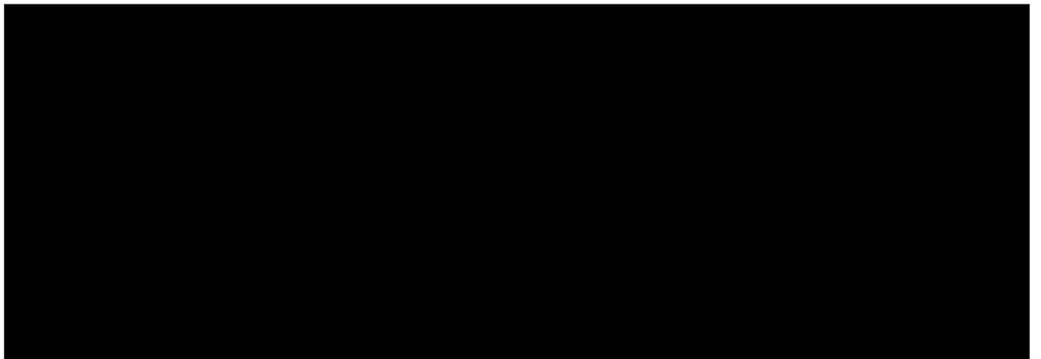
- Direction générale des communications et de l'image de marque



- Direction générale des médias numériques



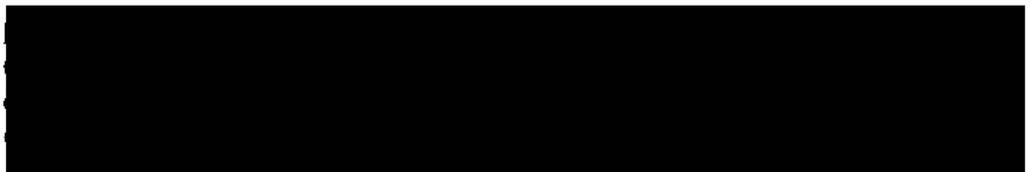
- Direction générale des ventes, du financement et du marketing

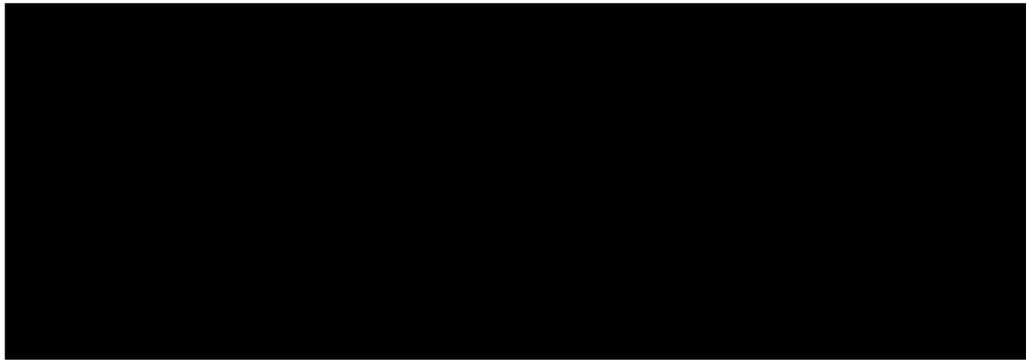


- Direction générale de l'administration, des finances et des services techniques



- Direction générale principale et secrétariat corporatif



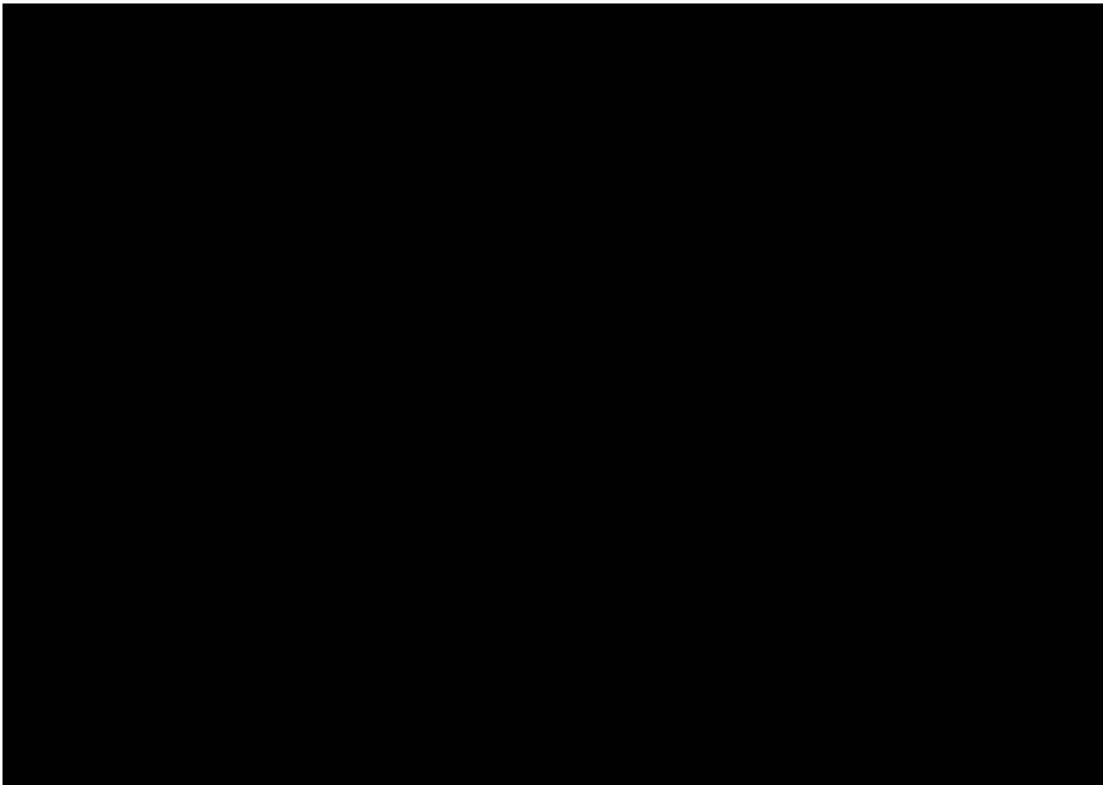


- Télé-Québec en classe



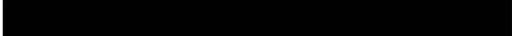
5. POUR ADOPTION

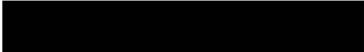
5.1 Plan de programmation 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec



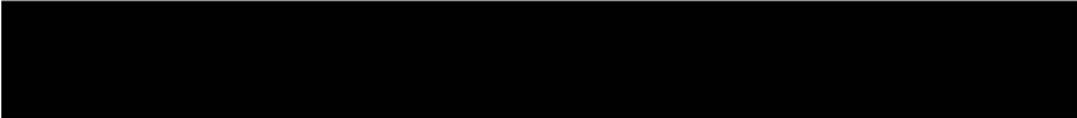

RÉSOLUTION NUMÉRO 2041

Concernant l'adoption du Plan de programmation 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation 

Sur proposition de  appuyée par 
 il est résolu :

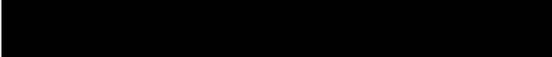
QUE soit adopté le Plan de programmation 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.



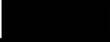
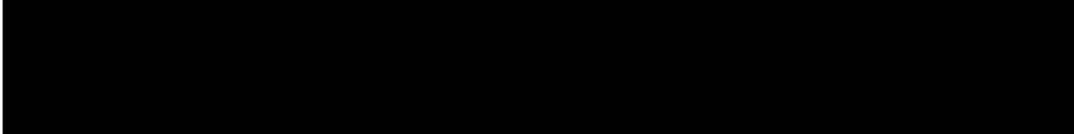
5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Belle et Bum* (3)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2042

Concernant un contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série intitulée « *Belle et Bum* (saison 13) »

VU la recommandation 

Sur proposition de  appuyée par 
 il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure 


5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Les Argonautes* (saison 5).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2043

Concernant un contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « *Les Argonautes* (saison 5) »

VU la recommandation 

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure [REDACTED]
[REDACTED]

5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Formule Diaz (saison 2)*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2044

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Formule Diaz (saison 2) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Subito texto (saison 4)*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2045

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Subito texto (4) »

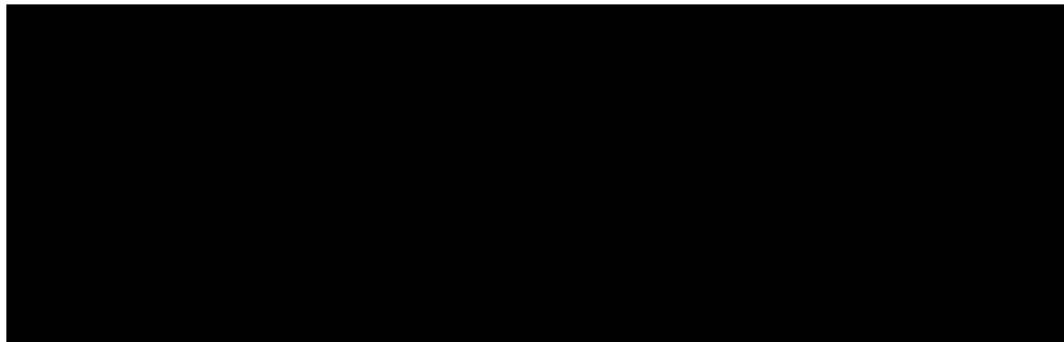
VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.6 Création de la direction des stratégies et production publicitaire

[REDACTED]



RÉSOLUTION NUMÉRO 2046

Concernant l'abolition du Service de la planification et mise en place d'une Direction des stratégies et production publicitaire à la Direction générale des communications et image de marque

VU la recommandation du comité des ressources humaines;

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE le Service de la planification soit aboli et remplacé par une Direction des stratégies et production publicitaire;



5.7 Adoption d'un nouvel organigramme

RÉSOLUTION NUMÉRO 2047

Concernant l'adoption d'un nouvel organigramme

ATTENDU QUE la Société, en plus de la création d'une Direction stratégie et production publicitaire, désire actualiser et revoir l'appellation des titres suivants pour tenir compte des tâches à accomplir :

- La Direction générale, Ventes, financement et marketing, devient la *Direction générale, Ventes, créativité média et marketing*
- La Direction, Exploitation technique, devient la *Direction, Entretien, technologies et opérations*
- La Direction, Postproduction et informatique, devient la *Direction, Traitement des médias et mise en ondes*
- Le Service de la Création devient un poste de *directrice artistique*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE soit adopté l'organigramme de la Société de télédiffusion du Québec, tel que présenté en annexe à la présente résolution.

5.8 Renouvellement de l'entente collective avec l'UDA

Ce point de l'ordre du jour est remis à la prochaine séance.

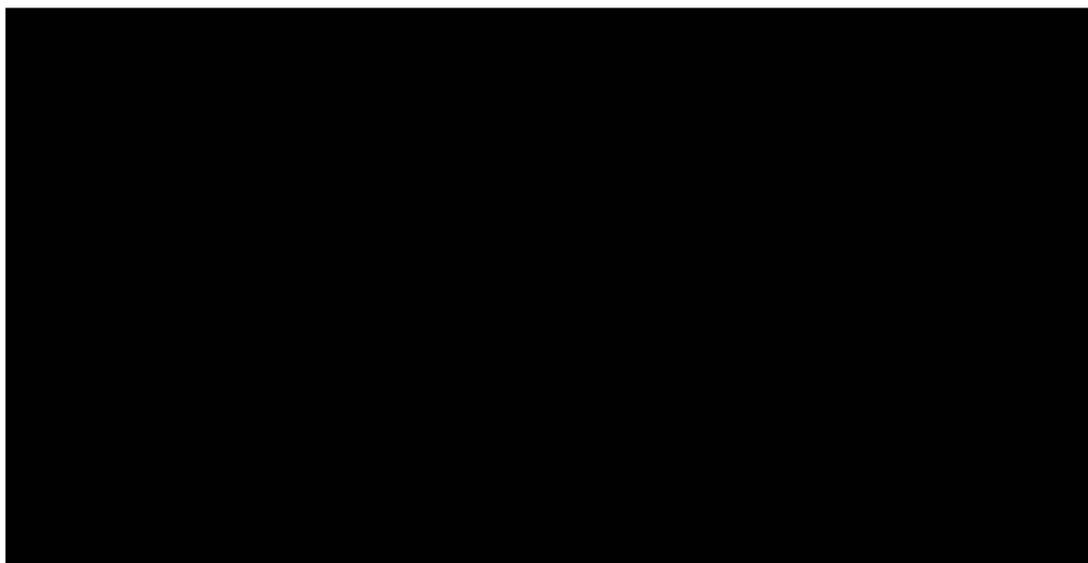
5.9 Régime d'emprunts 2015-2016

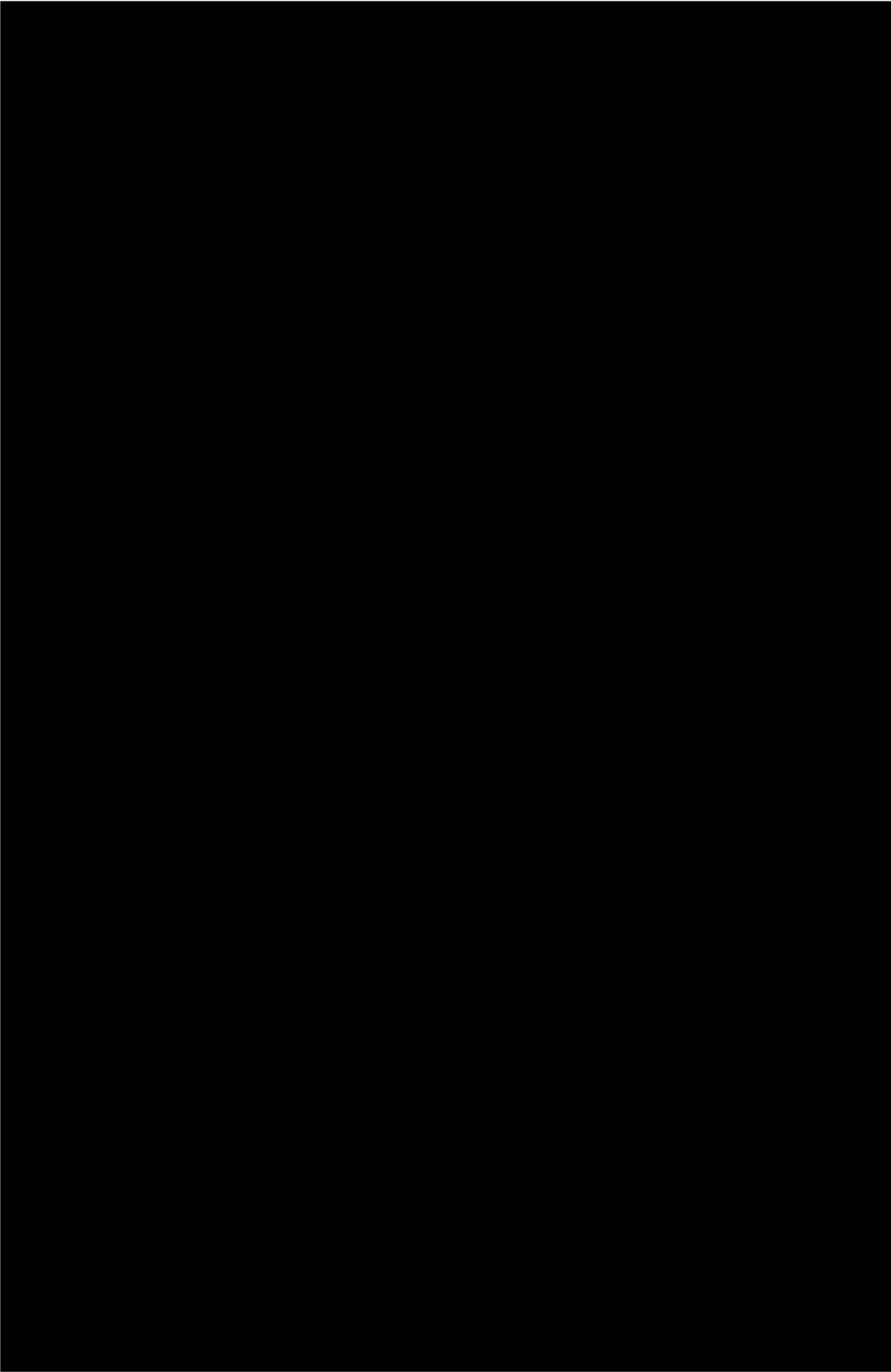
RÉSOLUTION NUMÉRO 2048

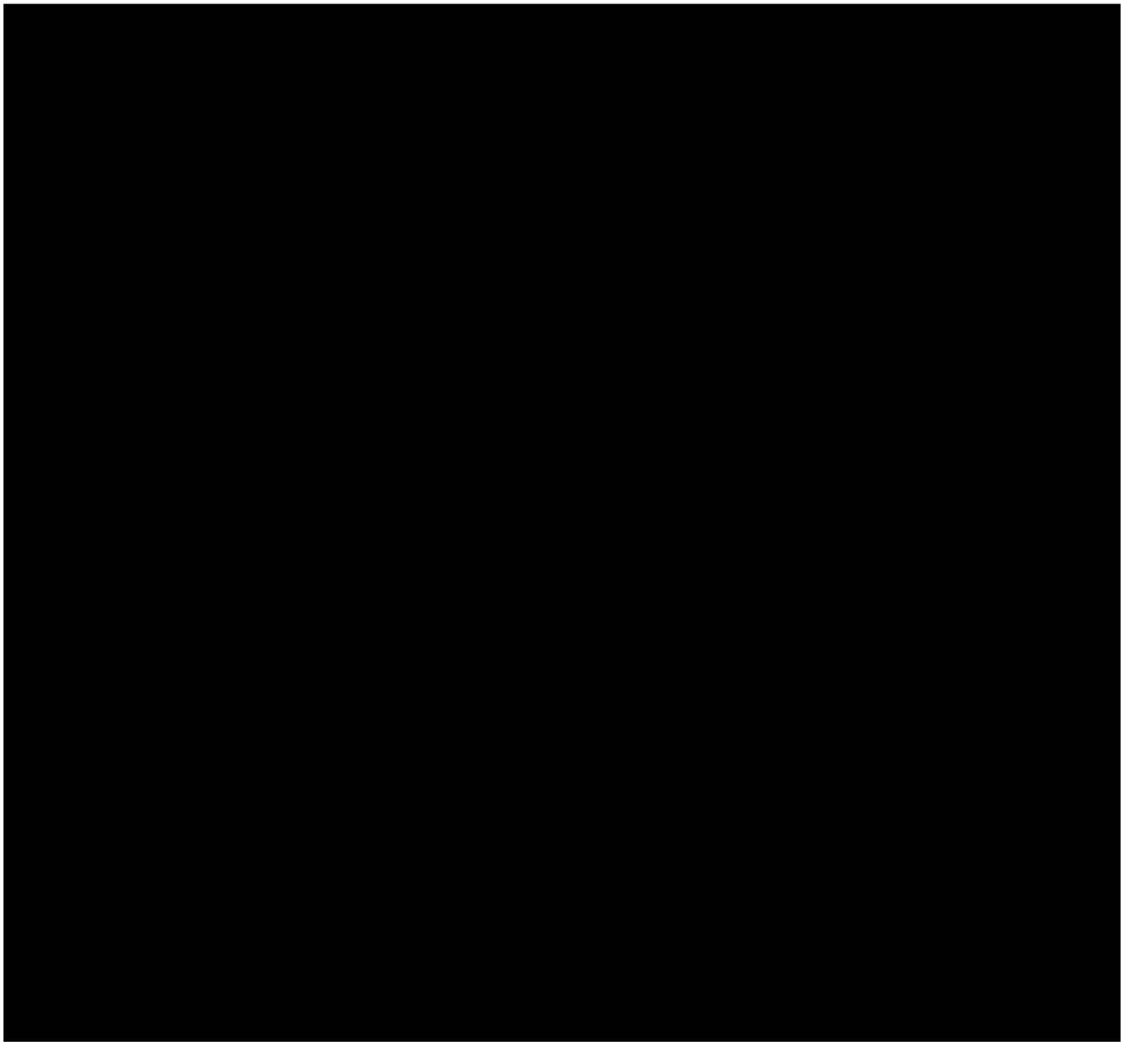
Concernant l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de télédiffusion du Québec, valide jusqu'au 31 octobre 2016, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 54 196 465 \$

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

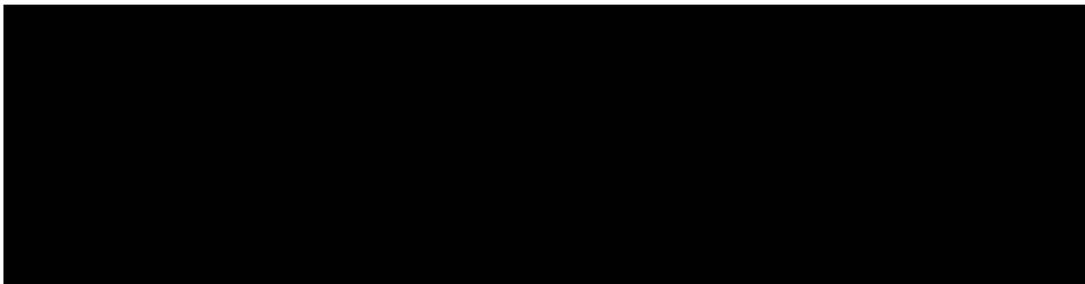
1. **QUE** soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2016, permettant à la Société de télédiffusion du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 54 196 465 \$, dont 19 350 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour les besoins opérationnels et 34 846 465 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme, pour les projets d'investissements et les refinancements d'emprunts à long terme, selon le détail de l'enveloppe du régime d'emprunts en annexe à la présente résolution;







5.10 Nomination de [REDACTED] au poste de directrice générale, Ventes, créativité média et marketing



RÉSOLUTION NUMÉRO 2049

Concernant l'embauche permanente de [REDACTED] au poste de directrice générale des ventes, créativité des médias et marketing

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED] [REDACTED] il est résolu :

QUE soit confirmée l'embauche permanente de [REDACTED] au poste de directrice générale des ventes, créativité des médias et marketing selon les termes et conditions en vigueur à Télé-Québec.

5.11 Candidatures au poste de [REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2050

Candidatures au poste de [REDACTED]

VU la recommandation de [REDACTED] du comité des ressources humaines du conseil d'administration;

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED] il est résolu :

[REDACTED]

6. POUR INFORMATION

6.1 Révision des revenus et dépenses au 31 août 2015

[REDACTED]

6.2 Résultats d'écoute – printemps 2015

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – printemps 2015.

6.3 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

6.4 Stratégie numérique de Télé-Québec

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Stratégie numérique de Télé-Québec - 2015 et années suivantes.

[REDACTED]

7. Divers

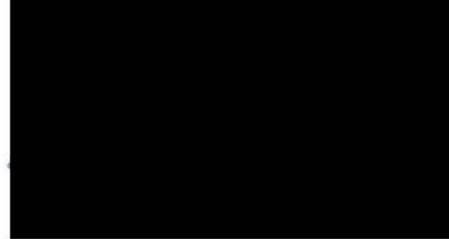
Aucun point.

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 28 août 2015 à 9 h 30.

9. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED] la séance est levée à 12 h 15.



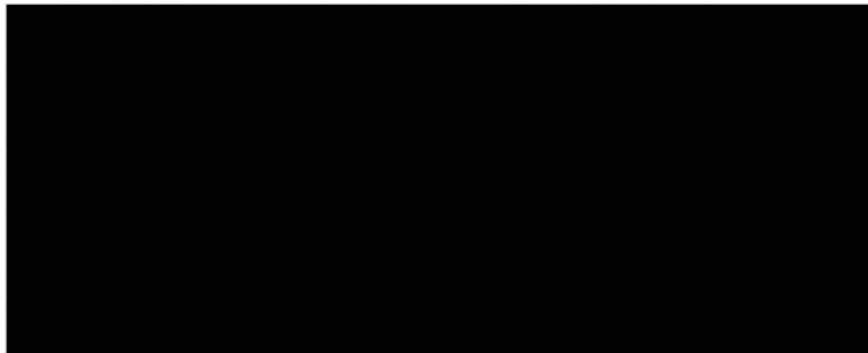


Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 28 AOÛT 2015
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :



Absente :



Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.



1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de [redacted] appuyée par [redacted]
[redacted] l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que rédigé.

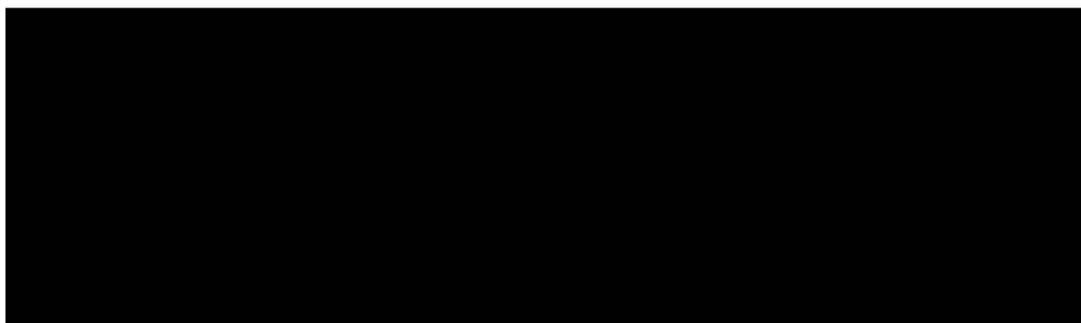
2. Adoption du procès-verbal

Page 3 : correction de la date du lancement de la programmation, 29 août 2015, par le 26 août 2015.

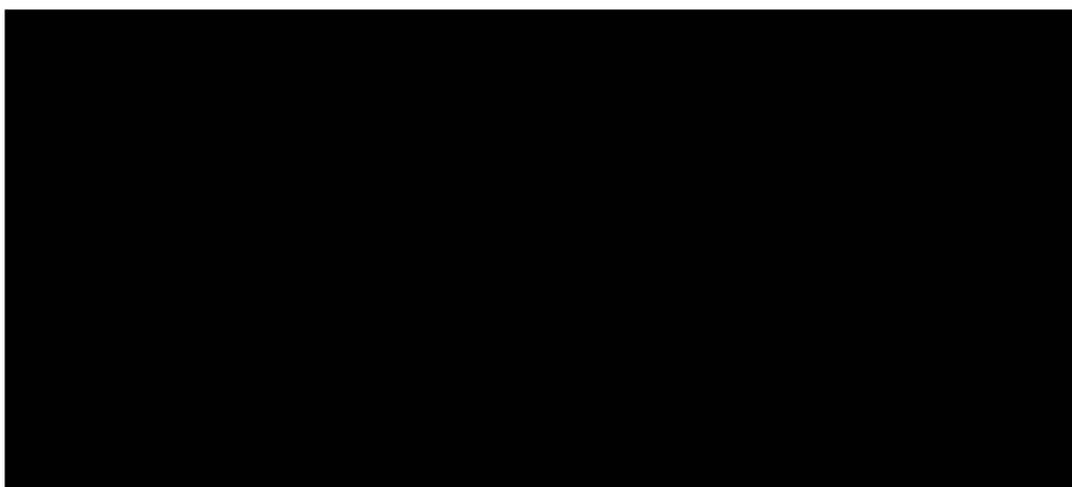
Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED] le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 août 2015 est adopté tel que modifié.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 19 juin 2015

[REDACTED] dépose un tableau faisant état des suivis de la réunion du conseil d'administration du 19 juin 2015 dont copie est portée en annexe.

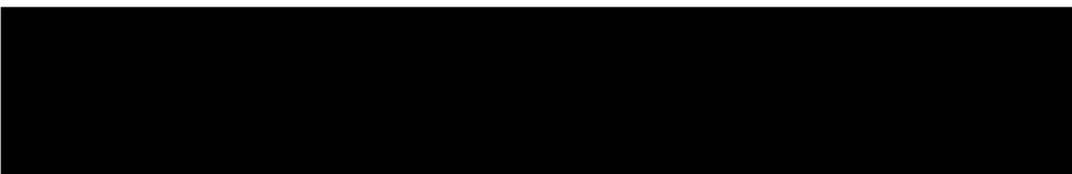


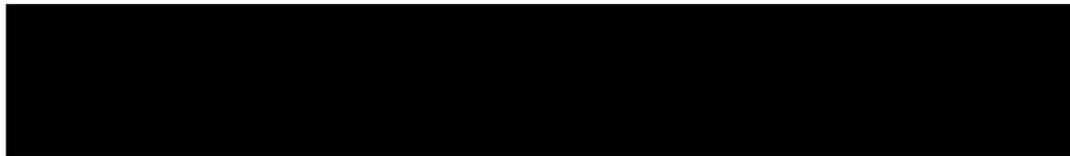
4. Rapport de [REDACTED]



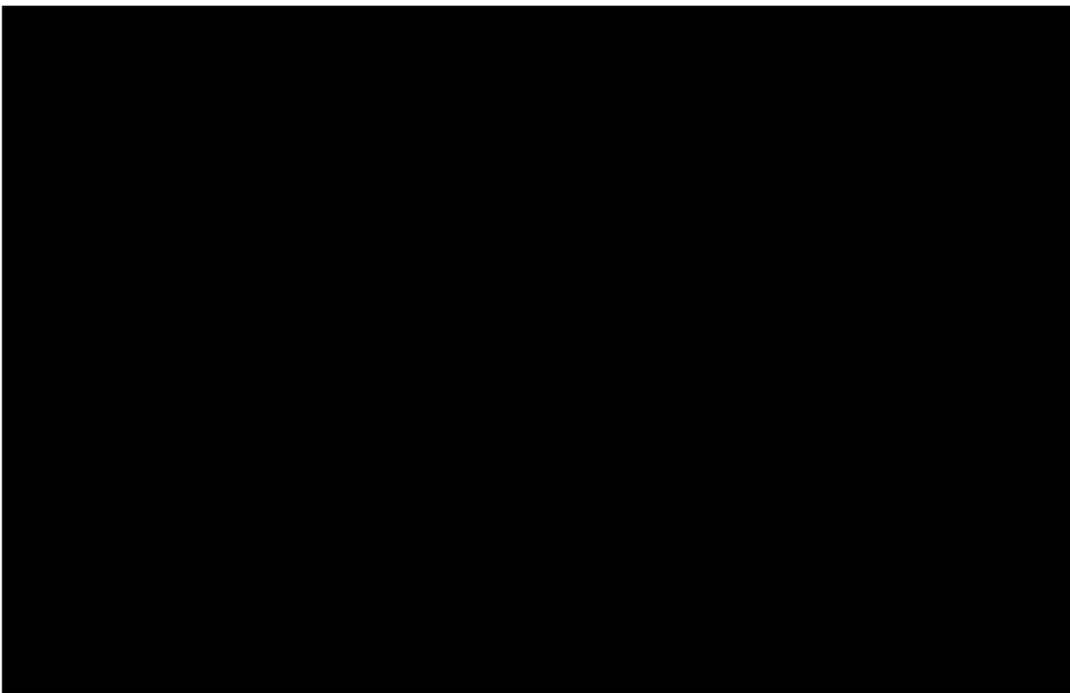
RÉSOLUTION NUMÉRO 2051

Concernant la nomination de [REDACTED] comme membre du conseil d'administration et [REDACTED]



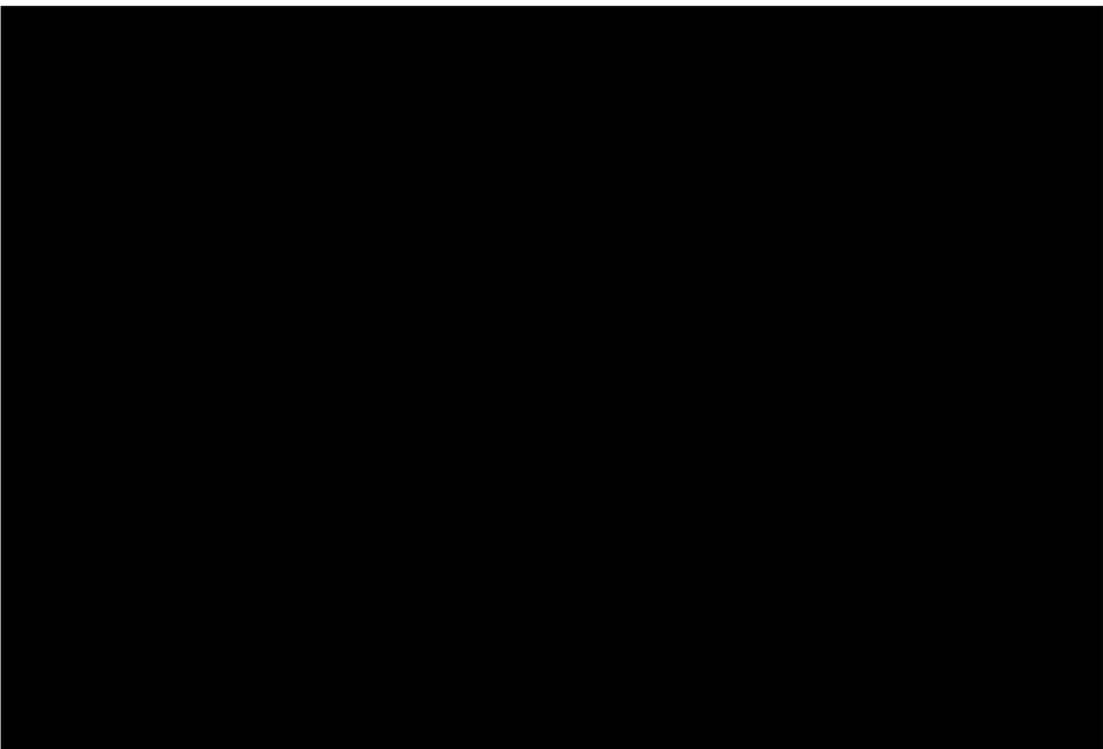


4.2 Rapport de



5. POUR ADOPTION

5.1 Budget original 2015-2016



Le comité d'audit recommande l'adoption du budget 2015-2016 aux membres du conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2052

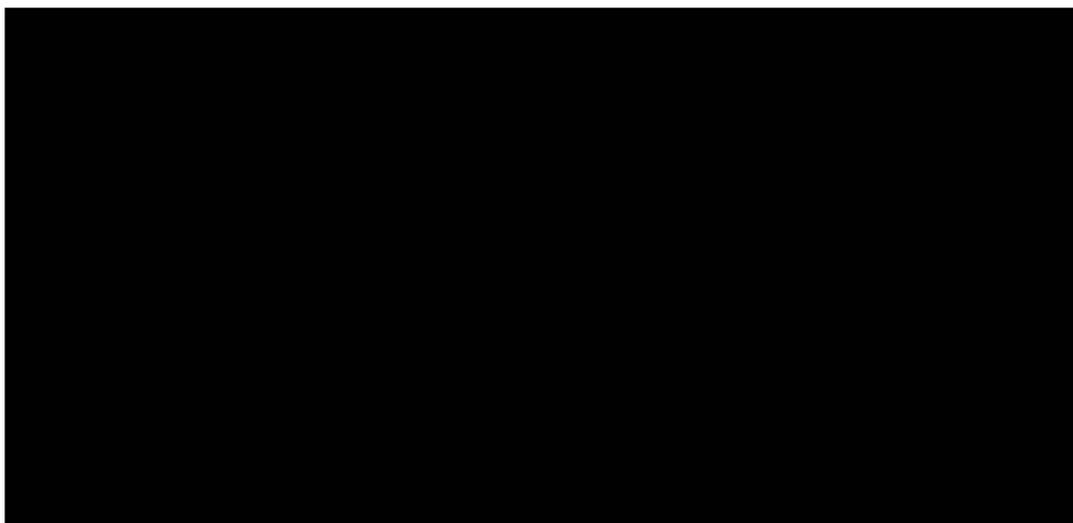
Concernant l'adoption du budget original 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]
[REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE soit adopté le budget original 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.2 Budget en capital 2015-2016 de la Société et du Plan triennal d'immobilisations 2015-2018



Le comité d'audit a pris connaissance du plan triennal d'immobilisation 2015-2018 et du projet de budget en capital 2015-2016 et en recommandera l'adoption au conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2053

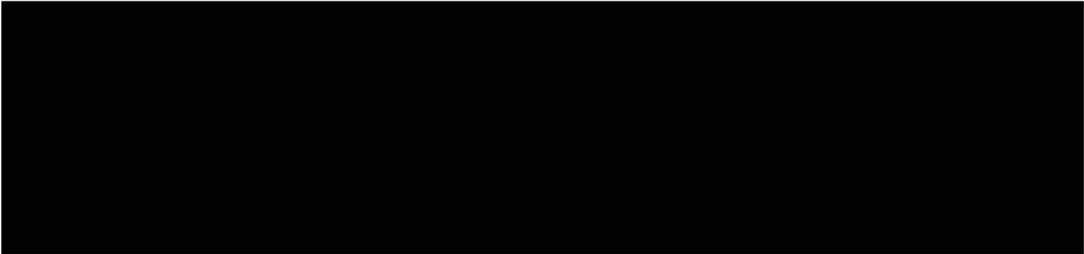
Concernant l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2015-2018 et du Budget en capital 2015-2016 de la Société

VU la recommandation [REDACTED]
[REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE soient adoptés le Plan triennal d'immobilisations 2015-2018 et le Budget en capital 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

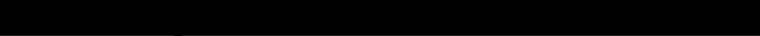
5.3 Planification, programmation, suivi et bilan en matière de ressources informationnelles

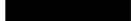


Le comité d'audit a pris connaissance de la planification, la programmation, le suivi et le bilan en matière de ressources informationnelles et en recommande l'adoption aux membres du conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2054

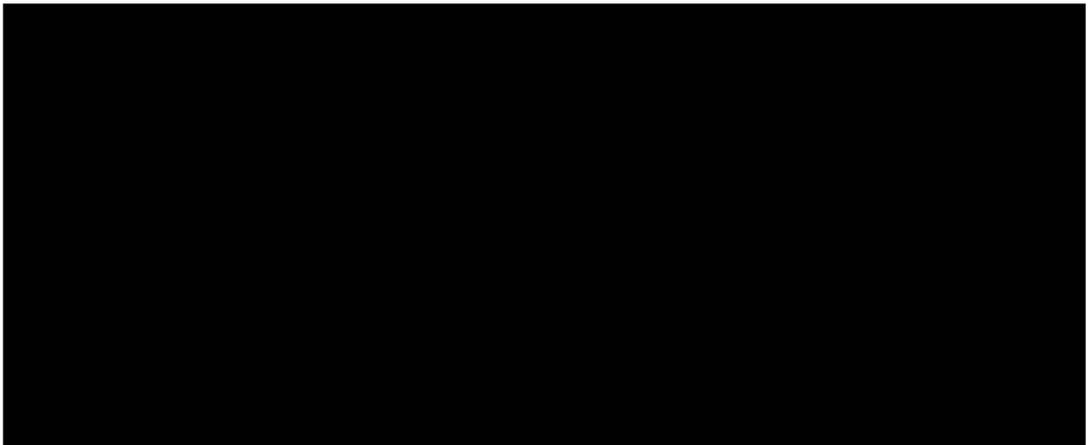
Concernant la planification, la programmation, le suivi et le bilan en matière de ressources informationnelles

VU la recommandation 


Sur proposition de  appuyée par 
 il est résolu :

QUE soit approuvé le plan de programmation annuelle 2015-2016 en matière de ressources informationnelles de la Société de télédiffusion du Québec, conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion sur les ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.4 Modalités d'attribution d'une rémunération supplémentaire pour l'année budgétaire 2015-2016 de la Direction générale, Ventes, créativité média et marketing.



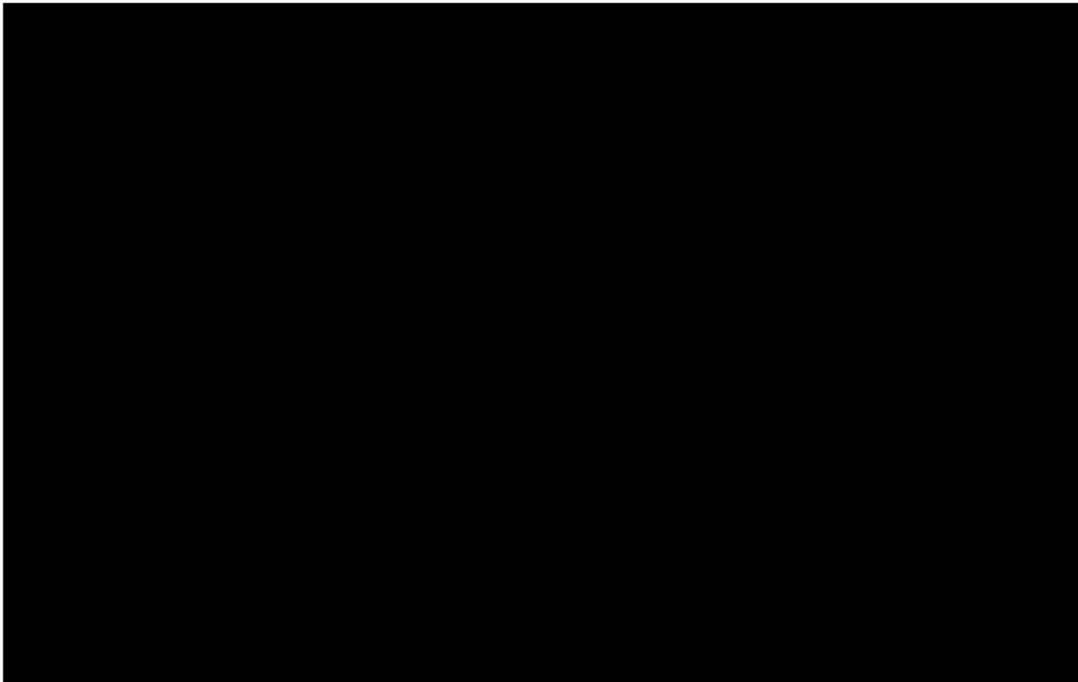
RÉSOLUTION NUMÉRO 2055

Concernant une proposition pour le versement d'une rémunération supplémentaire applicable sur le résultat des ventes pour l'année 2015-2016 à la directrice générale et l'équipe des ventes, de la créativité média et du marketing

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE soient adoptées les modalités d'attribution d'une rémunération supplémentaire et les objectifs de ventes pour l'année budgétaire 2015-2016 de la Direction générale, Ventes, créativité média et marketing, selon les termes et modalités joints en annexe à la présente résolution.

5.5 Renouvellement de l'entente collective avec l'Union des artistes**RÉSOLUTION NUMÉRO 2056**

Concernant le renouvellement de l'entente collective avec l'Union des artistes (UDA)

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

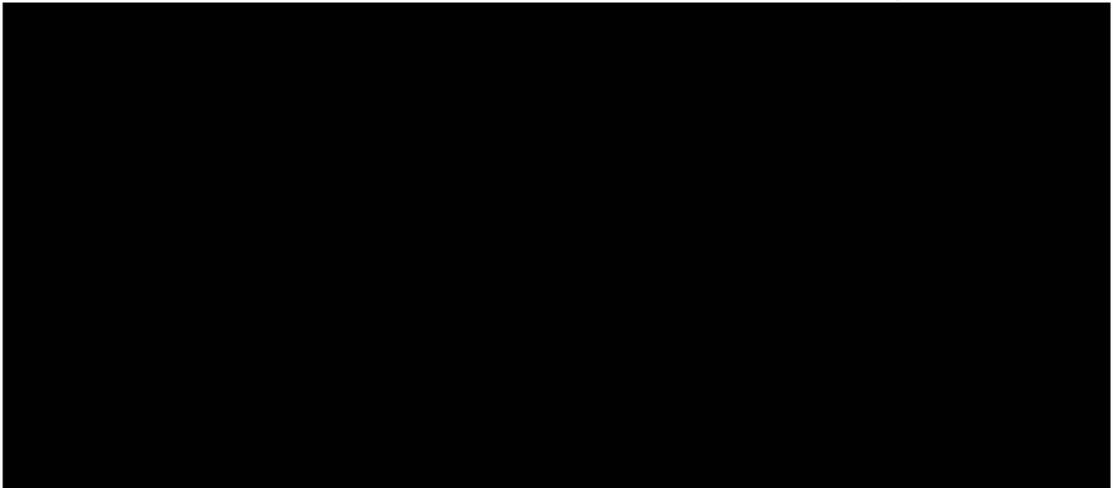
Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE soit approuvée l'entente de principe conclue avec l'Union des artistes en vue du renouvellement de la convention collective jusqu'au 31 août 2018, selon les termes et conditions prévues en annexe à la présente résolution.



6. POUR INFORMATION

6.1 Rôle et responsabilités des membres du conseil d'administration et de ses comités



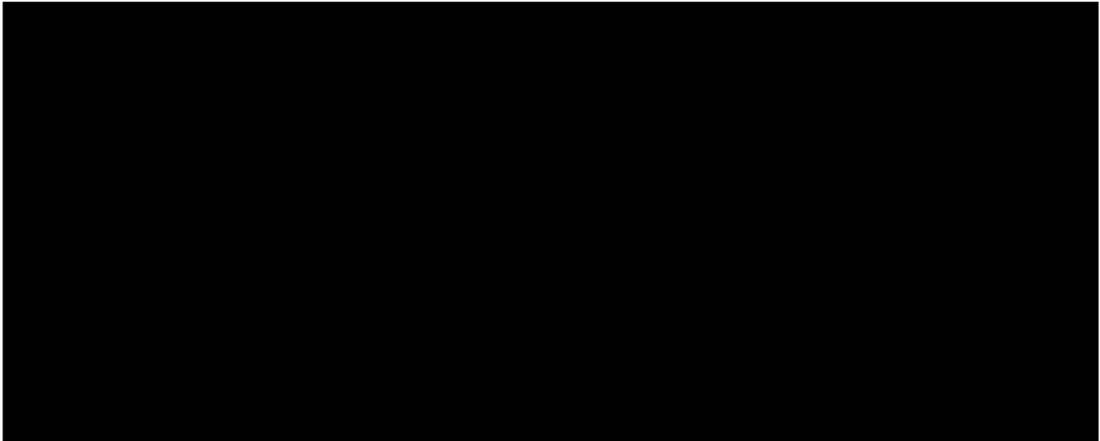
Les membres indépendants du conseil siègent à huit clos.

6.2 Résultats d'écoute – été 2015

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – été 2015



6.3 Revenus de publicité



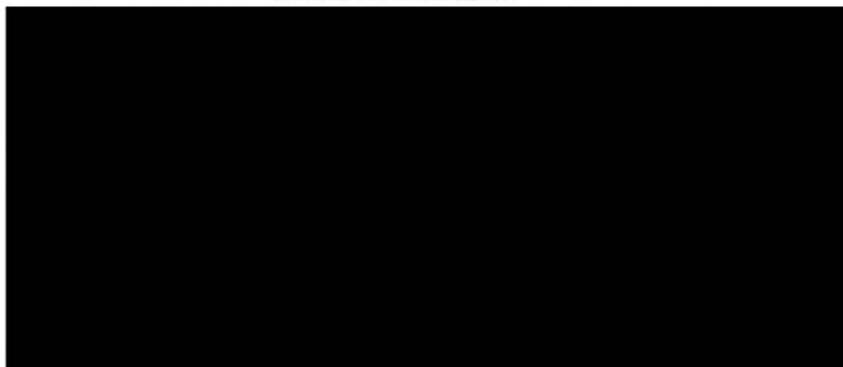


Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Ajout au point Divers : Formation des membres du conseil d'administration.

Sur proposition de [redacted] appuyée par [redacted]
[redacted] l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que proposé.

2. Adoption du procès-verbal du 28 août 2015

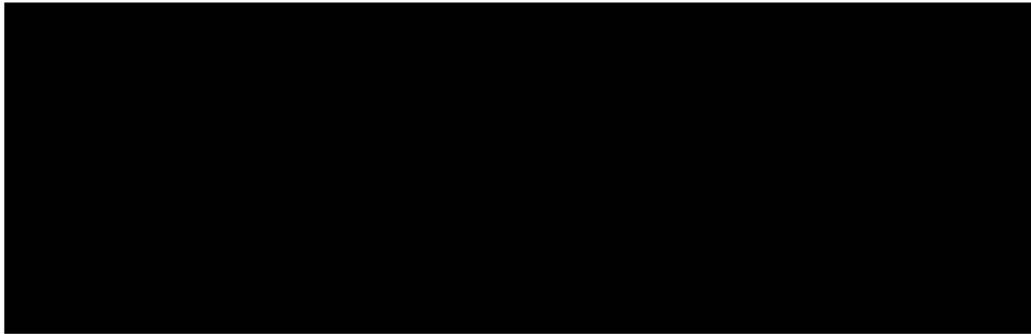
Sur proposition de [redacted] appuyée par [redacted]
[redacted] le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 août 2015 est adopté tel que rédigé.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 28 août 2015

[redacted] dépose un tableau faisant état des suivis de la réunion du conseil d'administration du 28 août 2015, dont copie est portée en annexe.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

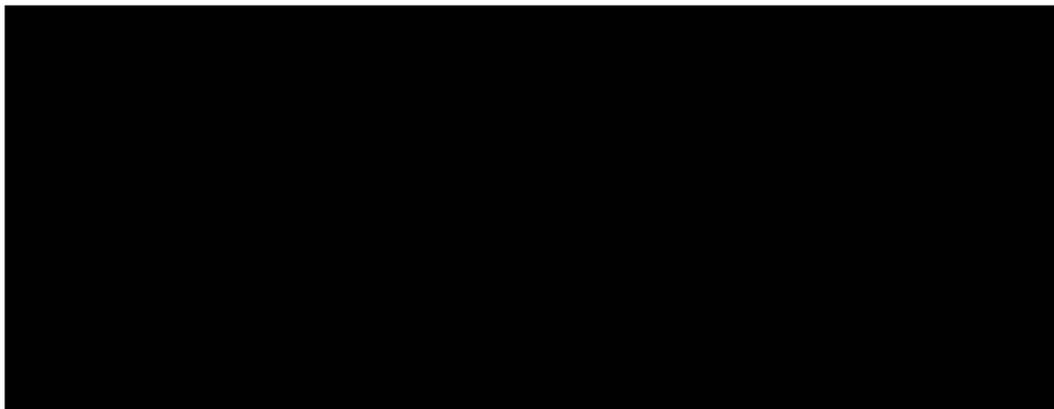
- Part de marché de Télé-Québec Automne 2015



- Recherche perceptuelle



- Révision des processus



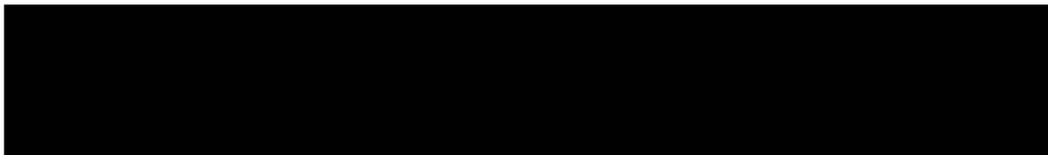
- Budget 2016-2017

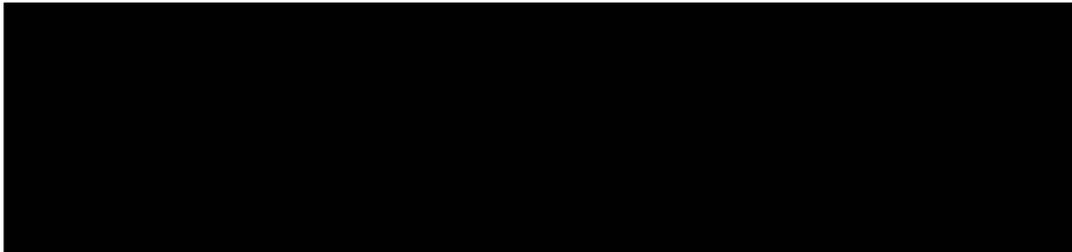


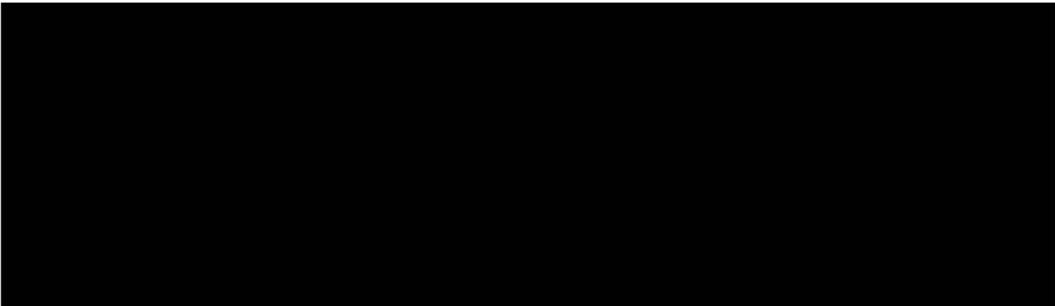
- Partenariat privé

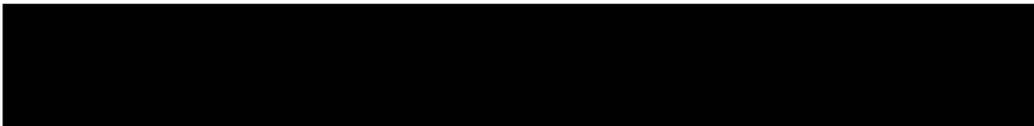


- La Fabrique culturelle



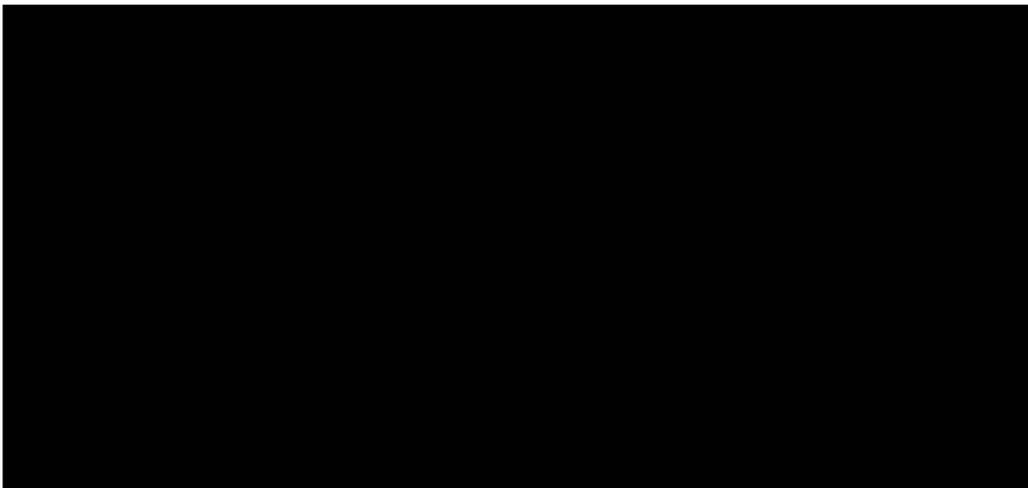
- 
- Plan stratégique 2016-2019

- 
- Télé-Québec en classe

- 
- Rencontre sur le Plan stratégique intérimaire

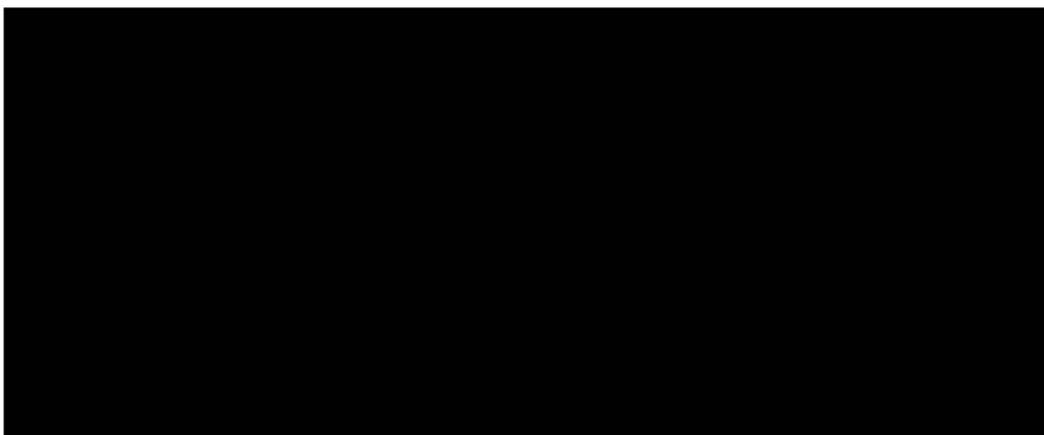
Une rencontre sur le Plan stratégique intérimaire se tiendra le 11 décembre prochain de 8 h 30 à 14 h.

Commentaires

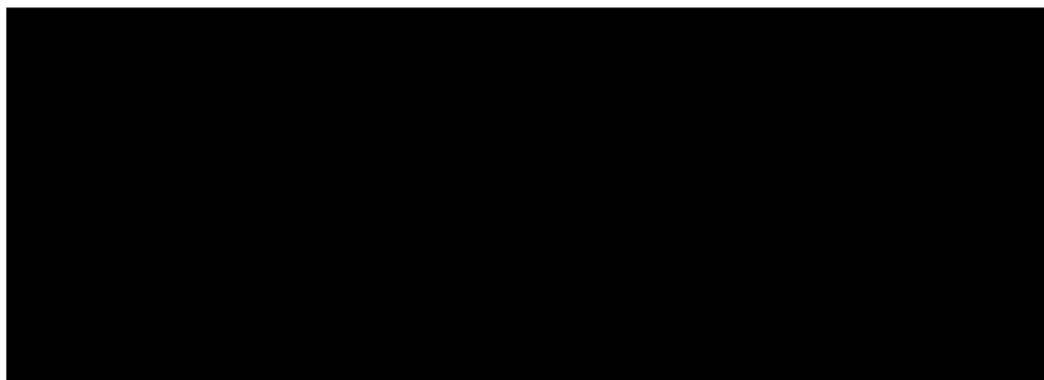


5. POUR ADOPTION

5.1 États financiers vérifiés au 31 août 2015



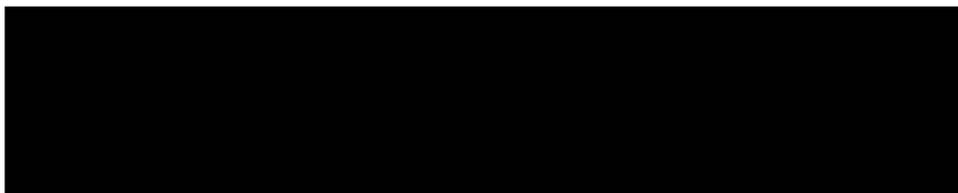
Travaux



Fraudes



Déficiences du contrôle interne



Conclusion



Situation financière

Fonds des médias du Canada



Canal Savoir



États financiers au 31 août 2015

Les membres du comité ont pris connaissance de l'État des résultats et de l'évolution de la situation financière au 31 août 2015.

Le comité d'audit recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers vérifiés du 31 août 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2057

Concernant l'adoption des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2015

VU la recommandation du comité d'audit d'adopter lesdits états financiers;

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec adopte, sous réserve de l'approbation finale par le Vérificateur général du Québec, les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2015, dont copie est portée en annexe à la présente résolution;

QUE le conseil d'administration mandate [REDACTED]
[REDACTED] pour signer conjointement lesdits états financiers pour et au nom de la Société.

5.2 Rapport annuel 2014-2015

Les membres du conseil ont pris connaissance du projet de rapport annuel 2014-2015 et sont invités à le commenter.

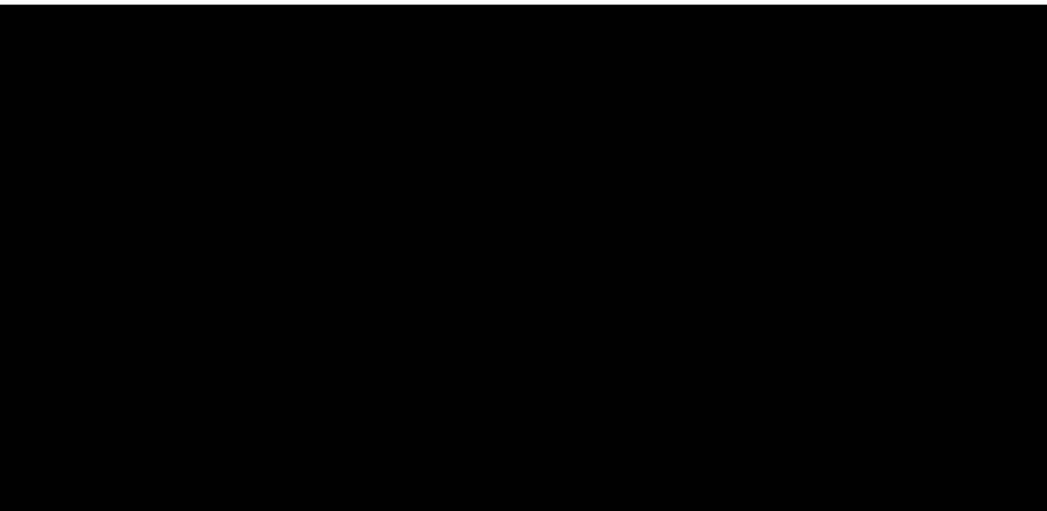
RÉSOLUTION NUMÉRO 2058

Concernant le rapport annuel 2014-2015 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE soit adopté le rapport annuel 2014-2015 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution et que celui-ci soit transmis à la ministre de la Culture et des Communications.

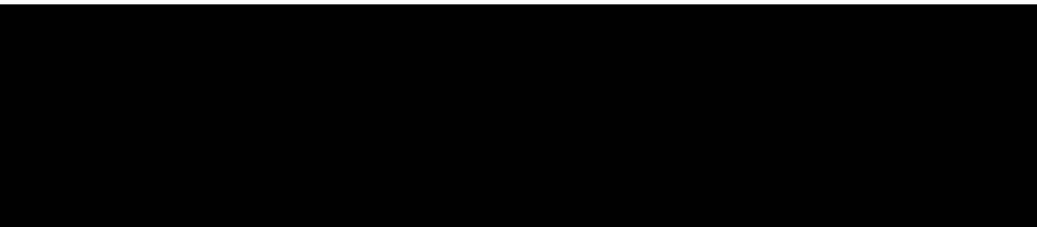
5.3 Nouvel organigramme**RÉSOLUTION NUMÉRO 2059**

Concernant l'adoption d'un nouvel organigramme

VU la recommandation de [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE soit adopté l'organigramme de la Société de télédiffusion du Québec, tel que présenté en annexe à la présente résolution.

5.4 Plan d'action annuelle 2015-2016 à l'égard des personnes handicapées

Les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'action proposé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2060

Concernant l'adoption du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2015-2016

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

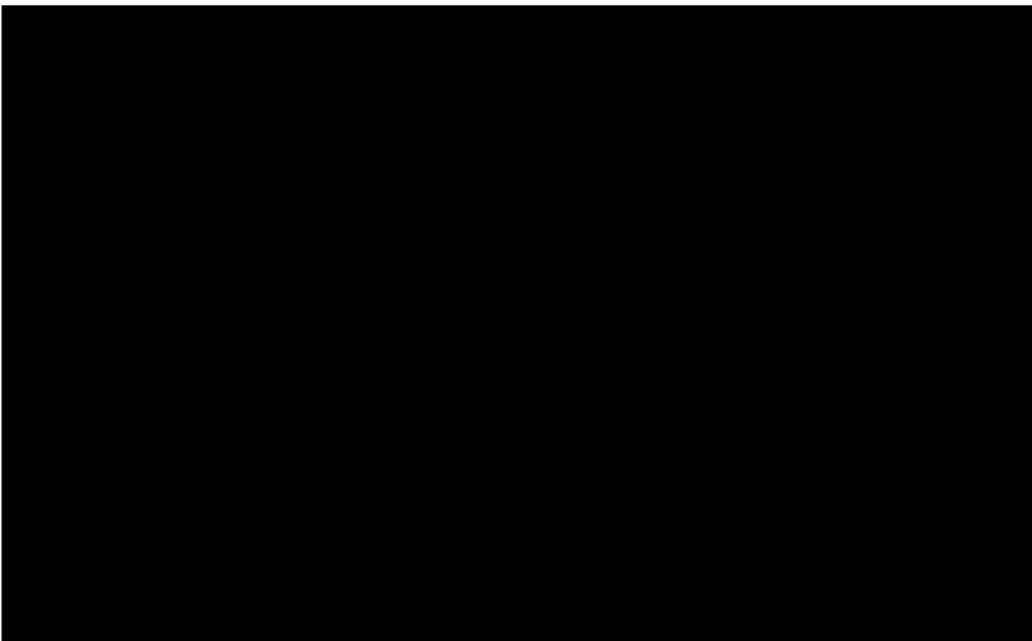
QUE soit adopté le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec dont copie est jointe en annexe.

6. POUR INFORMATION

6.1 Résultats d'écoute – mi-automne 2015

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé *Résultats d'écoute – mi-automne 2015 à ce jour*.

6.2 Revenus publicitaires



6.3 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé *Fiches d'autorisations de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus*.

6.4 Calendrier des réunions pour l'année 2016

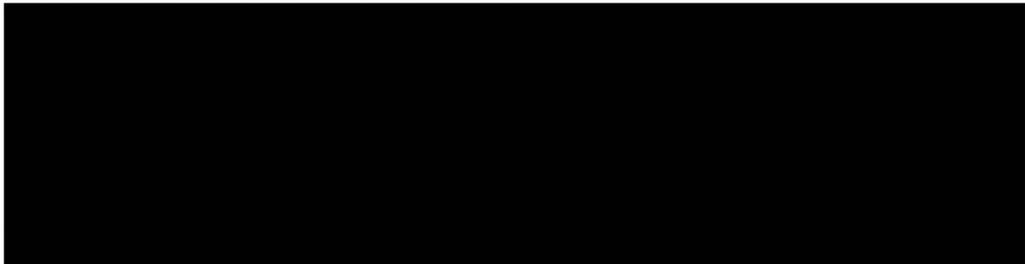
Les membres du conseil approuvent le calendrier des réunions du conseil et de ses comités pour l'année 2016.

6.5 Présentation de la vidéo promotionnelle des Fêtes



7. Divers

7.1 Formation des membres du conseil d'administration

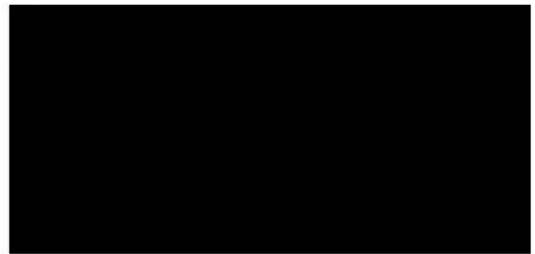


8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 18 mars 2016 à 9 h 30.

9. Levée de la séance

Sur proposition de [redacted] appuyée par [redacted]
[redacted] la séance est levée à 12 h 30.



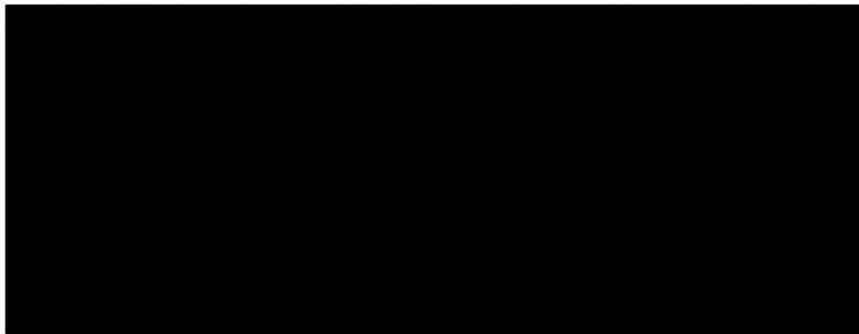


Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 18 MARS 2016
À 8 H 30**

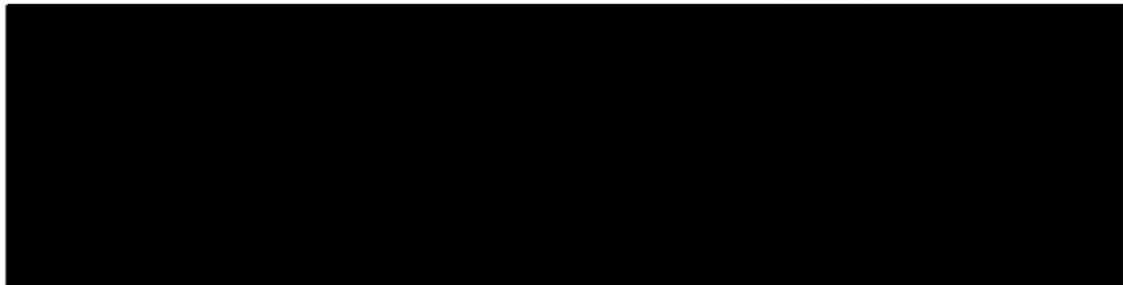
PROCÈS-VERBAL

Présents :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 30.



1. Adoption de l'ordre du jour

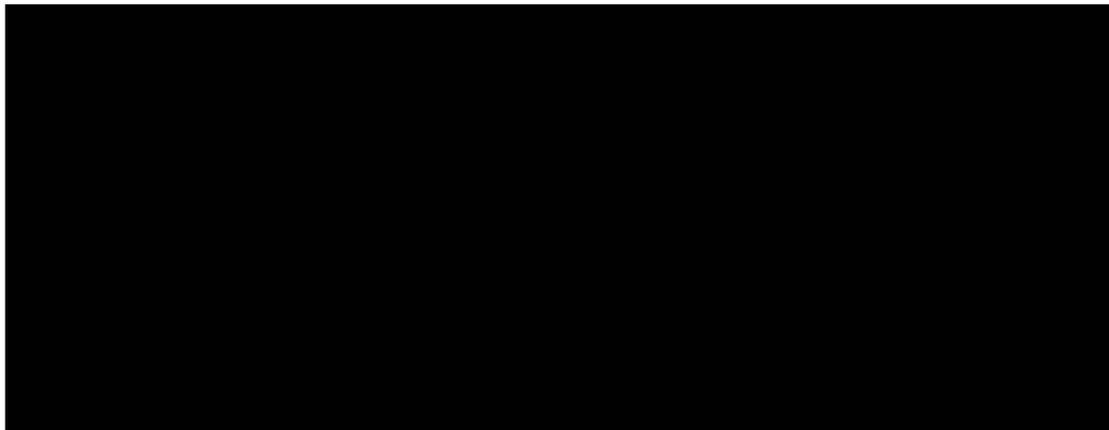
Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 novembre 2015

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 novembre 2015 est adopté tel que rédigé.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 20 novembre 2015

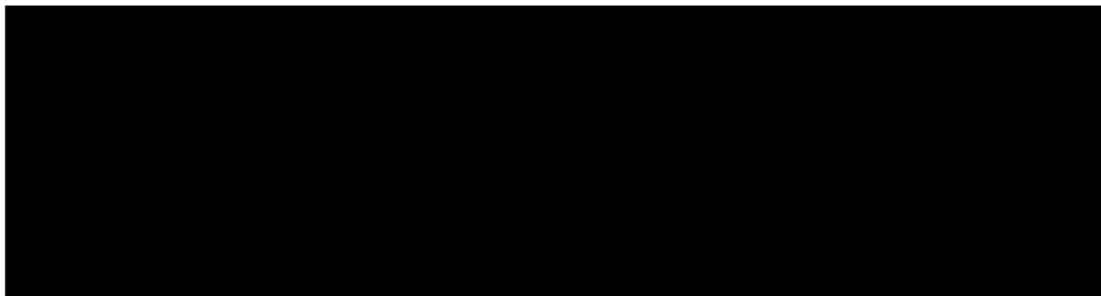
[REDACTED] dépose un tableau faisant état du suivi de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 2015, dont copie est portée en annexe.



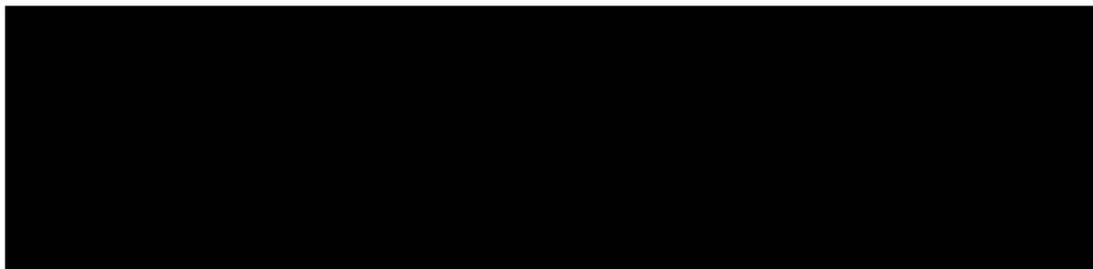
4. Rapport de [REDACTED]

[REDACTED] présente aux membres les points suivants :

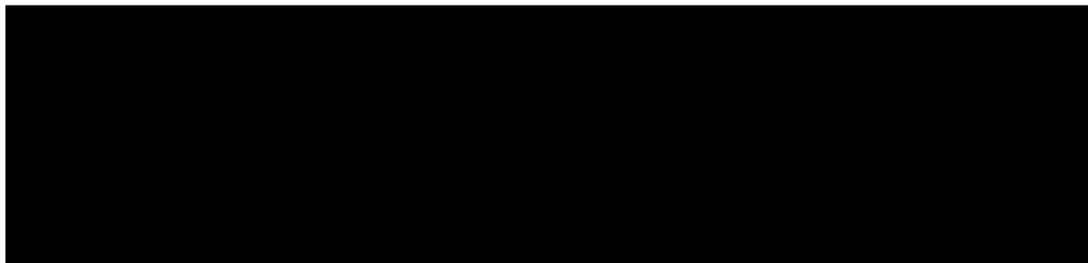
- Plan stratégique intérimaire 2016-2018



- Politique culturelle du Québec

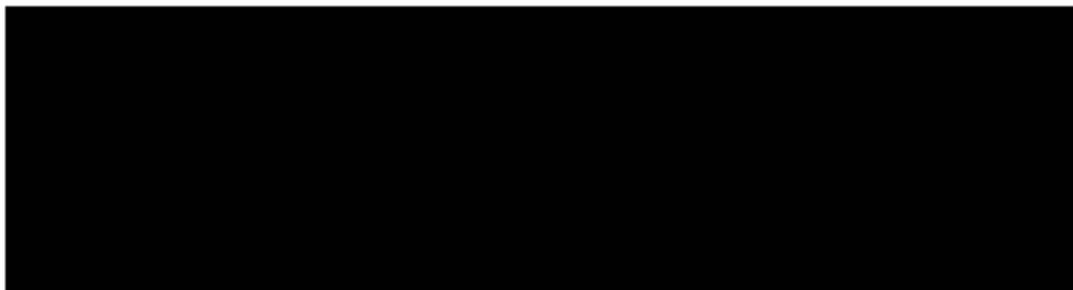


- Révision des processus

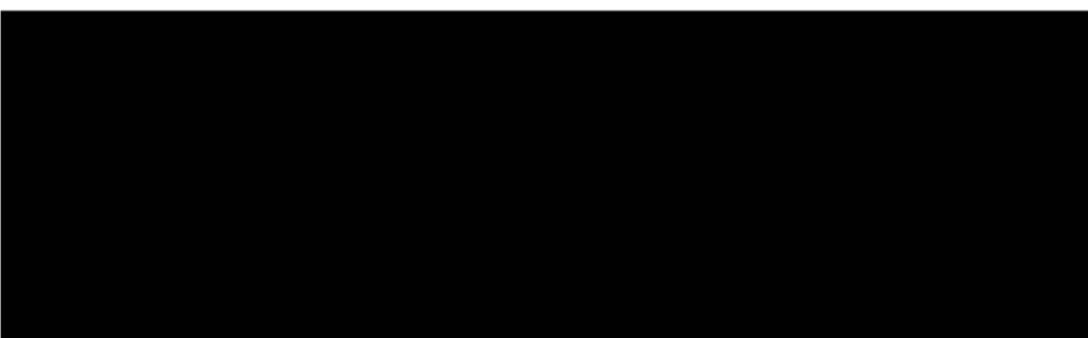


l'équipe de monsieur Dhers d'accélérer ses travaux. Plus de trente-deux entrevues ont été identifiées avec le personnel et une deuxième analyse sera présentée à la direction générale.

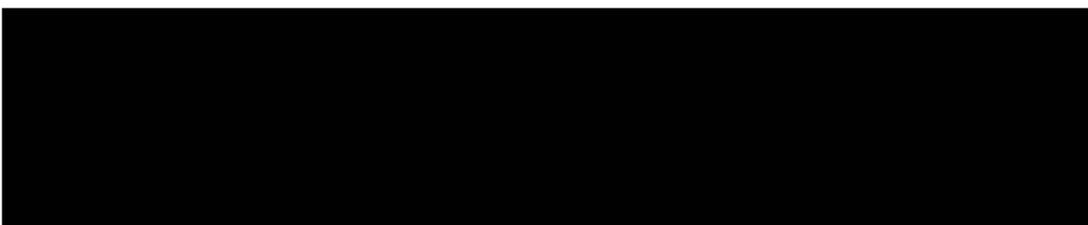
- Télé-Québec en classe



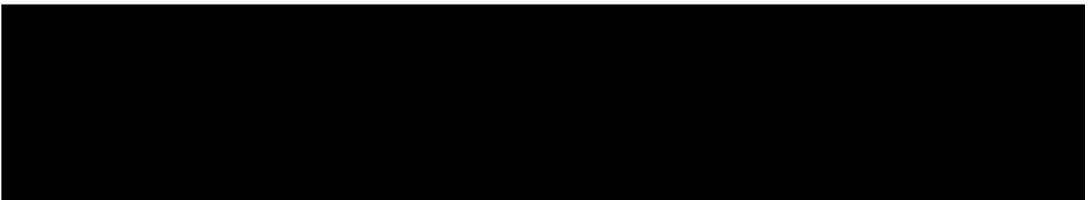
- Crédit d'impôt fédéral



- Bail Télé-Québec



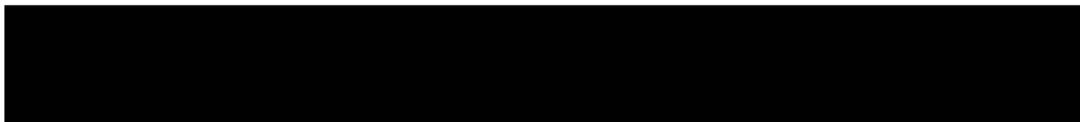
- Éditeur numérique



- 50^e de Télé-Québec



- Fonds des médias du Canada (FMC)

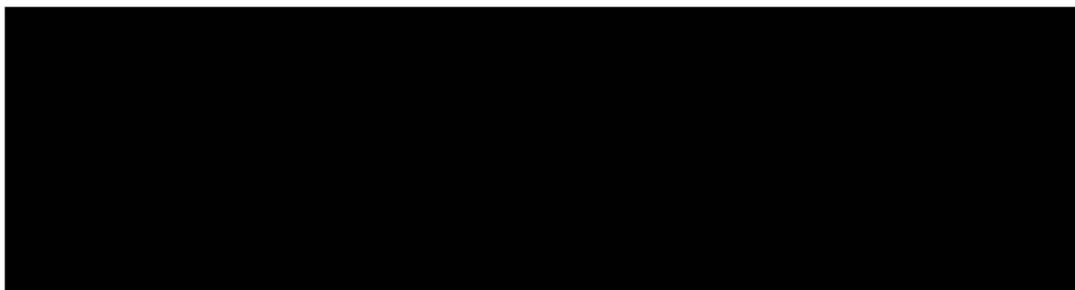


- Médias numériques : Mon ami Bulle

Le lancement de l'application *Mon ami Bulle* devrait avoir lieu le 18 avril prochain.

5. POUR ADOPTION

5.1 Nomination des membres des comités du conseil d'administration

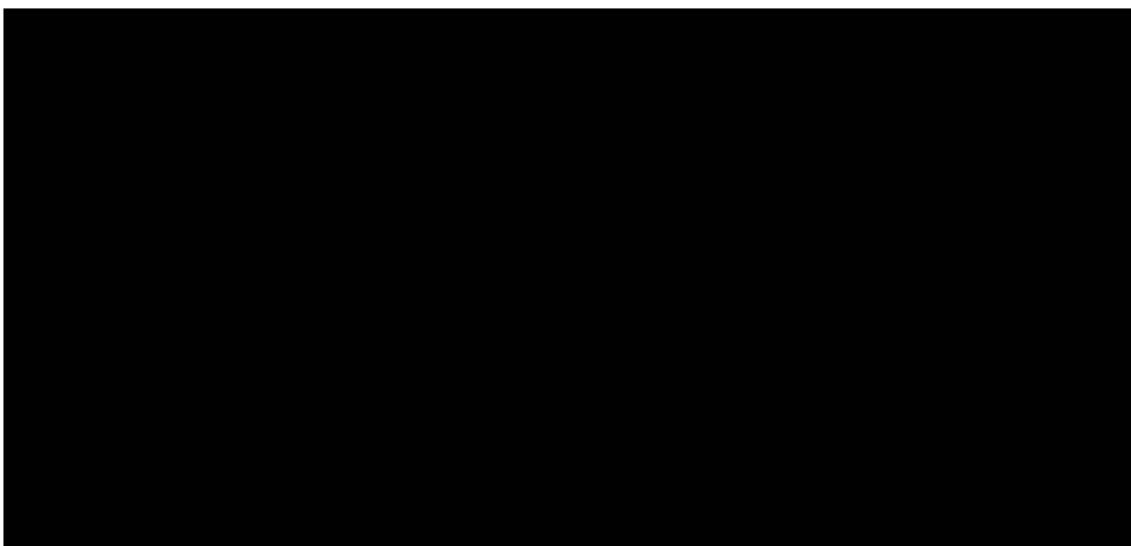


RÉSOLUTION NUMÉRO 2061

Concernant la nomination des membres des comités du conseil d'administration

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE les administrateurs suivants soient nommés membres du comité d'audit, du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat d'un an à compter de leur nomination et que les membres desdits comités demeurent en poste jusqu'à leur remplacement :



5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Banc public (2)*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2062

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Banc public (2) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Génial (7)*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2063

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Génial! (7) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Les Francs-Tireurs (19)*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2064

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Les Francs-Tireurs (19) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure [REDACTED]
[REDACTED]

5.5 Plan stratégique intérimaire 2016-2018

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2065

Concernant la prolongation du Plan stratégique 2012-2016 de Télé-Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE soit adopté le Plan stratégique intérimaire 2016-2018 de Télé-Québec, tel que présenté dans le document joint à la présente résolution.

6. POUR INFORMATION

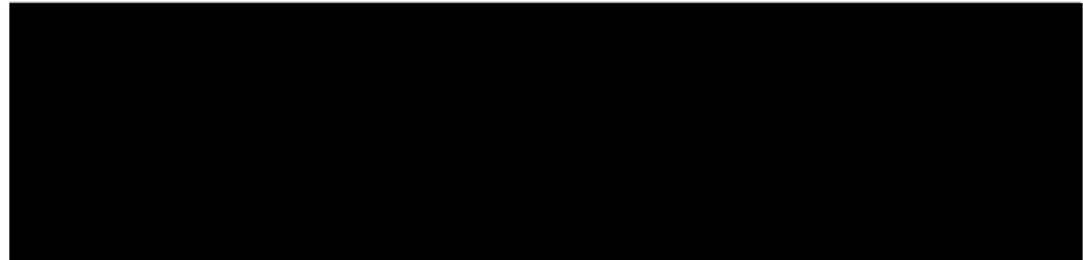
6.1 Révision des revenus et dépenses anticipés 2015-2016

[REDACTED]

6.2 Projection financière 2016-2017



6.3 Revenus publicitaires



6.4 Résultats d'écoute – hiver 2016

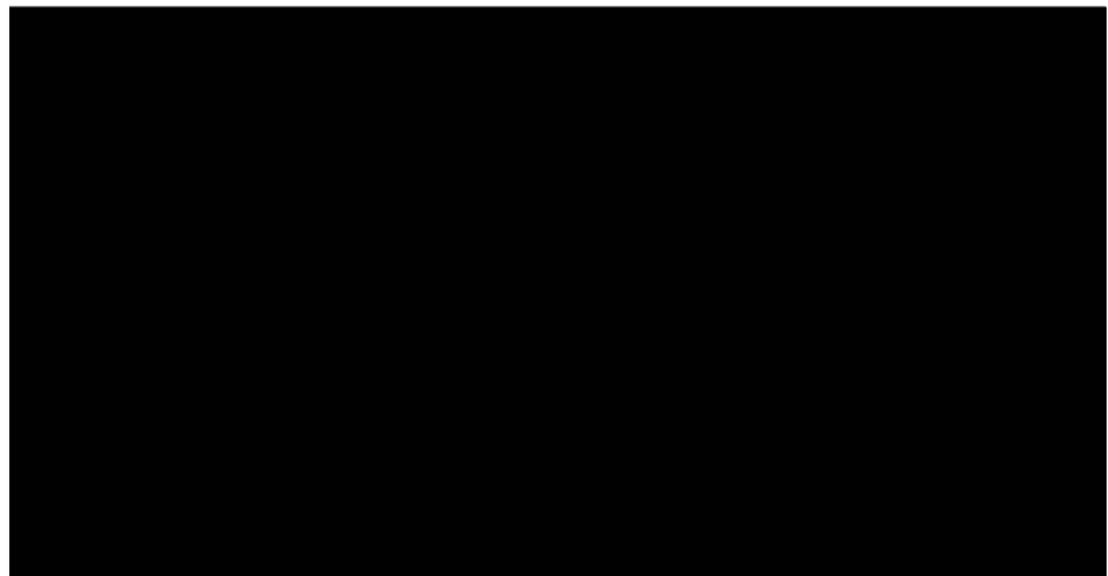
Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – hiver 2016.

6.5 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

7. Divers

Formation



8. Huit clos

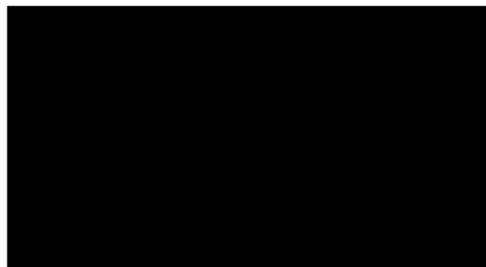
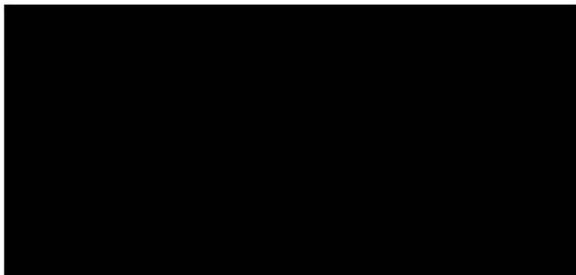
Les membres du conseil d'administration se retirent à huit clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 17 juin 2016 à 9 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] la séance est levée à 12 h 15.



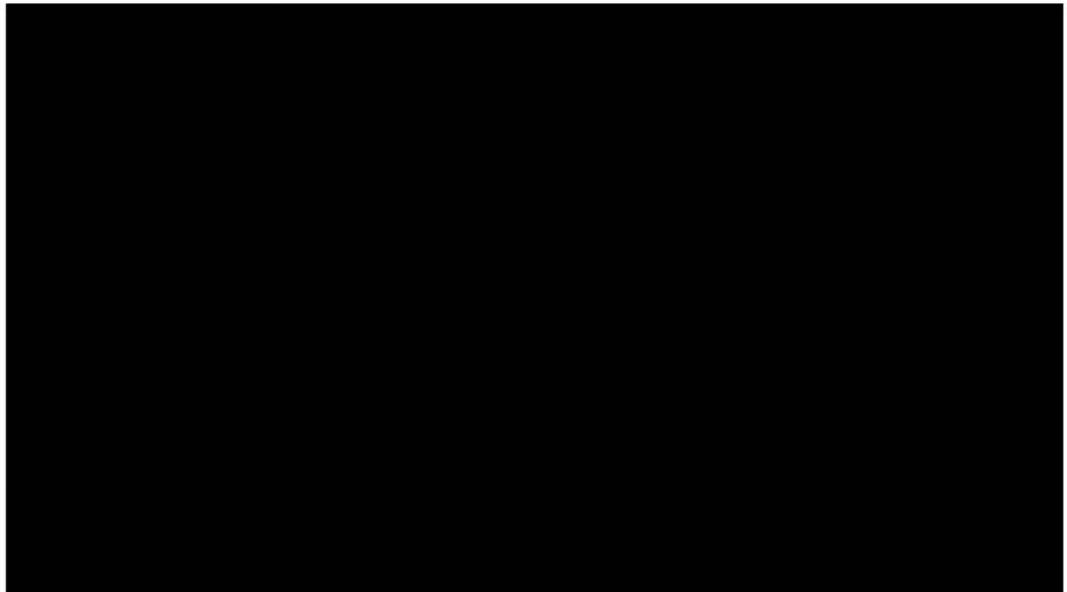


**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 17 JUIN 2016
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Ajout au point Divers de l'ordre du jour : Bail du 1000, rue Fullum, Montréal, échéance 2019.

Sur proposition de [redacted] appuyée par [redacted]
[redacted] l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 mars 2016

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED] [REDACTED] le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 mars 2016 est adopté tel que rédigé.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 18 mars 2016

[REDACTED] dépose un tableau faisant état du suivi de la réunion du conseil d'administration du 18 mars 2016, dont copie est portée en annexe.

[REDACTED]

4. Rapport de [REDACTED]

[REDACTED] présente aux membres les points suivants :

- Plan stratégique intérimaire 2016-2018

[REDACTED]

- Politique culturelle du Québec

[REDACTED]

- Révision des processus

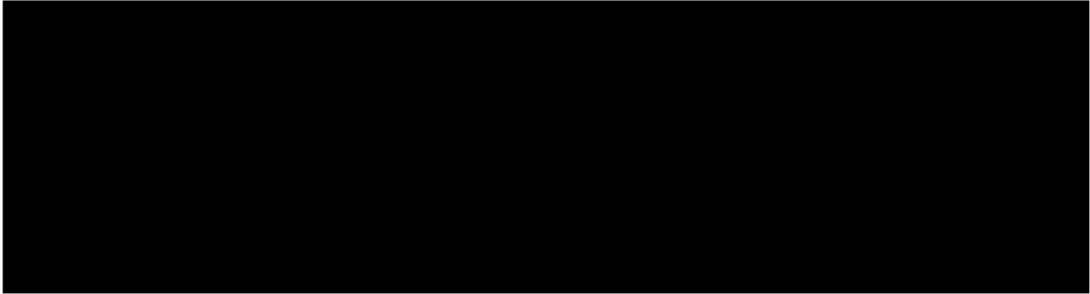
[REDACTED]

- Télé-Québec en classe

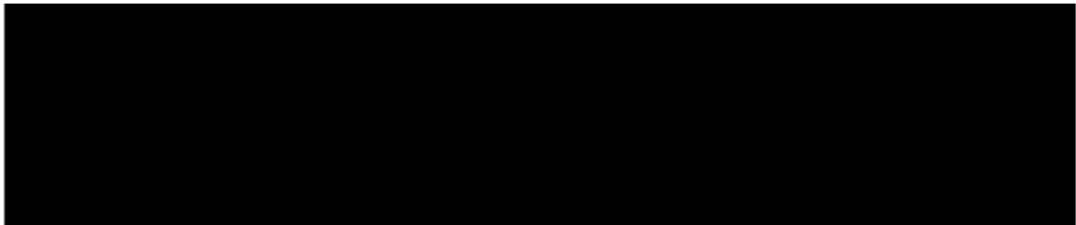
[REDACTED]



- Crédit d'impôt fédéral (BCPAC)



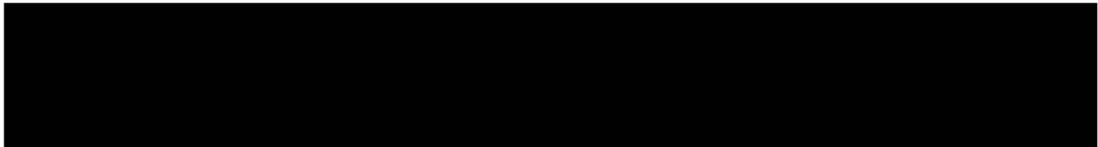
- Année de la chanson



- Premier Gala de l'ADISQ

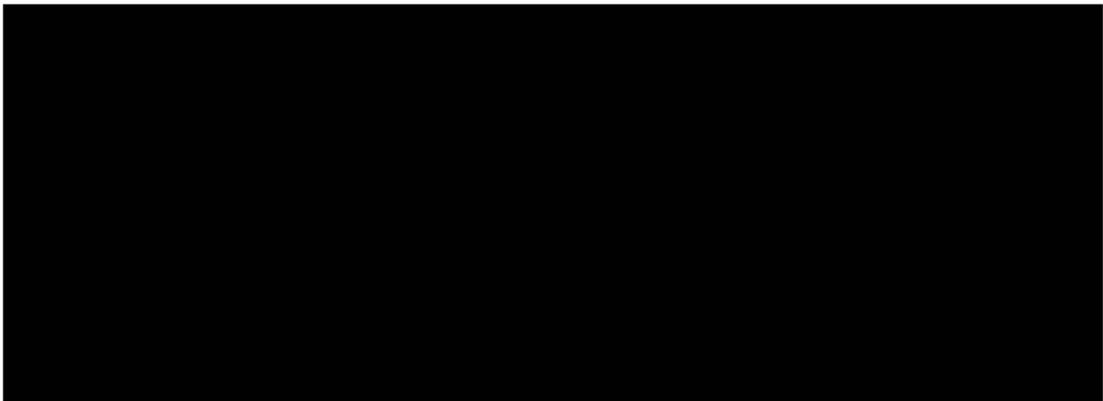


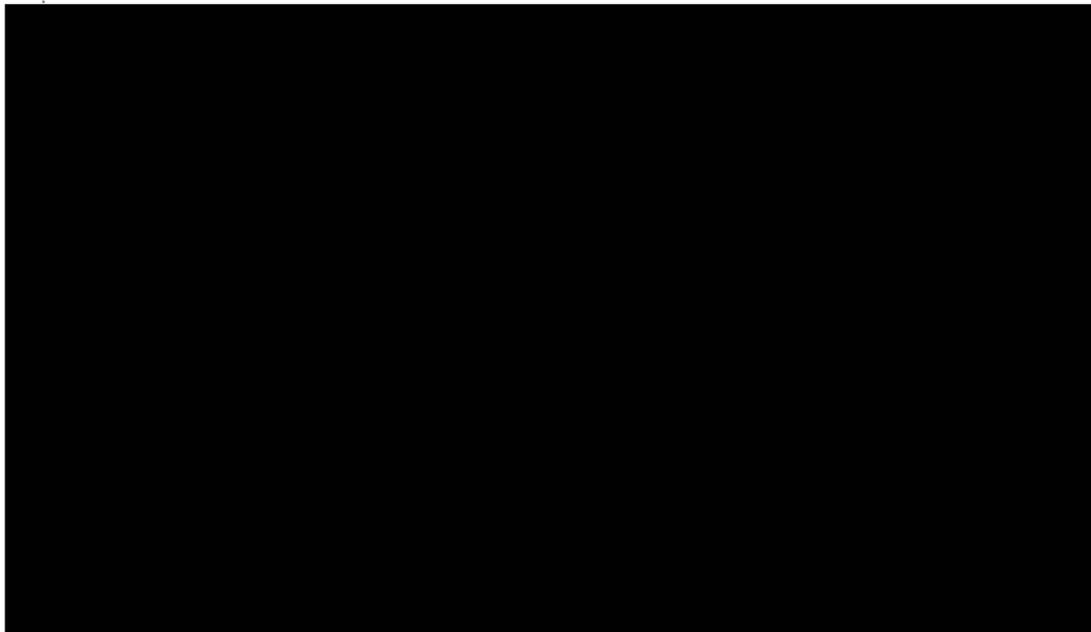
- Rencontre avec le ministre de la Culture et des Communications



5. POUR ADOPTION

5.1 Adoption du plan de programmation 2016-2017





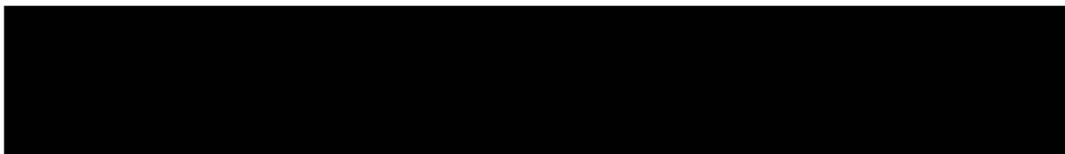
RÉSOLUTION NUMÉRO 2067

Concernant l'adoption du Plan de programmation 2016-2017 (intitulé plan de contenus) de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE soit adopté le Plan de programmation 2016-2017 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.



5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Cochon dingue*

Une série de 65 émissions avec quatre animateurs et un cochon dingue (voix de Marc Labrèche) qui propose un magazine avec sketch. Ils se donnent pour défi de développer une encyclopédie Web. Cette encyclopédie qui pourra être consultée par l'internaute, et même bonifiée par ce dernier, se voudra vivante et ludique. Un outil de création collectif.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2068

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Cochon Dingue »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Électrons libres*

Un nouveau magazine scientifique en remplacement du *Code Chastenay*. Ce magazine plus moderne dans sa facture et plus près de la réalité quotidienne du public sera animé par monsieur Pierre Chastenay.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2069

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Électrons libres »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Ça vaut le coût (4)*

Il s'agit de la quatrième saison de ce magazine de consommation qui tente d'éclairer nos choix. Le public est toujours au rendez-vous de cette série.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2070

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Ça vaut le coût (4) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Formule Diaz* (3)

Une troisième saison pour ce magazine culturel qui présente la vie culturelle au Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2071

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Formule Diaz (3) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.6 Adoption d'un nouvel organigramme et création de la Direction générale des médias numériques et des régions

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2072

Concernant l'adoption d'un nouvel organigramme et la création de la Direction générale des médias numériques et des régions

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE soit adopté l'organigramme de la Société de télédiffusion du Québec, tel que présenté en annexe à la présente résolution.

5.7 Adoption de la classe salariale C2 pour la Direction générale des médias numériques

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2073

Concernant la création de la Direction générale des médias numériques et des régions

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

[REDACTED]

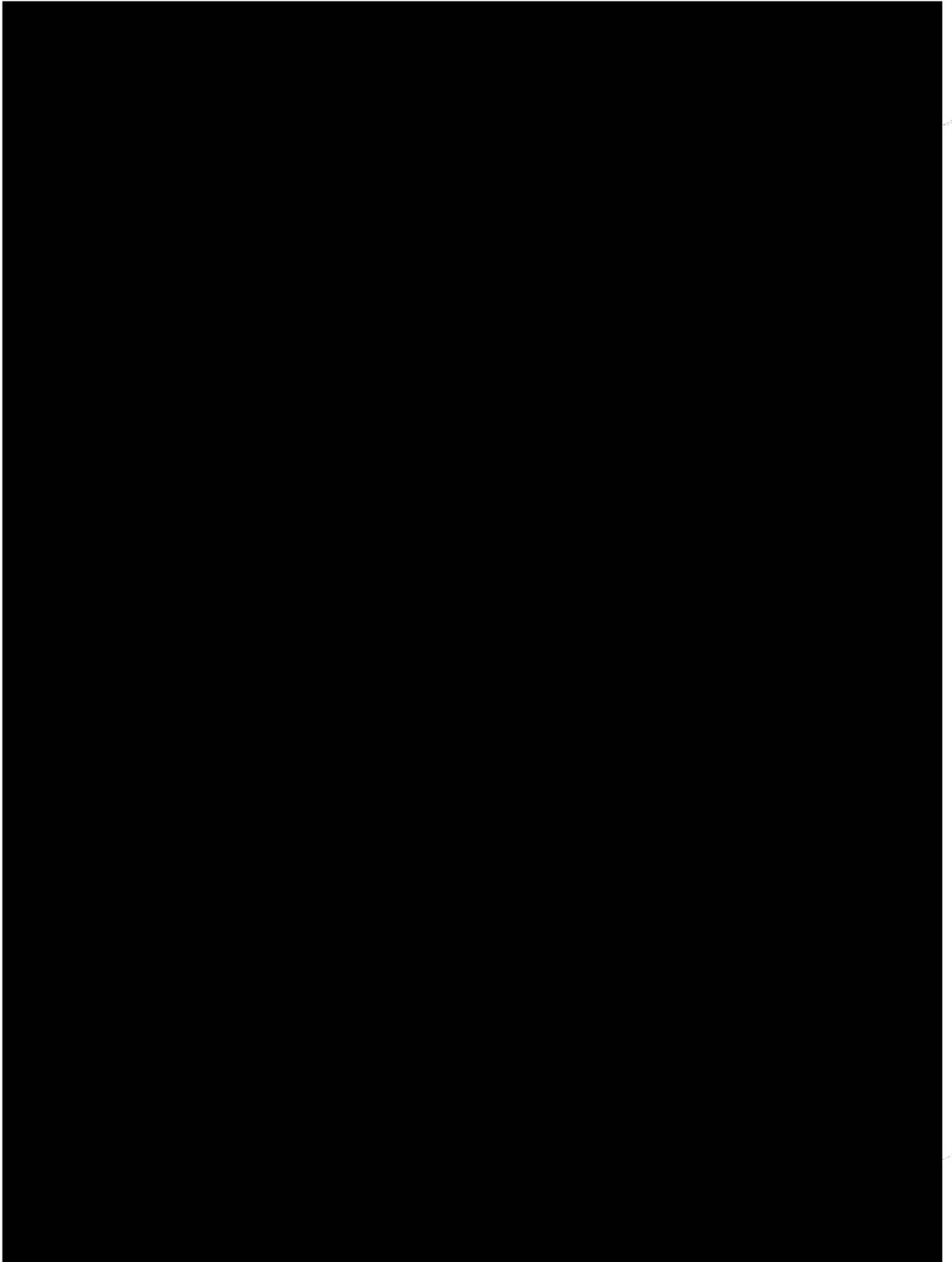
[REDACTED]

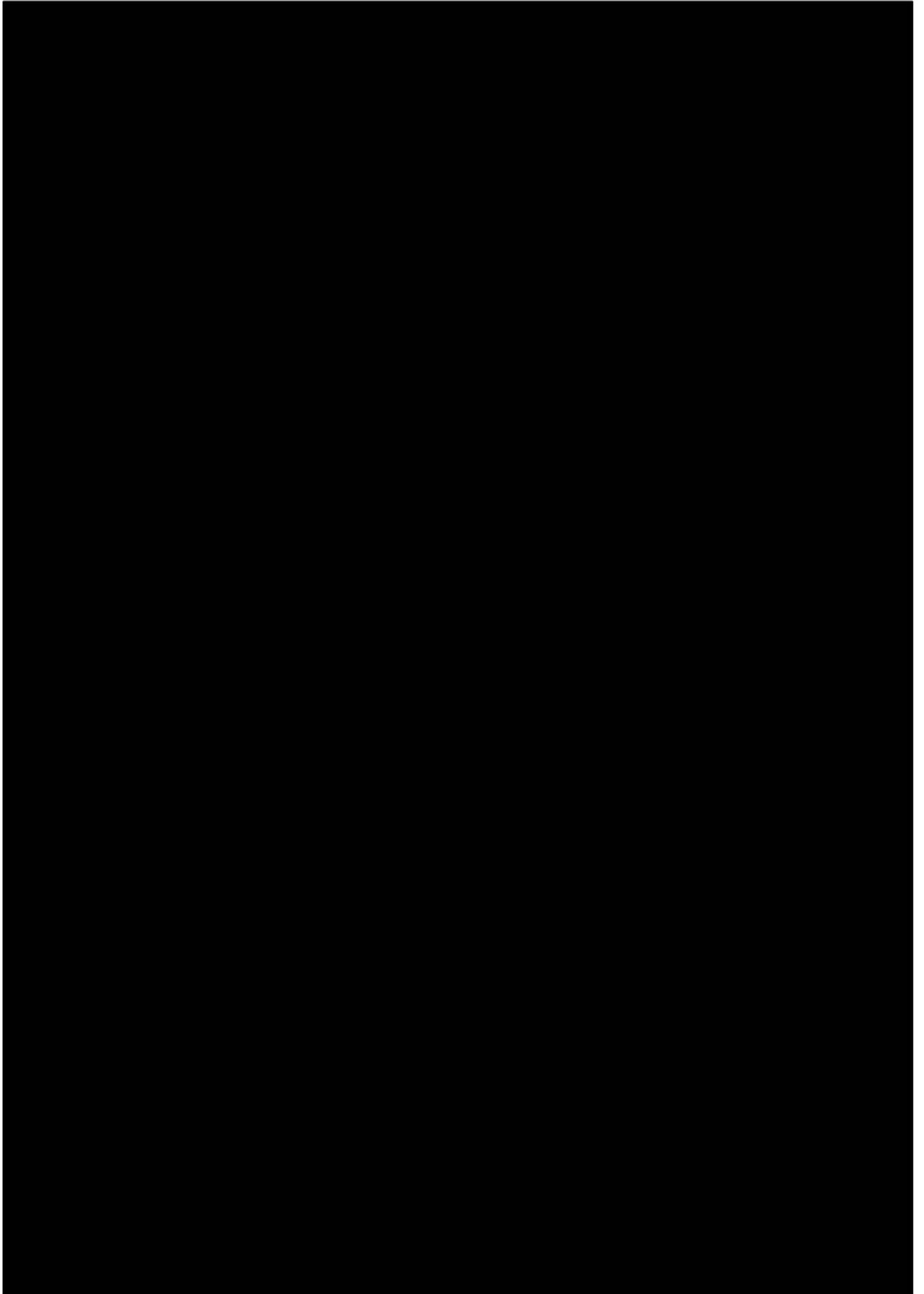
5.8 Régime d'emprunts 2016-2017

RÉSOLUTION NUMÉRO 2074

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de télédiffusion du Québec, valide jusqu'au 31 octobre 2017, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 61 459 518 \$

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

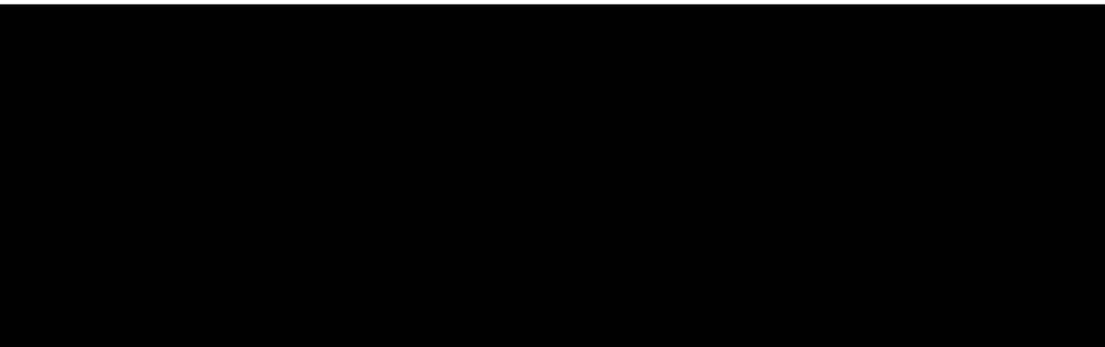




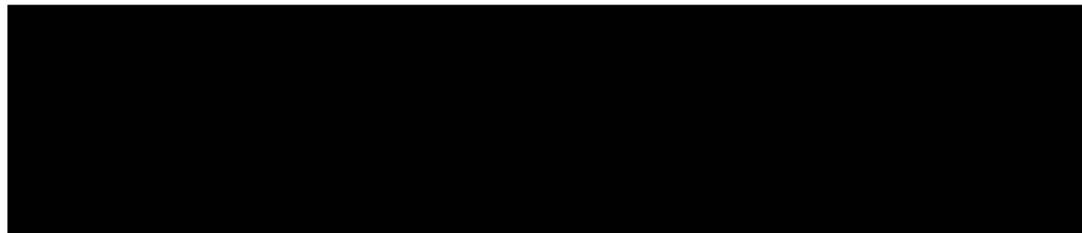


6. POUR INFORMATION

6.1 Révision des revenus et dépenses au 31 mars 2016

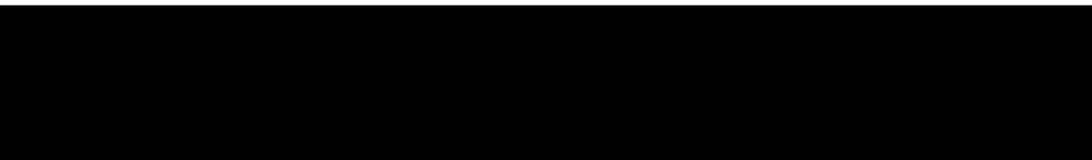


6.2 Projection financière 2016-2017



6.3 Revenus publicitaires

Les membres du conseil ont pris connaissance du document Ventes, créativité média et marketing, préparé par la directrice générale des ventes, créativité média et marketing.



6.4 Résultats d'écoute – printemps 2016

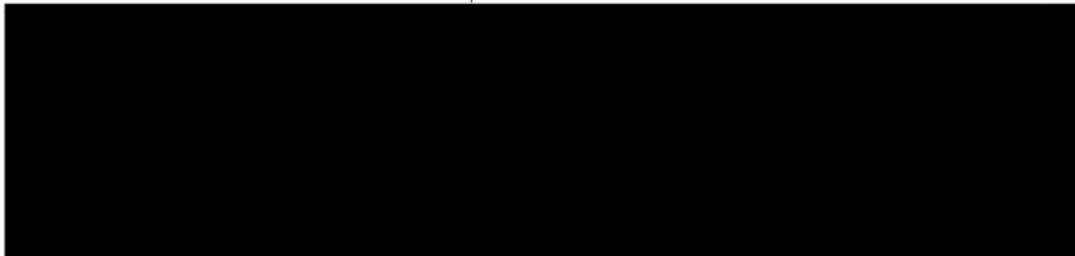
Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – printemps 2016.

6.5 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

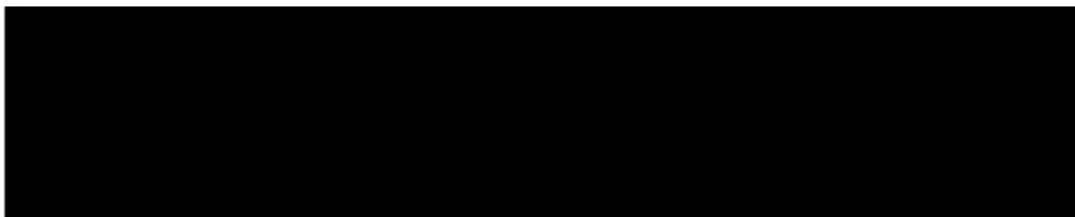
Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

7. Divers

Poste de réalisatrice



Bail Télé-Québec



8. Huis clos

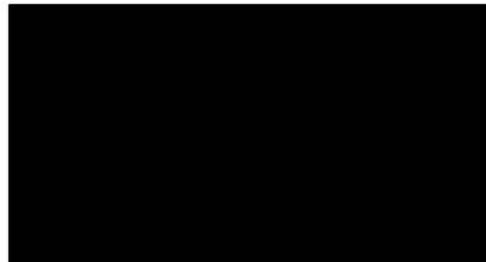
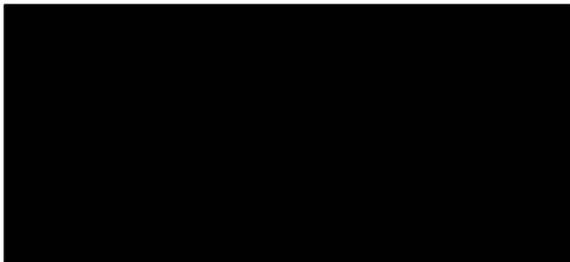
Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 26 août 2016 à 9 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED], la séance est levée à 12 h 30.





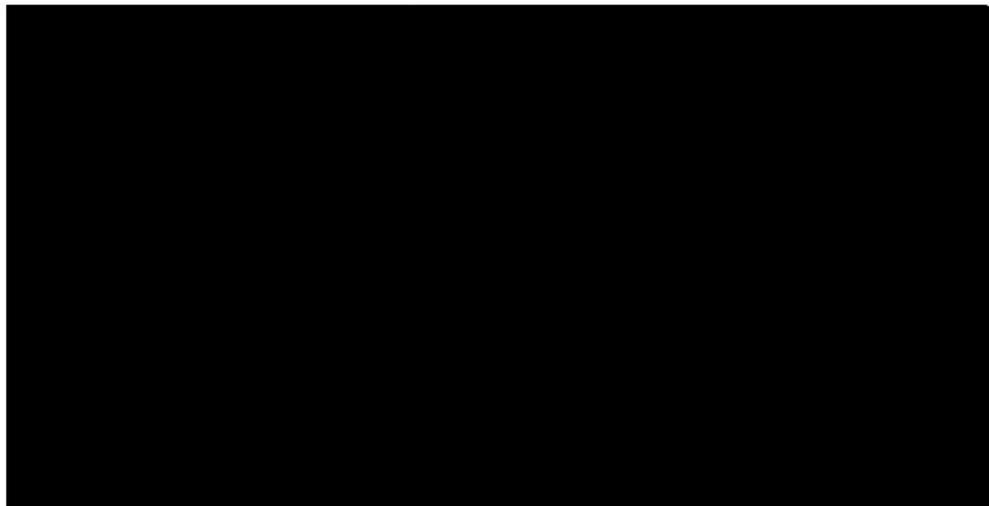
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absents :

Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé de déplacer le point 5 de l'ordre du jour immédiatement après le point 2.

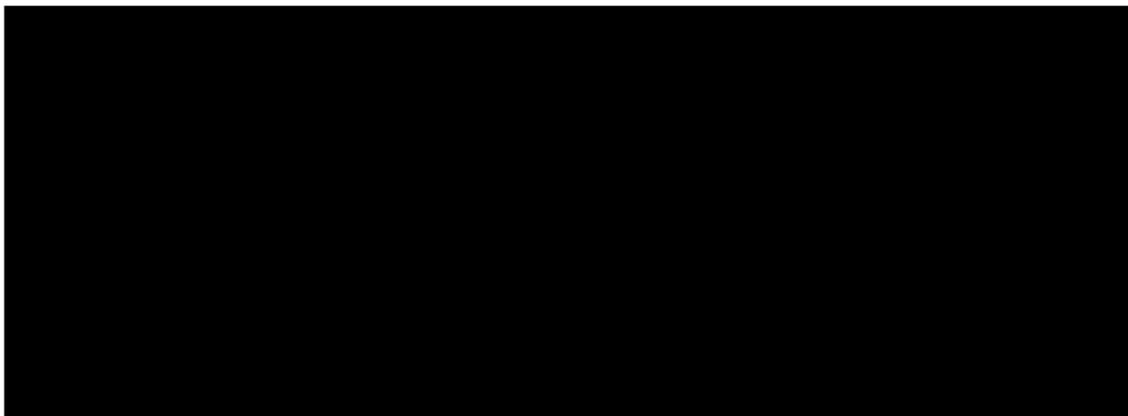
Sur proposition de [redacted] appuyée par [redacted]
[redacted] l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 août 2016

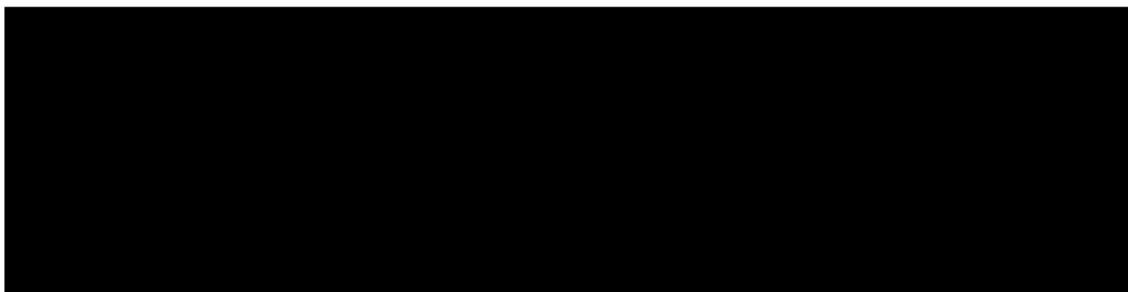
Sur proposition de [redacted] appuyée par [redacted]
[redacted] le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 août 2016 est adopté tel que rédigé.

3. POUR ADOPTION

3.1 États financiers vérifiés au 31 août 2016



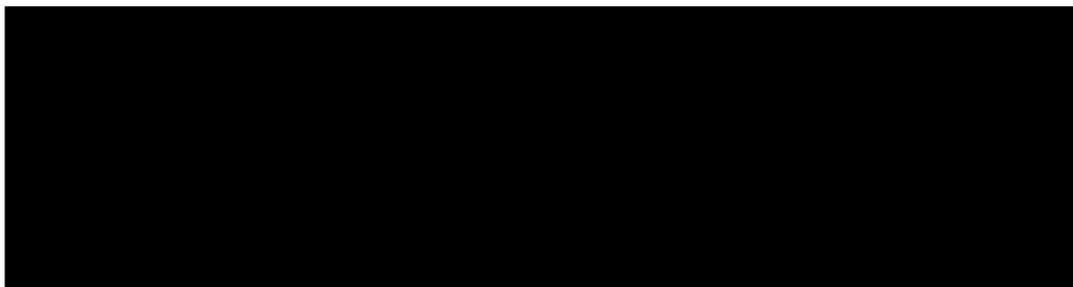
Travaux



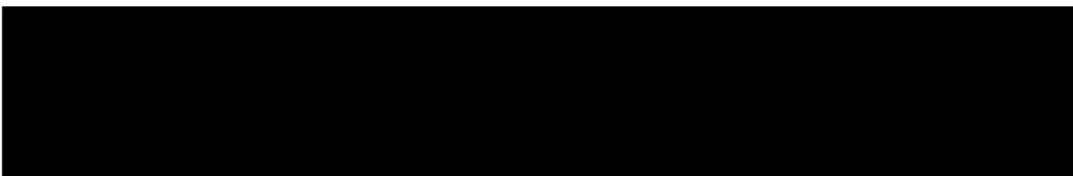
Fraudes



Déficiences du contrôle interne



Conclusion



Situation financière

États financiers au 31 août 2016

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'État des résultats et de l'évolution de la situation financière au 31 août 2016.

Le comité d'audit recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers vérifiés au 31 août 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2085

Concernant l'adoption des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2016

Vu la recommandation du comité d'audit d'adopter les états financiers;

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED] il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec adopte, sous réserve de l'approbation finale par le Vérificateur général du Québec, les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2016, dont copie est portée en annexe de la présente résolution;

QUE le conseil d'administration mandate le président du conseil d'administration et la présidente du comité d'audit pour signer conjointement lesdits états financiers pour et au nom de la Société.

3.2 Rapport annuel 2015-2016

Les membres du conseil ont pris connaissance du projet de rapport annuel 2015-2016 et sont invités à le commenter. [REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2086

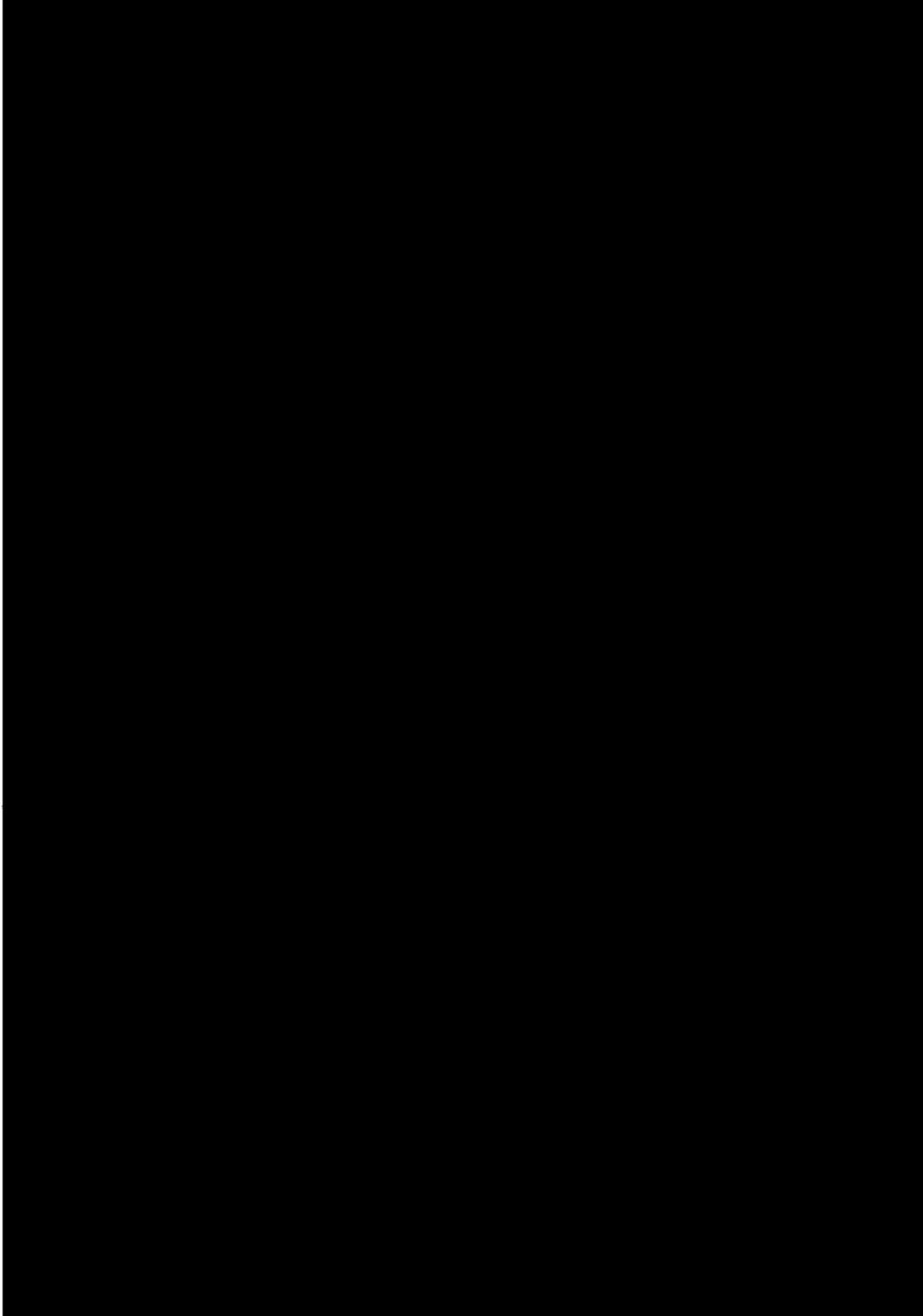
Concernant le rapport annuel 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec

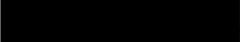
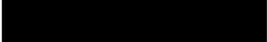
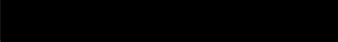
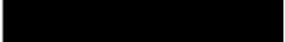
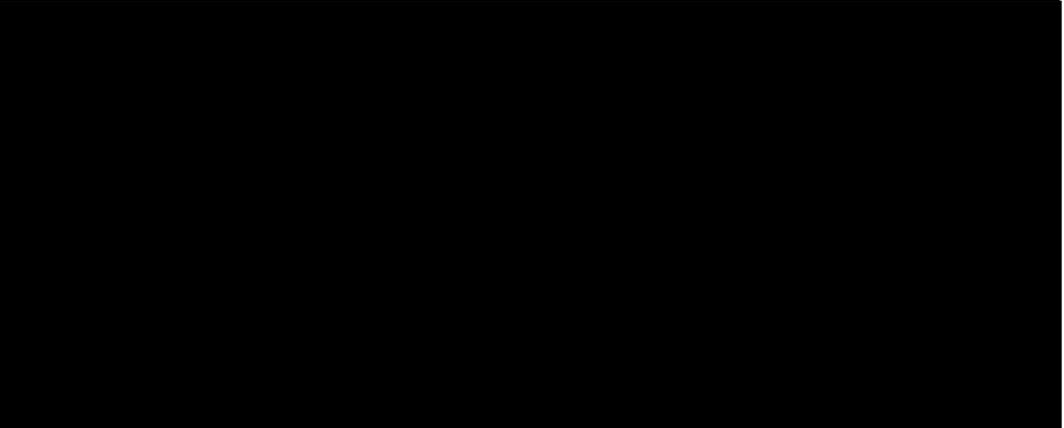
Vu la recommandation du président du conseil d'administration;

Sur proposition de [REDACTED] appuyée de [REDACTED] [REDACTED] il est résolu :

QUE soit adopté le rapport annuel 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution et que celui-ci soit transmis au ministre de la Culture et des Communications.

3.3 Restructuration




RÉSOLUTION 2087**Concernant l'adoption de la restructuration****Vu** la recommandation de Sur proposition de  appuyée de  il est résolu :**QUE** soit adoptée la restructuration, tel que présentée en annexe de la présente résolution;**3.4 Nouvel Organigramme****RÉSOLUTION NUMÉRO 2088****Concernant l'adoption d'un nouvel organigramme****Vu** la restructuration;**Vu** la recommandation de Sur proposition de  appuyée de  il est résolu :**QUE** soit adopté l'organigramme de la Société de télédiffusion du Québec, tel que présenté en annexe à la présente résolution.**3.5 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées**
Les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'action annuel proposé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2089

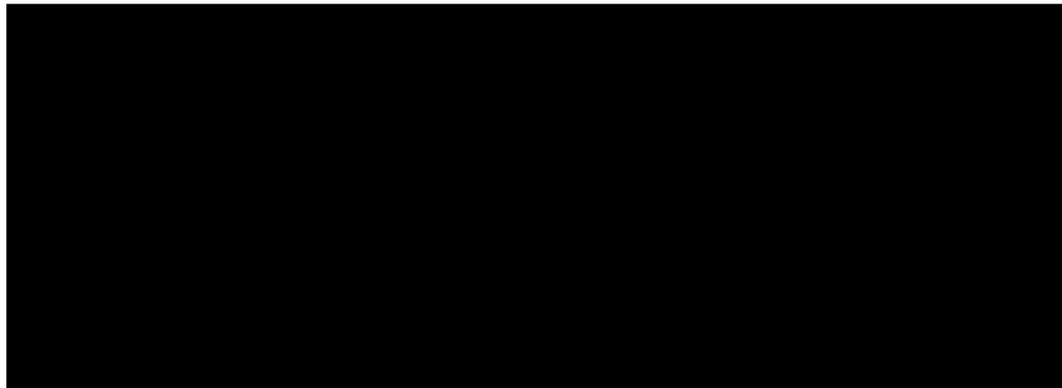
Concernant l'adoption du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2016-2017

Vu la recommandation de [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

Que soit adopté le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2016-2017 de la Société de télédiffusion du Québec dont copie est jointe en annexe.

3.6 Bail de Québec



RÉSOLUTION NUMÉRO 2090

Concernant la fin du bail du bureau de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches sis au 270, Chemin Ste-Foy à Québec (Bureau de Québec)

Vu la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] il est résolu :

QUE soit autorisée la signature d'un bail brut ou d'une entente avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) aux conditions énumérées dans la présente résolution et les documents en annexe.

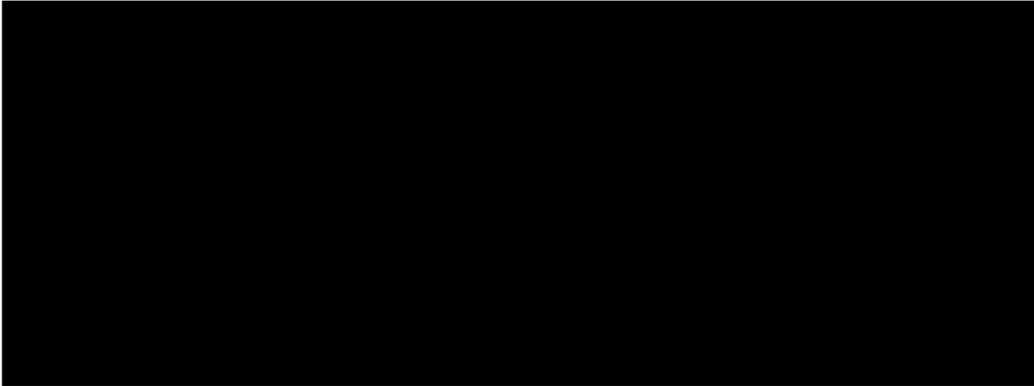
4. Suivis de la séance du conseil d'administration du 26 août 2016

[REDACTED] dépose un tableau faisant état du suivi de la réunion du conseil d'administration du 26 août 2016, dont copie est portée en annexe.

5. Rapport [REDACTED]

- Présentation au ministère de la Culture et de Communications

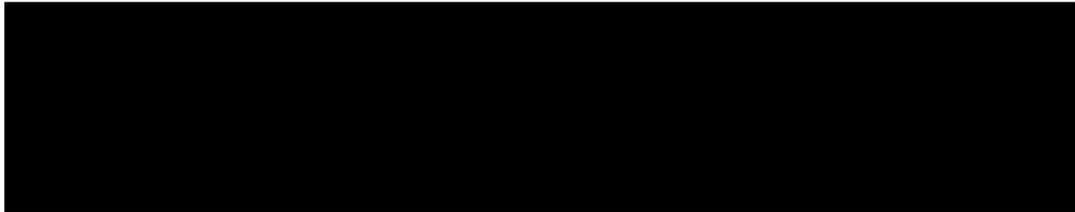
Madame Collin indique qu'à la suite d'une présentation de la situation financière et des enjeux de Télé-Québec au ministère de la Culture et des Communications, elle a obtenu l'aval pour faire des représentations prébudgétaires auprès du ministère des Finances.



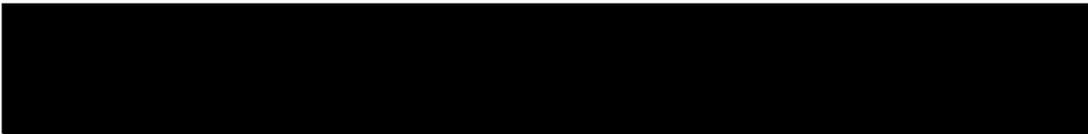
Pour le numérique:



- Télé-Québec en classe



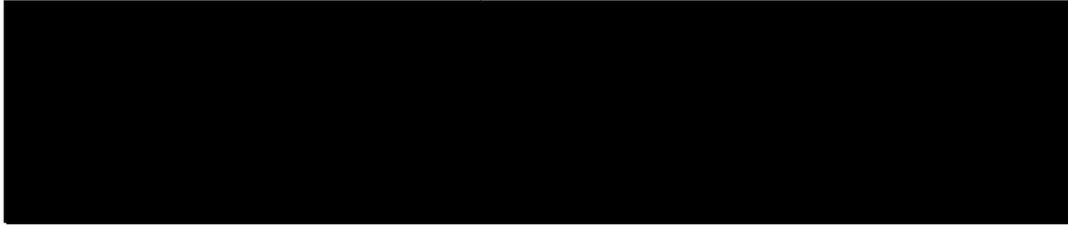
- Politique culturelle du Québec



- Révision des processus - Efficience



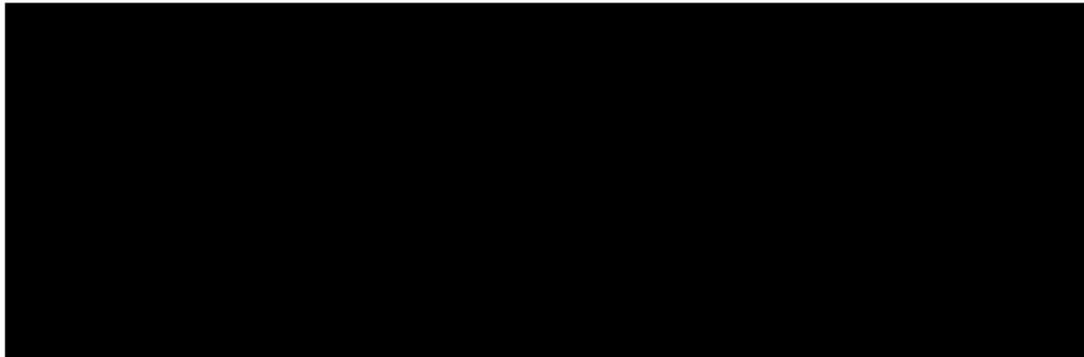
- Rapport sur le secteur des technologies de l'information



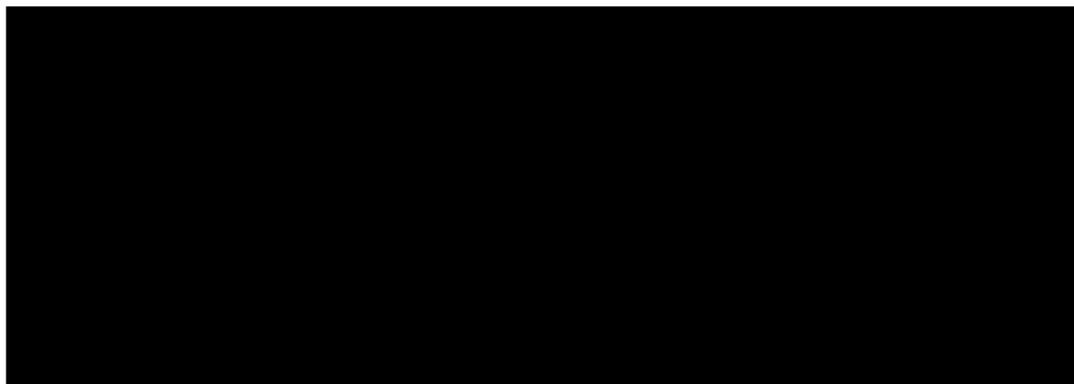
- Fabrique culturelle

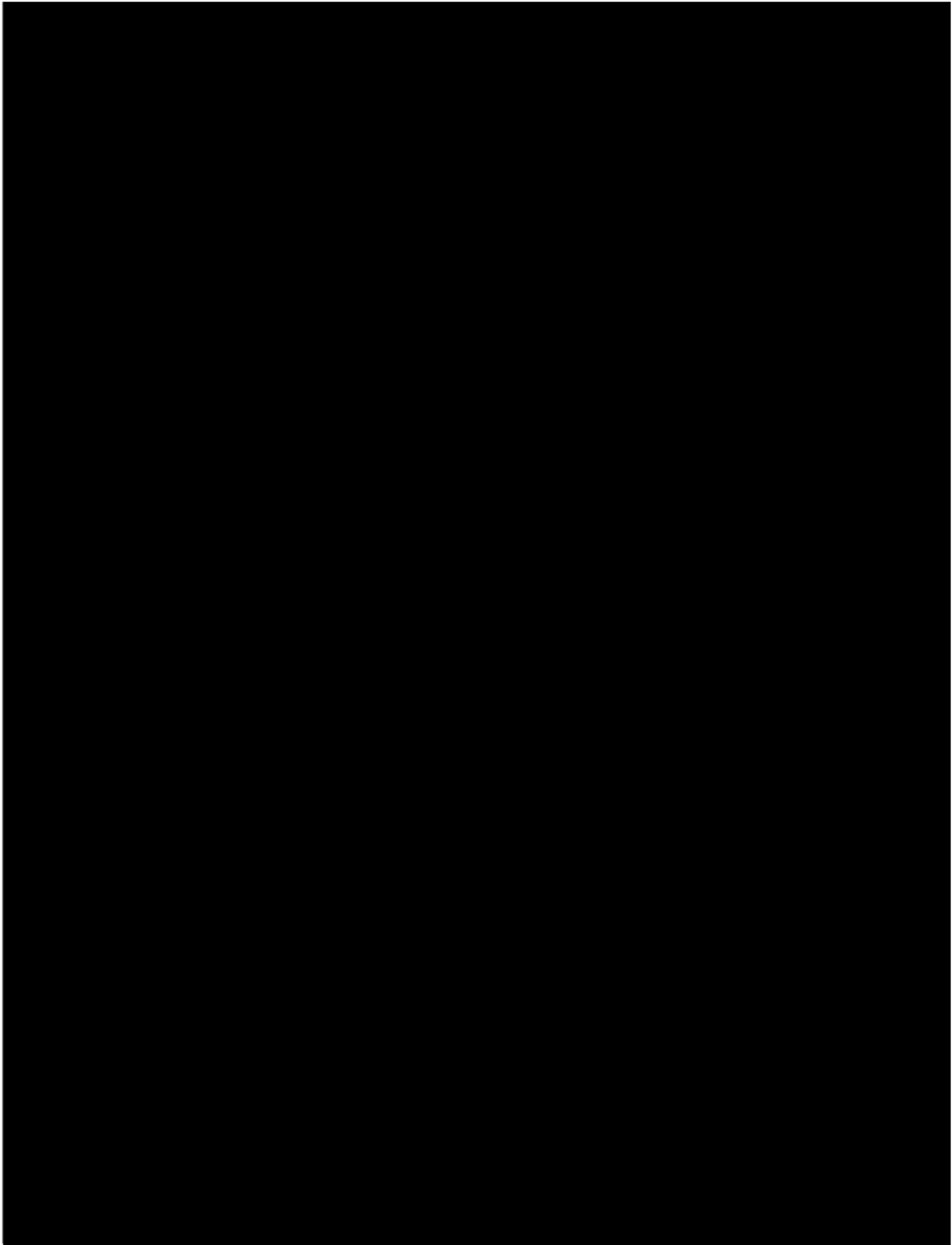


- Consultations du ministre du Patrimoine canadien



- Déménagement





- 50° de Télé-Québec



6. PRÉSENTATION

6.1 Interventions dans le cadre de la consultation sur le revenu canadien dans un monde numérique du ministère du Patrimoine canadien

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Interventions dans le cadre de la consultation sur le revenu canadien dans un monde numérique du ministère du Patrimoine canadien.

6.2 Observations de Télé-Québec au Fonds des médias du Canada (FMC) et proposition en faveur d'un volet Enveloppe de rendement réservé aux petits diffuseurs

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Observations de Télé-Québec au Fonds des médias du Canada (FMC) et proposition en faveur d'un volet Enveloppe de rendement réservé aux petits diffuseurs.

6.3 Résultats d'écoute – automne 2016

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – automne 2016.

6.4 Revenus publicitaires

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Revenus publicitaires.

6.5 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

6.6. Calendrier pour l'année 2017

Il est proposé de reporter la date du prochain conseil du 17 mars au 24 mars 2017. Les membres du conseil approuvent le calendrier des réunions du conseil et de ses comités pour l'année 2017, tel que modifié.

7. Divers

Il n'y a aucun point à cet intitulé.

8. Huis clos

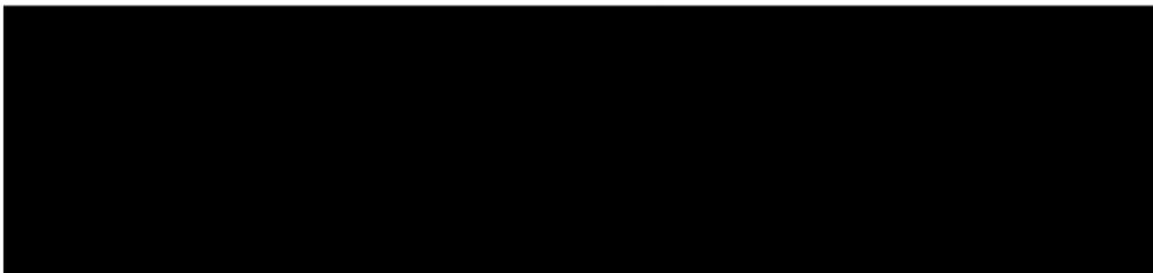
Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 24 mars 2017 à 9 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] la séance est levée à 12 h 15.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU VENDREDI 3 FÉVRIER 2017
À 8 H
(Par conférence téléphonique)**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absentes :

Invité :

[REDACTED]

- Ouverture de la séance

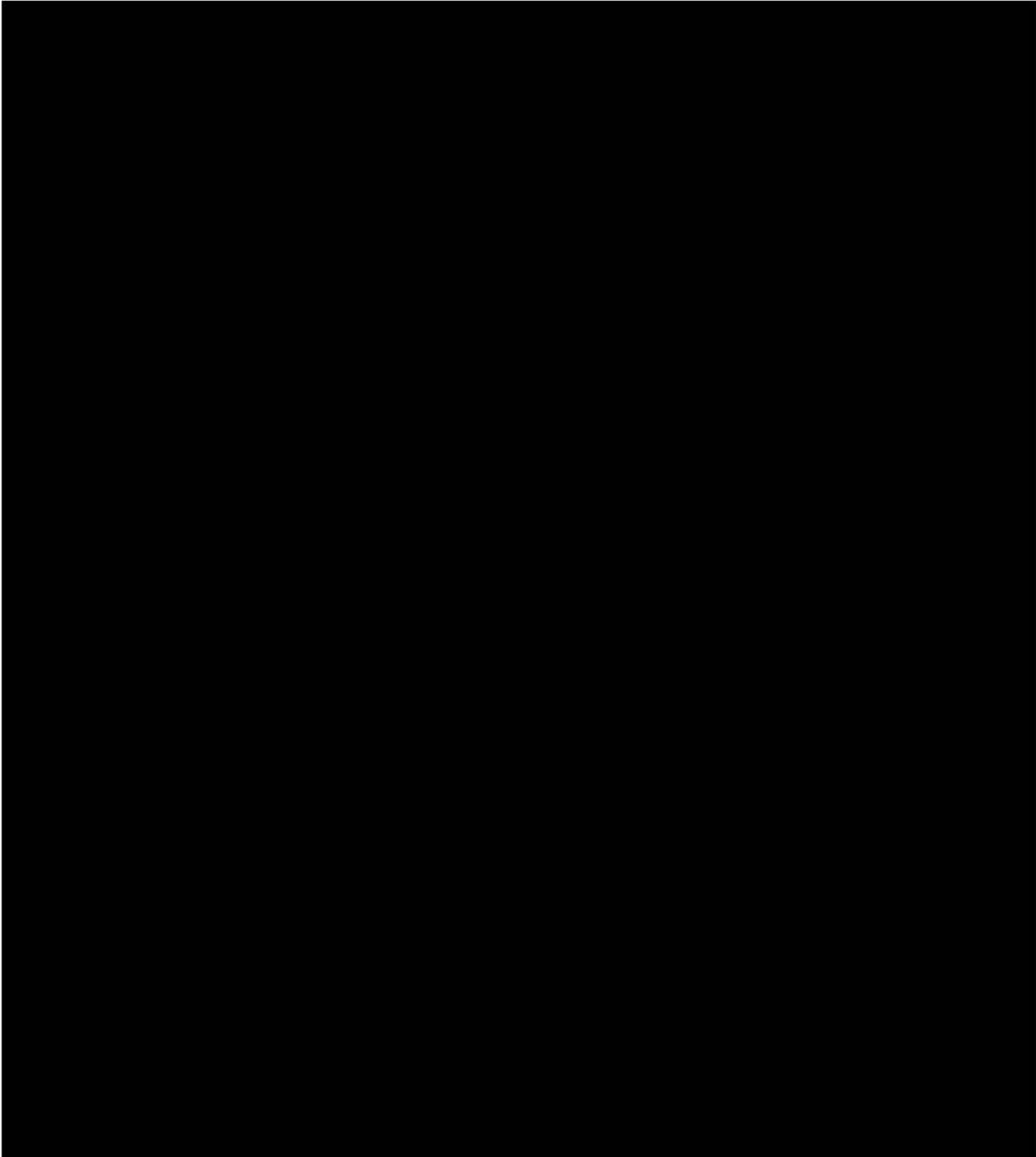
Ayant constaté le quorum, [REDACTED] déclare la séance ouverte à 8 h 05 et souhaite la bienvenue aux membres.

1. Adoption de l'ordre du jour

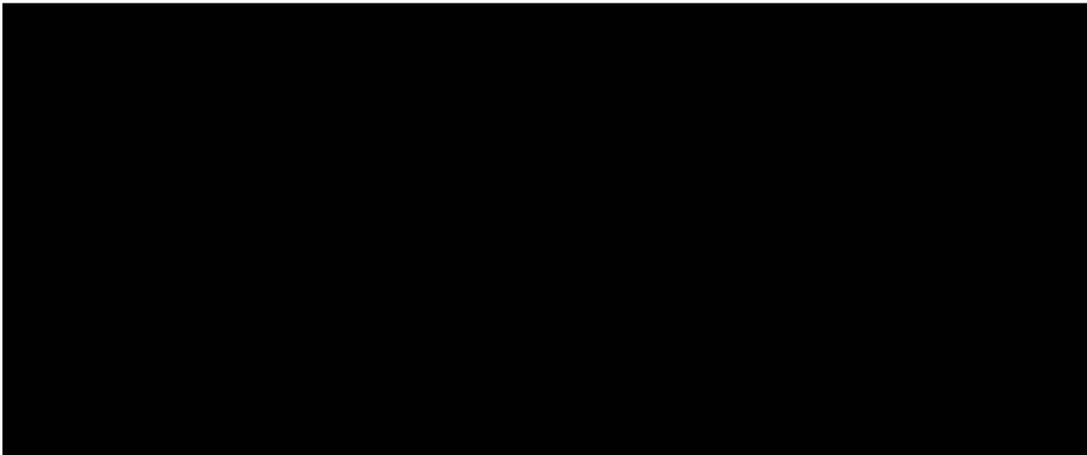
Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

2. Revue des mandats des sociétés d'État

[REDACTED]

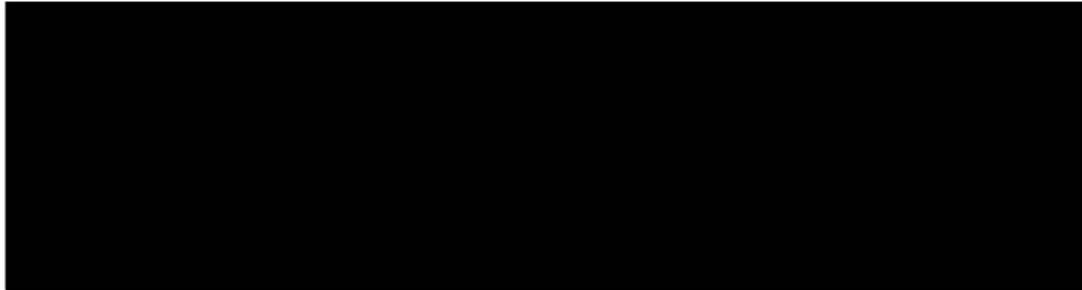


3. Bail de Télé-Québec



4. POUR ADOPTION

4.1 Entente de principe avec les cadres du gouvernement du Québec



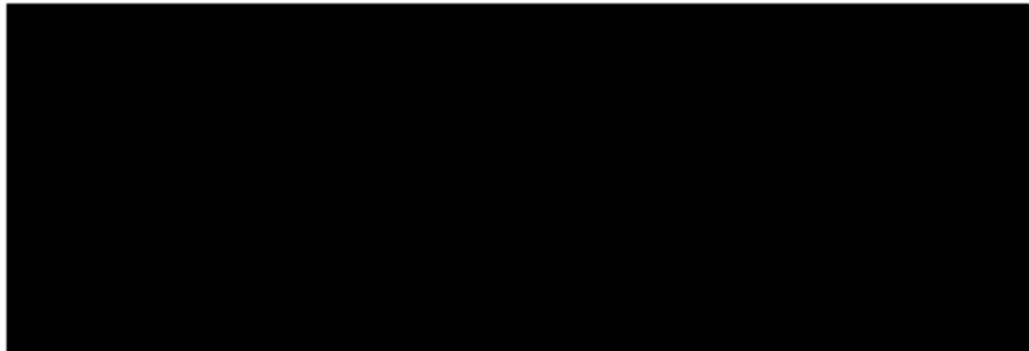
RÉSOLUTION NUMÉRO 2092

Concernant l'application de l'Entente de principe avec les cadres des secteurs public et parapublic

VU la recommandation de [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE soient majorées les échelles salariales du personnel cadre et non syndiqué comme suit :



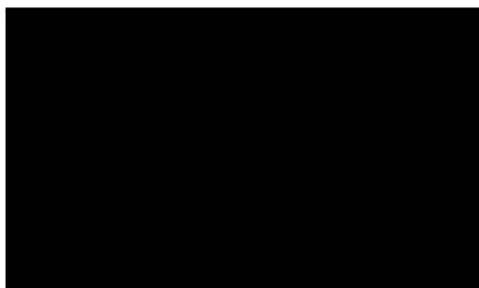
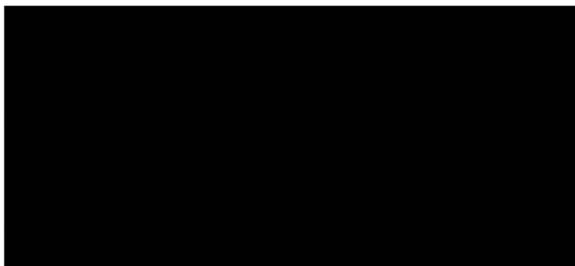
QUE soient modifié le Règlement sur les échelles de traitement du personnel cadre et non syndiqué de la Société;

5. Embauche à venir : directeur général des technologies et services techniques



6. Levée de la séance

La séance est levée à 8 h 35.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU MARDI 28 FÉVRIER 2017
À 11 H 45**

PROCÈS-VERBAL

Présents : Monsieur Jean Lamarre, président du conseil d'administration
Madame Marie Collin, présidente-directrice générale
Madame Sylvie Jacques
Madame Louise Martel
Madame Francine Cléroux
Madame Lorraine Pintal (par téléphone)
Monsieur Stéphane Éthier (par téléphone)
Monsieur Jérémie Monderie Larouche (par téléphone)

Absents : Madame Dominique Payette
Monsieur Vincent Godcharles

Invités : Monsieur Denis Bélisle, directeur général principal et secrétaire corporatif
Madame Manon Charbonneau, directrice générale des finances

Madame Nathalie Blais, avocate, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- Ouverture de la séance

Ayant constaté le quorum, le président déclare la séance ouverte à 10 h 45.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

2. POUR ADOPTION

2.1 Mandat de négociation en vue de l'acquisition de la bâtisse historique sise au 905, avenue de Lorimier à Montréal (SAQ), en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après désignée la SODEC)

La présidente-directrice générale présente le projet d'acquisition de la bâtisse de la SAQ conjointement avec la SODEC, plus particulièrement les aspects liés à son financement. Elle indique que l'accélération du processus d'acquisition est due à la volonté de la SAQ de conclure une entente d'ici le 31 mars 2017. La SAQ peut agir rapidement, n'étant pas tenue aux mêmes règles et obligations gouvernementales que Télé-Québec. Madame Collin indique que la conjoncture

est favorable et qu'elle a la pleine collaboration du ministère de la Culture et des Communications dans le dossier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2094

Concernant l'adoption du mandat de négociation en vue de l'acquisition de la bâtisse historique sise au 905, avenue de Lorimier à Montréal (SAQ) en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après désignée la SODEC)

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

Sur proposition de madame Lorraine Pintal, appuyée de madame Louise Martel, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à négocier l'acquisition de la bâtisse sise au 905, avenue de Lorimier à Montréal, avec la SODEC, au coût de vingt et un millions de dollars (21 000 000 \$), dont seront déduits les travaux de maintien d'actifs identifiés, une estimation de la santé de l'immeuble, la valeur de la Maison du Gouverneur et la part de l'immeuble que la Société des alcools entend conserver (cave à vins et entreposage) pour un coût final projeté de quinze millions de dollars (15 000 000 \$);

QU'en vertu de l'article 20 de la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec, la Société obtienne l'autorisation du gouvernement du Québec pour faire l'acquisition de la bâtisse sise au 905, avenue de Lorimier à Montréal.

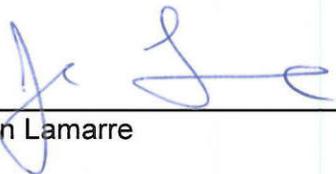
3. DIVERS

Il n'y a aucun point à cet intitulé.

4. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 10.

Le président du conseil d'administration,



Jean Lamarre

La secrétaire,



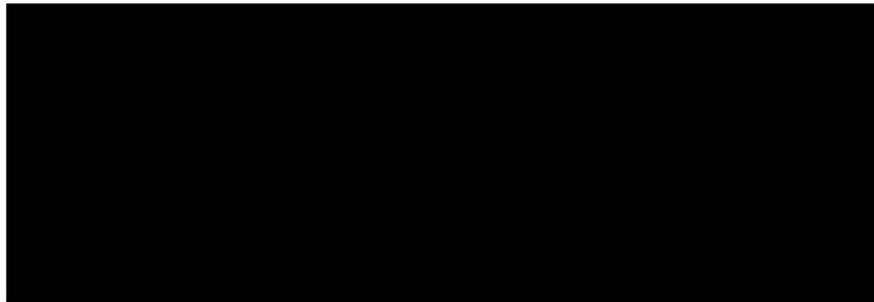
Nathalie Blais



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS 2017
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

[redacted] souhaite la bienvenue aux membres et plus particulièrement aux deux nouveaux administrateurs,

[redacted] souligne que d'autres nouveaux administrateurs s'ajouteront au conseil d'ici peu.

1. Adoption de l'ordre du jour

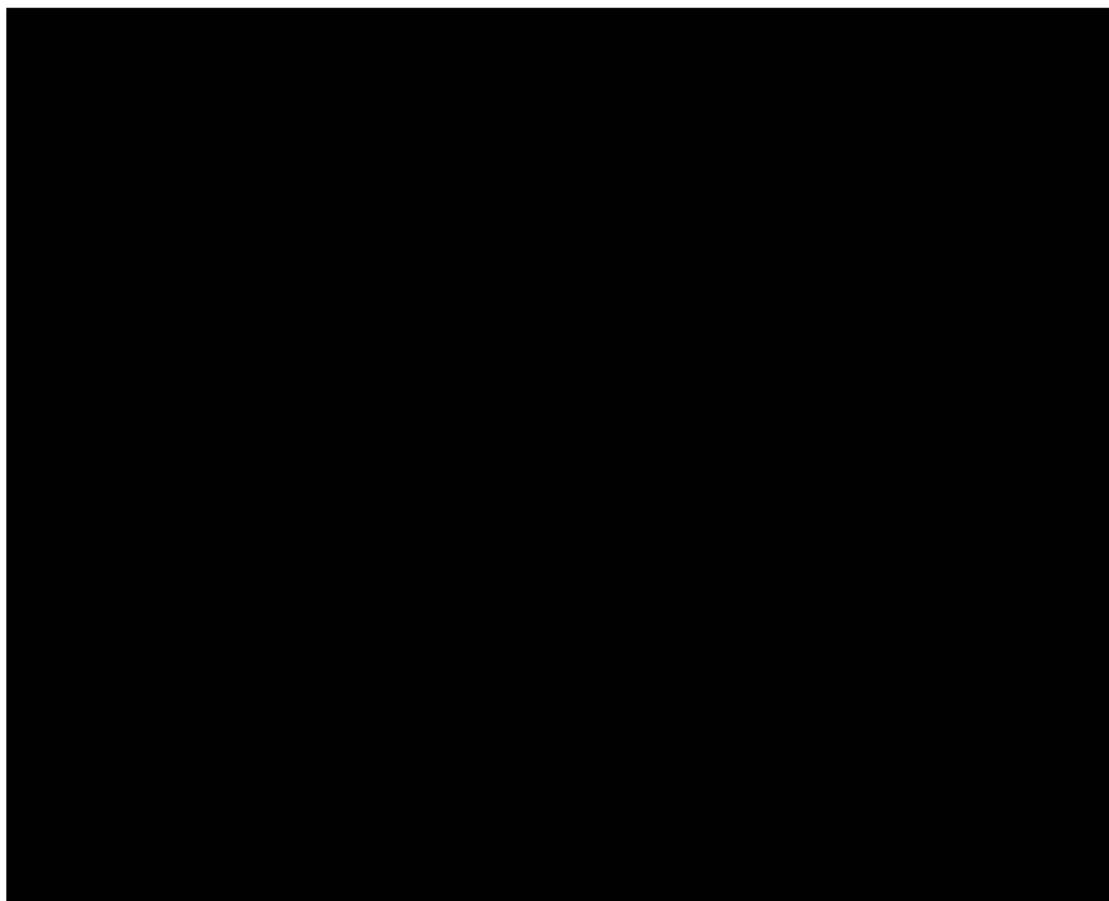
[redacted] propose l'ajout du point 5.11 « Nomination des membres des comités du conseil d'administration ». [redacted] propose que le point 6.2 « Résultat d'écoute » et le point 6.3 « Revenus publicitaires » soient intégrés au point 4 « Rapport de [redacted] ». Sur proposition de [redacted] appuyée par [redacted] l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 décembre 2016 et des séances spéciales du 3 février 2017 et du 28 février 2017

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 décembre 2016 et de la séance spéciale du 28 février 2017 sont adoptés tel que rédigés. Une modification est demandée par [REDACTED] au point 2, Revue des mandats des sociétés d'État, du procès-verbal de la séance spéciale du 3 février 2017. Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la séance spéciale du 3 février est adopté tel que modifié.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 2 décembre 2016

[REDACTED] dépose un tableau faisant état du suivi de la réunion du conseil d'administration du 2 décembre 2016, dont copie est portée en annexe.



4. Rapport de [REDACTED]

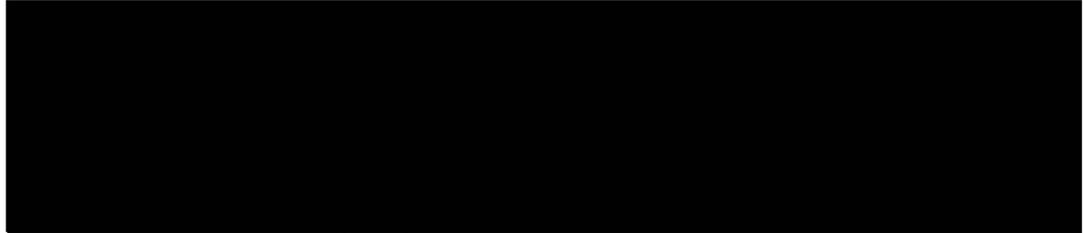
[REDACTED] présente aux membres les points suivants :

- Bail Télé-Québec à Montréal





- Mise à jour du plan stratégique



- Offre de Télé-Québec en jeunesse



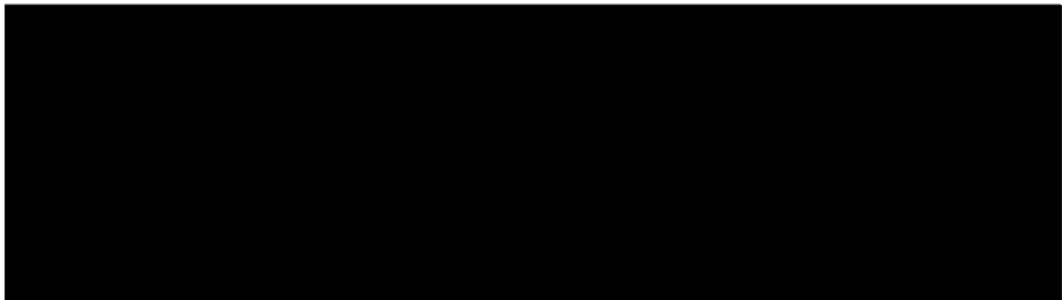
- Mise sur pied d'une cellule de création



- Rencontre de la présidente avec les employés



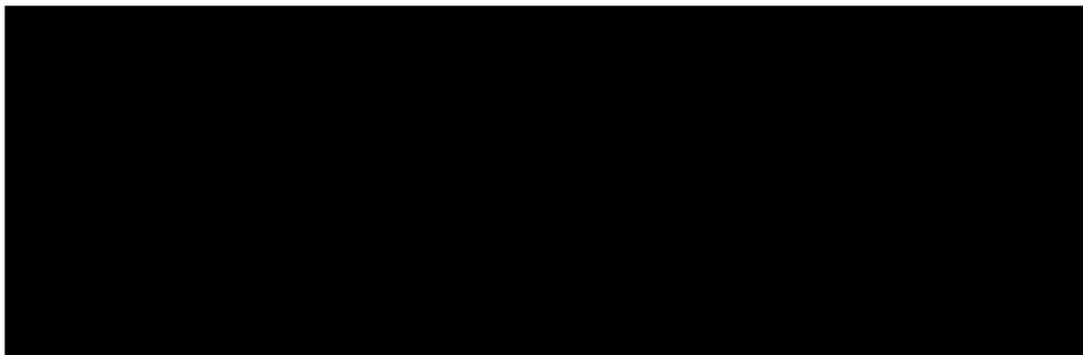
- Télé-Québec en classe



- Résultats d'écoute

La présidente-directrice générale fait état aux membres du conseil du document intitulé Performance Hiver 2017 – Télévision numérique, dont copie est portée en annexe.

- Revenus publicitaires



5. POUR ADOPTION

5.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

RÉSOLUTION NUMERO 2095

Concernant le rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

VU la recommandation du comité de gouvernance;

Il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve les différents rapports présentés en séance;

QU'à partir du rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, tel que déposé en séance et joint en annexe à la présente résolution, un sommaire soit préparé aux fins de publication dans le rapport annuel de la Société;

QUE des objectifs d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2015-2016 soient préparés par le comité de gouvernance et d'éthique et proposés lors de la prochaine séance régulière du conseil.

5.2 Politique de gestion des risques de Télé-Québec

RÉSOLUTION NUMÉRO 2096

Concernant la Politique de gestion des risques de Télé-Québec

VU la recommandation du comité d'audit et du comité de gouvernance;

Il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec adopte la Politique de gestion des risques de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.3 Modification des règles de régie interne numéros 1 et 2 relatives à la gestion financière et à l'obtention de biens, de services et de travaux de construction

RÉSOLUTION NUMÉRO 2097

Concernant la modification de la Règle de régie interne numéro 1 relative à la gestion financière de Télé-Québec et la Règle de régie interne numéro 2 relative à l'obtention de biens, de services et de travaux de construction

Il est unanimement résolu :

QUE la Règle de régie interne numéro 1 relative à la gestion financière de Télé-Québec et la Règle de régie interne numéro 2 relative à l'obtention de biens, de services et de travaux de construction de Télé-Québec soient modifiées pour tenir compte des nouveaux titres d'emploi tel qu'ils sont présentés dans les documents portés en annexe à la présente résolution;



5.4 Contrat de préachat de droits pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Conseil de famille* (3)

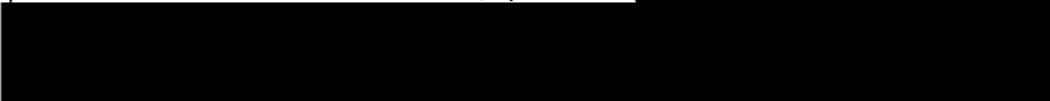
RÉSOLUTION NUMÉRO 2098

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Conseil de famille* (3)

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation 



- 5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Deux hommes en or* (5)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2099

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Deux hommes en or* (5)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

- 5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Deux hommes en or* (6)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2100

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Deux hommes en or* (6)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

- 5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Électrons libres* (2)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2101

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Électrons libres* (2)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée Génial (8)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2102

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée Génial! (8)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.9 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée Y'a du monde à messe

RÉSOLUTION NUMÉRO 2103

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée Y'a du monde à messe

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.10 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée Au-delà de l'image

RÉSOLUTION NUMÉRO 2104

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée Au-delà de l'image

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.11 Nomination des membres des comités du conseil d'administration (déposé séance tenante)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2105

Concernant la nomination des membres des comités du conseil d'administration

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE les administrateurs suivants soient nommés membres du comité d'audit, du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat d'un an à compter de leur nomination et que les membres desdits comités demeurent en poste jusqu'à leur remplacement :

6. PRÉSENTATION

6.1 Guide de revue de mandat des sociétés d'État

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé « Revue de mandat de Télé-Québec » dont copie est portée en annexe.

6.2 Résultats d'écoute

Ce point a été traité au point 4, « Rapport de [REDACTED] ».

6.3 Revenus publicitaires

Ce point a été traité au point 4, « Rapport de [REDACTED] ».

6.4 Contrat de service de 25 000 \$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25 000 \$ et plus.

7. Divers

Il n'y a aucun point à cet intitulé.

8. Huit clos

Les membres du conseil d'administration se retirent à huit clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 16 juin 2017 à 8 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 12 h 15.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU VENDREDI 31 MARS 2017
À 14 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absentes :

Invités :

[REDACTED]

- Ouverture de la séance

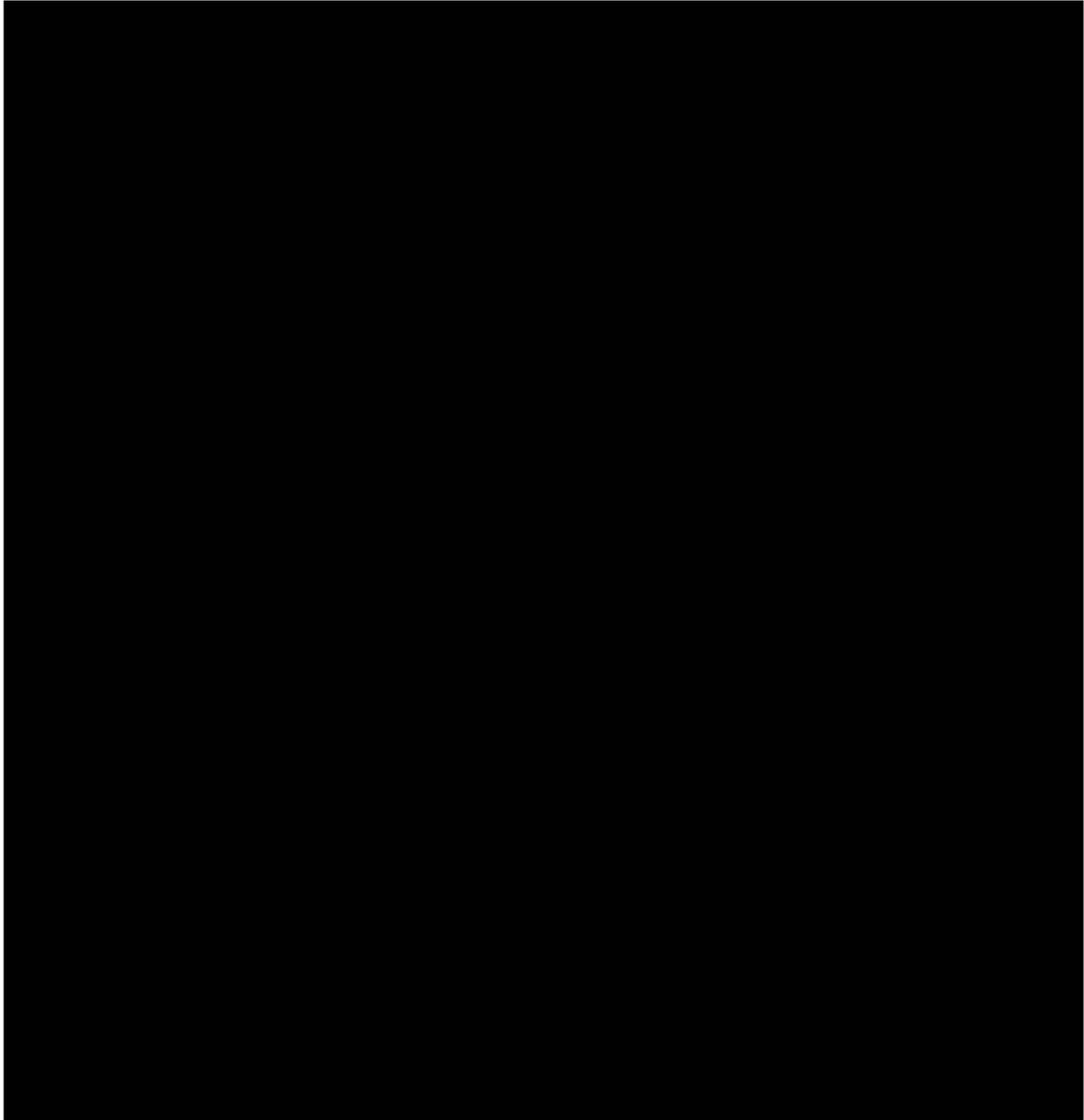
Les membres renoncent séance tenante au délai d'avis de convocation d'une séance spéciale prévu à l'article 13 du Règlement sur l'exercice général des pouvoirs. Le quorum étant constaté, [REDACTED] déclare la séance ouverte à 14 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté unanimement tel que déposé.

2. POUR ADOPTION

- 2.1 Présentation de l'offre d'achat à la SAQ en vue de l'acquisition de la bâtisse historique sise au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (SAQ) en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après désignée la Sodec)



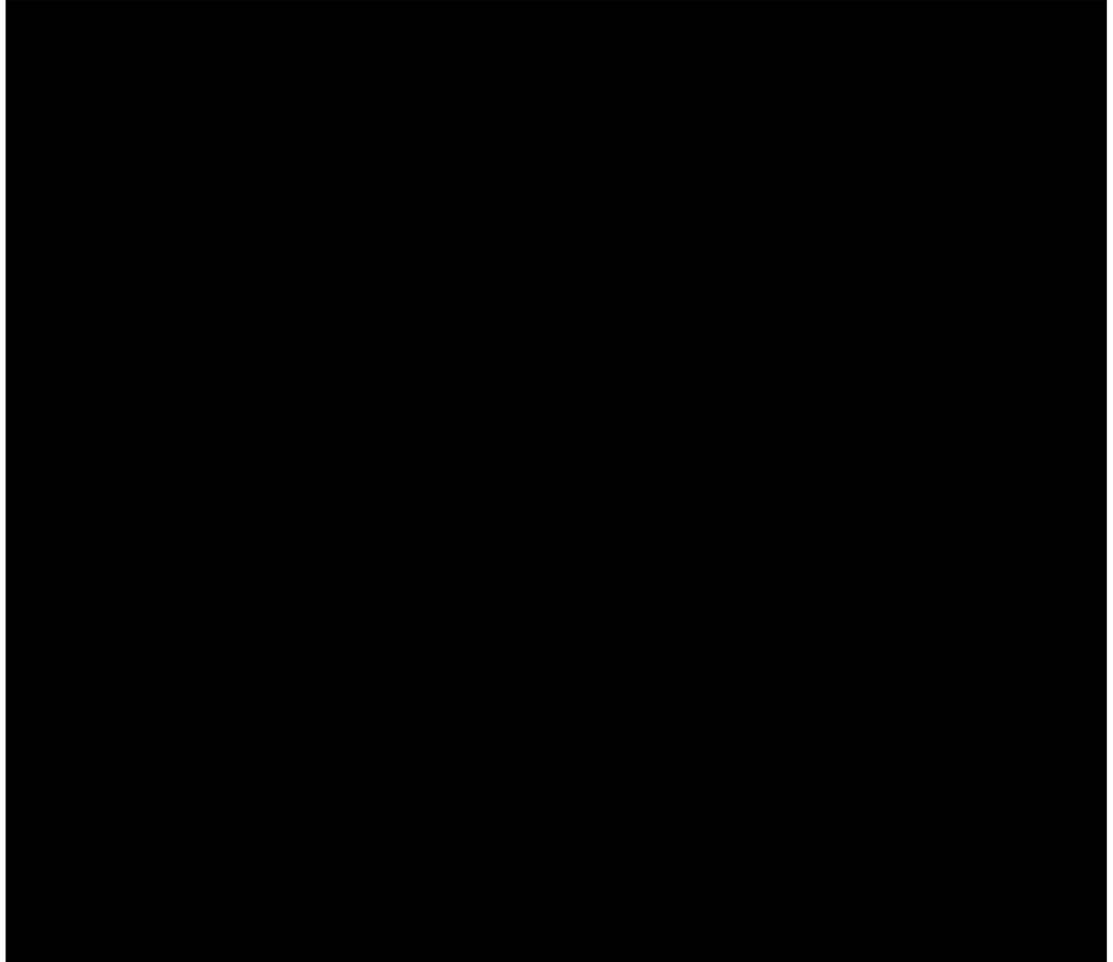
RÉSOLUTION NUMÉRO 2106

Concernant l'adoption de la présentation de l'offre d'achat à la SAQ en vue de l'acquisition de la bâtisse historique sise au 901-905, avenue De Lorimier à Montréal (SAQ) en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après désignée la SODEC)

VU la recommandation de 

Sur proposition de dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à déposer une offre d'achat à la SAQ pour l'acquisition des immeubles « *Au-Pied-du-Courant* » et la « *Maison du Gouverneur* » situés au 901-905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec) H2K 3V9 (numéro de lot : 1424735) aux conditions suivantes :



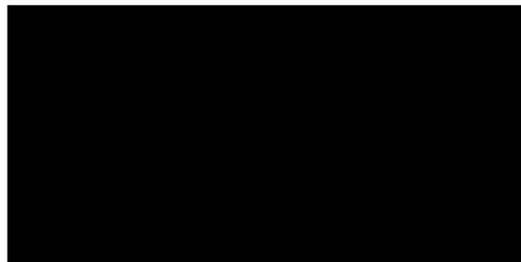
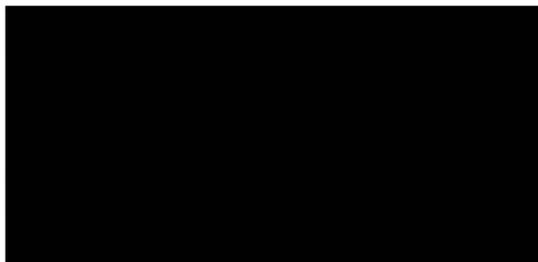
QU'en vertu de l'article 20 de la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec, la Société obtienne l'autorisation du gouvernement du Québec pour faire l'acquisition des immeubles « Au pied du courant » et la « Maison du Gouverneur » situés au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal, Québec H2K 3V9 (numéro de lot 1424735).

3. DIVERS

Il n'y a aucun point à cet intitulé.

4. Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 55.





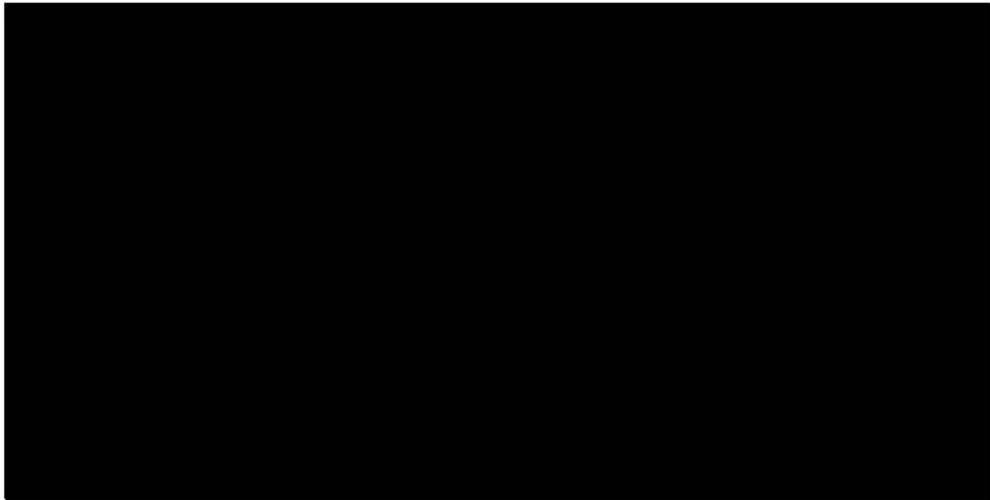
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU MERCREDI 24 MAI 2017
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absente :

Invités :



- Ouverture de la séance

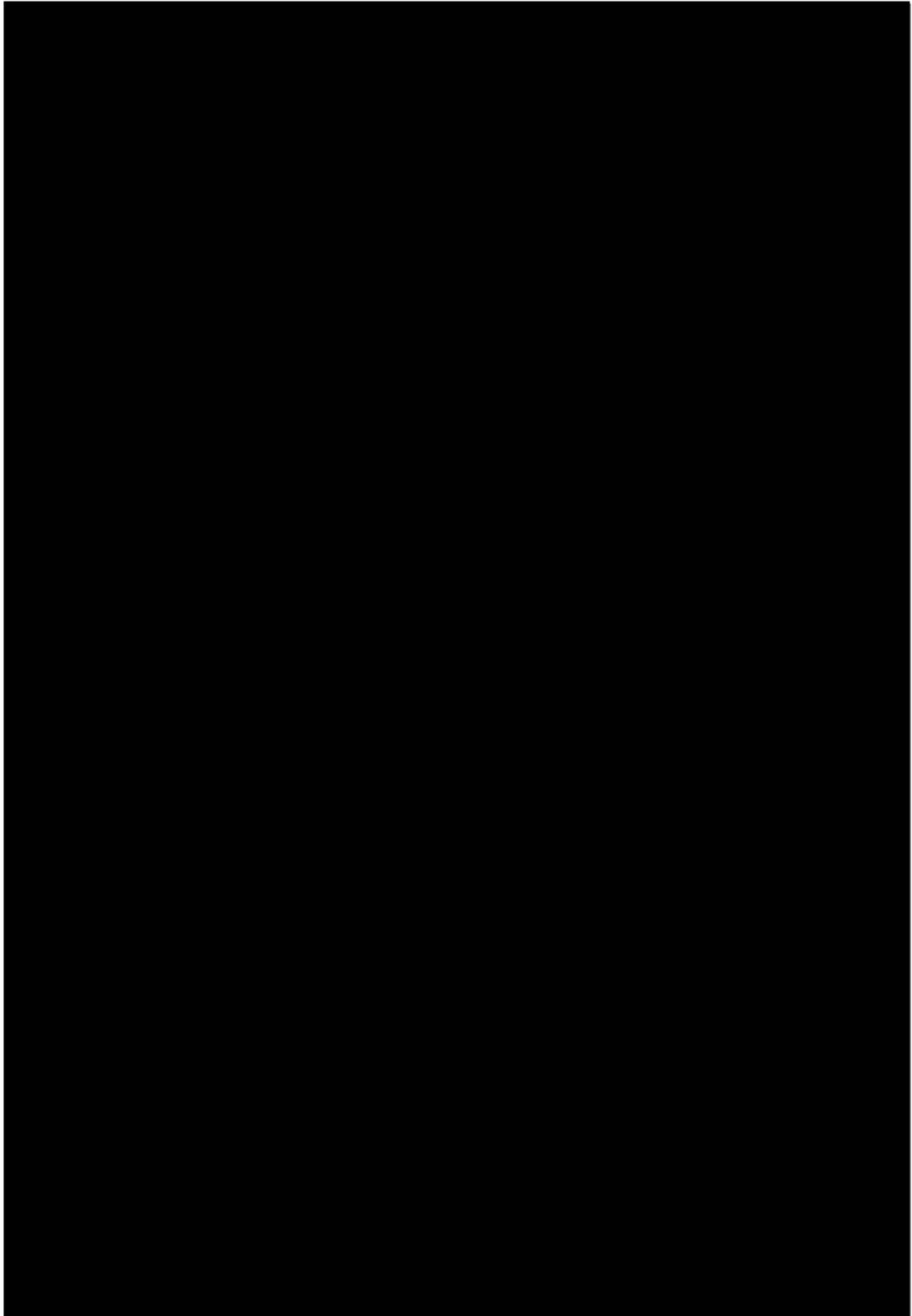
Le quorum étant constaté, le président déclare la séance ouverte à 9 h 35.

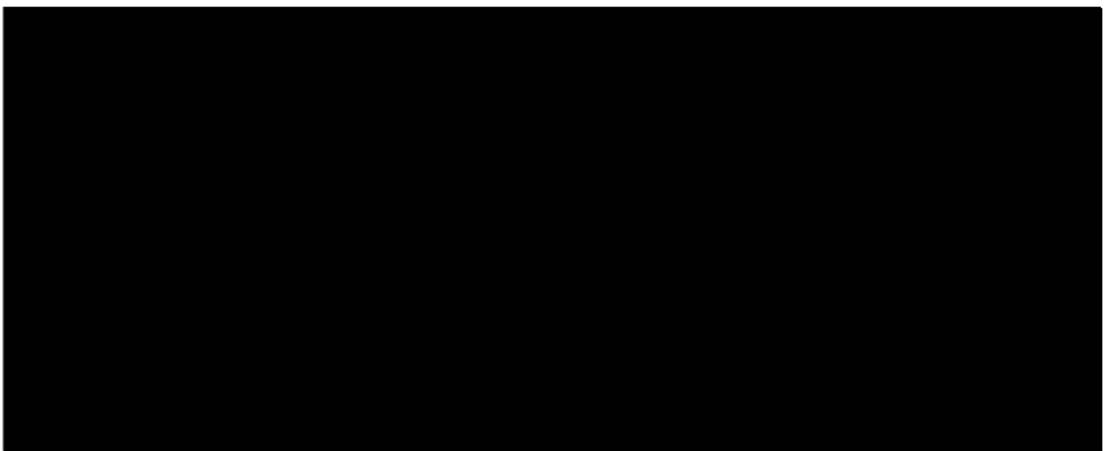
1. Adoption de l'ordre du jour

 propose l'ajout au point 3 d'un point d'information concernant la résolution écrite tenant lieu de réunion du conseil d'administration du 5 mai 2017. Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté unanimement tel que modifié.

2. POUR ADOPTION

- 2.1 Achat des immeubles historiques sis au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (SAQ), en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après désigné la SODEC)**




RÉSOLUTION NUMÉRO 2107

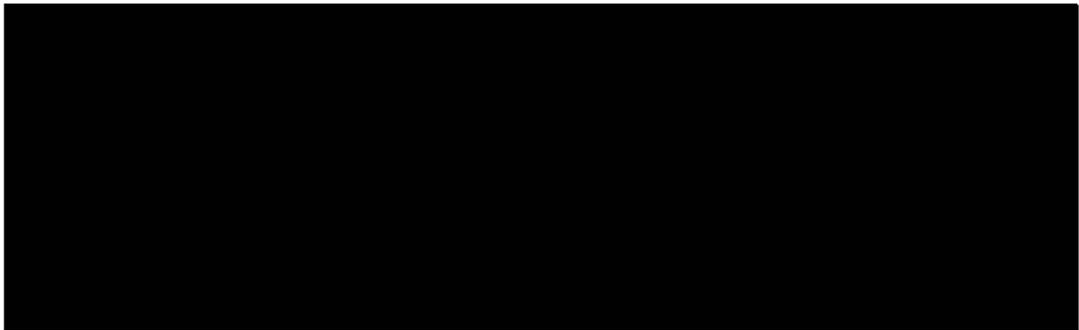
Concernant l'acquisition des immeubles historiques sis au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (SAQ) par la Société de télédiffusion du Québec (ci-après désignée Télé-Québec), en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après désigné la SODEC)

VU la recommandation de 

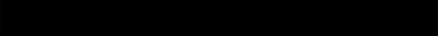
Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à signer l'acte de vente et la convention d'indivision avec la SODEC lors de l'obtention du décret autorisant Télé-Québec à acquérir les immeubles « Au-Pied-du-Courant » et la « Maison du Gouverneur » situés au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (Québec) H2K 3V9 (numéro de lot : 1424735).

2.2 Régime de rémunération supplémentaire (commissions) à la Direction générale des ventes, de la créativité média et du marketing applicable à l'atteinte des objectifs de revenus


RÉSOLUTION NUMÉRO 2108

Concernant l'adoption d'un régime de rémunération supplémentaire (commissions) à la Direction générale des ventes, de la créativité média et du marketing, applicable à l'atteinte des objectifs de revenus

VU la recommandation de 

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le versement de commissions (rémunération supplémentaire) à la Direction générale, Ventes, créativité média et marketing, selon les termes et modalités joints en annexe;

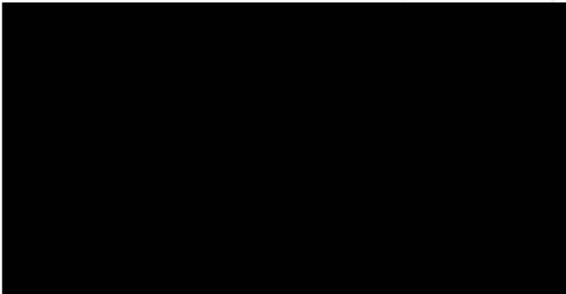
QUE le versement de commissions (rémunération supplémentaire) selon les termes et modalités prévus en annexe à la présente résolution soit soumis pour approbation au Conseil du Trésor, conformément aux articles 78, 79 et 80 de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs publics et parapublics (RLRQ, c. R-8.2).

3. DIVERS



4. Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 10.





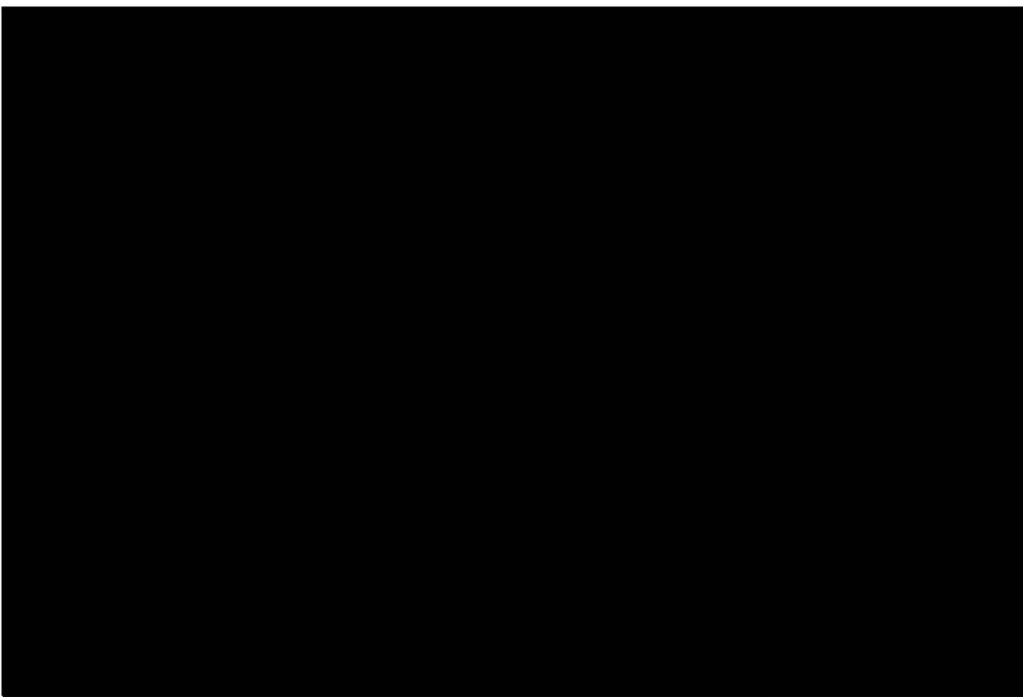
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 16 JUIN 2017
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absent :

Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 30.

[REDACTED] souhaite la bienvenue aux membres.

1. Adoption de l'ordre du jour

[REDACTED] propose que le point 6.3 « Résultats d'écoute » et le point 6.4 « Revenus publicitaires » soient intégrés au point 4 « Rapport de [REDACTED] ». Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour de la présente séance est adopté unanimement tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 mars 2017 et des séances spéciales du 31 mars 2017 et du 24 mai 2017

Une précision est proposée par [REDACTED] au point 4, Rapport de [REDACTED] du procès-verbal du 24 mars 2017. Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la séance du 24 mars 2017 est adopté unanimement tel que modifié. Les procès-verbaux des séances spéciales du 31 mars 2017 et du 24 mai 2017 sont adoptés unanimement tel que rédigés.

3. Suivis des séances du conseil d'administration du 24 mars 2017, du 31 mars 2017 et du 24 mai 2017

[REDACTED] dépose un tableau faisant état du suivi des réunions du conseil d'administration du 24 mars 2017, du 31 mars 2017 et du 24 mai 2017 dont copie est portée en annexe.

4. Rapport de [REDACTED]

[REDACTED] présente aux membres les points suivants :

- Nomination aux Gémeaux

[REDACTED]

- Studios

[REDACTED]

- Télé-Québec en classe

[REDACTED]

- Résultats d'écoutes

[REDACTED]

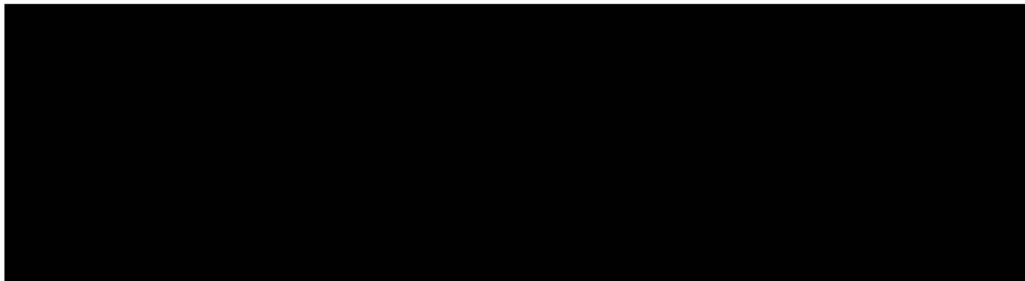
- Renouvellement de licence CRTC

[REDACTED]

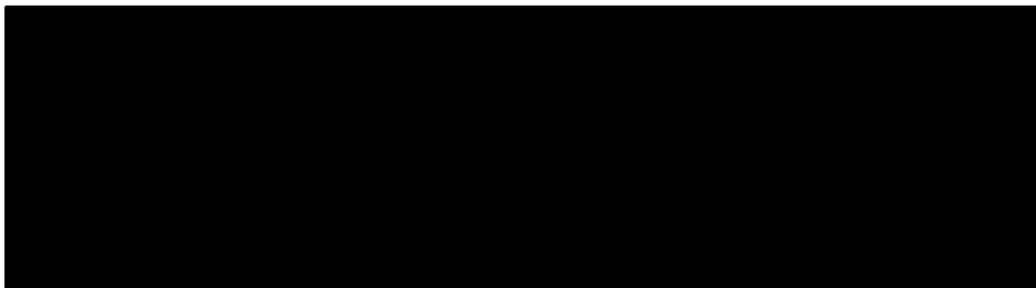
- Panne majeure



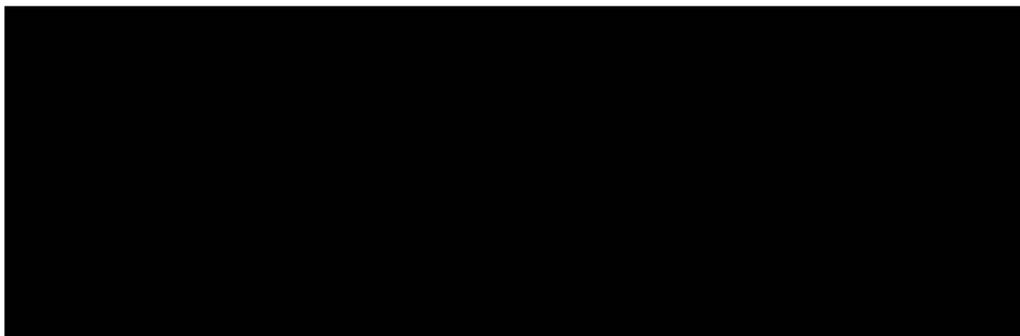
- BCPAC



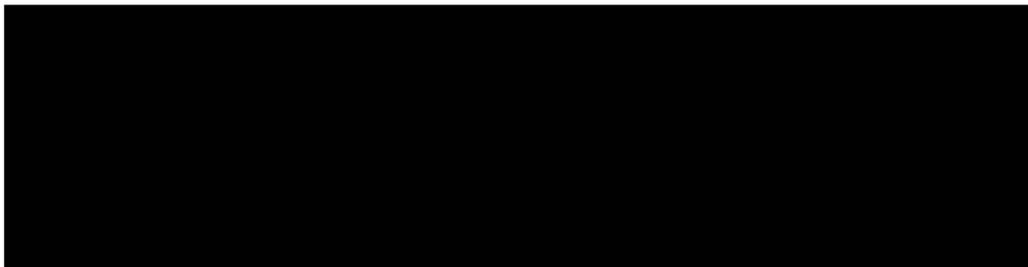
- Ressources humaines

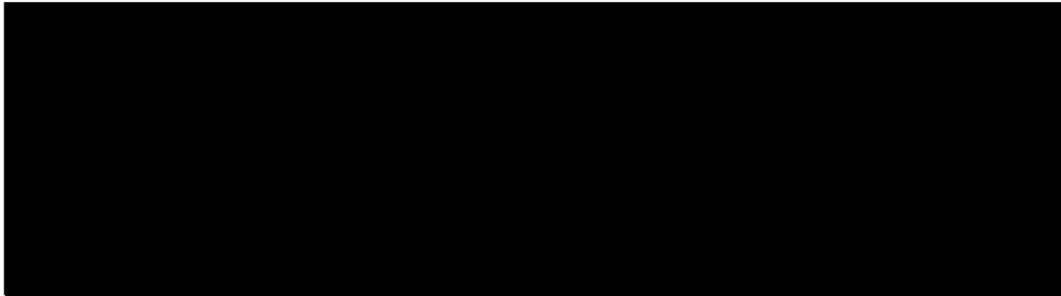


- Bail de Télé-Québec à Montréal

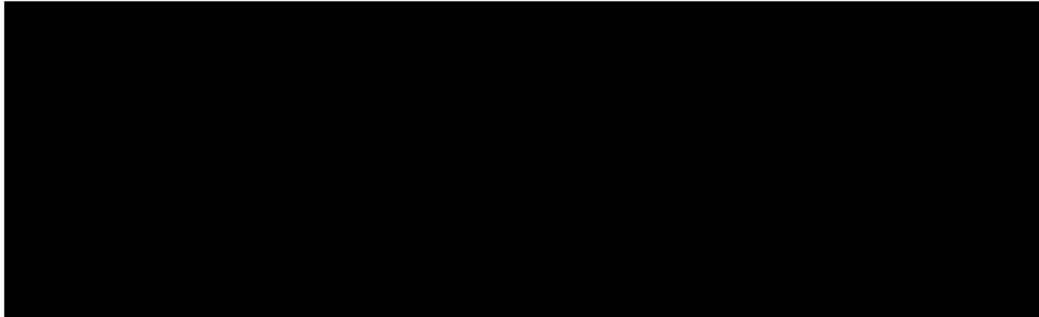


- Présentation du Plan de développement de La Fabrique culturelle



- 
- Présentation du Plan de contenus

- 
- Revenus publicitaires



5. POUR ADOPTION

5.1 Changement de la date de fin d'exercice financier

RÉSOLUTION NUMERO 2109

Concernant le changement de la date de fin d'exercice financier

Vu la recommandation de 

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit modifié l'article 21 de la loi de la Société de télédiffusion du Québec
comme suit :

Article 2 : l'exercice financier de la Société se termine le 31 mars de chaque année.

QUE le tout soit soumis pour approbation au ministère de la Culture et des Communications.

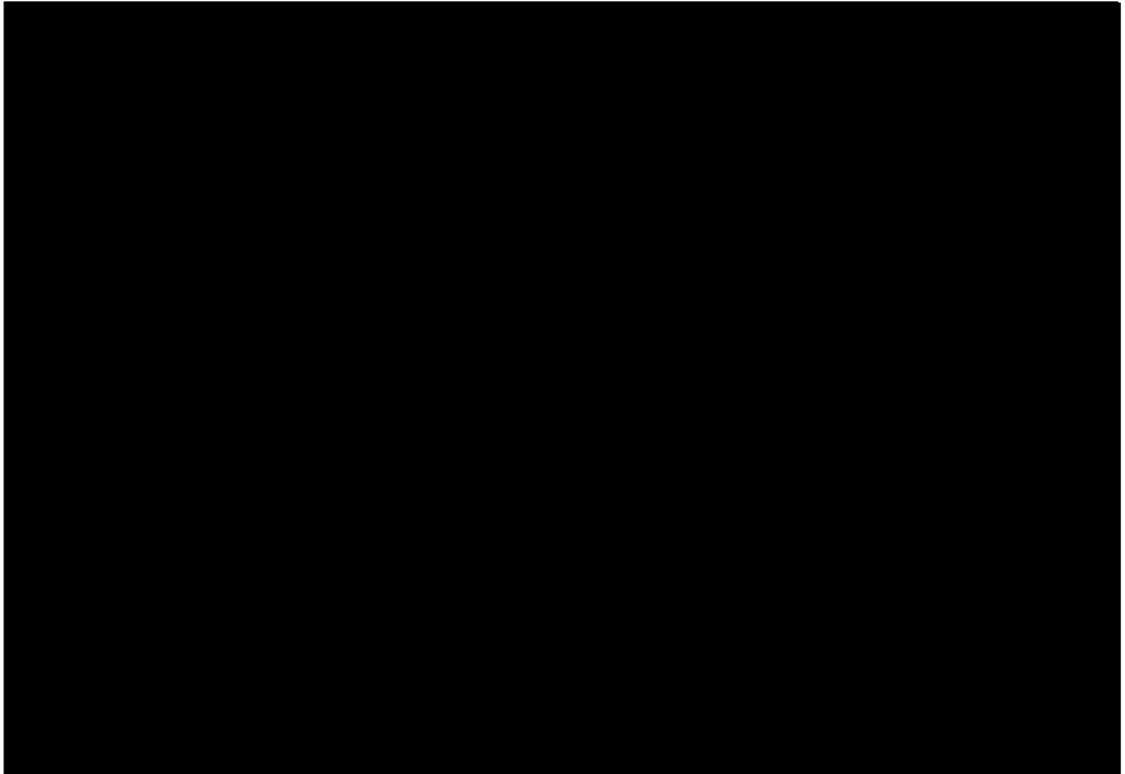
5.2 Régime d'emprunt

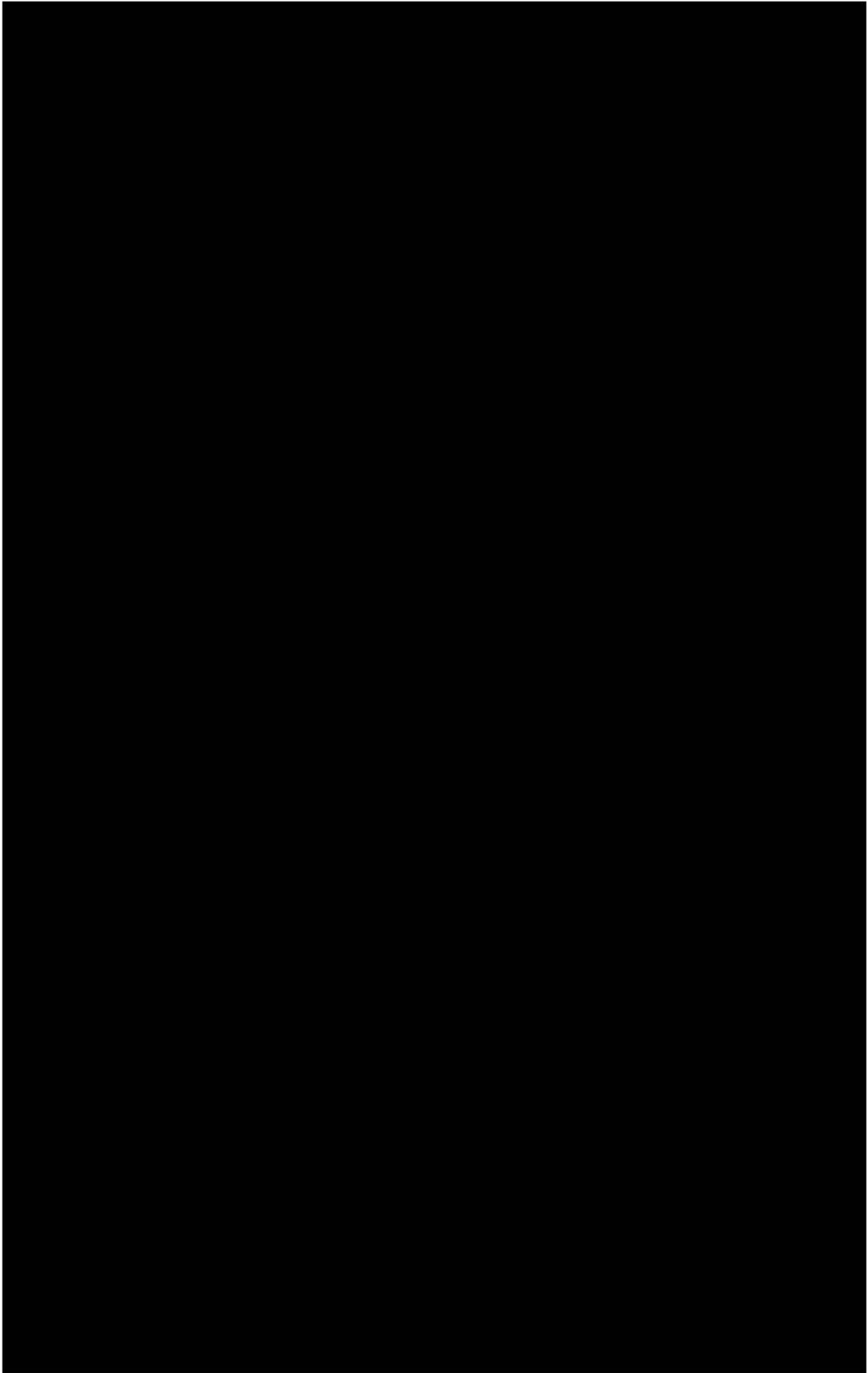
RÉSOLUTION NUMÉRO 2110

Concernant l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de télédiffusion du Québec, valide jusqu'au 31 octobre 2017, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 8 068 425 \$

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

1. **QUE** soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2017, permettant à la Société de télédiffusion du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 8 068 425 \$, pour le Projet;





5.3 Adoption du Plan de Programmation 2017-2018 (plan de contenus) de Télé-Québec

RÉSOLUTION NUMÉRO 2111

Concernant l'adoption du Plan de Programmation 2017-2018 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le Plan de programmation 2017-2018 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Ça vaut le coût* (5)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2112

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Ça vaut le coût* (5)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Formule Diaz (4)*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2113

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Formule Diaz (4)*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *L'indice Mc\$ween (aka En as-tu vraiment besoin)*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2114

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *L'indice Mc\$ween (aka En as-tu vraiment besoin)*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec **QUE** la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Belle et Bum* (15)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2115

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Belle et Bum* (15)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec **QUE** la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure [REDACTED]

5.8 Restructuration et nouvel organigramme

RÉSOLUTION NUMÉRO 2116

Concernant la restructuration de Télé-Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soient abolis les postes de chef de service de la gestion des droits et des archives et le poste de chef de service des opérations techniques;

QUE la responsabilité et la supervision de la Direction des ressources matérielles et du réseau d'émetteurs soient confiées à la Direction générale des technologies et des opérations;

QUE soit adopté l'organigramme tel que proposé en annexe à la présente résolution.

5.9 Gestion du risque

RÉSOLUTION 2117

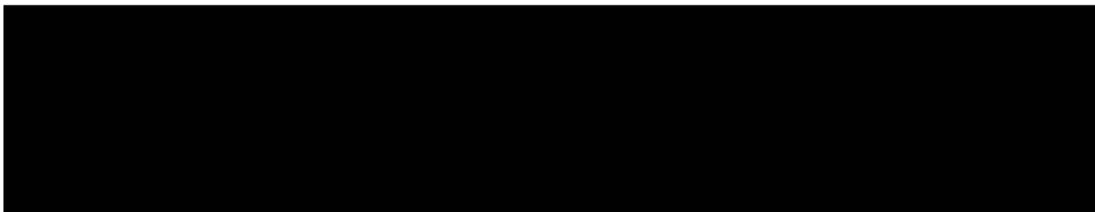
Concernant le registre de gestion des risques de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté un registre de gestion des risques de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.10 Politique de divulgation financière



RÉSOLUTION 2118

Concernant la Politique de divulgation financière de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adoptée la Politique de divulgation financière de la Société de télédiffusion du Québec jointe en annexe à la présente résolution.



5.11 Avenant au contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série d'émissions intitulée *Conseils de famille* (3)

La Société désire ajouter six (6) émissions supplémentaires au contrat de licence de diffusion et d'exploitation conclue



RÉSOLUTION NUMÉRO 2119

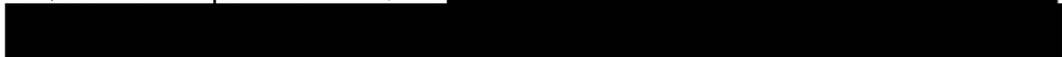
Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Conseils de famille* (3)

VU la recommandation



Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec **QUE** la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à ajouter six (6) épisodes au contrat de licence de diffusion et d'exploitation conclue



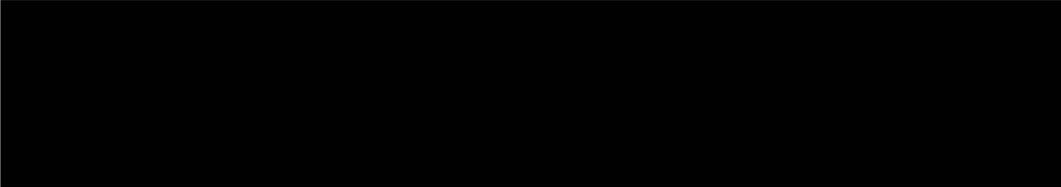


6. Présentation

6.1 Révision budgétaire au 30 avril 2017



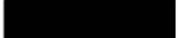
6.2 Suivi de la revue de mandat



6.3 Résultats d'écoute – hiver-printemps 2017

Ce point a été traité au point 4, « Rapport de  ».

6.4 Revenus publicitaires

Ce point a été traité au point 4, « Rapport de  ».

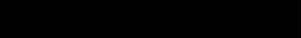
6.5 Contrat de service de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

6.6 Lettre de confirmation du respect des règles financières

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Déclaration de la direction de Télé-Québec.

6.7 50^e anniversaire de Télé-Québec

Ce point est présenté par .

7. Divers

Il n'y a aucun point à cet intitulé.

8. Huis clos

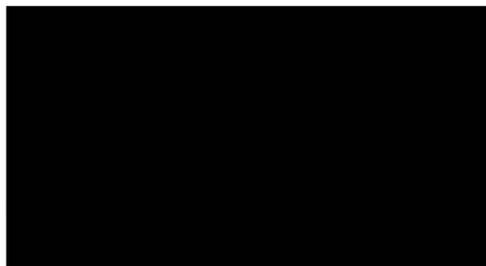
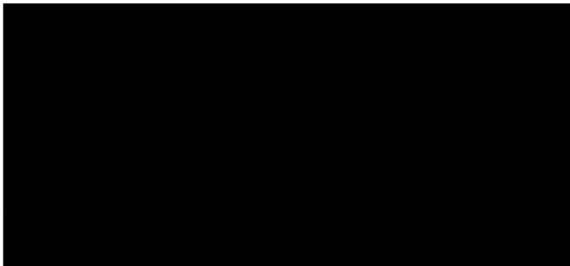
Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 25 août 2017 à 8 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 12 h 15.





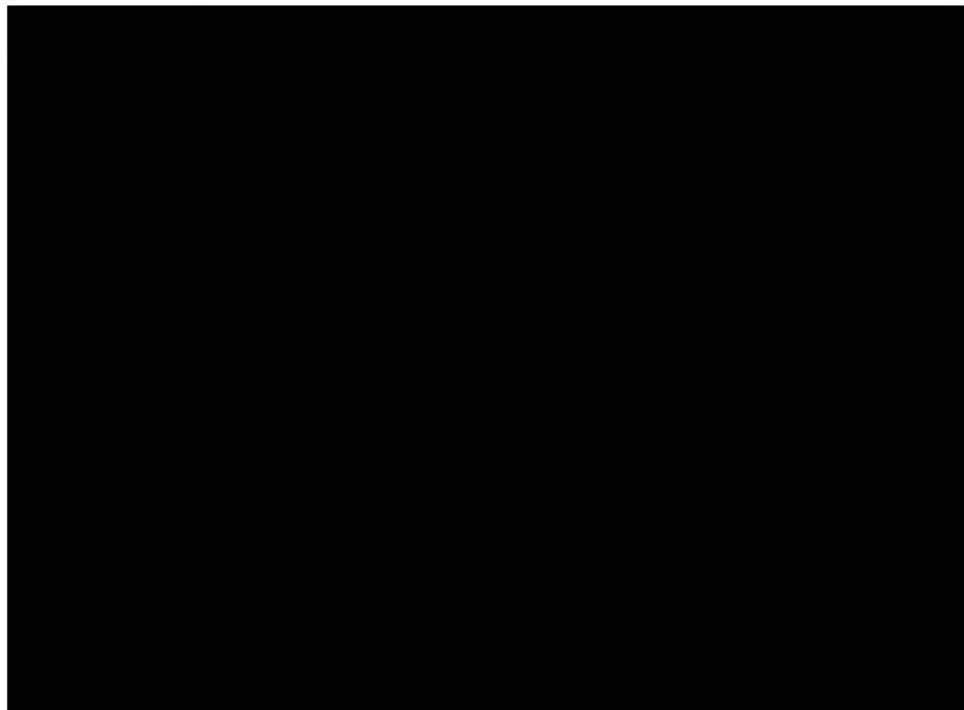
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 25 AOÛT 2017
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absente :

Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 30.

 souhaite la bienvenue à tous et plus particulièrement aux nouveaux membres.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter le point « Présentation des directeurs généraux » au point 7, Divers. Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour de la présente séance est adopté unanimement tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2017 est adopté tel que rédigé.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2017

Un tableau faisant état des suivis de la réunion du conseil d'administration du 16 juin 2017 est déposé.

Une version révisée du rapport de revue de mandat est en cours de rédaction suivant les commentaires émis par le Conseil du trésor. Le rapport final de revue de mandat sera présenté pour adoption au conseil d'administration lors d'une séance spéciale au cours de l'automne.

Les suivis du déménagement du siège social de Montréal et du renouvellement de licence CRTC seront effectués au point 4, Rapport de la présidente-directrice générale.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

Madame Marie Collin présente aux membres les points suivants :

- Renouvellement de licence CRTC

La demande de renouvellement de licence CRTC de la Société sera déposée le 31 août prochain. Le consultant Michel Houle a été mandaté pour rédiger la demande. Une non-conformité mineure a été relevée relativement aux conditions de licence précédentes, il s'agit d'un cas isolé attribuable à un processus de vérification déficient lors d'un mouvement de personnel. Il est proposé de modifier le projet de demande de renouvellement de licence pour prévoir une période de renouvellement de 7 ans plutôt que de 5 ans.

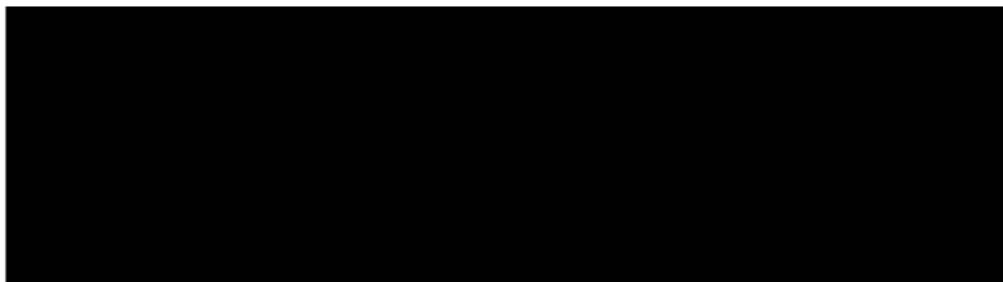
- BCPAC

La présidente-directrice générale indique que plusieurs diffuseurs, dont Télé-Québec, ont demandé une rencontre conjointe avec la ministre responsable et les intervenants politiques à la suite de la révision par le BCPAC de l'interprétation de ses règles pouvant avoir des impacts négatifs sur les crédits d'impôts attribuables à certaines émissions diffusées par la Société.

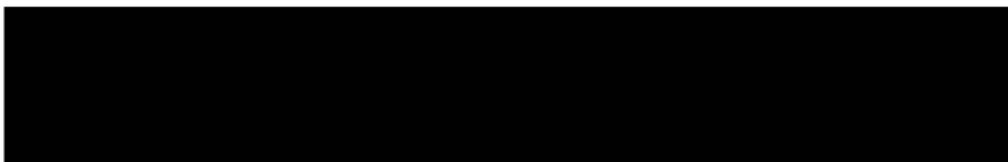
- Politique culturelle

Le projet de politique culturelle a été soumis à la consultation publique par le ministère de la Culture et des Communications. Un forum de consultation aura lieu les 5 et 6 septembre prochains pour permettre aux représentants du milieu associatif de réagir aux orientations proposées et d'établir les priorités du plan d'action. Le dépôt final de la nouvelle politique aura lieu à l'automne 2017.

- Requête en modification d'accréditation (art. 39 du Code du travail)



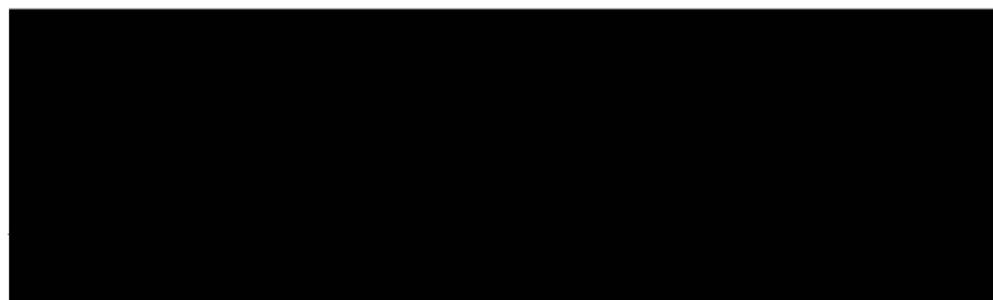
- Ressources humaines



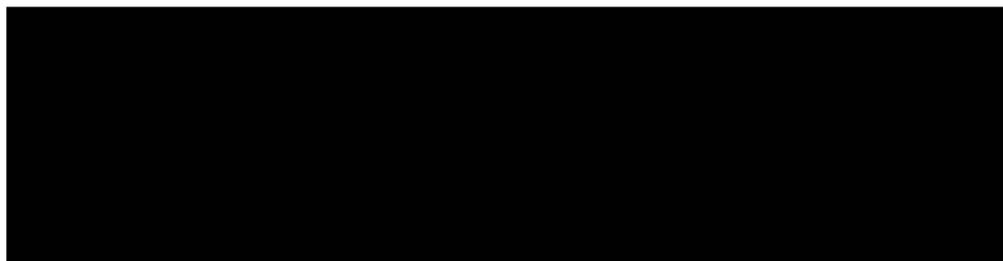
- Déménagement



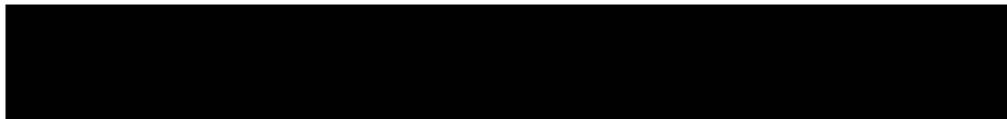
- Résultats d'écoute 2016-2017 à ce jour



- Revenus publicitaires



- Lancement de la programmation 2017-2018



5. POUR ADOPTION

5.1 Budget 2017-2018



Le comité d'audit a pris connaissance du projet de budget 2017-2018 et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMERO 2122

Concernant l'adoption du budget original 2017-2018 de la Société de télédiffusion du Québec

Vu la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget original 2017-2018 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.2 Plan triennal d'immobilisations 2017-2020

Le comité d'audit a pris connaissance du Plan triennal d'immobilisations 2017-2020 et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2123

Concernant l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2017-2020 et du Budget en capital 2017-2018 de la Société de télédiffusion du Québec

Vu la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soient adoptés le Plan triennal d'immobilisations 2017-2020 et le Budget en capital 2017-2018 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.3 Adoption du Plan triennal 2017-2020 en matière de ressources informationnelles

[REDACTED]

Le comité d'audit a pris connaissance du Plan triennal 2017-2020 en matière de ressources informationnelles et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2124

Concernant la planification, la programmation, le suivi et le bilan en matière de ressources informationnelles

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le Plan triennal 2017-2020 en matière de ressources informationnelles de la Société de télédiffusion du Québec, conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion sur les ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.4 Adoption du Régime d'emprunts

Il est précisé aux nouveaux membres que le régime d'emprunt est entièrement distinct du budget de fonctionnement.

Le comité d'audit a pris connaissance du Régime d'emprunts et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2125

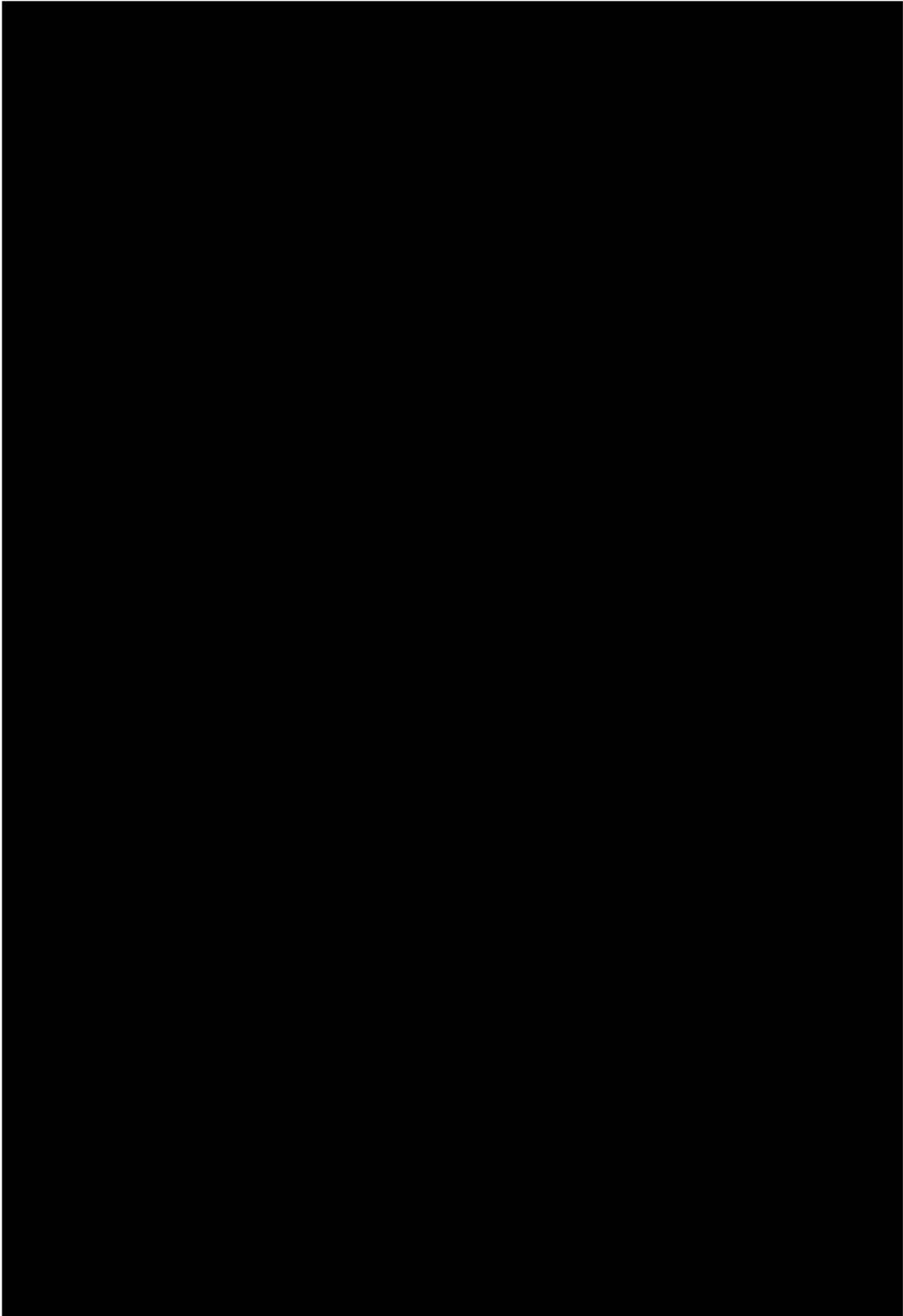
Concernant l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de télédiffusion du Québec, valide jusqu'au 31 octobre 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 60 936 184 \$

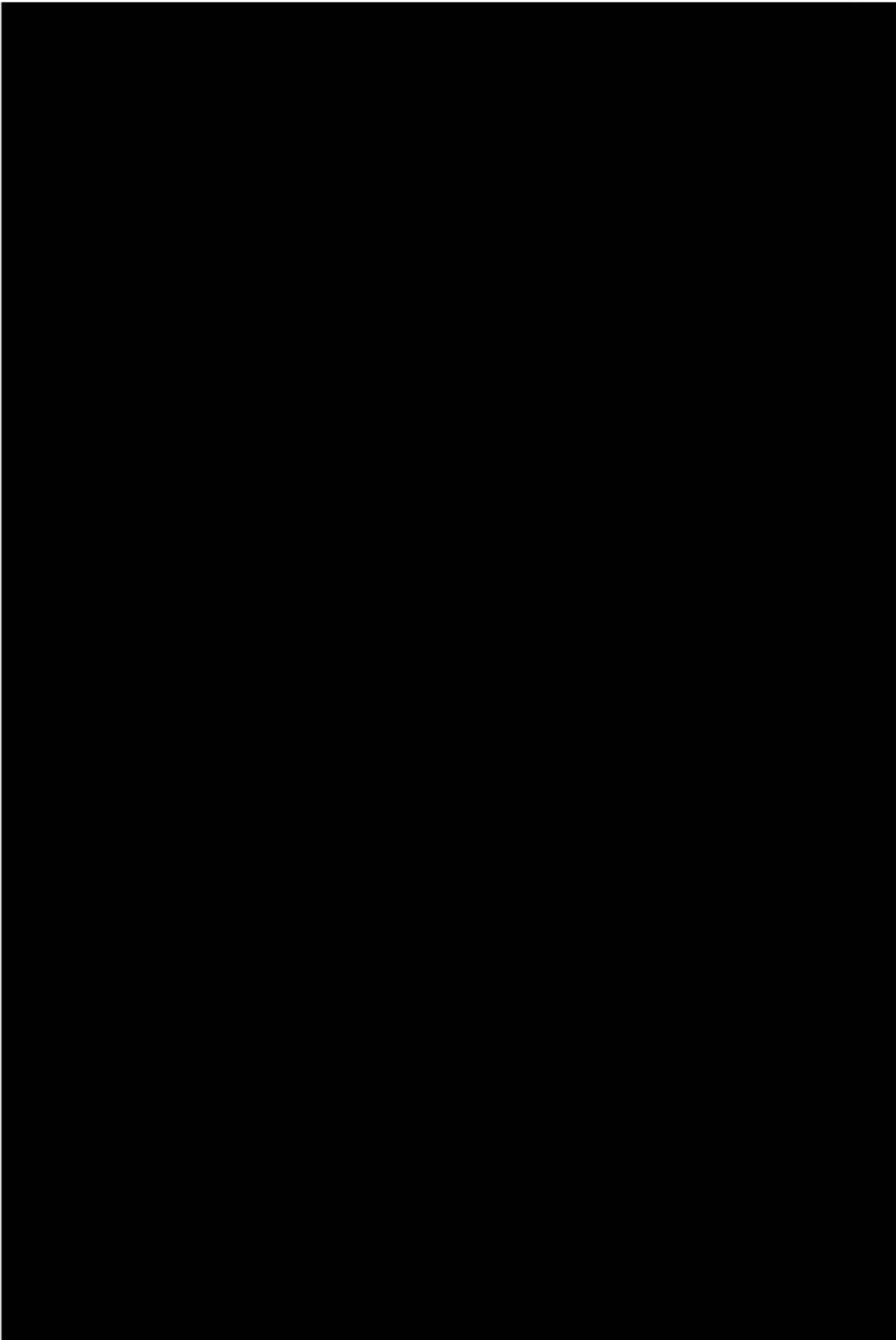
Vu la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2018, permettant à la Société de télédiffusion du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 60 936 184 \$, dont 19 350 000 \$ à court terme ou par marge de crédit

pour ses besoins opérationnels et 41 586 184 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement;





5.5 Nomination des membres des comités du conseil

Concernant la nomination des membres des comités du conseil d'administration

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE les administrateurs suivants soient nommés membres du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat d'un an à compter de leur nomination et que les membres desdits comités demeurent en poste jusqu'à leur remplacement :

5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Cochon dingue* (2)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2127

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Cochon dingue* (2)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Les Francs-tireurs* (20)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2128

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Les Francs-tireurs* (20)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure [REDACTED]

6. Présentation

6.1 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

6.2 Lettre de confirmation du respect des règles financières

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Déclaration de la direction de Télé-Québec.

6.3 Plan d'audit au 31 août 2017

[REDACTED]

6.4 Suivi du conseil sans papier

[REDACTED] présente les options de solutions technologiques pour un conseil d'administration sans papier. [REDACTED]

7. Divers

Les directeurs généraux sont invités à joindre la séance pour se présenter aux nouveaux membres du conseil.

8. Huis clos

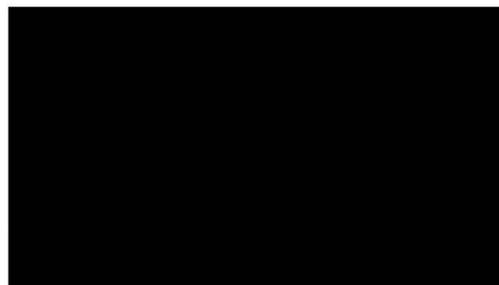
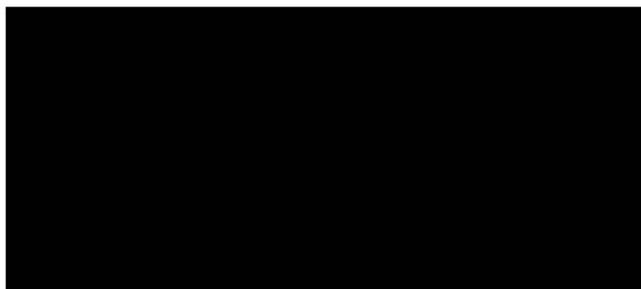
Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 1^{er} décembre 2017 à 8 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 12 h 15.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017
À 11 H 30
(Par conférence téléphonique)**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absents :

Invité :

[REDACTED]

- Ouverture de la séance et ordre du jour

[REDACTED]

Le quorum étant constaté, [REDACTED] déclare la séance ouverte à 11 h 30. Sur proposition dument appuyée, l'ordre du jour est adopté. [REDACTED]

[REDACTED]

1. POUR ADOPTION

1.1. Désignation d'un(e) président(e) par intérim et d'un membre du comité d'audit

Les membres discutent et conviennent unanimement de la nécessité et de l'urgence de désigner un(e) président(e) par intérim et un membre additionnel au comité d'audit afin que la Société puisse poursuivre normalement ses activités.


RÉSOLUTION NUMÉRO 2130

Concernant la désignation d'un(e) président(e) par intérim du conseil d'administration et la désignation d'un membre du comité d'audit de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation de 

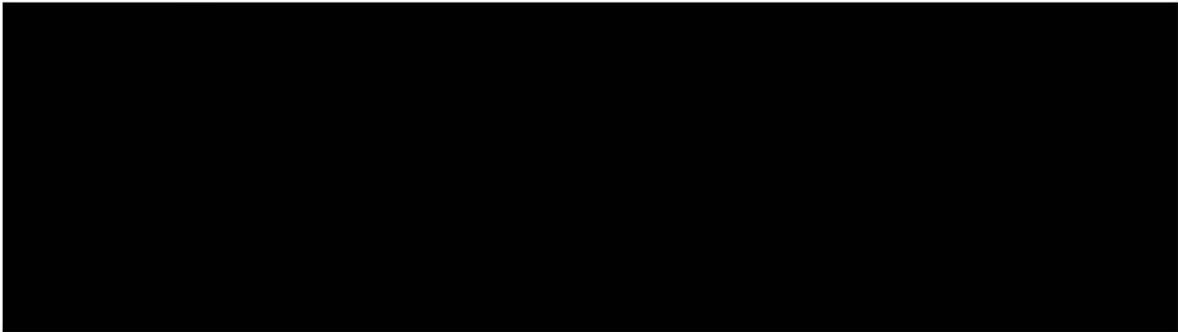
Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QU'en vertu de l'article 60 du Règlement sur l'exercice général des pouvoirs, le conseil a le pouvoir de désigner l'un des présidents de comité pour remplir toutes les fonctions et s'acquitter de tous les devoirs du président du conseil, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier;



2. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 10.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 1ER DÉCEMBRE 2017
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absente :

Invités :

- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour de la présente séance est adopté.

2. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 25 août 2017 et du 23 novembre 2017

Sur proposition dûment appuyée, les procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 25 août 2017 et du 23 novembre 2017 sont adoptés tel que rédigés.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 25 août 2017

Les membres prennent acte d'un tableau faisant état des suivis de la réunion du conseil d'administration du 25 août 2017 dont copie est portée en annexe.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

[REDACTED] présente aux membres les points suivants :

- Soirée Mammouth

[REDACTED]

- Fabrique culturelle

[REDACTED]

- Plateforme jeunesse

[REDACTED]

- Ventes

[REDACTED]

4.1 Résultats d'écoute – automne 2017

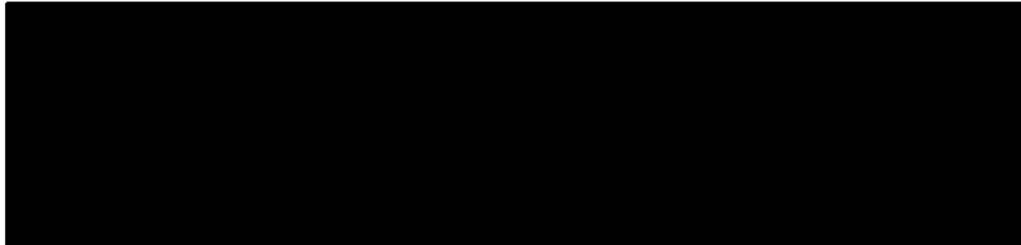
Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – automne 2017.

[REDACTED]

4.2 Revenus publicitaires

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Revenus publicitaires

4.3 Présentation du rapport d'analyse du réseau T.I.



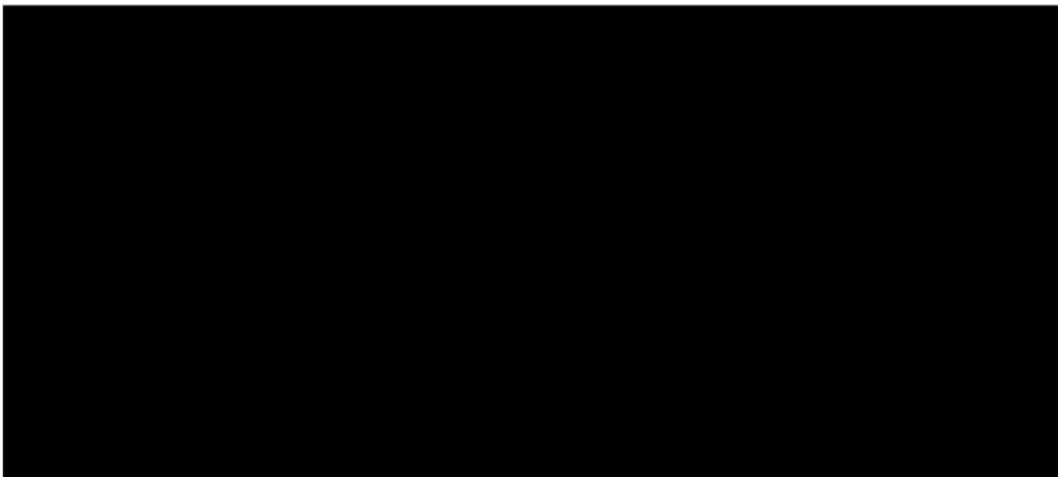
5. POUR ADOPTION

5.1 États financiers vérifiés au 31 août 2017

 présente ce point de l'ordre du jour.

En vertu de sa loi constitutive et de la Loi sur le Vérificateur général, la Société doit dresser ses états financiers annuels, faire procéder à leur audit par le Vérificateur général du Québec et les remettre à la ministre de la Culture et des Communications afin qu'ils soient déposés à l'Assemblée nationale. La Direction générale des finances a dressé les états financiers de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 août 2017 et le cabinet d'experts-conseils Deloitte, sous la responsabilité du Vérificateur général du Québec, en a effectué l'audit. Les états financiers de la Société, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Travaux



Fraudes



Conclusion



Situation financière



États financiers au 31 août 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'État des résultats et de l'évolution de la situation financière au 31 août 2017.

Le comité d'audit recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers vérifiés au 31 août 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2131

Concernant l'adoption des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2017

Vu la recommandation du comité d'audit d'adopter les états financiers;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec adopte, sous réserve de l'approbation finale par le Vérificateur général du Québec, les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2017, dont copie est portée en annexe de la présente résolution;

QUE le conseil d'administration mandate  pour signer conjointement lesdits états financiers pour et au nom de la Société.

5.2 Plan triennal d'immobilisation 2017-2020 révisé

RÉSOLUTION NUMÉRO 2132

Concernant l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2017-2020 révisé

VU la recommandation de 

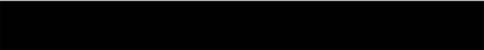
Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le Plan triennal d'immobilisations 2017-2020 révisé de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

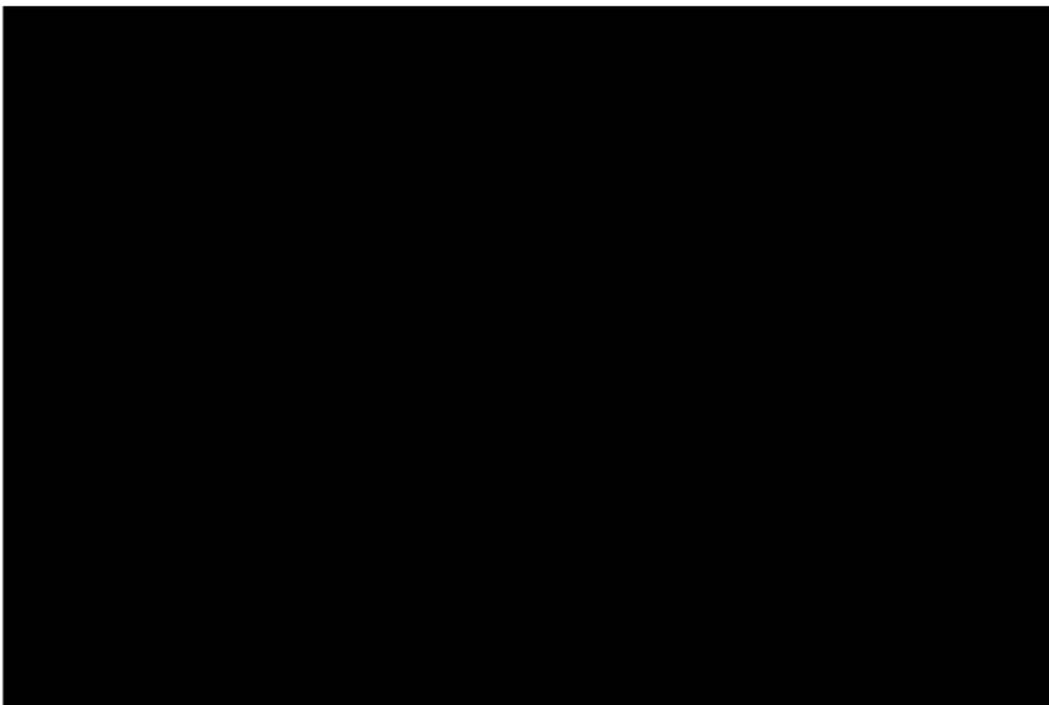
5.3 Modification au régime d'emprunt

RÉSOLUTION NUMÉRO 2133

Concernant des modifications au régime d'emprunts de la Société de télédiffusion du Québec valide jusqu'au 31 octobre 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 60 936 184 \$

Vu la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :



5.4 Rapport annuel 2016-2017

Les membres du conseil ont pris connaissance du projet de rapport annuel 2016-2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2134

Concernant le rapport annuel 2016-2017 de la Société de télédiffusion du Québec

Vu la recommandation de 

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE soit adopté le rapport annuel 2016-2017 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution et que celui-ci soit transmis à la ministre de la Culture et des Communications:

5.5 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Dans le cadre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, la Société met en place des actions visant à réduire les obstacles pouvant nuire à l'intégration des personnes handicapées.

Les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'action annuel proposé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2135

Concernant l'adoption du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2017-2018

Vu la recommandation

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

Que soit adopté le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2017-2018 de la Société de télédiffusion du Québec dont copie est jointe en annexe.

5.6 Avenant au contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série d'émissions intitulée *Dans les médias*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2136

Concernant la production de onze (11) émissions supplémentaires de la série intitulée *Dans les médias*

VU la recommandation

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à ajouter onze (11) épisodes au contrat de licence de diffusion et d'exploitation conclue

5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série d'émissions intitulée *Y'a du monde à messe 2*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2137

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Y'a du monde à messe 2*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série d'émissions intitulée *Conseils de famille 4*

RÉSOLUTION 2138

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Conseils de famille 4*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.9 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série d'émissions intitulée *Belle et Bum 16*

RÉSOLUTION 2139

Concernant un contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Belle et Bum 16*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure [REDACTED]



6. PRÉSENTATION

6.1 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

6.2 Lettre de confirmation du respect de règles financières

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la lettre de confirmation du respect des règles financières.

6.3. Calendrier pour l'année 2018

Les membres du conseil approuvent le calendrier des réunions du conseil et de ses comités pour l'année 2018.

7. Divers

Il n'y a aucun point à cet intitulé.

8. Huis clos

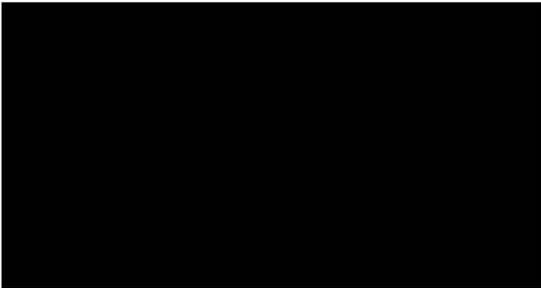
Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 23 mars 2018 à 8 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 12 h.





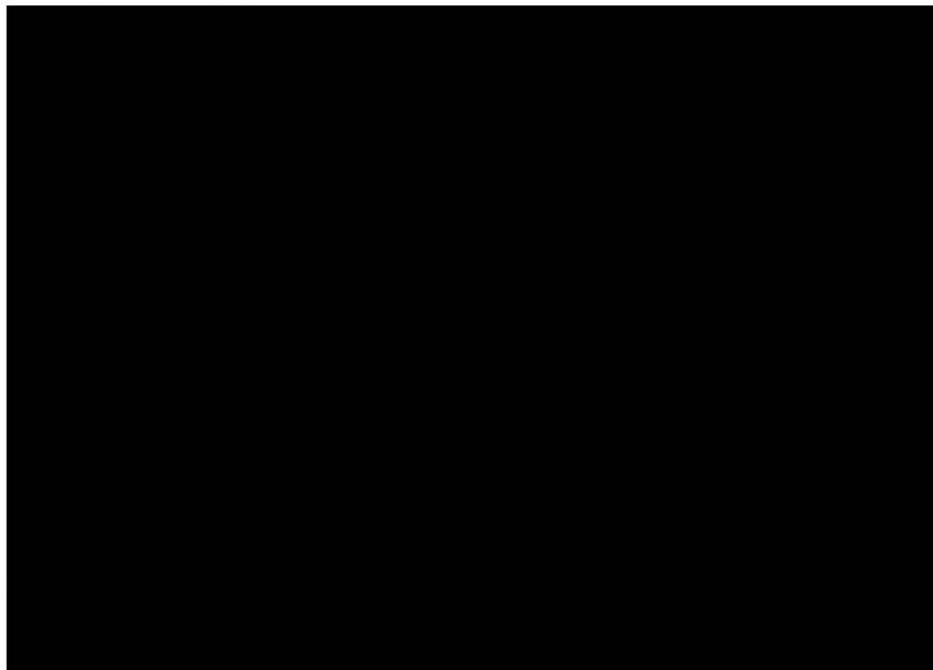
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 23 MARS 2018
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absents :

Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour de la présente séance est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2017

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2017 est adopté tel que rédigé.

5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 2140

Concernant l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

VU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration approuve les différents rapports présentés en séance;

QU'à partir du rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, tel que déposé en séance et joint en annexe à la présente résolution, un sommaire soit préparé aux fins de publication dans le rapport annuel de la Société;

QUE des objectifs d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2018-2019 soient préparés par le comité de gouvernance et d'éthique et proposés lors de la prochaine séance régulière du conseil.

5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 2141

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *L'indice Mc\$ween* (2)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 2142

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *L'indice Mc\$ween* (3)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 2143

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *M'entends-tu?*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 2144

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Passe-Partout*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 2145

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Passe-Partout (2)*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 2146

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Génial (9)*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 2147

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Ça vaut le coût* (6)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 2148

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Cochon dingue* (3)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

6. PRÉSENTATION

6.1 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

7. Divers

Il n'y a aucun point à cet intitulé.

8. Huis clos

Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 15 juin 2018 à 8 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 11 h 50.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL
SÉANCE DU JEUDI 26 AVRIL 2018
(PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE)
À 16 H 00**

PROCÈS-VERBAL

Présents : Madame Francine Cléroux, présidente par intérim du conseil d'administration
Madame Marie Collin, présidente-directrice générale
Monsieur Vincent Godcharles
Madame Suzanne Lamarre
Monsieur Vincent Leduc
Monsieur Jérémie Monderie-Larouche
Madame Lorraine Pintal
Madame Melissa Saganash
Monsieur Louis Tassé

Absente : Madame Marie-Anna Murat

Invités : Monsieur Denis Bélisle, directeur général principal
Madame Manon Charbonneau, directrice générale des finances

Madame Nathalie Blais, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- Ouverture de la séance

La séance débute à 16 h 05.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour de la présente séance est adopté.

2. Pour information

2.1 Convention indivision TQ-SODEC

L'acquisition des immeubles historiques de la SAQ en est à sa phase finale. La transaction de vente entre la SAQ et Télé-Québec, en copropriété indivise avec la SODEC, est prévue le 4 mai prochain.

En ce qui a trait à l'entente qui régira l'occupation et l'exploitation des lieux entre les copropriétaires, celle-ci sera signée au début de l'automne. Les parties ont choisi de

procéder par convention d'indivision, ce qui s'avère avantageux pour la Société. En effet, contrairement à une convention de copropriété, la convention d'indivision n'oblige pas la Société à maintenir un fonds de prévoyance à même ses fonds d'opérations. La convention sera appelée à évoluer dans le temps, selon les besoins des copropriétaires.

2.2 Servitude personnelle TQ-SODEC/ SAQ

Une servitude personnelle en faveur de la SAQ est privilégiée au bail conventionnel pour le maintien des celliers dans les locaux, puisque la servitude n'est pas transférable. La Société veut s'assurer qu'aucune autre entité ou entreprise privée ne puisse exploiter les celliers dans ses locaux.

3. Pour adoption

3.1 Élection au conseil d'administration Les Arts de la Ville

RÉSOLUTION 2150

Concernant l'élection au conseil d'administration de *Les Arts et la Ville*

VU la recommandation de la présidente-directrice générale ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE madame Nicole Tardif, directrice générale des communications et image de marque de Télé-Québec, soumette sa candidature au poste d'administratrice du conseil d'administration de *Les Arts et la Ville*, dans la catégorie « représentants, spécialistes et intervenants » (siège no 22), pour une durée de deux ans à compter du 5 juin 2018.

3.2 Acquisition des immeubles historiques

RÉSOLUTION 2151

Concernant l'acquisition des immeubles historiques sis au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (ci-après désigné SAQ) par la Société de télédiffusion du Québec (ci-après désigné Télé-Québec) en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après désigné la SODEC)

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

Il est unanimement résolu :

QUE Télé-Québec soit autorisée à signer tout document en vue de l'acquisition des immeubles « *Au-Pied-du-Courant* » et la « *Maison du Gouverneur* » situés au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (Québec) H2K 3V9 (numéro de lot : 1424735) pour un montant ne pouvant excéder de 13 892 340 \$;

QUE la présidente-directrice générale et la directrice générale des finances soient autorisées à signer tout document dont l'acte notarié, la servitude personnelle et une entente d'indivision dans le cadre de l'acquisition des immeubles « *Au-Pied-du-*

Courant » et la de la « *Maison du Gouverneur* » situés au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (Québec) H2K 3V9 (numéro de lot : 1424735).

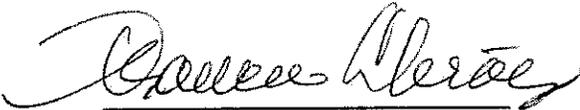
4. Divers

La présidente fait une mise à jour rapide du projet de déménagement. Les plans de la structure extérieure de l'immeuble doivent être approuvés par le secteur patrimoine du ministère de la Culture et des Communications. Une rencontre avec la sous-ministre est prévue à ce sujet. Une approbation est probable.

5. Levée de la séance

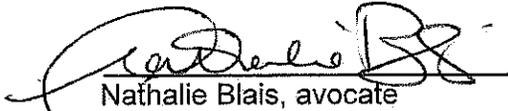
Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 16 h 25.

La présidente par intérim
du conseil d'administration,



Francine Cléroux

La secrétaire,



Nathalie Blais, avocate



**CONSEIL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL
SÉANCE DU VENDREDI 25 MAI 2018
(PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE)
À 16 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents : Madame Marie Collin, présidente-directrice générale
Monsieur Vincent Godcharles
Monsieur Vincent Leduc
Monsieur Jérémie Monderie-Larouche
Madame Marie-Anna Murat
Madame Melissa Saganash

Absents : Madame Francine Cléroux, présidente du conseil d'administration
Madame France Desharnais
Madame Suzanne Lamarre
Madame Lorraine Pintal
Monsieur Louis Tassé

Invitée : Madame Manon Charbonneau, directrice générale des finances

Madame Nathalie Blais, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- Ouverture de la séance

En l'absence de la présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale préside l'assemblée. La séance débute à 16 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour de la séance est adopté.

2. Pour adoption

2.1 Régime d'emprunt pour l'amélioration des capacités technologiques du site internet

Dans cadre de la nouvelle Politique culturelle qui sera rendue publique au mois de juin, le ministère de la Culture et des Communications a prévu une mesure visant l'amélioration des capacités technologiques de la plateforme numérique de Télé-Québec. Cet investissement doit être financé temporairement dans le cadre d'un

régime d'emprunt spécifique. Avec l'appui du ministère de la Culture et des Communications et du Conseil du trésor, une demande a été déposée afin qu'un décret soit adopté par le Gouvernement du Québec et autorise ainsi la Société à instituer le régime d'emprunt spécifique.

Si le décret est adopté, la Société disposera temporairement de deux régimes d'emprunt distincts, jusqu'au mois de mars 2019. À ce moment, les deux régimes d'emprunt seront joints en un seul régime d'emprunt.

2.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 2151

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunt spécifique par la Société de télédiffusion du Québec, valide jusqu'au 31 mars 2019, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 752 150 \$ pour l'amélioration des capacités technologiques de son site Internet

Vu la recommandation de la directrice générale des finances;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

1. **QUE** soit institué un régime d'emprunt spécifique, valide jusqu'au 31 mars 2019, permettant à la Société de télédiffusion du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 752 150 \$, pour l'amélioration des capacités technologiques de son site Internet;
2. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;
 - B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.
3. **QUE** les emprunts contractés par la Société de télédiffusion du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunt spécifique comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada;

a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :

i) le taux d'intérêt établi au sous paragraphe *b* du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r. 3);

ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;

b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours.

B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme, à la convention de marge de crédit et à la convention de prêt à long terme à intervenir;

c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société de la télédiffusion du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours;

e) la Société de télédiffusion du Québec ne pourra effectuer un emprunt à long terme, à moins de bénéficier d'une subvention de la ministre de la Culture et des Communications.

4. **QU'**à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme.

5. **QU'**une demande soit faite à la ministre de la Culture et des Communications d'accorder, au nom du gouvernement du Québec, toute subvention sur les sommes votées annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime d'emprunt spécifique;

6. **QU'**aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime d'emprunt spécifique, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par la ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, soit consentie au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

7. **QUE** la présidente-directrice générale, la directrice générale des finances ou le directeur général principal pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société de télédiffusion du Québec, à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et les modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit, ou à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque mobilière, à consentir à toute clause qu'ils jugeront non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

8. **QU'**une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société de télédiffusion du Québec à instituer le présent régime d'emprunt spécifique.

9. **QUE** la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

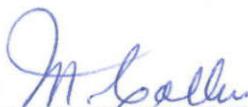
3. Divers

Il n'y a aucun point à cet intitulé.

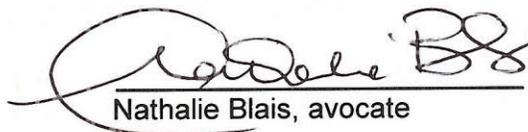
4. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 16 h 55.

La secrétaire,



Marie Collin,
présidente-directrice générale et
présidente de l'assemblée



Nathalie Blais, avocate



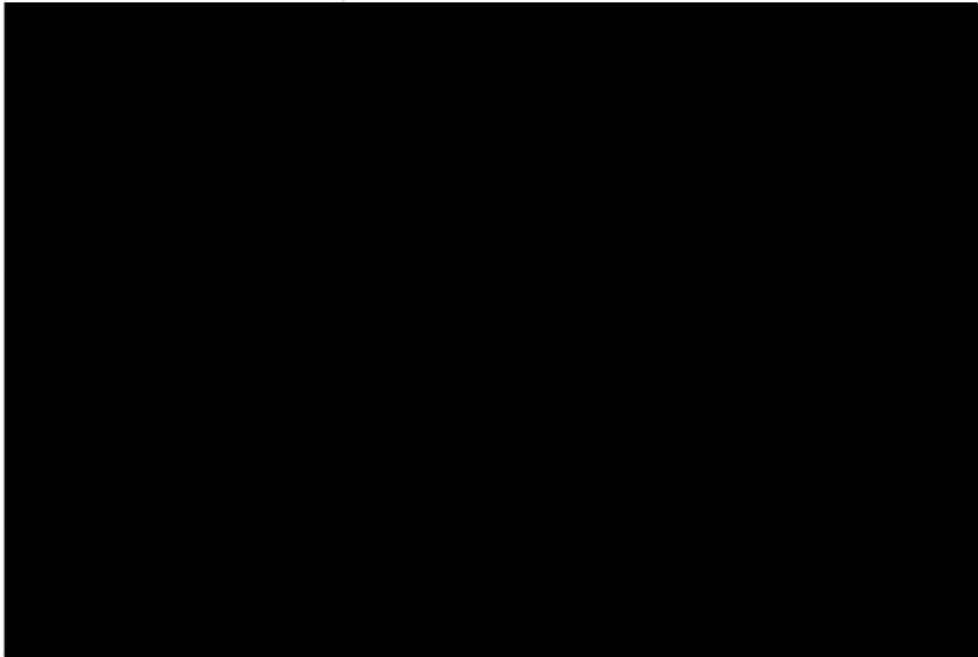
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 15 JUIN 2018
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absente :

Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 30. Ayant constaté le quorum, [redacted] souhaite la bienvenue à [redacted] qui se joint au conseil.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour de la présente séance est adopté.

2. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 23 mars 2018, du 26 avril 2018 et du 25 mai 2018

Sur proposition dûment appuyée, les procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 23 mars 2018, du 26 avril 2018 et du 25 mai 2018 sont adoptés tel que rédigés.

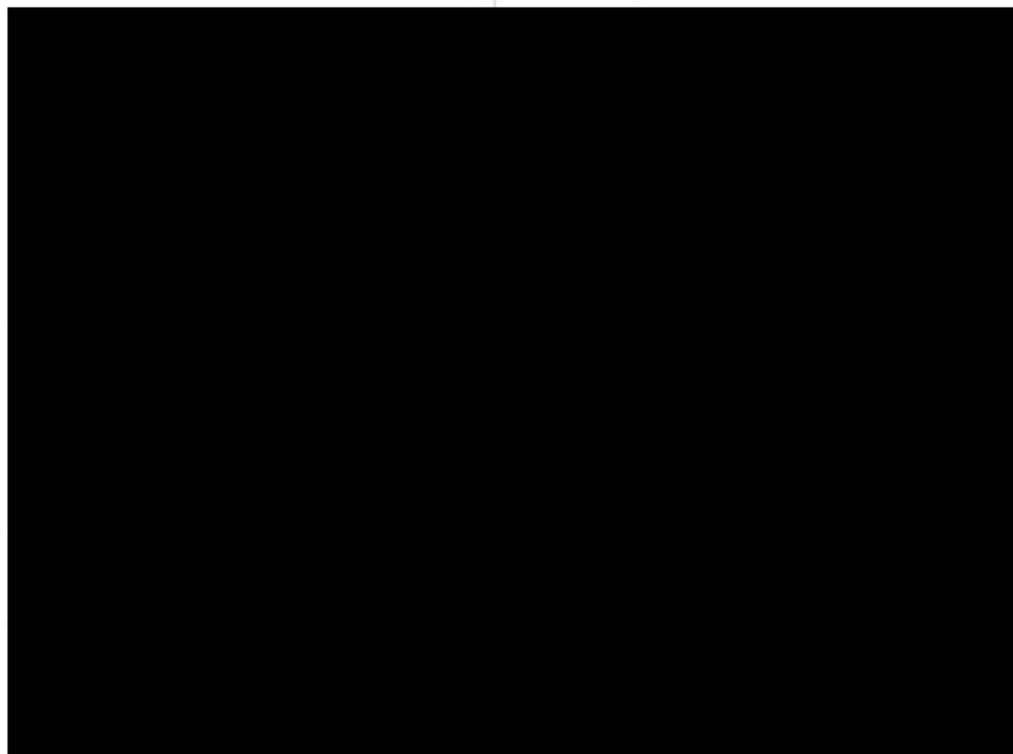
3. Suivis des séances du conseil d'administration du 23 mars 2018, du 26 avril 2018 et du 25 mai 2018

Les membres prennent acte d'un tableau faisant état des suivis des réunions du conseil d'administration du 23 mars 2018, du 26 avril 2018 et du 25 mai 2018 dont copie est portée en annexe.

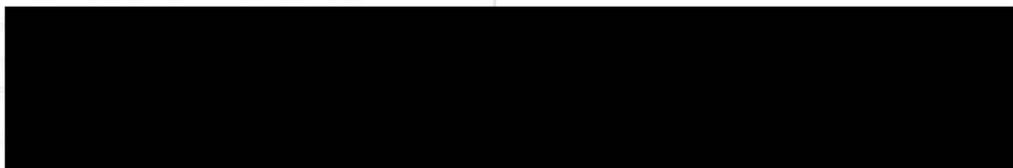
4. Rapport de [REDACTED]

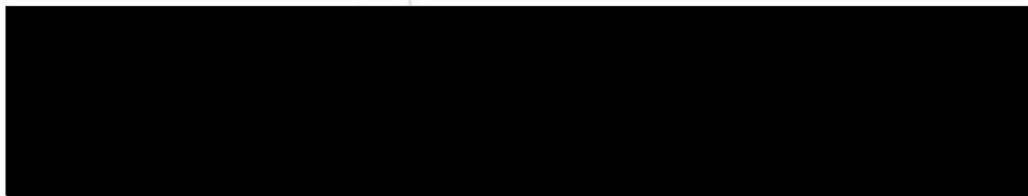
[REDACTED] présente aux membres les points suivants :

- Politique culturelle du Québec

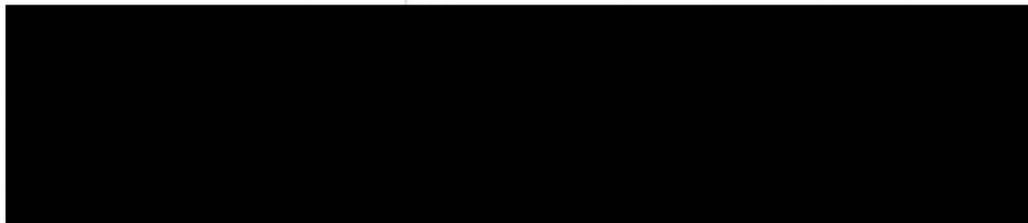


- Partenariat avec tou.tv extra

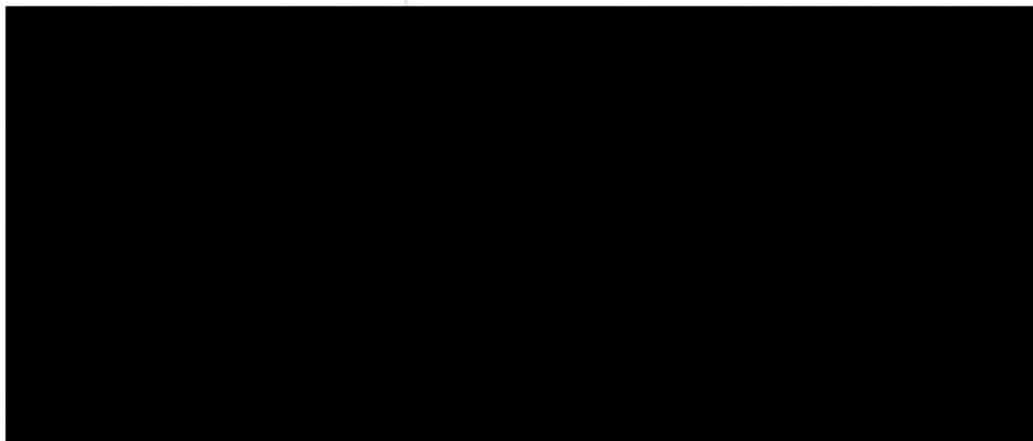




- Déménagement

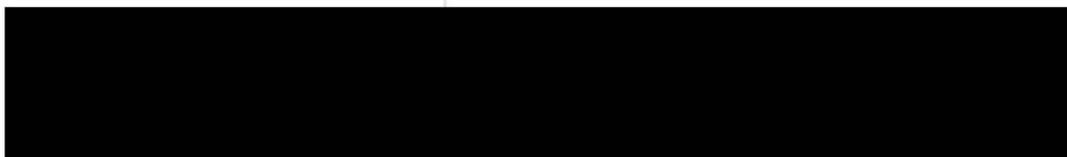


- Négociations collectives



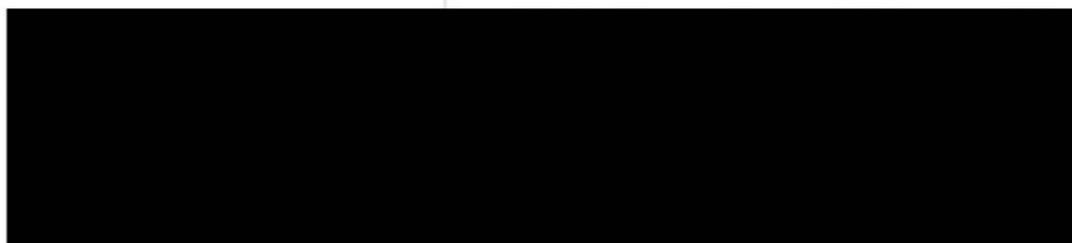
4.1 Revenus publicitaires

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Revenus publicitaires.



4.2 Résultats d'écoute – printemps 2018

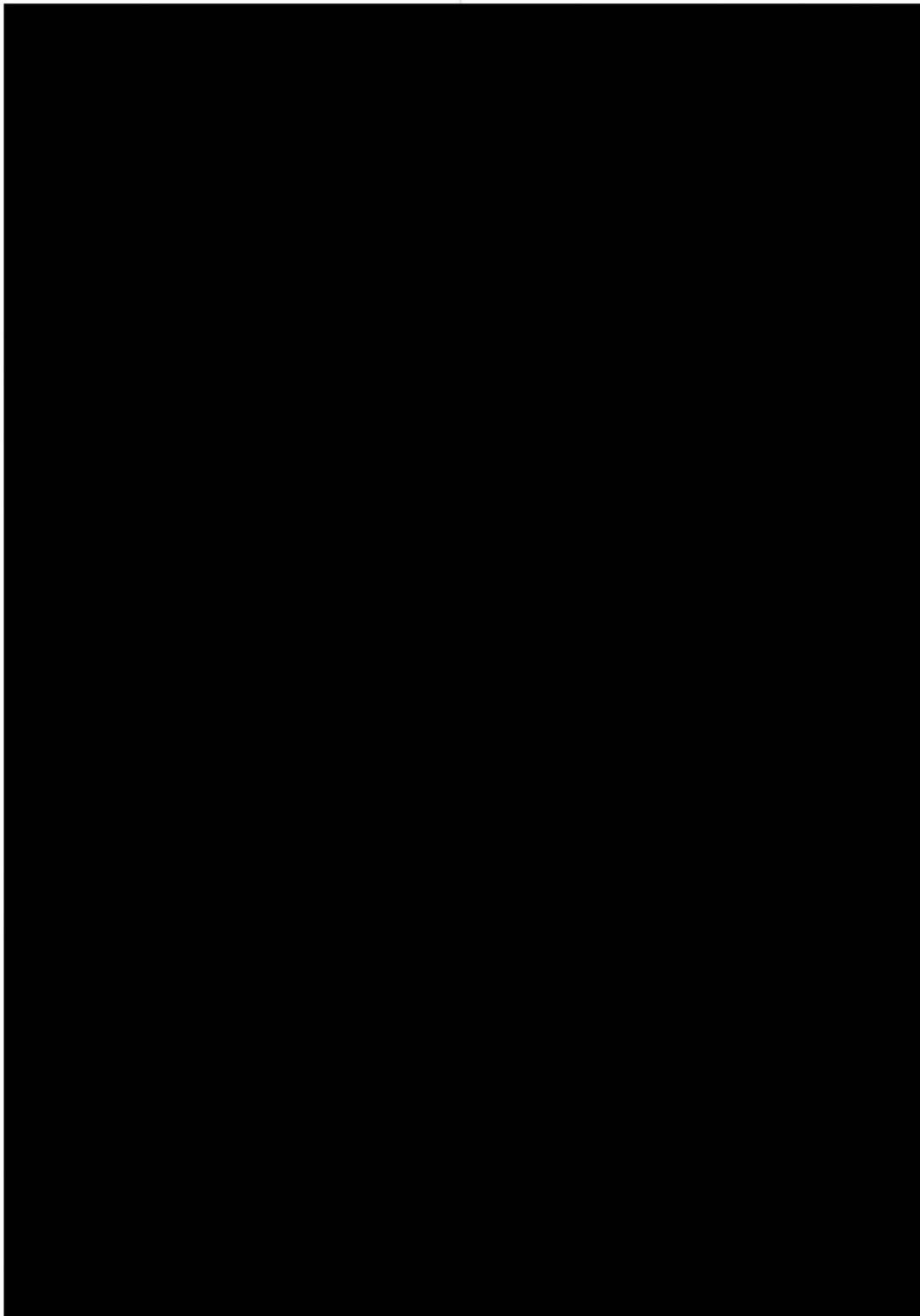
Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – printemps 2018.





s
e

4.3 Plan de programmation



5. POUR ADOPTION

5.1 Plan de programmation

RÉSOLUTION NUMÉRO 2152

Concernant l'adoption du Plan de programmation 2018-2019 (intitulé Plan de contenus) de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE soit adopté le Plan de programmation 2018-2019 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Dans les médias – saison 2*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2153

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Dans les médias (2)*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Franco-tireurs – saison 21*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2154

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Les Franco-tireurs (21)*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Cette année-là*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2155

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Cette année-là*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *L'heure est grave, mais la demi-heure est drôle*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2156

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *L'heure est grave, mais la demi-heure est drôle*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Passe-Partout – saison 1*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2157

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Passe-Partout 1*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

[REDACTED]

5.7 Politique et procédure de prévention de la violence, du harcèlement ou de l'incivilité au travail

RÉSOLUTION NUMÉRO 2158

Concernant la politique de prévention de la violence, du harcèlement ou de l'incivilité au travail

VU la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est résolu unanimement :

QUE soit adoptée la Politique de prévention de la violence, du harcèlement et de l'incivilité au travail dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.8 Nomination de [REDACTED] à titre de membre au comité d'audit

RÉSOLUTION 2159

Concernant la nomination d'un membre au comité d'audit du conseil d'administration

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE [REDACTED] soit nommée membre du comité d'audit.

6. PRÉSENTATION

6.1 Gestion de risques - suivi

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Suivi de la gestion des risques et du document intitulé Suivi du plan d'action. [REDACTED]

6.2 Prolongement des contrats d'entretien ménager et de sécurité

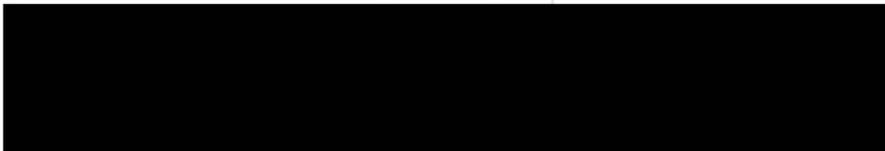
[REDACTED]

6.3 Révision budgétaire au 30 avril 2018

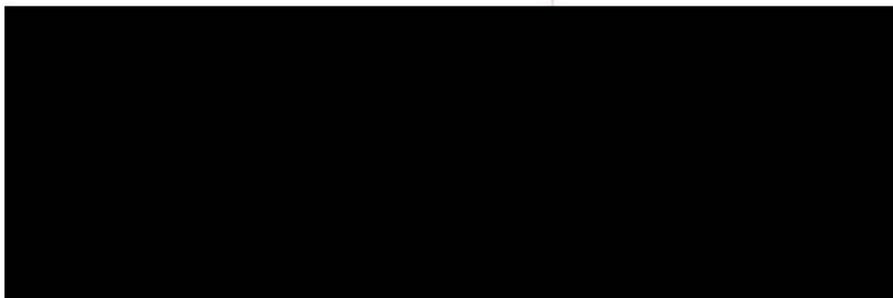
Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Révision budgétaire au 30 avril 2018 et du document intitulé Analyse d'écart au 30 avril 2018.

Faits saillants

Revenus



Dépenses



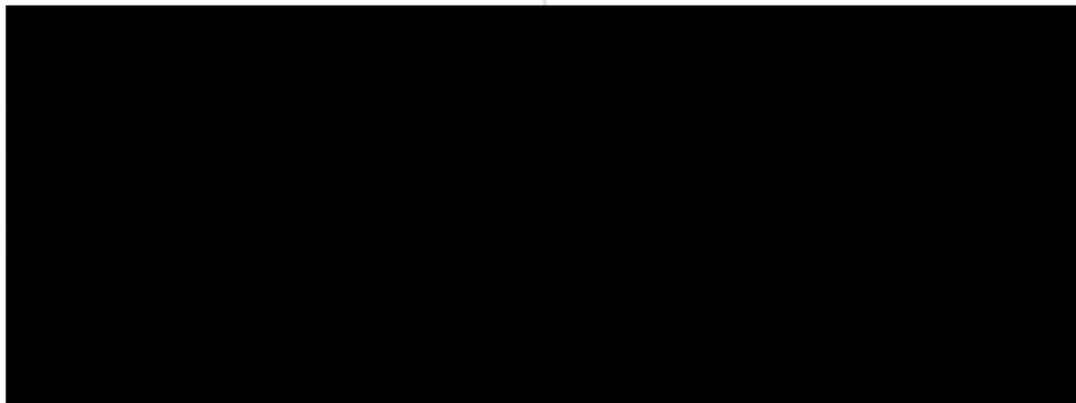
6.4 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

6.5 Lettre de confirmation du respect des règles financières

Les membres ont pris connaissance de la lettre de confirmation du respect des règles financières.

6.6 Planification stratégique – présentation et échange





7. Divers

7.1 Calendrier préliminaire 2019

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du document Calendrier préliminaire 2019 des séances du conseil d'administration et des comités.

7.2 Dégarnissage



RÉSOLUTION NUMÉRO 2160

Concernant l'octroi d'un contrat de dégarnissage pour l'intérieur du bâtiment au Pied-du-Courant sis au 901-905, avenue De Lorimier Montréal

VU la recommandation 

Il est résolu unanimement :

QUE soit entériné le lancement de l'appel d'offres public numéro 5261 pour le dégarnissage de l'intérieur du bâtiment au Pied-du-Courant;



7.3 Murs extérieurs

RÉSOLUTION NUMÉRO 2161

Concernant l'achat et l'installation des murs extérieurs du bâtiment au Pied-du-Courant sis au 901-905, avenue De Lorimier Montréal

VU la recommandation [REDACTED]

Il est résolu unanimement :

QUE soit autorisé le lancement d'un appel d'offres public en vue de la fabrication et de l'installation des murs extérieurs du bâtiment au Pied-du-Courant;

7.4 Infrastructure réseautique

RÉSOLUTION NUMÉRO 2162

Concernant l'octroi d'un contrat pour le renouvellement de l'infrastructure réseautique

VU la recommandation [REDACTED]

Il est résolu unanimement :

QUE soit entériné le lancement de l'appel d'offres public pour le renouvellement de son infrastructure réseautique;

8. Huis clos

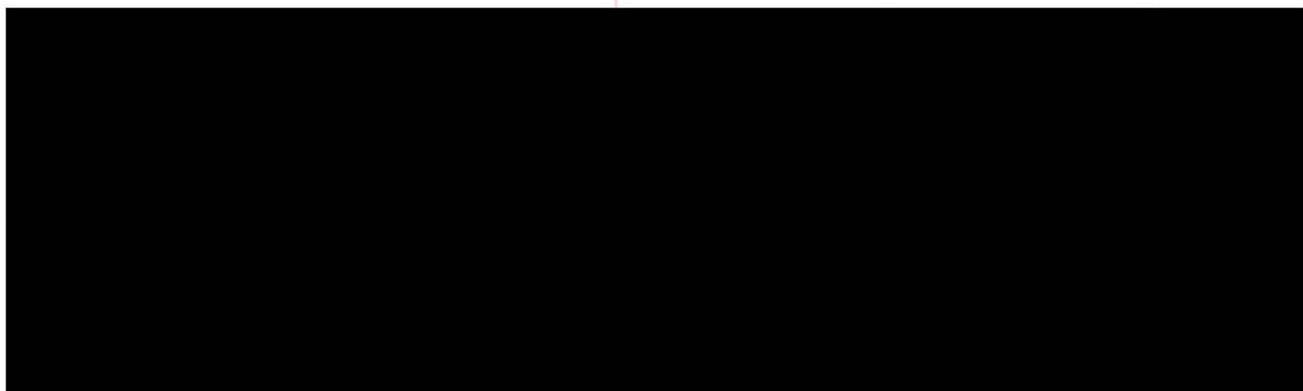
Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 23 août 2018 à 8 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 13 h 30.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL
SÉANCE DU LUNDI 13 AOÛT 2018
(PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE)
À 9 H 00**

PROCÈS-VERBAL

Présents : Madame Francine Cléroux, présidente du conseil d'administration
Madame Marie Collin, présidente-directrice générale
Madame France Desharnais
Monsieur Vincent Godcharles
Madame Suzanne Lamarre
Monsieur Vincent Leduc
Madame Marie-Anna Murat
Madame Lorraine Pintal
Monsieur Louis Tassé

Absents : Monsieur Jérémie Monderie-Larouche
Madame Melissa Saganash

Invités : Monsieur Denis Bélisle, directeur général principal

Madame Nathalie Blais, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- Ouverture de la séance et ordre du jour

Le quorum étant constaté, la présidente déclare la séance ouverte à 9 h 00. Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté.

1. Pour adoption

La présidente-directrice générale présente un point d'information et une mise à jour sur les enjeux généraux du déménagement. Elle explique que le lancement de l'appel d'offres, pour l'entrepreneur en construction, a été quelque peu repoussé étant donné les longues négociations entre les parties pour boucler le budget. Le copropriétaire de la bâtisse, la SODEC, a dû faire des compromis et accepter de reporter ou de ne pas faire certains travaux. Les services qui seront partagés avec la SODEC sont : les salles de conférence, la salle du conseil d'administration, les services de sécurité et d'expédition.

Le calendrier des travaux sera précisé lors de l'ouverture des enveloppes. En ce qui a trait au budget, les loyers du 1000, rue Fullum pour les mois de juin et de juillet 2019 ont déjà été prévus.

Le directeur général principal explique les règles gouvernementales liées au processus d'appel d'offres. Il précise qu'un spécialiste de la construction a été engagé, par la Société, pour la conseiller indépendamment des architectes et des ingénieurs.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2164

Concernant le lancement de l'appel d'offres public numéro 5273 pour la sélection de l'entrepreneur général pour les travaux de transformation extérieure et d'aménagement intérieur du bâtiment sis au 901-905 avenue de Lorimier

VU la recommandation du directeur général des technologies et des opérations;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit autorisé le lancement d'un appel d'offres public en vue des travaux de transformation extérieure et d'aménagement intérieur au Pied-du-Courant;

QUE la Société soit autorisée à conclure un contrat avec le plus bas soumissionnaire (entrepreneur général) jugé conforme pour les travaux de transformation extérieure et d'aménagement intérieur au bâtiment le Pied-du-Courant sis au 901-905 avenue de Lorimier, Montréal, H1N 3W5, pour un montant estimé à douze millions de dollars (12 000 000 \$) incluant les frais de contingences, taxes en sus.

2. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 9 h 25.

La présidente
du conseil d'administration,


Francine Cléroux

La secrétaire générale,


Nathalie Blais



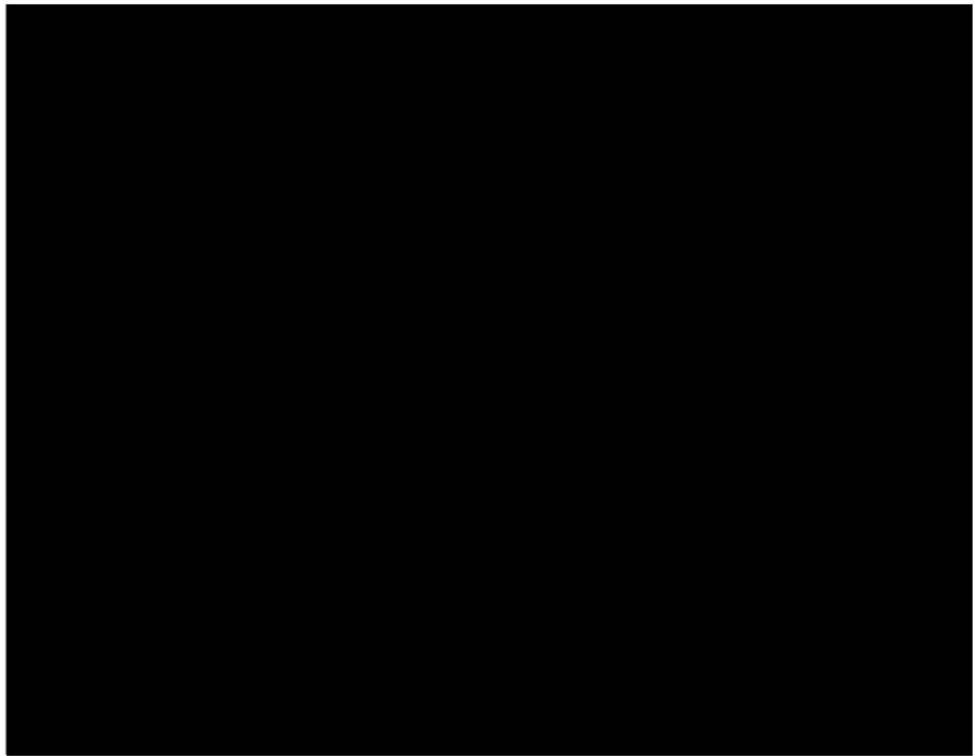
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 AOÛT 2018
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absents :

Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 30. Ayant constaté le quorum, [redacted] souhaite la bienvenue aux membres.

1. Adoption de l'ordre du jour

[redacted] propose d'ajouter le point 5.6 « Nomination des membres des comités » à la rubrique « Pour adoption ». Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que modifié.

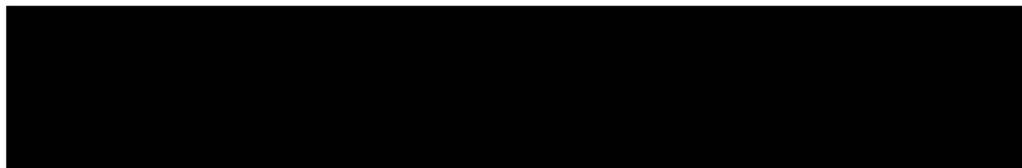
2. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 15 juin 2018 et du 13 août 2018

Sur proposition dûment appuyée, les procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 15 juin 2018 et du 13 août 2018 sont adoptés tel que rédigés.

3. Suivis des séances du conseil d'administration du 15 juin 2018 et du 13 août 2018

Les membres prennent acte d'un tableau faisant état des suivis des réunions du conseil d'administration du 15 juin 2018 et du 13 août 2018 dont copie est portée en annexe.

3.1. Suivi – Gestion des risques



4. Rapport de

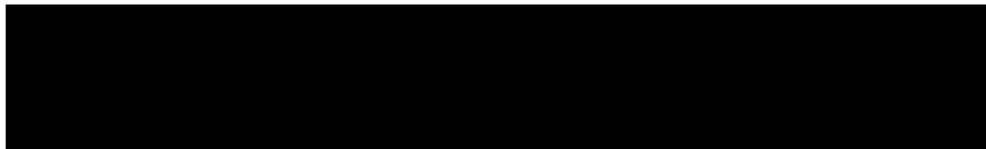


présente aux membres les points suivants :

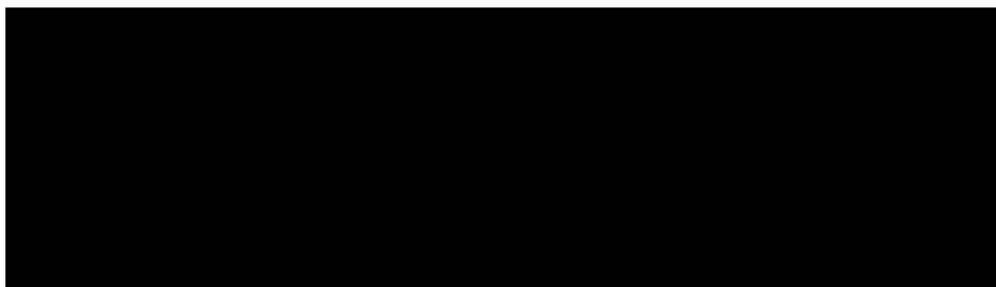
- Planification stratégique



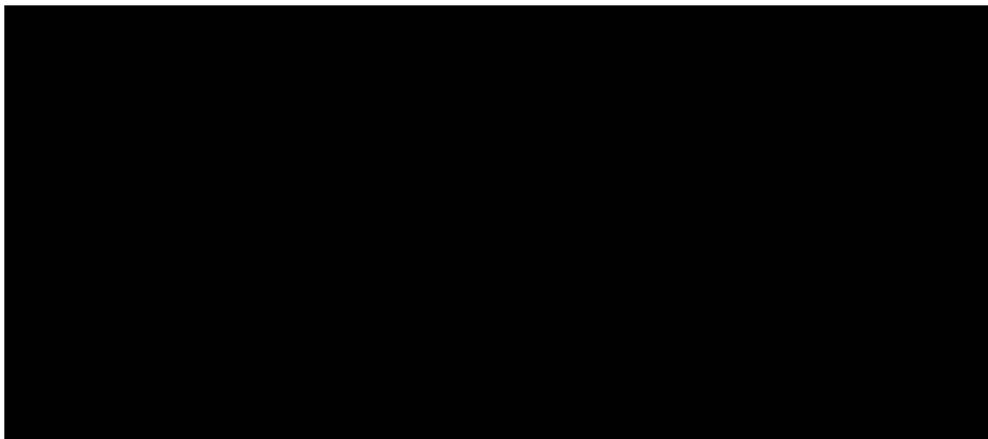
- CRTC



- Déploiement de la donnée unifiée

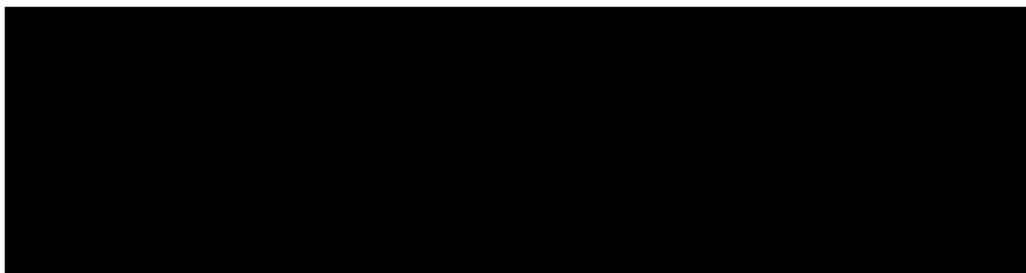


- Négociations collectives



4.1. Revenus publicitaires

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Revenus publicitaires.



4.2. Résultats d'écoute – été 2018

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – été 2018.



5. POUR ADOPTION

5.1. Budget 2018-2019

Le budget présenté est équilibré, à la hausse en terme de revenus vu la subvention additionnelle pour le déménagement et celle issue de la Politique culturelle.

Le comité d'audit a pris connaissance du budget 2018-2019 et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2164

Concernant l'adoption du budget original 2018-2019 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE soit adopté le budget original 2018-2019 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.2. Plan triennal d'immobilisations 2018-2021

Le comité d'audit a pris connaissance du plan triennal d'immobilisations 2018-2021 et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2165

Concernant l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2018-2021 et du Budget en capital 2018-2019 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE soient adoptés le Plan triennal d'immobilisations 2018-2021 et le Budget en capital 2018-2019 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.3. Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Y'a du monde à messe* (3)**RÉSOLUTION NUMÉRO 2166**

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Y'a du monde à messe* (3)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

[REDACTED]

5.4. Bonification pour résultats exceptionnels

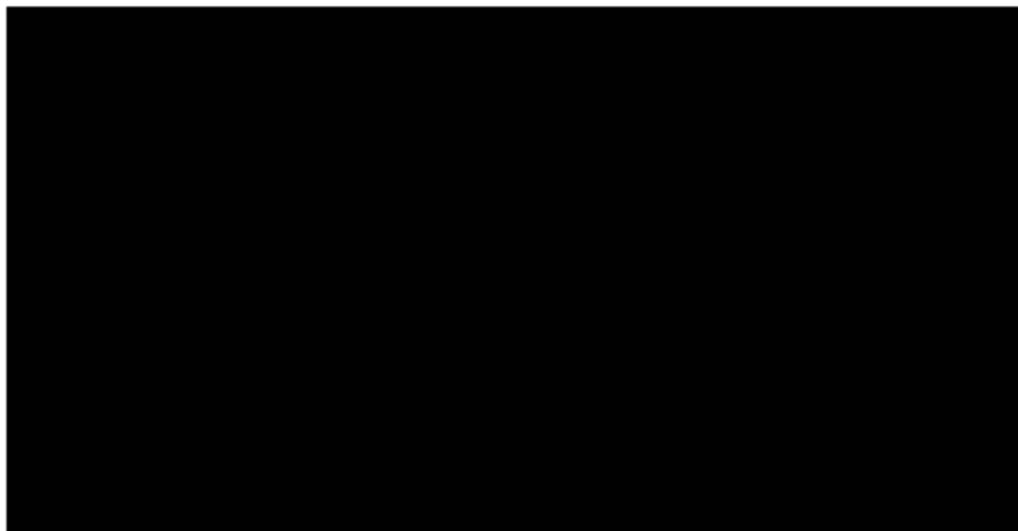
Le comité des ressources humaines a pris connaissance de l'attribution de la bonification pour résultats exceptionnels et en recommande l'adoption.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2167

Concernant la bonification pour résultats exceptionnels du personnel de la direction générale des ventes, créativité média et marketing de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :



5.5. Restructuration et organigramme

RÉSOLUTION NUMÉRO 2168

Concernant la restructuration de Télé-Québec et l'adoption d'un nouvel organigramme

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :



QUE soit adopté l'organigramme de la Société de télédiffusion du Québec, tel que présenté en annexe à la présente résolution.

5.6. Nomination des membres de comité

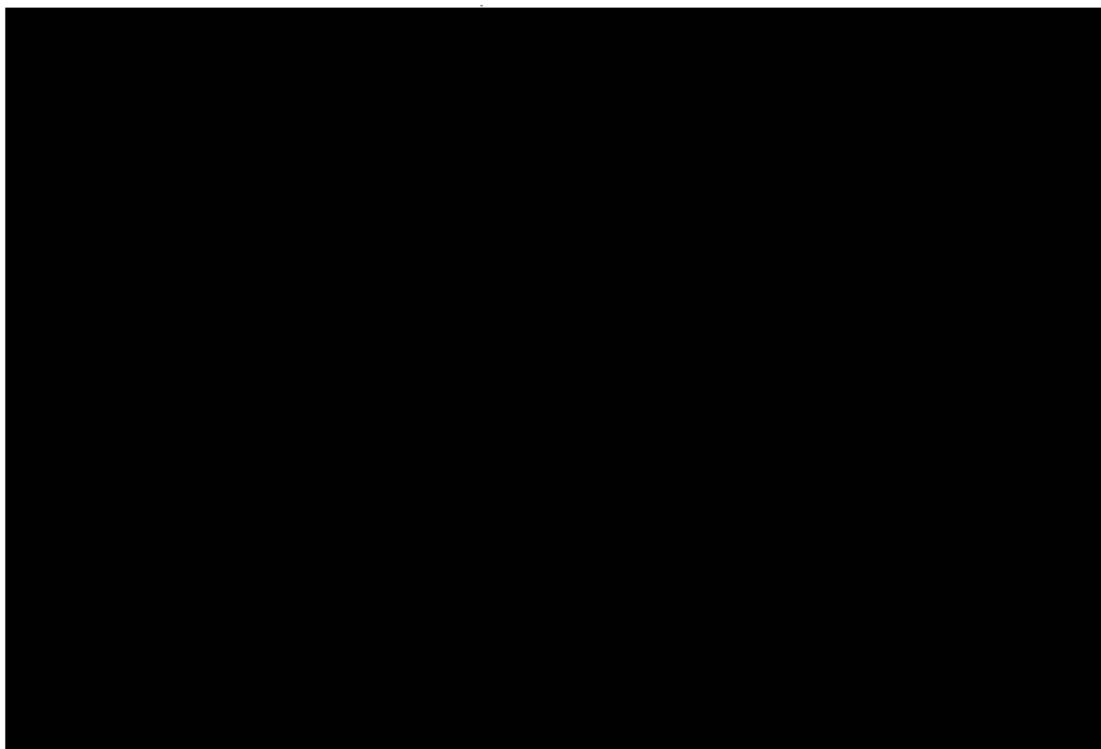
RÉSOLUTION NUMÉRO 2169

Concernant la nomination des membres des comités du conseil d'administration

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE les administrateurs suivants soient nommés membres des différents comités pour un mandat d'un an à compter de leur nomination et que les membres desdits comités demeurent en poste jusqu'à leur remplacement :



6. PRÉSENTATION

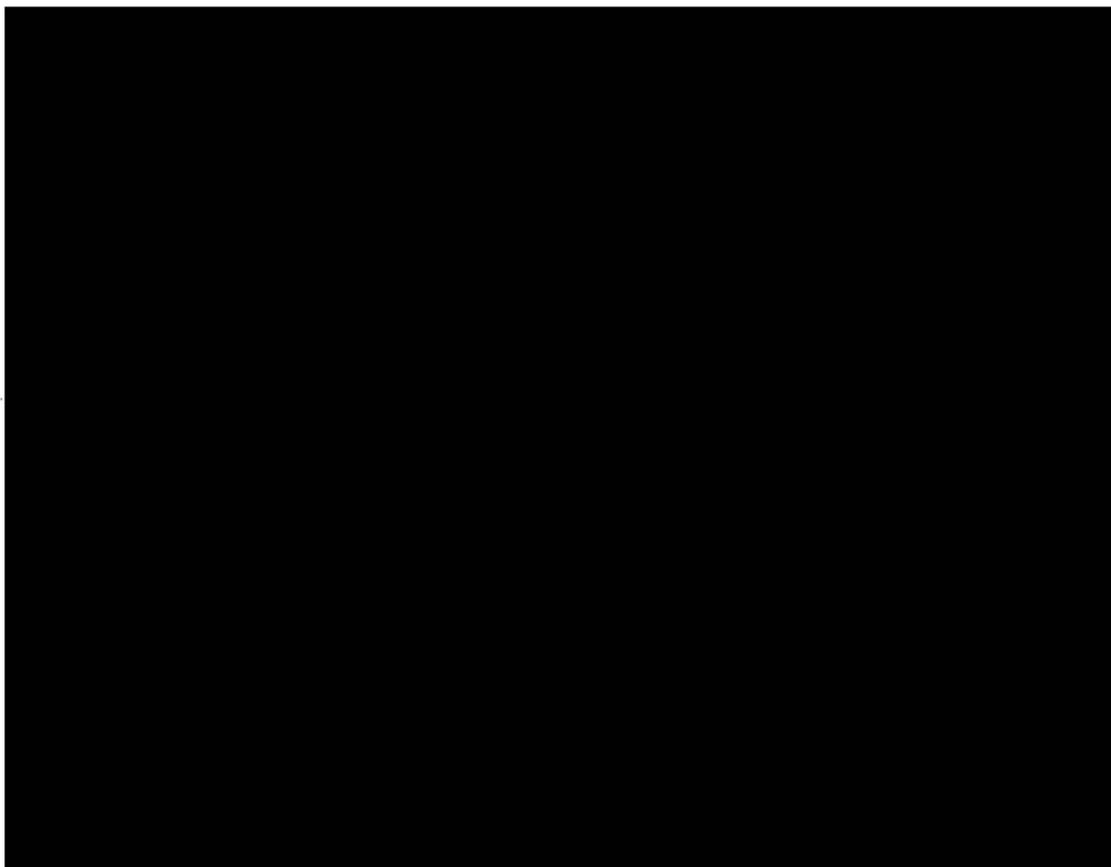
6.1. Contrats de service de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

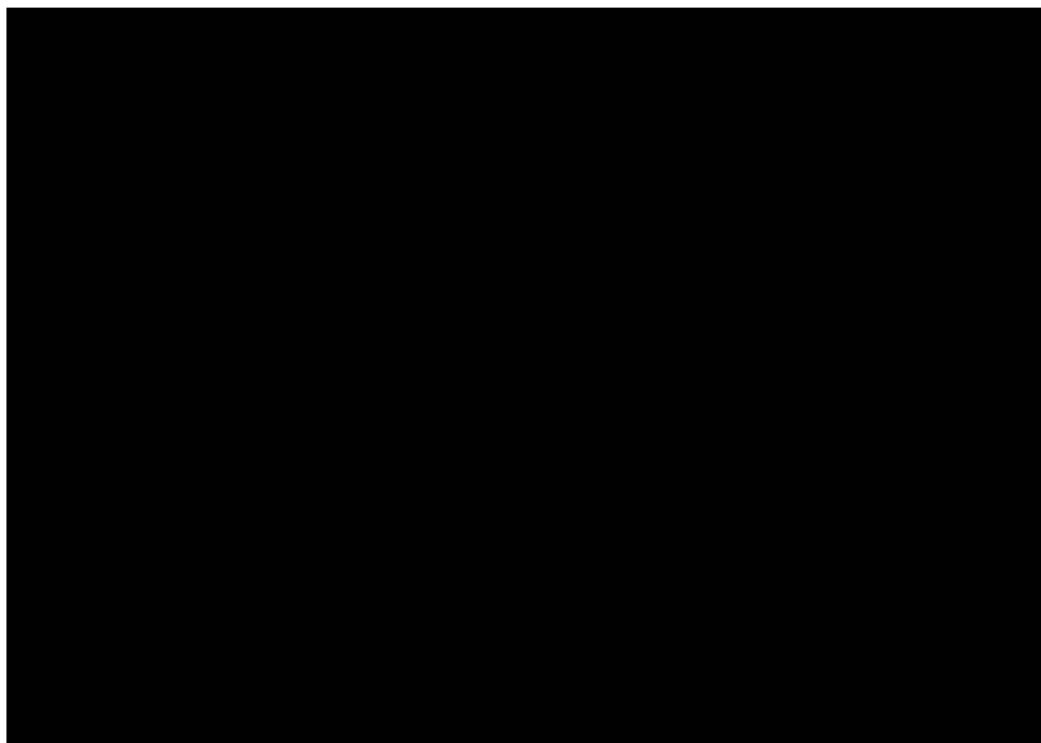
6.2. Lettre de confirmation du respect des règles financières

Les membres ont pris connaissance de la lettre de confirmation du respect des règles financières.

6.3. Présentation de la programmation 2018-2019



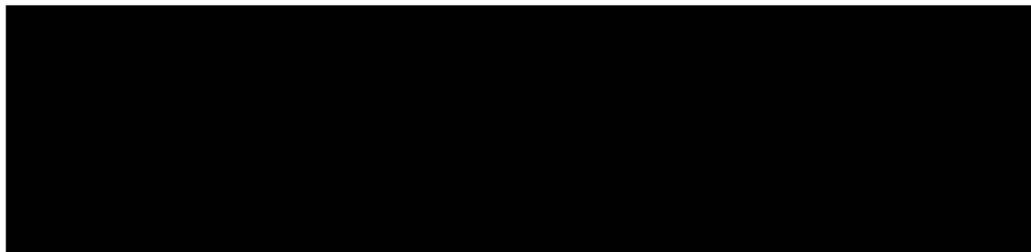
6.4. Présentation du plan de communication automne 2018



6.5. Projet La Clef



6.6 Déménagement



7. Divers

7.1. Calendrier des réunions 2019

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du document Calendrier des réunions 2019 des séances du conseil d'administration et des comités.

8. Huis clos

Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

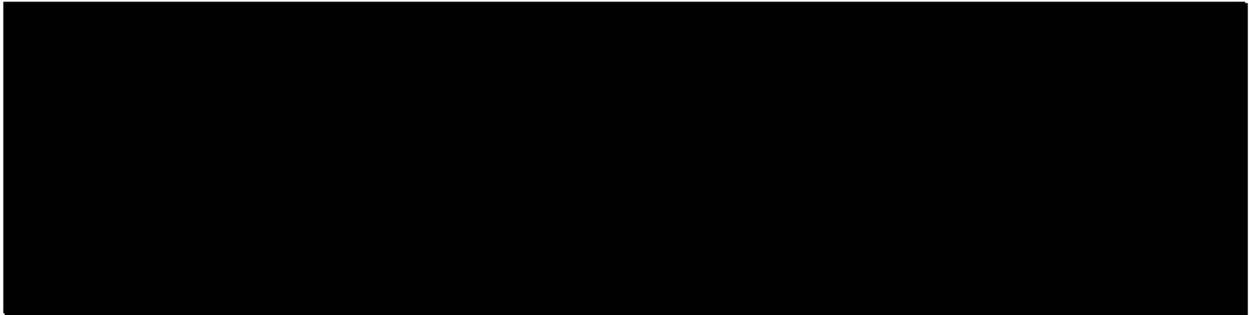
La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 30 novembre 2018 à 8 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 12 h 20.

La présidente
du conseil d'administration,

La secrétaire générale,





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Invités :

- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

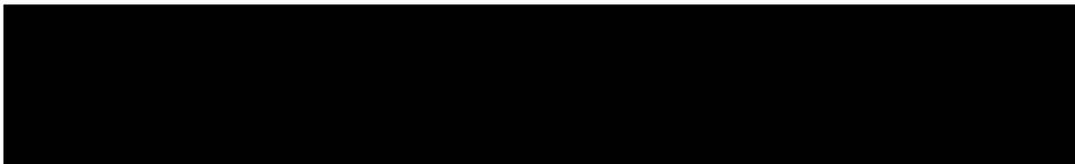
Il est proposé d'ajouter un point 5.12 pour l'approbation de l'appel d'offres public en vue de la sélection de l'entrepreneur général pour les travaux de transformation extérieure et d'aménagement intérieur du Pied-du-Courant. Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour de la séance est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 août 2018

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 août 2018 est adopté à l'unanimité.

3. Suivi de la séance du conseil d'administration du 23 août 2018

Les membres prennent acte d'un tableau faisant état des suivis de la réunion du conseil d'administration du 23 août 2018 dont copie est portée en annexe.



4. Rapport de

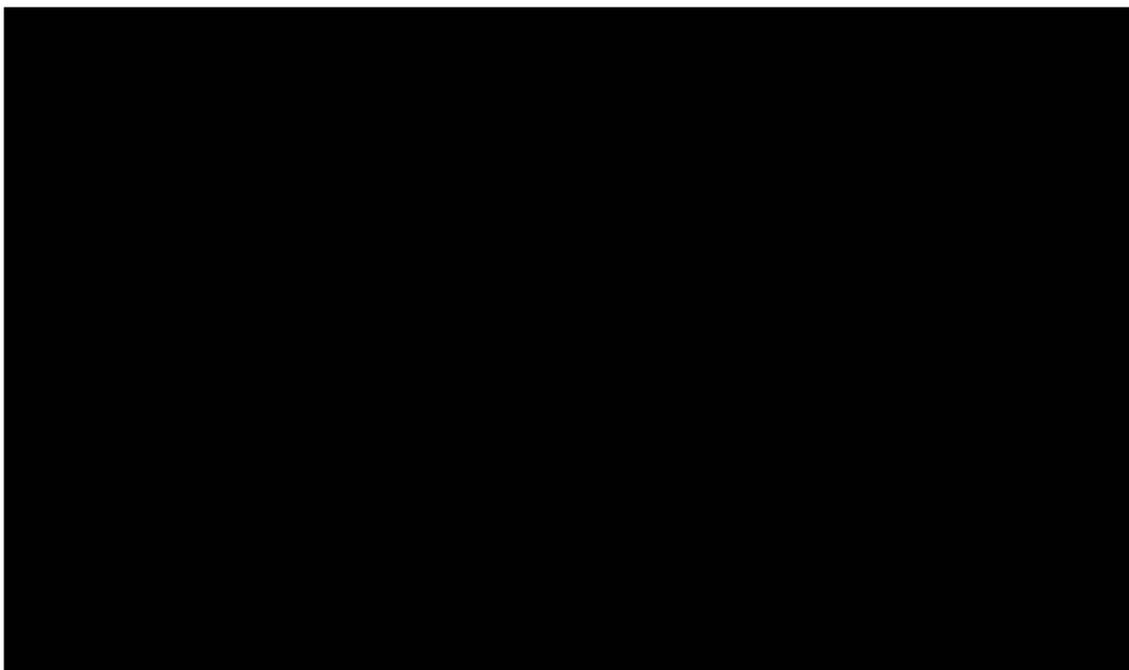


présente aux membres les points suivants :



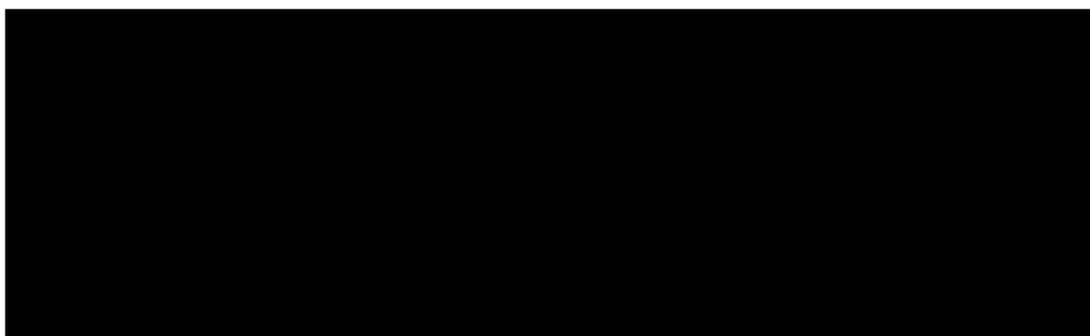
4.1 Résultats d'écoute – automne 2018

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – automne 2018.

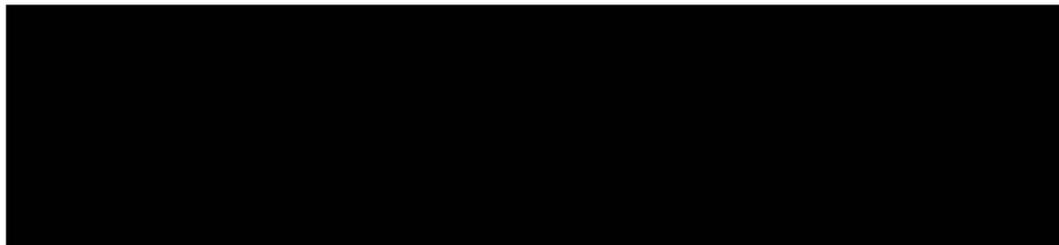


4.2 Revenus publicitaires

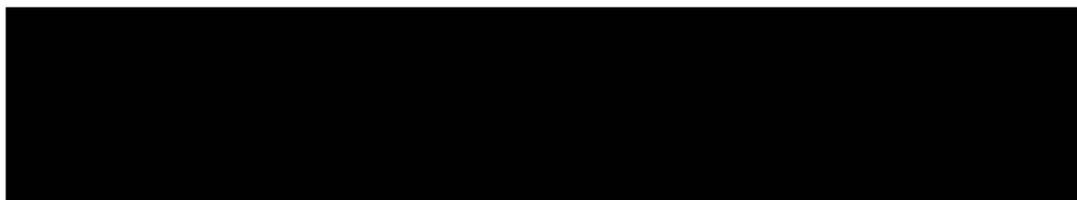
Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Revenus publicitaires.



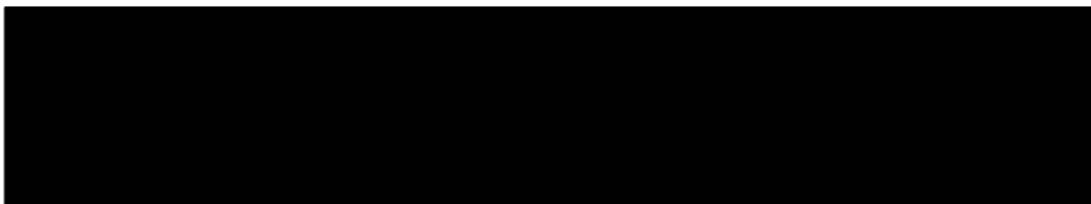
4.3 Plan stratégique



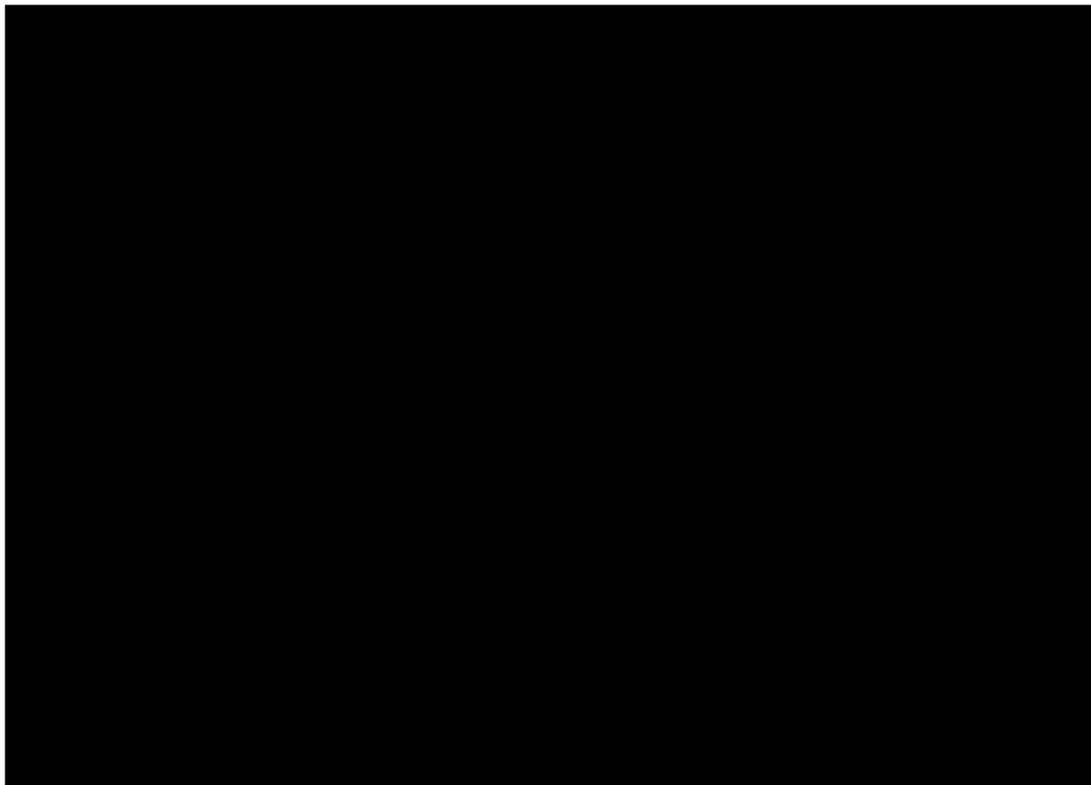
4.4 Révision du cadre législatif

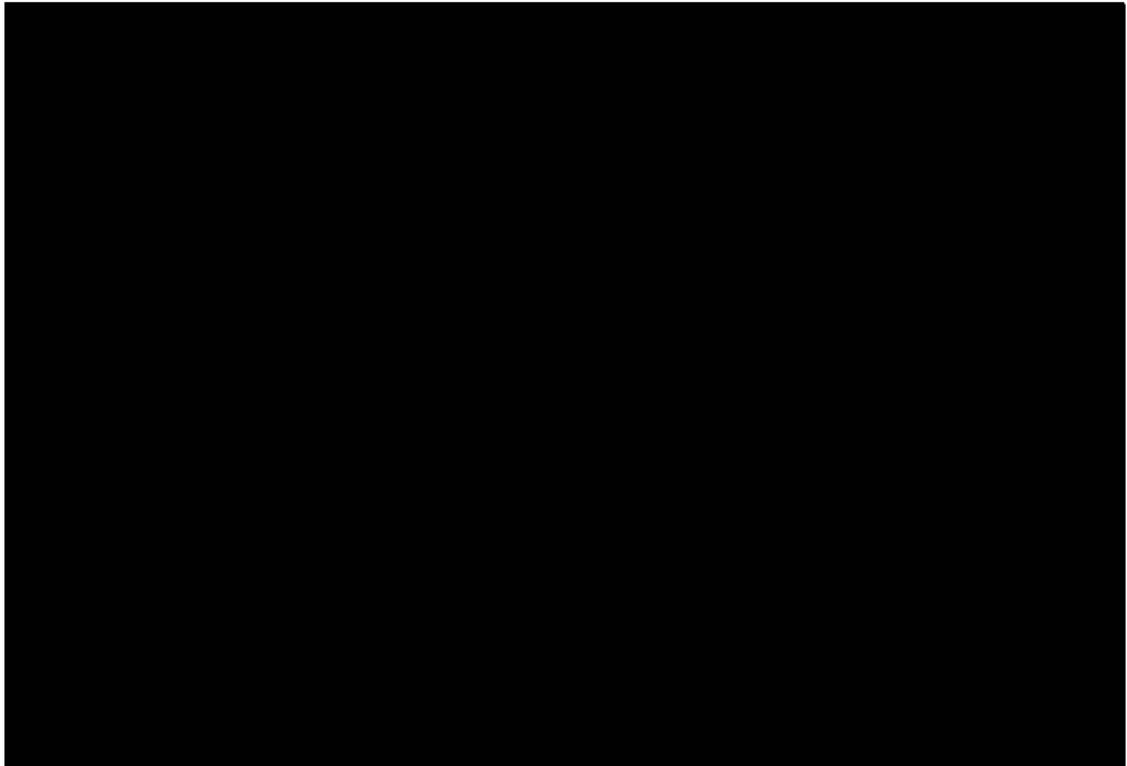


4.5 Trousse de littératie de TQ en classe



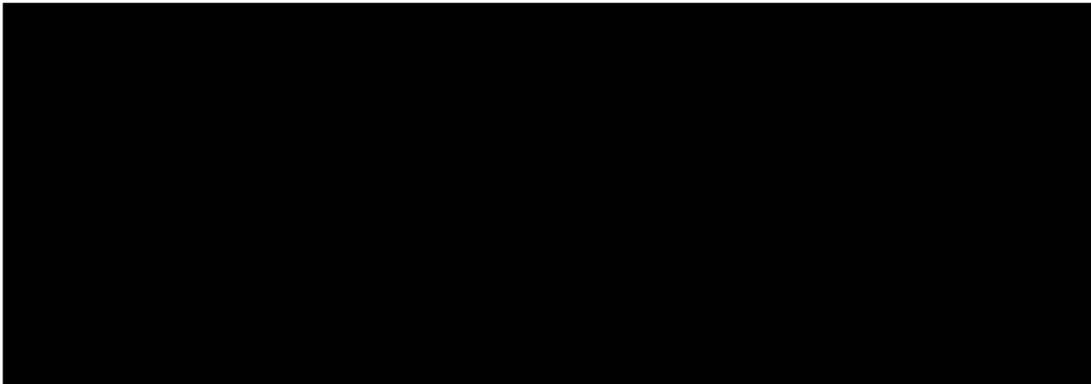
4.6 Déménagement



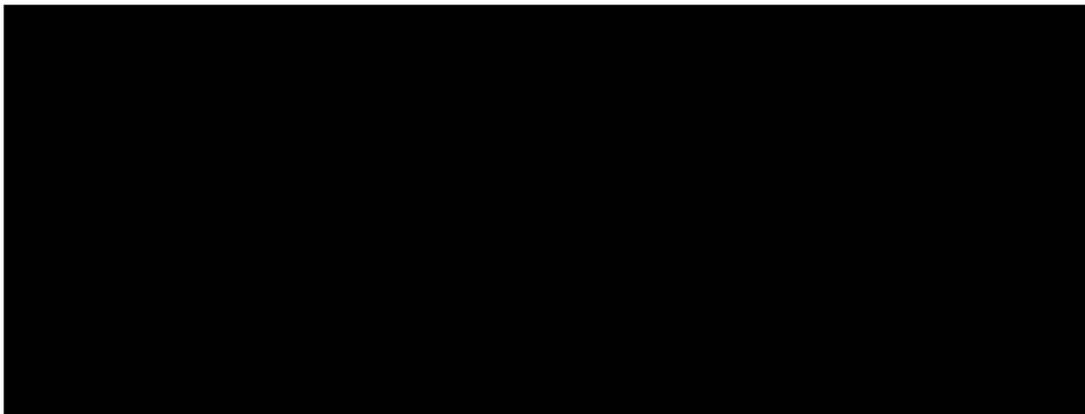


5. POUR ADOPTION

5.1 États financiers vérifiés au 31 août 2018



Travaux



Fraudes



Conclusion



États financiers au 31 août 2018

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'État des résultats et de l'évolution de la situation financière au 31 août 2018.

Le comité d'audit recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers vérifiés au 31 août 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2170

Concernant l'adoption des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2018

VU la recommandation du comité d'audit d'adopter les états financiers;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec adopte, sous réserve de l'approbation finale par le Vérificateur général du Québec, les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2018, dont copie est portée en annexe de la présente résolution;

QUE le conseil d'administration mandate [REDACTED] [REDACTED] pour signer conjointement lesdits états financiers pour et au nom de la Société.

5.2 Plan triennal d'immobilisation 2018-2021

RÉSOLUTION NUMÉRO 2171

Concernant l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2018-2021

VU la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le Plan triennal d'immobilisations 2018-2021 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.3 Régime d'emprunt

RÉSOLUTION NUMÉRO 2172

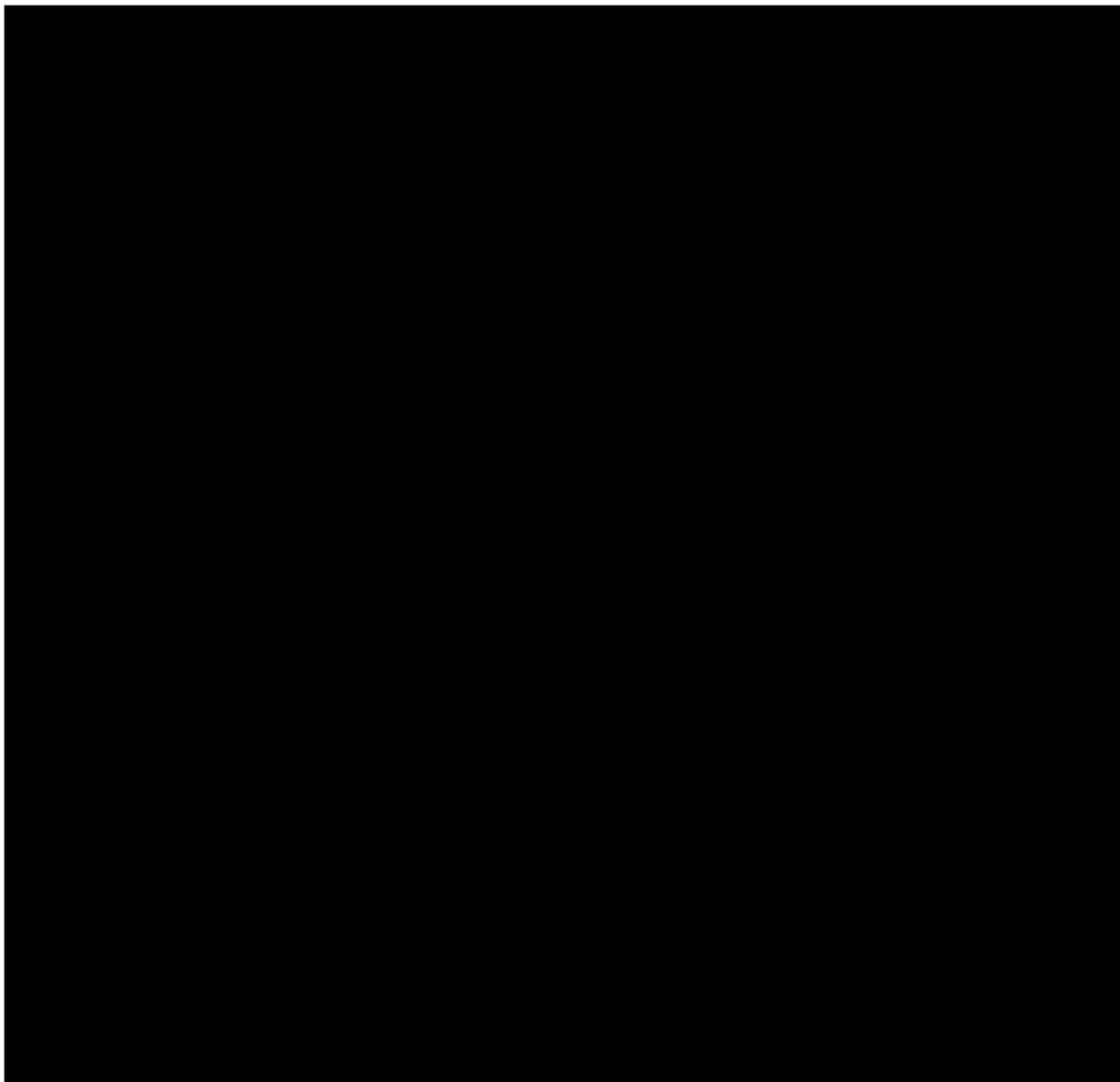
VU la recommandation [REDACTED]

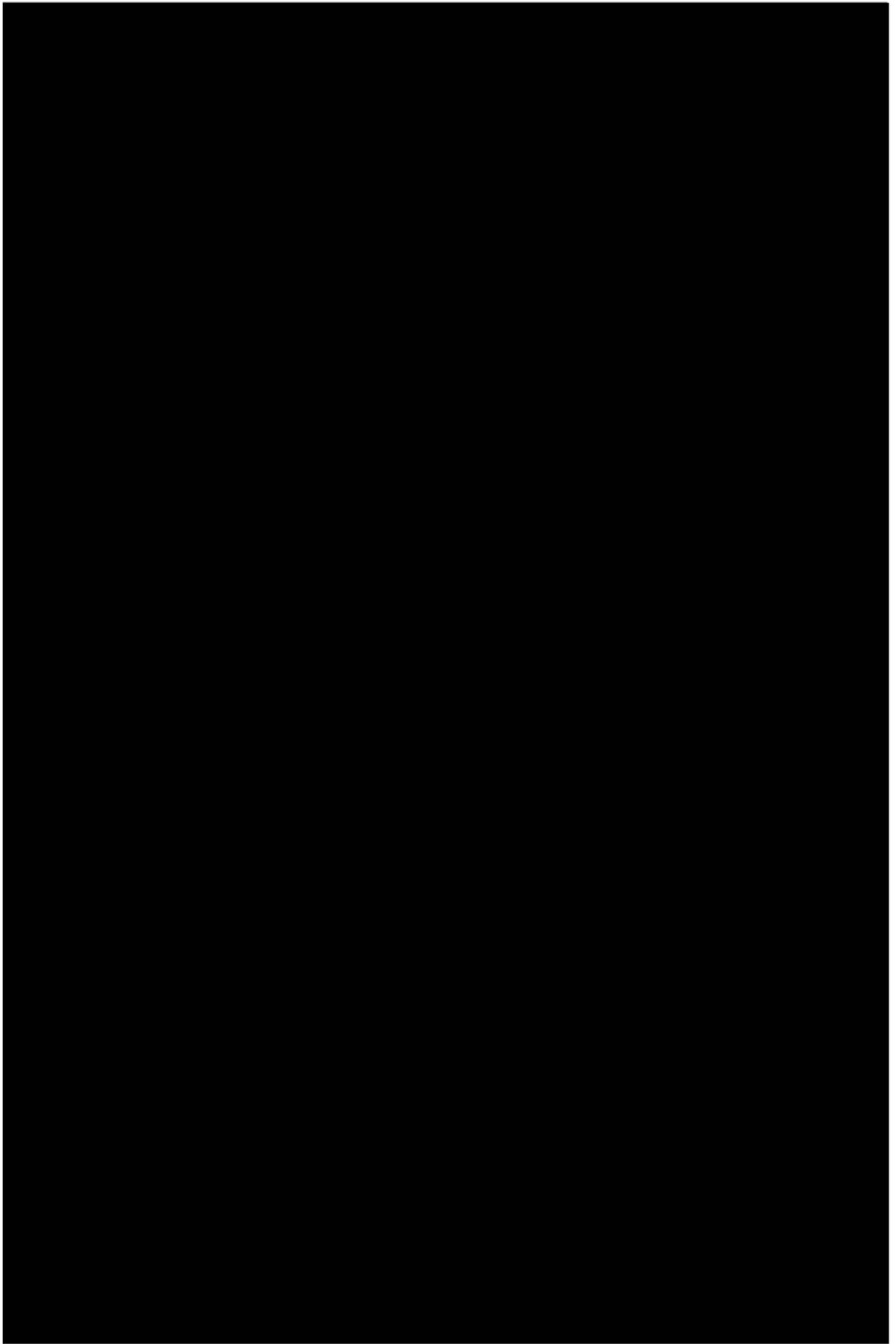
VU la recommandation du comité d'audit;

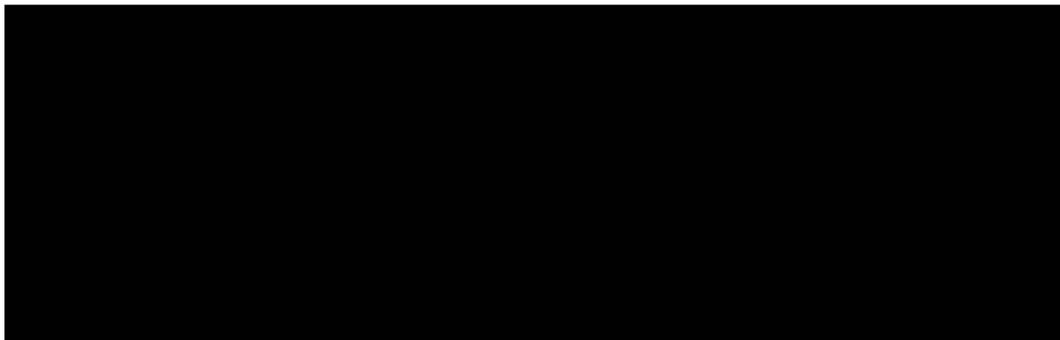
Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2019, permettant à la Société de télédiffusion du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 51 411 541 \$, dont 19 350 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 32 061 541 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :







5.4 Rapport annuel 2017-2018

Les membres du conseil ont pris connaissance du projet de rapport annuel 2017-2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2173

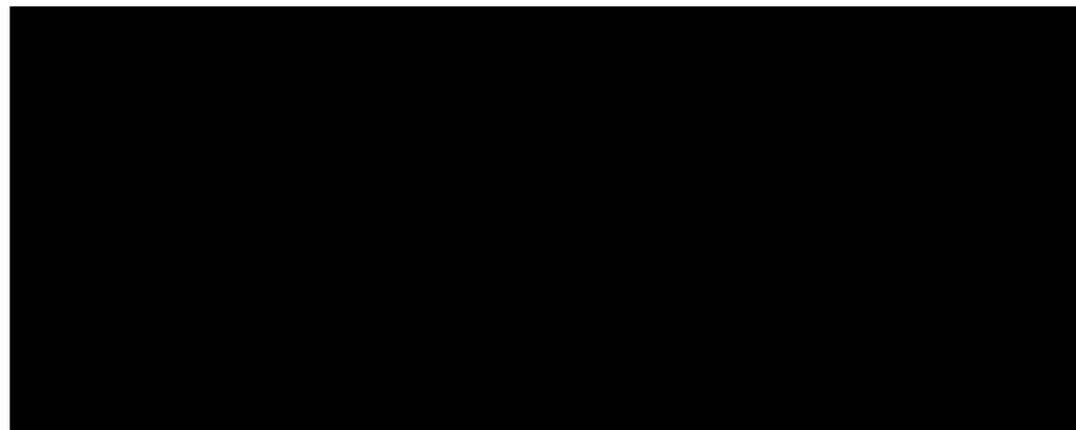
Concernant le rapport annuel 2017-2018 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE soit adopté le rapport annuel 2017-2018 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution et que celui-ci soit transmis à la ministre de la Culture et des Communications.

5.5 Mandat de négociation pour la SEGTV, SERTV et ARRTV



RÉSOLUTION NUMÉRO 2174

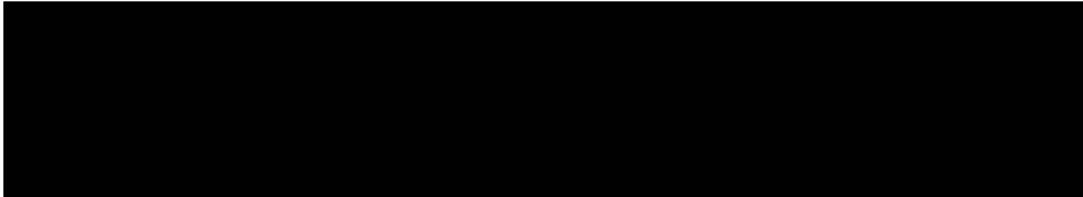
Concernant le mandat de négociation pour les syndicats SEGTV-CSN, SERTV-CSQ et ARRTV-CSQ

VU la recommandation du comité des ressources humaines;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

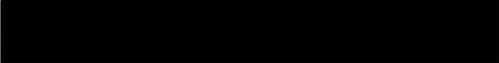
QUE la Société de télédiffusion du Québec accorde à ses négociateurs, sous réserve de l'approbation du Ministère de la culture et des communications et du Conseil du Trésor, le mandat de négocier le renouvellement des conventions collectives de l'Association des réalisateurs et réalisatrices de Télé-Québec (CSQ), du Syndicat général des employé(e)s de Télé-Québec (FNC-CSN) et du Syndicat des employés en radio-télédiffusion de Télé-Québec (CSQ) aux conditions prévues en annexe à la présente résolution.

5.6 Modification – classification du poste de directrice générale des communications et image de marque



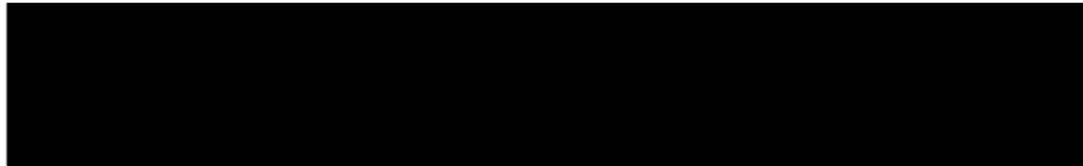
RÉSOLUTION NUMÉRO 2175

Concernant la modification de la classe salariale du poste de directrice générale des communications et image de marque

VU la recommandation 

VU la recommandation du comité des ressources humaines;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :



5.7 Politique sur la consommation d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail

La Société doit se doter d'une politique sur la consommation d'alcool et de drogues sur les lieux du travail dans le contexte de la légalisation du cannabis.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2176

Concernant la Politique sur la consommation d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail de Télé-Québec

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec adopte la Politique sur la consommation d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail de Télé-Québec dont copie est portée en annexe à la présente résolution.

5.8 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Dans le cadre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, la Société met en place des actions visant à réduire les obstacles pouvant nuire à l'intégration des personnes handicapées.

Les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'action annuel proposé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2177

Concernant l'adoption du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2018-2019

VU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2018-2019 de la Société de télédiffusion du Québec dont copie est jointe en annexe.

5.9 Politique de sécurité de l'information de TQ et cadre de gestion de la sécurité de l'information.

Le président du comité d'audit présente la politique aux membres et soulève l'importance d'accompagner celle-ci d'un plan de communication et de sensibilisation aux utilisateurs.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2178

Concernant la Politique de sécurité de l'information et le Cadre de gestion de la sécurité de l'information de Télé-Québec

VU la recommandation [REDACTED]

VU la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec adopte la Politique de sécurité de l'information de Télé-Québec et le Cadre de gestion de la sécurité de l'information de Télé-Québec dont copie est portée en annexe à la présente résolution.

5.10 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série d'émissions intitulée Y'a du monde à messe 3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2179

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée Y'a du monde à messe 3

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.11 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série d'émissions intitulée *Deux hommes en or 6*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2180

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Deux hommes en or 6*

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.12 Appel d'offres public pour la sélection de l'entrepreneur général pour les travaux de transformation extérieure et d'aménagement intérieur du Pied-du-Courant

RÉSOLUTION NUMÉRO 2181

Concernant l'appel d'offres public numéro 5273 pour la sélection de l'entrepreneur général pour les travaux de transformation extérieure et d'aménagement intérieur du bâtiment sis au 901-905, avenue De Lorimier Montréal (ci-après désigné au «Pied-du-Courant»

VU la recommandation [REDACTED]

Il est unanimement résolu :

6. PRÉSENTATION

6.1 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

6.2 Lettre de confirmation du respect de règles financières

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la lettre de confirmation du respect des règles financières.

7. Divers

Il n'y a aucun point à cet intitulé.

8. Huis clos

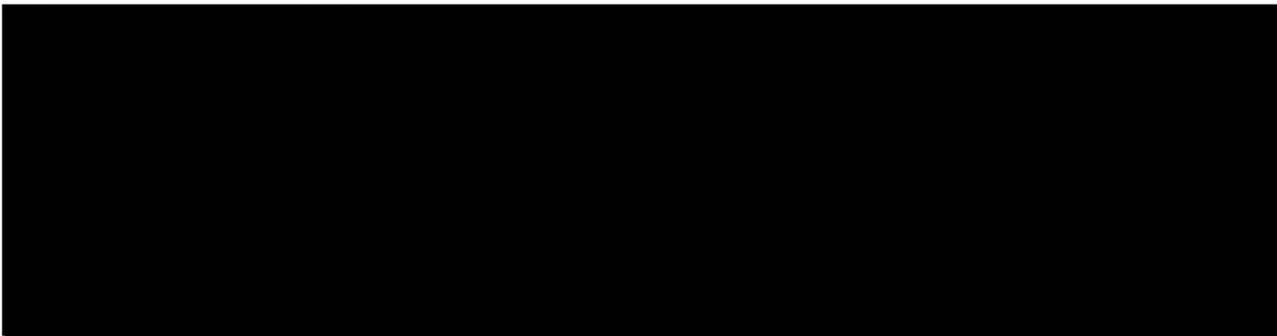
Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 22 mars 2019 à 8 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 12 h.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU MARDI 15 JANVIER 2019
À 10 H 30
(Par conférence téléphonique)**

PROCÈS-VERBAL

Présents : Madame Marie Collin, présidente-directrice générale
Madame Francine Cléroux
Madame France Desharnais
Monsieur Vincent Godcharles
Madame Lorraine Pintal
Monsieur Louis Tassé

Absents : Madame Suzanne Lamarre
Monsieur Vincent Leduc
Monsieur Jérémie Monderie-Larouche
Madame Marie-Anna Murat
Madame Melissa Saganash

Madame Nathalie Blais, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- Ouverture de la séance et ordre du jour

Le quorum étant constaté, la présidente déclare la séance ouverte à 10 h 30. Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté.

1. POUR ADOPTION

1.1. Nomination au poste de directrice générale des finances

En prévision du départ à la retraite de madame Manon Charbonneau le 31 mars prochain, un processus de recrutement a été mis en place pour pourvoir à son remplacement. Une vingtaine de curriculums vitae ont été examinés et des entrevues ont eu lieu avec quatre candidats sélectionnés.

Des deux finalistes, la présidente-directrice générale recommande la candidature de madame Marie-Christine Hamelin. Madame Hamelin se démarque par son expérience de l'industrie et en gestion d'équipe. Elle démontre un enthousiasme élevé pour le poste. Elle possède un niveau de persévérance et d'adaptabilité qui s'avérera utile dans le contexte de changements actuel. La candidate choisie pourra côtoyer madame Charbonneau pendant une période

transitoire. Madame Hamelin est satisfaite de la proposition salariale et répond adéquatement aux exigences et qualifications requises pour occuper le poste de directrice générale des finances.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2182

Concernant la nomination de la directrice générale des finances de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

VU la recommandation du comité des ressources humaines;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit confirmée l'embauche de madame Marie-Christine Hamelin au poste de directrice générale des finances, selon les conditions en vigueur à Télé-Québec incluant les pouvoirs d'autorisations d'un poste de directeur général, au salaire annuel de 155 000,00 \$ (classe CS-2) et autres conditions prévues en annexe à la présente résolution.

QUE la date d'entrée en fonction de madame Marie-Christine Hamelin soit le 4 février 2019 ou à tout autre date convenu entre les parties.

2. Levée de la séance

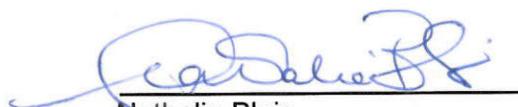
La séance est levée à 10 h 56.

La présidente
du conseil d'administration,



Francine Cléroux

La secrétaire,



Nathalie Blais



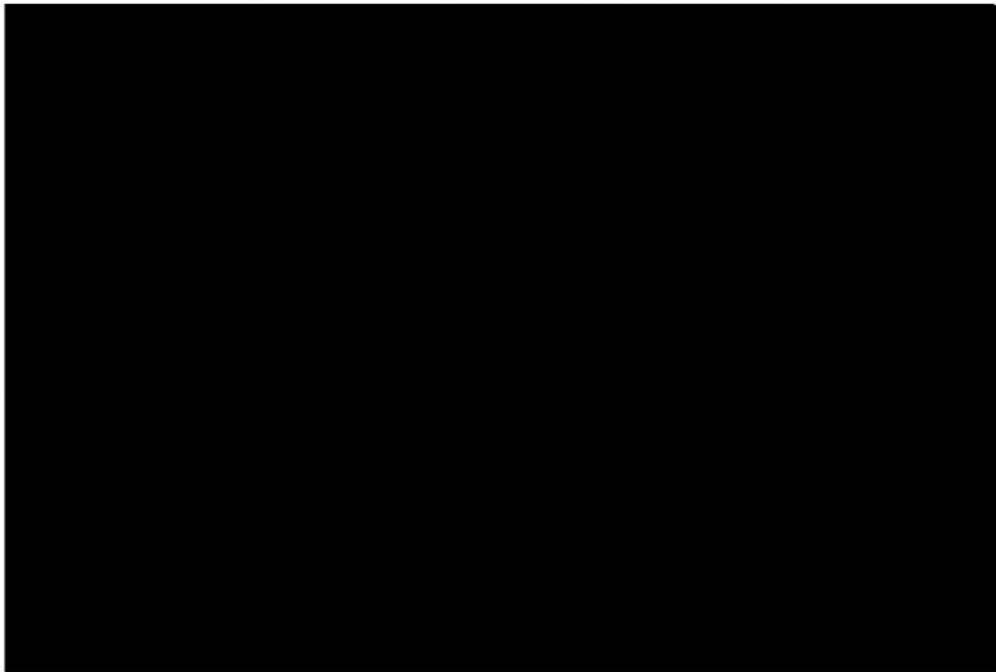
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 22 MARS 2019
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absent :

Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 34.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour de la séance est adopté.

2. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 30 novembre 2018 et du 15 janvier 2019

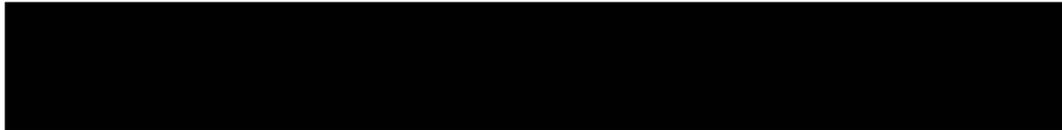
Sur proposition dûment appuyée, les procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 30 novembre 2018 et du 15 janvier 2019 sont adoptés tel que rédigés.

3. Suivis

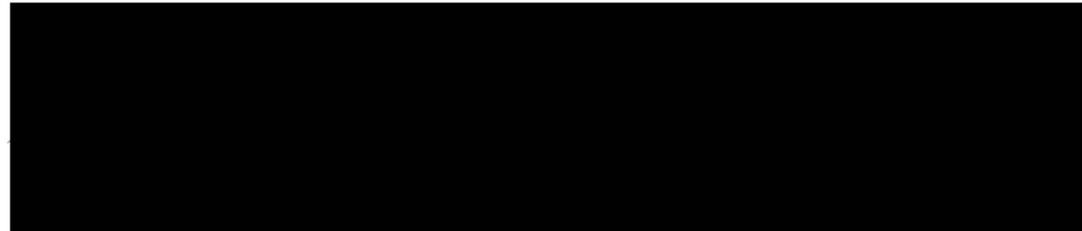
3.1 Suivis des séances du conseil d'administration du 29 novembre 2018 et du 15 janvier 2019

Les membres prennent acte d'un tableau faisant état des suivis des réunions du conseil d'administration du 29 novembre 2018 et du 15 janvier 2019 dont copie est portée en annexe.

3.2 Suivi – Gestion des risques



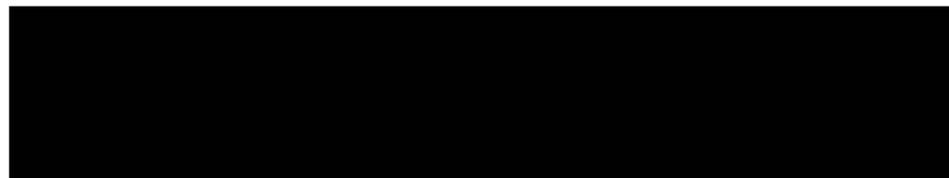
3.3 Suivi – Révision budgétaire



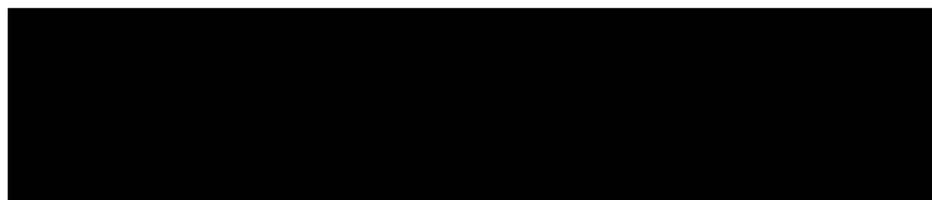
4. Rapport de [redacted]

[redacted] présente aux membres les points suivants :

- Budget provincial



- Crédits parlementaires





- Mesure 39



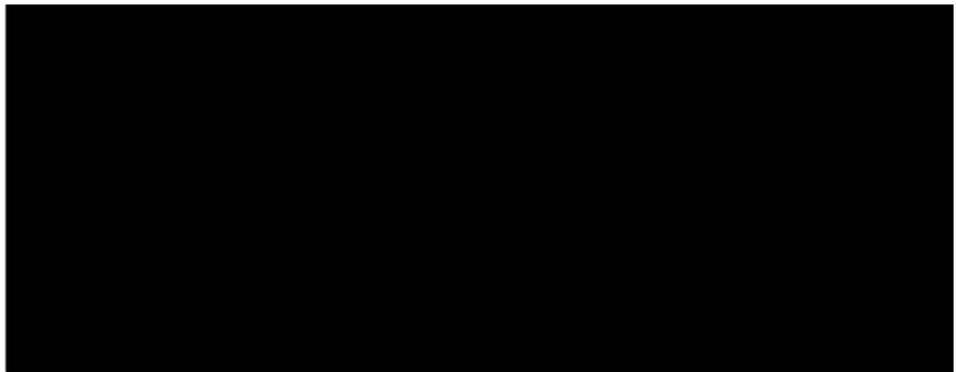
- Fabrique culturelle



- Plateforme numérique de TV5 Monde



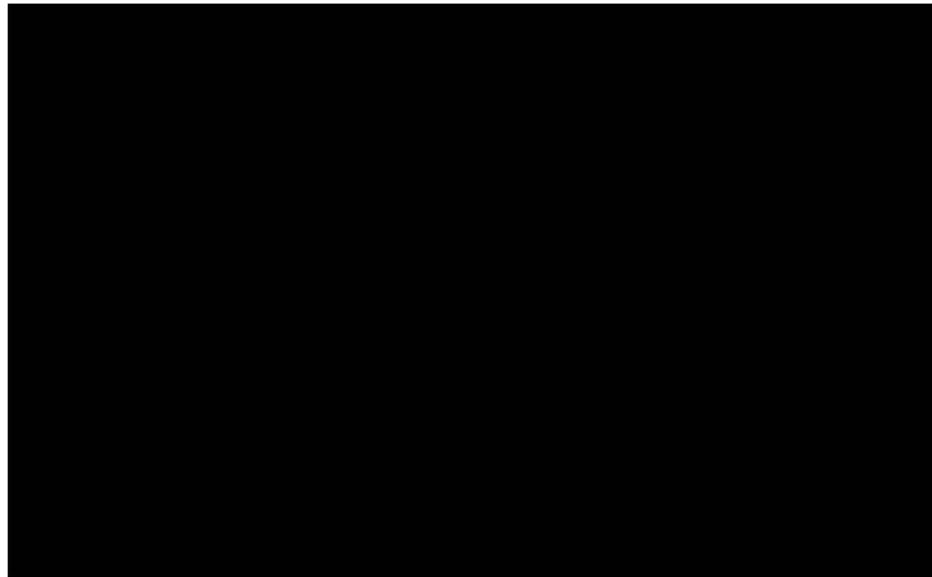
- Demande formelle du ministère de l'Éducation pour reprendre la distribution des contenus éducatifs pour le réseau scolaire



- Relativité salariale

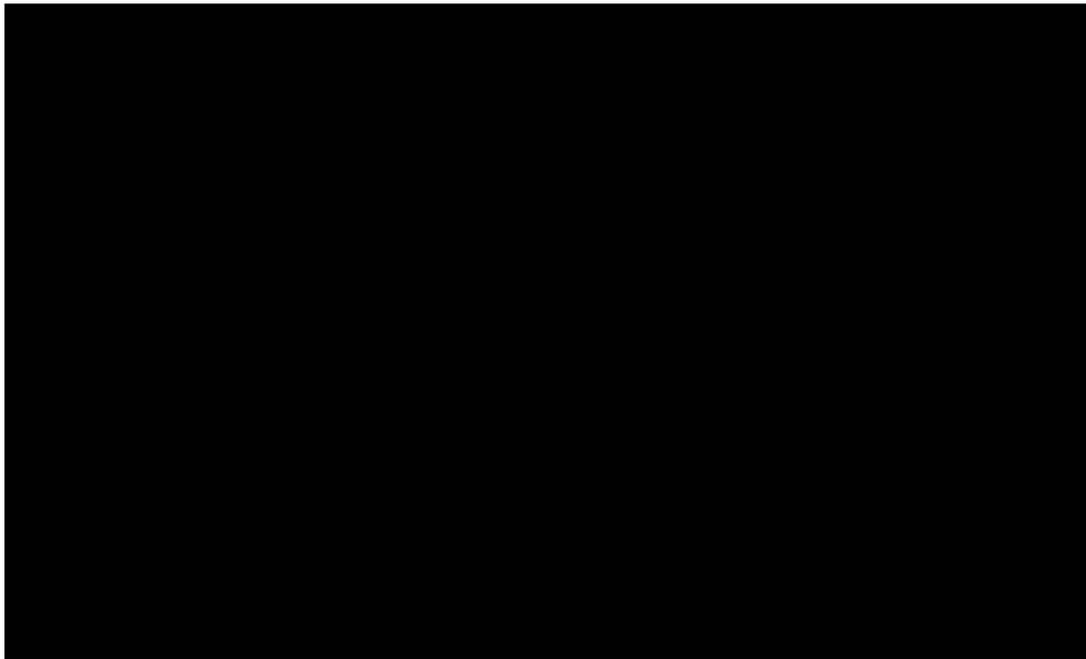


- Revenus publicitaires



4.1 Résultats d'écoute – hiver 2018

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – hiver 2019.



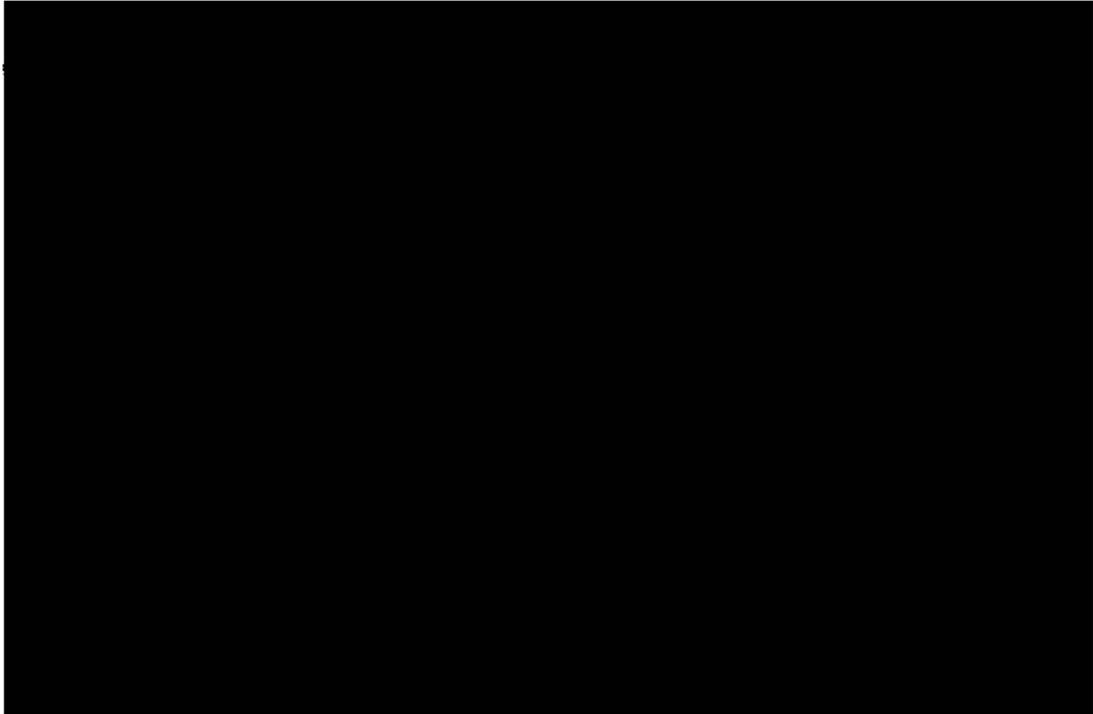
4.2 Revenus publicitaires

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Revenus publicitaires.

4.3 Appel du SERTQ-CSQ – Requête art. 39

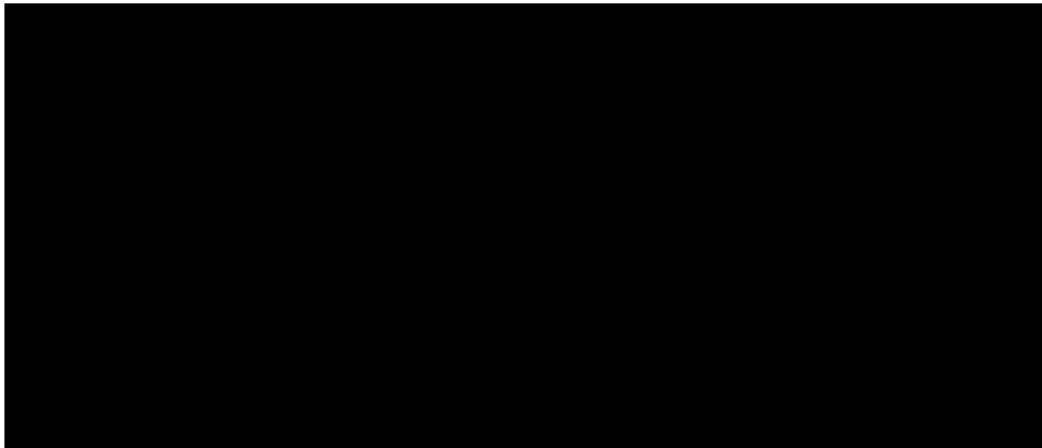
La secrétaire générale indique que le syndicat SERT-CSQ a porté en appel le jugement de la Cour supérieure en révision judiciaire d'une décision du Tribunal administratif du travail qui a regroupé dans une même unité d'accréditation certains salariés de deux unités distinctes dont les tâches se recoupent. La requête pour permission d'en appeler du jugement de la Cour supérieure sera présentée à la Cour d'appel du Québec le 4 avril prochain.

4.4 Déménagement – mise à jour



5. POUR ADOPTION

5.1 Plan stratégique 2018-2022



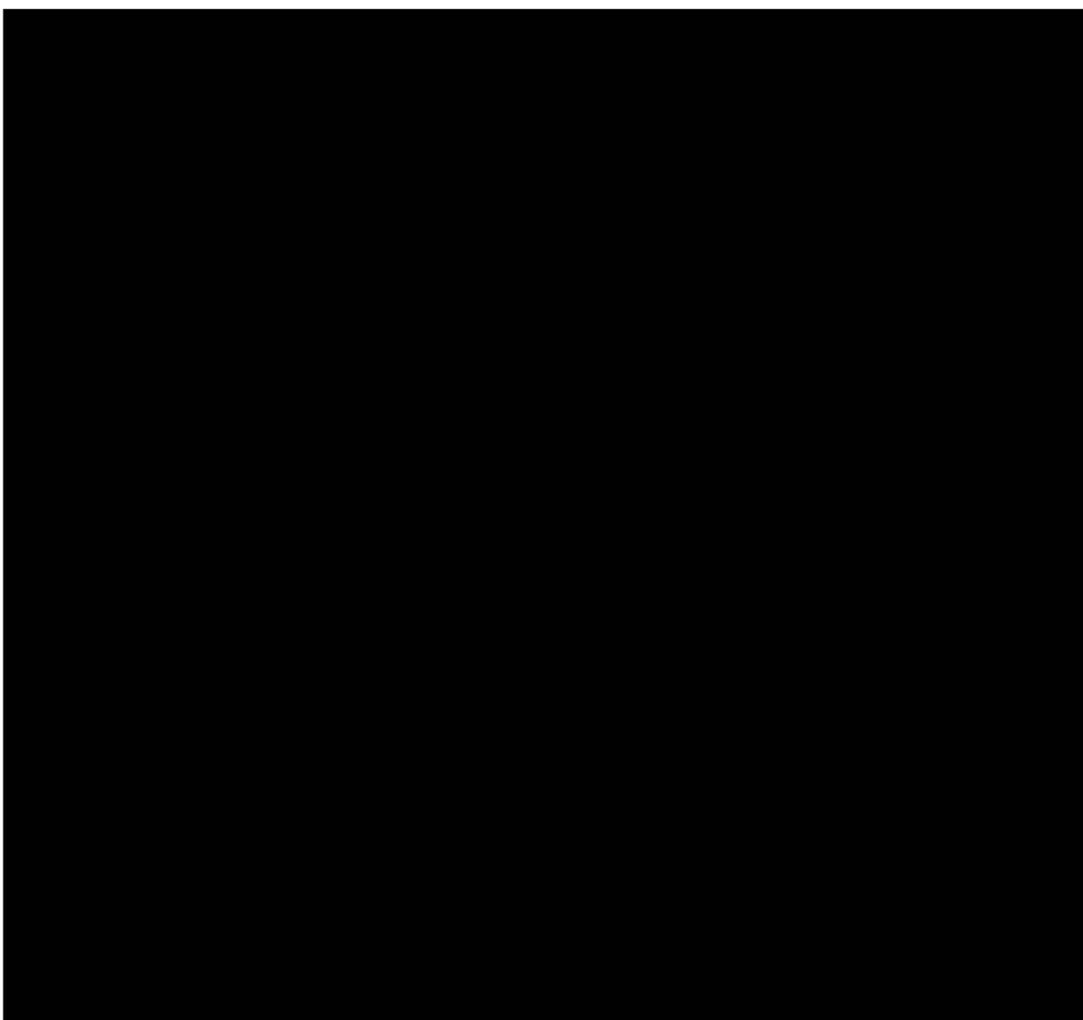
RÉSOLUTION NUMÉRO 2183**Concernant le plan stratégique 2018-2022 de la Société**

VU la recommandation de [REDACTED]

Il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le plan stratégique 2018-2022 de la Société, tel que révisé et corrigé en séance et joint en annexe à la présente résolution;

QUE le plan stratégique 2018-2022 de la Société soit transmis à la ministre de la Culture et des Communications.

5.2 Rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités**RÉSOLUTION NUMÉRO 2184****Concernant l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités**

VU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est résolu unanimement :

QUE soit adopté le rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, tel que déposé en séance et joint en annexe de la présente résolution;

QU'un sommaire du rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités soit préparé aux fins de publication dans le rapport annuel de la Société;

QUE les objectifs d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités proposés pour l'année 2019-2020 soient adoptés.

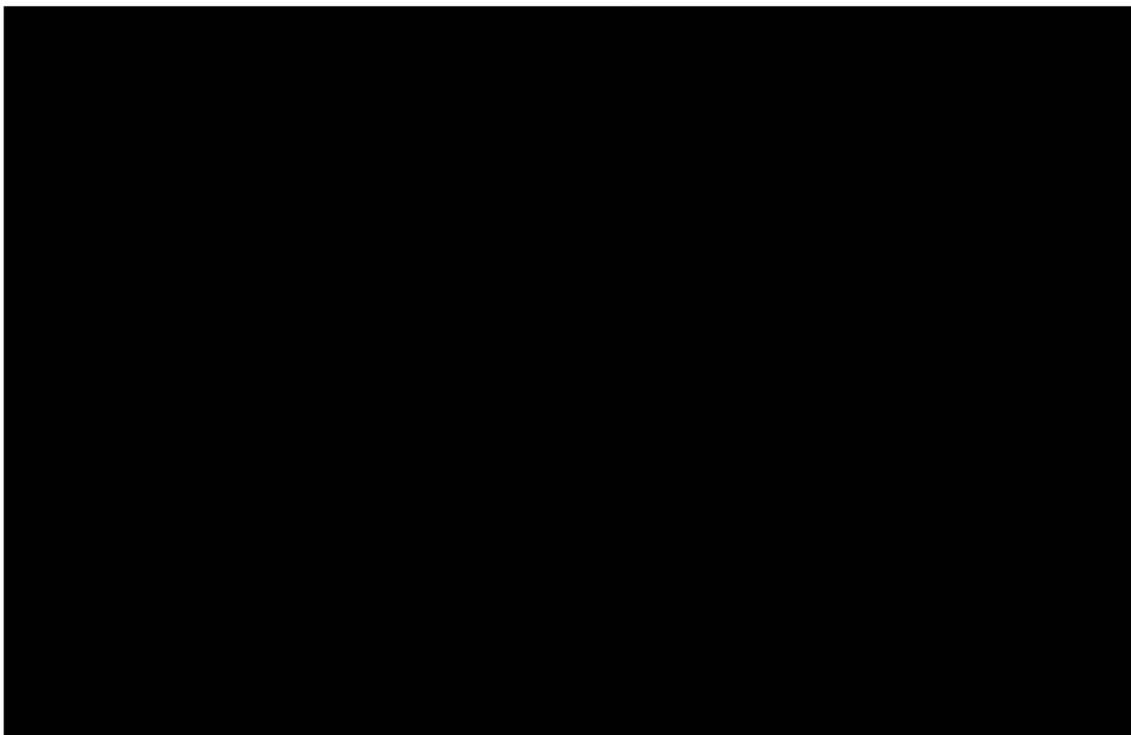
5.3 Revenu Québec – Représentante autorisée de la Société

RÉSOLUTION NUMÉRO 2185

Concernant la désignation de [REDACTED] à titre de représentante autorisée de la Société auprès de Revenu Québec

Vu la recommandation du comité d'audit;

Il est résolu unanimement;



5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Le 422 »

RÉSOLUTION 2186

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Le 422 »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « M'entends-tu – Saison 2 »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2187

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « M'entends-tu – Saison 2 »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Cochon dingue – saison 4 »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2188

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Cochon dingue – saison 4 »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Dans les médias – saison 3 »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2189

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Dans les médias – saison 3 »

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Génial - saison 10 »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2190

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Génial – saison 10 »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.9 Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Passe-Partout – saison 2 »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2191

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Passe-Partout – saison 2 »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

6. PRÉSENTATION

6.1 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

6.2 Lettre de confirmation du respect des règles financières

Les membres du conseil ont pris connaissance de la Lettre de confirmation du respect des règles financières.

7. Divers

Il n'y a aucun point à cet intitulé.

8. Huis clos

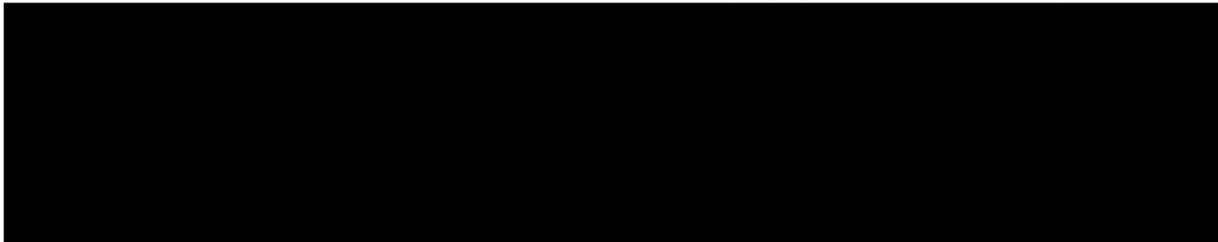
Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 14 juin 2019 à 8 h 30.

10. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 12 h 15.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU JEUDI 2 MAI 2019
PAR COURRIEL**

PROCÈS-VERBAL

Présents - par retour de courriel :

Madame Francine Cléroux, présidente du conseil d'administration
Madame Marie Collin, présidente-directrice générale
Madame France Desharnais
Monsieur Vincent Godcharles
Madame Suzanne Lamarre
Monsieur Vincent Leduc
Monsieur Jérémie Monderie-Larouche
Madame Marie-Anna Murat
Madame Lorraine Pintal
Madame Melissa Saganash
Monsieur Louis Tassé

Madame Nathalie Blais, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance se déroule par courriel.

Les membres sont appelés à se prononcer sur trois contrats de préachat d'émissions.

1. POUR ADOPTION

1.1 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Belle et Bum (17) »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2194

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Belle et Bum (17)»

VU la recommandation du directeur général des programmes ;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation avec la maison de production DATSIT STUDIOS NEUF INC. pour la production de vingt et une (21) émissions d'une durée de 45 minutes et 55 secondes et une (1) émission d'une durée de 68 minutes et 55 secondes de la série intitulée *Belle et Bum (17)* pour un montant total de 1 824 193 \$, taxes en sus.

1.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Cette année-là (2) »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2195

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Cette année-là (2) »

VU la recommandation du directeur général des programmes ;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation avec la maison de production LES PRODUCTIONS AVANTI CINÉ VIDÉO INC. pour la production de vingt-trois (23) émissions d'une durée de 45 minutes et 55 secondes chacune de la série intitulée *Cette année-là (2)* pour un montant total de 2 258 968 \$, taxes en sus.

1.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Les mutants »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2196

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Les mutants »

VU la recommandation du directeur général des programmes ;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation avec la maison de production TÉLÉFICTION PRODUCTIONS INC. pour la production de cinquante (50) émissions d'une durée de 24 minutes et 55 secondes chacune de la série intitulée *Les Mutants* pour un montant total de 2 200 000 \$, taxes en sus.

La présidente
du conseil d'administration,

La secrétaire,



Francine Cléroux



Nathalie Blais, avocate



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU MERCREDI 15 MAI 2019
À 9 H 30
(Par conférence téléphonique)**

PROCÈS-VERBAL

Présents : Madame Marie Collin, présidente-directrice générale
Madame Francine Cléroux
Madame France Desharnais
Madame Suzanne Lamarre
Monsieur Vincent Leduc
Monsieur Jérémie Monderie-Larouche
Madame Marie-Anna Murat
Monsieur Louis Tassé

Absents :
Monsieur Vincent Godcharles
Madame Lorraine Pintal
Madame Melissa Saganash

Madame Nathalie Blais, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance et ordre du jour

Le quorum étant constaté, la présidente déclare la séance ouverte à 9 h 32. Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est unanimement adopté.

2. POUR ADOPTION

2.1. Nomination au poste de directrice générale des ventes (CONFIDENTIEL)

À la suite de l'annonce du départ de madame Marie-Pier Mailhot le 31 août prochain, un processus de recrutement a été mis en place au début du mois d'avril pour pourvoir à son remplacement. Du grand nombre de candidatures reçues, trois ont été retenues pour une entrevue.

La candidate retenue, Madame Katia Villeneuve, possède une expertise très pointue, autant en ventes nationales qu'en ventes directes. Elle apportera donc

une expertise des ventes directes que l'on ne possède pas actuellement à Télé-Québec. Elle compte également sur une solide expertise en gestion et une bonne capacité de motivation des troupes. Elle semble intéressée par les affaires de son client et possède une bonne profondeur. Elle s'attend à former une relève très forte, à un moment de sa carrière ou elle souhaite le faire. Il s'agit d'une candidate provenant du Groupe Québecor, où elle a œuvré durant 12 ans. Elle annoncera son départ à son employeur le 17 juin prochain, prendra l'été de congé et entrera en fonction au mois d'août. Le président du comité des ressources humaines, qui a participé à la seconde entrevue, confirme son excellente perception de la candidate.

Il ressort que Madame Villeneuve pourra apporter un équilibre et une énergie positive à l'équipe de gestion en place. Il sera important qu'elle puisse faire grandir son équipe de vente et qu'elle identifie sa relève. La candidate est au sommet de l'échelle salariale compte tenu de son niveau d'expérience.

Il y a questionnement à savoir si la candidate pourra bien s'adapter à la culture de Télé-Québec, étant donné l'importante différence de culture entre la Société et le Québecor. Il est souligné que Télé-Québec, étant donné sa mission, est très attirant au niveau des valeurs et peut attirer des candidatures d'exception.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2197

Concernant la nomination de la directrice générale des ventes de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

VU la recommandation du comité des ressources humaines;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit confirmée l'embauche de madame Katia Villeneuve au poste de directrice générale des ventes, selon les conditions en vigueur à Télé-Québec incluant les pouvoirs d'autorisations d'un poste de directeur général, au salaire annuel de 157 349,00 \$ (classe CS-3) et autres conditions prévues en annexe à la présente résolution.

QUE la date d'entrée en fonction de madame Katia Villeneuve soit au plus tard le 31 août 2019 ou à tout autre date convenue entre les parties.

3. Divers

Correction au plan stratégique

Avec l'accord des membres, une coquille est corrigée au point 4.1.1 du plan stratégique.

4. Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 57.

La présidente
du conseil d'administration,


Francine Cléroux

La secrétaire,

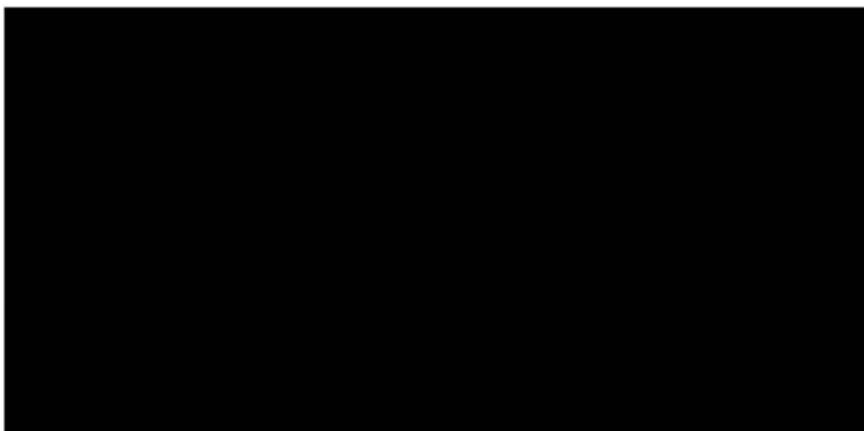

Nathalie Blais



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2019
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :



1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant constaté, [REDACTED] déclare la séance ouverte à 8 h 32. Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est unanimement adopté.

2. Adoption des procès-verbaux de la séance du 22 mars 2019 et des séances spéciales du 2 mai 2019 et du 15 mai 2019

Sur proposition dûment appuyée, les procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 22 mars 2019, du 2 mai 2019 et du 15 mai 2019 sont adoptés tel que rédigés.

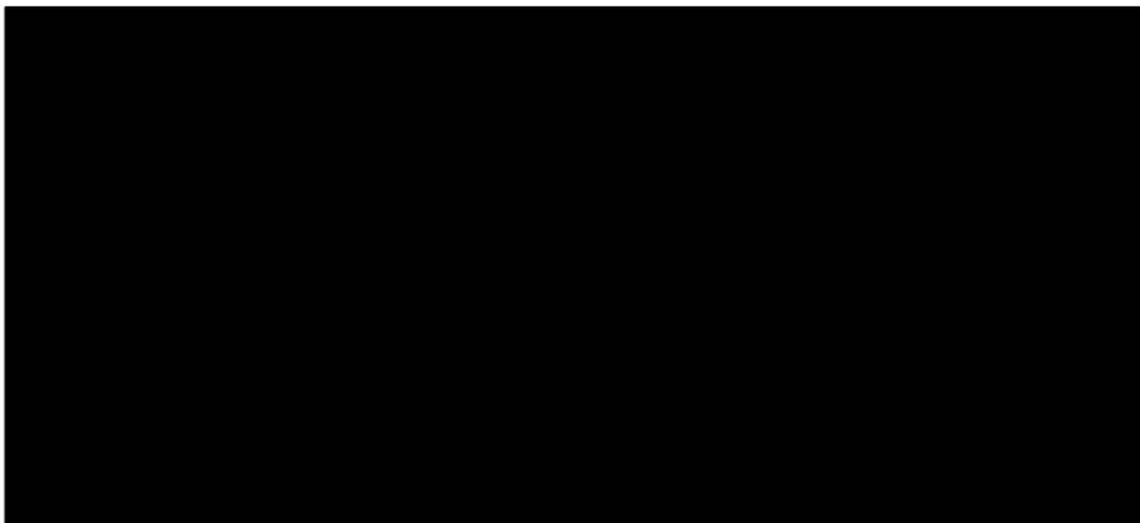
3. Suivis

3.1 Suivi des séances du 22 mars 2019, du 2 mai 2019 et du 15 mai 2019

Les membres prennent acte d'un tableau faisant état des suivis des réunions du conseil d'administration du 22 mars 2019, du 2 mai 2019 et du 15 mai 2019 dont copie est portée en annexe.

3.2 Suivi de la gestion des risques

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents intitulés Gestion intégrée des risques et Suivi du plan d'action.

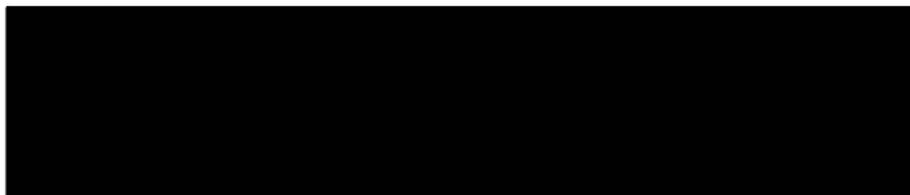


3.3 Suivi des prévisions financières de clôture

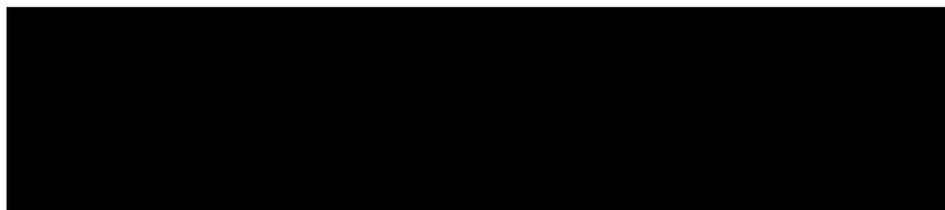
Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Prévisions financières de clôture 2019 et du document intitulé Analyse d'écart sur prévisions de clôture pour l'exercice se terminant le 31 août 2019.

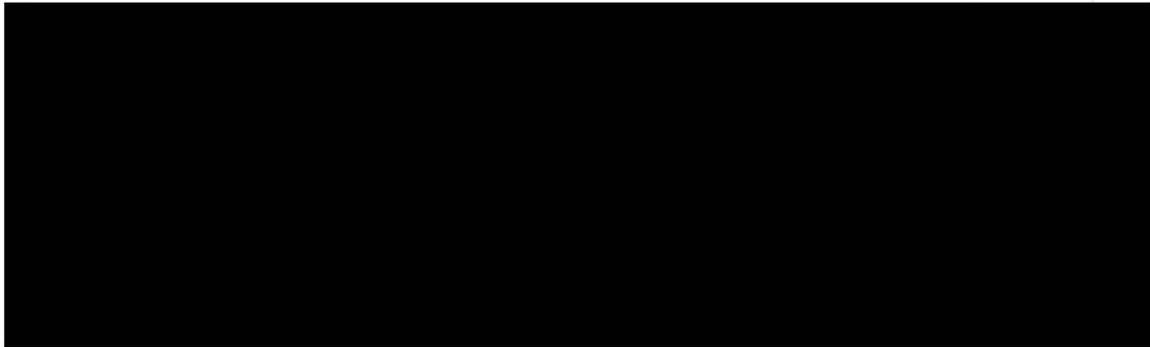
Faits saillants

Revenus



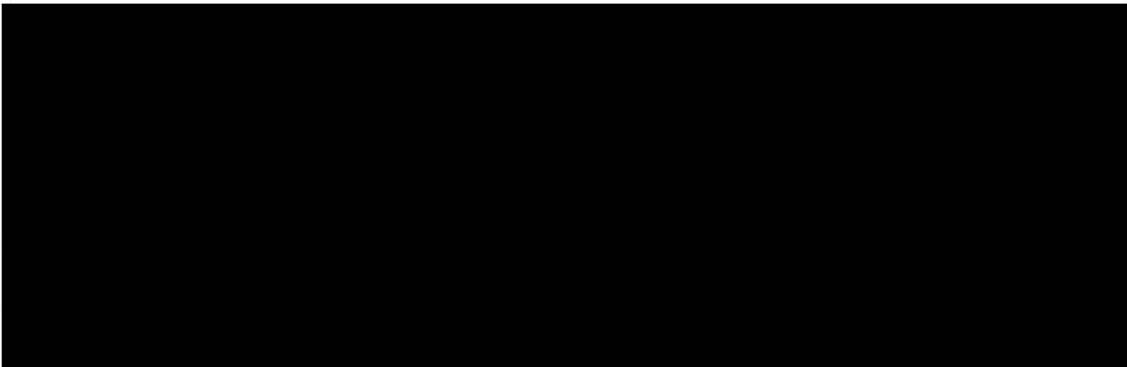
Dépenses



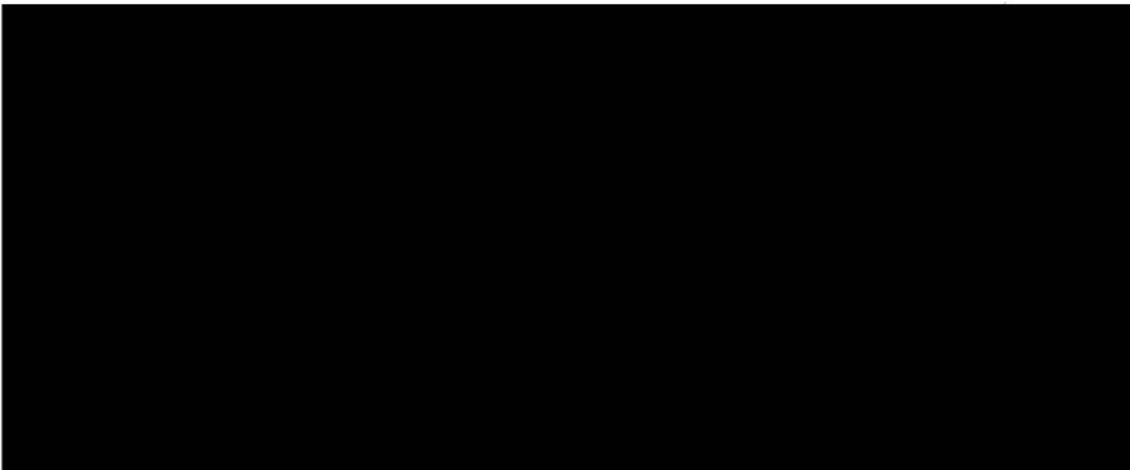


4. Rapport de [redacted]

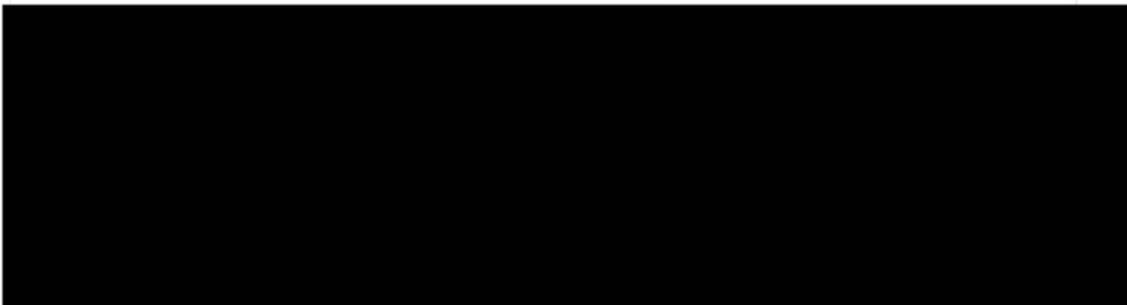
4.1 Révision des indicateurs du plan stratégique



4.2 Mise à jour des dossiers OTT, CMS et donnée unifiée



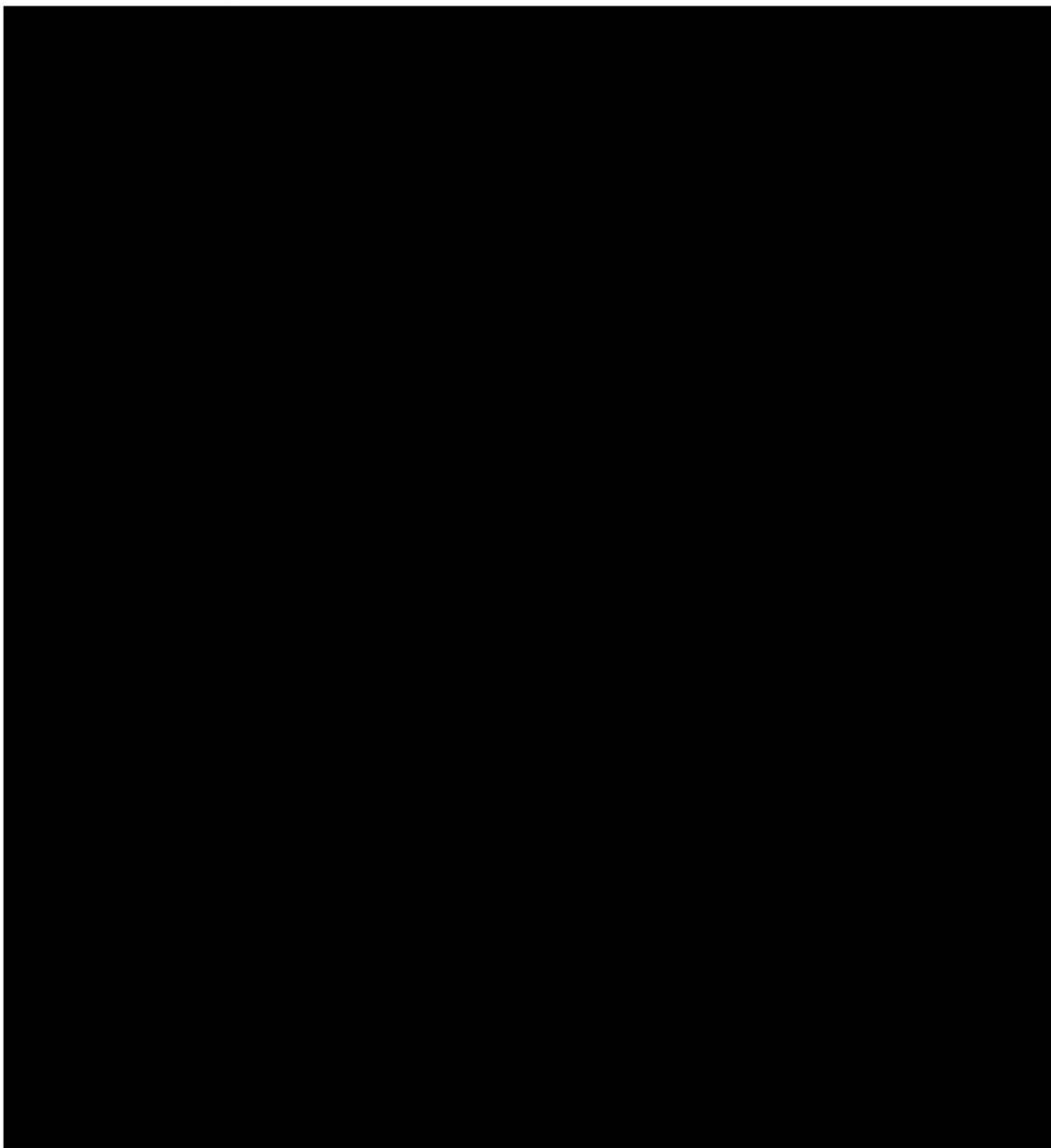
4.3 Entrée en vigueur de la Loi sur l'autorité des marchés publics



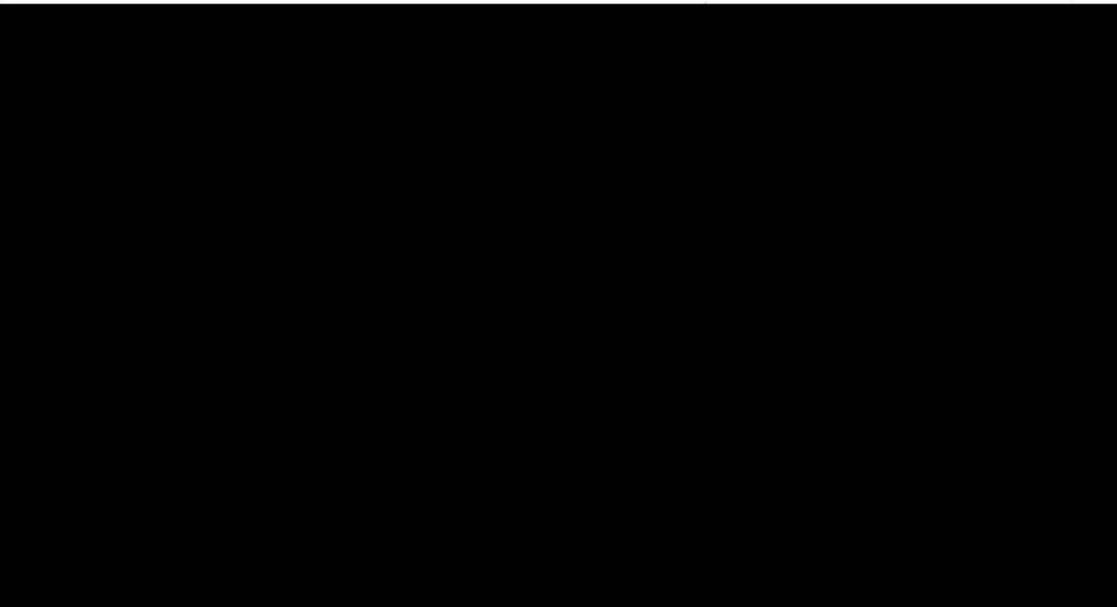


4.4 Plan de programmation

Le directeur général des programmes présente les nouveautés de la programmation télévisuelle 2019-2020.



4.5 Suivi du déménagement



5. POUR ADOPTION

5.1 Ordre du jour de consentement pour les séances du conseil d'administration

Il est proposé et retenu de privilégier le terme recommandé par l'*Office québécois de la langue française*, soit « résolutions en bloc », plutôt que le terme « Ordre du jour de consentement ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2198

Concernant l'adoption de résolutions en bloc lors des séances du conseil d'administration

VU la recommandation de [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyé, il est résolu :

QUE soit adopté l'adoption de résolutions en bloc comme pratique du conseil d'administration de la Société.

5.2 Procédure visant la divulgation d'actes répréhensibles

RÉSOLUTION NUMÉRO 2199

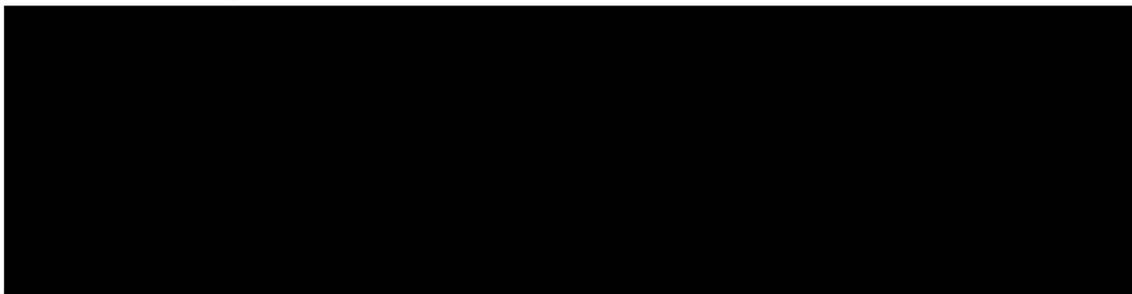
Concernant la procédure visant la divulgation d'actes répréhensibles

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyé, il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec adopte la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles par les employés de Télé-Québec, dont copie est portée en annexe à la présente résolution.

5.3 Restructuration de la direction générale des finances et organigramme

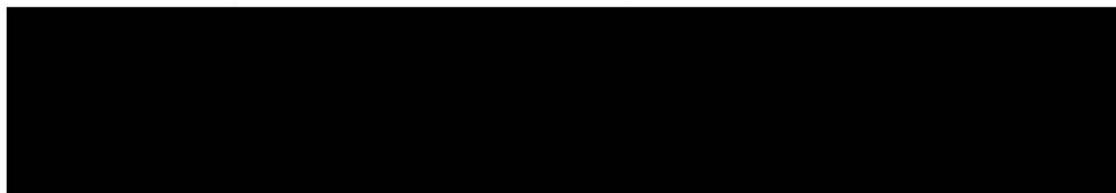


RÉSOLUTION NUMÉRO 2200

Concernant la restructuration de la direction générale des finances de Télé-Québec et l'adoption d'un nouvel organigramme

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyé, il est résolu :



QUE soit adopté l'organigramme de la Société de télédiffusion du Québec, tel que présenté en annexe à la présente résolution.

5.4 Plan de programmation 2019-2020

RÉSOLUTION NUMÉRO 2201

Concernant l'adoption du plan de programmation 2019-2020 (intitulé Plan de contenus) de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyé, il est résolu :

QUE soit adopté le Plan de programmation 2019-2020 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe de la présente résolution.

5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Ça vaut le coût* (7)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2202

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Ça vaut le coût* (7)

VU la recommandation [REDACTED]
Sur proposition dûment appuyé, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Franco-tireurs* (22)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2203

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée *Franco-tireurs* (22)

VU la recommandation [REDACTED]
Sur proposition dûment appuyé, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

6. Présentations

6.1 Présentation des contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

6.2 Lettre de confirmation du respect des règles financières

Les membres ont pris connaissance de la lettre de confirmation du respect des règles financières.

7. Divers

Il n'y a pas de point à cet intitulé.

8. Huis clos

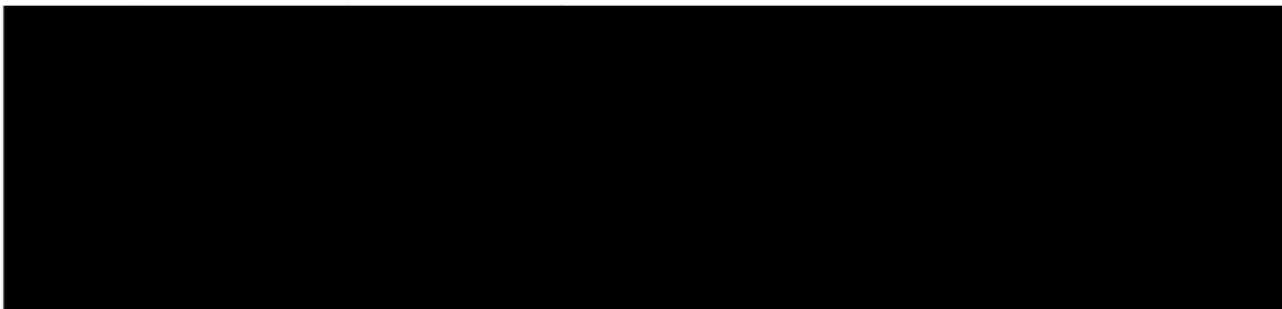
Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 30 août 2019 à 8h30.

10. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 11 h 55.





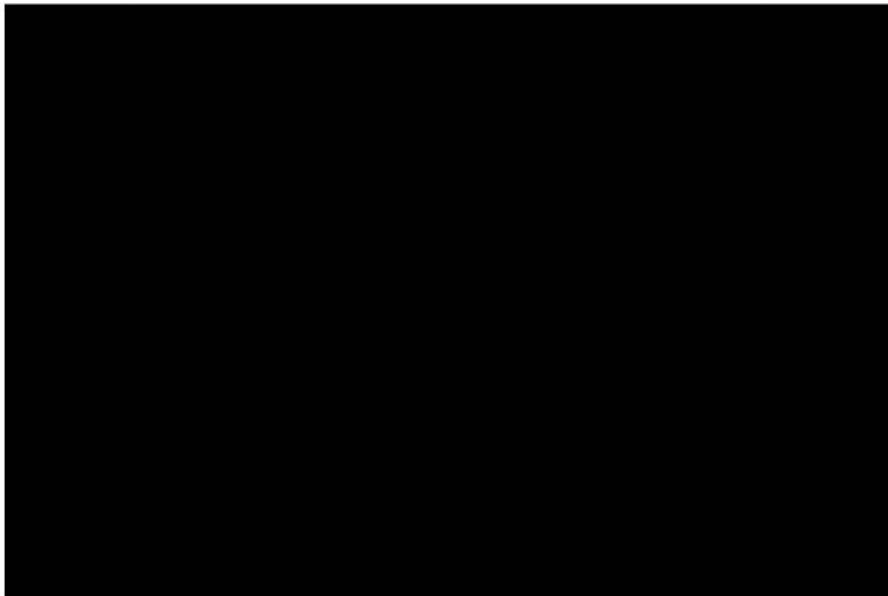
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 30 AOÛT 2019
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

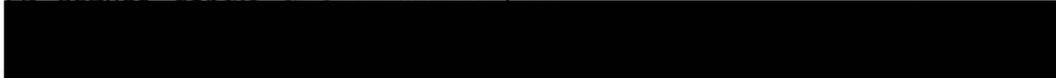
Absent :

Invités :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 30.

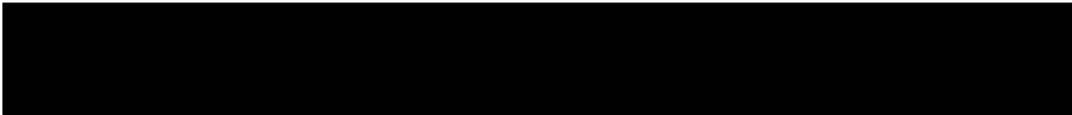


1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est adopté tel que rédigé.

1.1 Déclaration de conflits d'intérêt

Madame Suzanne Lamarre informe les membres qu'elle a été nommée membre du conseil d'administration du Centre pour la défense de l'intérêt public (PIAC). Il s'agit d'une organisation à but non lucratif soutenue par des dons. Cette organisation fournit des services juridiques et de recherche pour défendre les



2. Résolutions en bloc

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2019

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

2.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Passe-Partout saison 3 »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2204

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Passe-Partout (3) »

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation 


2.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « L'indice McSween saison 4 »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2205

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « L'Indice Mc\$ween (4) »

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation 


2.4 Changement de responsable de la paie (Desjardins)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2206

Concernant la personne autorisée par la Société à transiger avec le service de solutions de paie de Desjardins

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :



2.5 Présentation de la lettre de confirmation du respect des règles financières

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la lettre de confirmation du respect des règles financières.

2.6 Présentation des contrats de service de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

2.7 Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

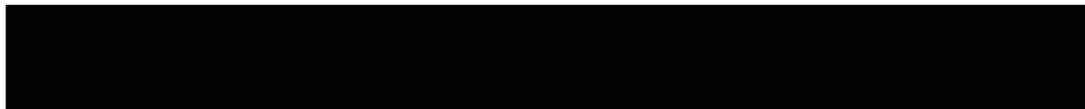
La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 29 novembre 2019 à 8 h 30.

3. Suivis

3.1 Suivi de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2019

Les membres prennent acte d'un tableau faisant état des suivis de la réunion du conseil d'administration du 14 juin 2019 dont copie est portée en annexe.

3.2 Suivi - Gestion des risques



4. Rapport de [REDACTED]

4.1 Commission sur l'avenir des médias

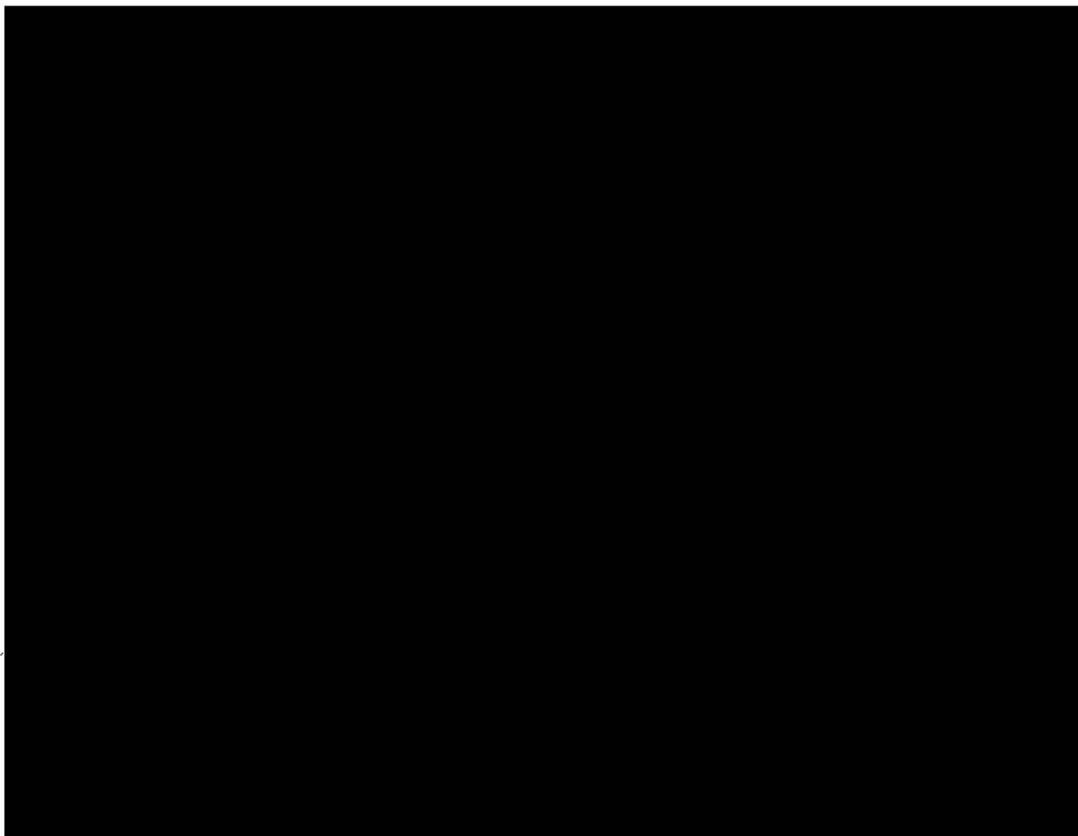
- Chantier de la donnée unifiée :

- Plateforme Vidéo (OTT)

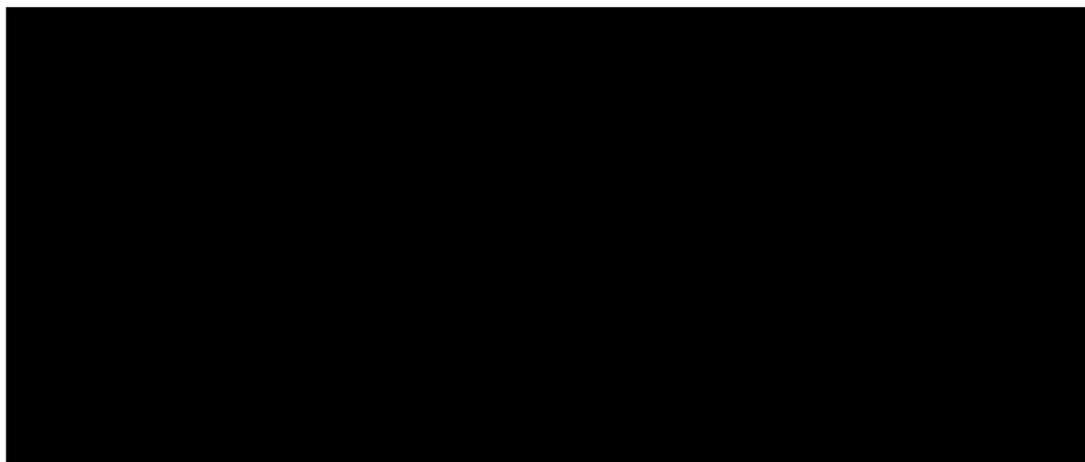
- Produits dérivés

- Plateforme numérique TV5 Monde :

4.2 Lancement de la programmation



4.3 Déménagement



4.4 Revenus publicitaires

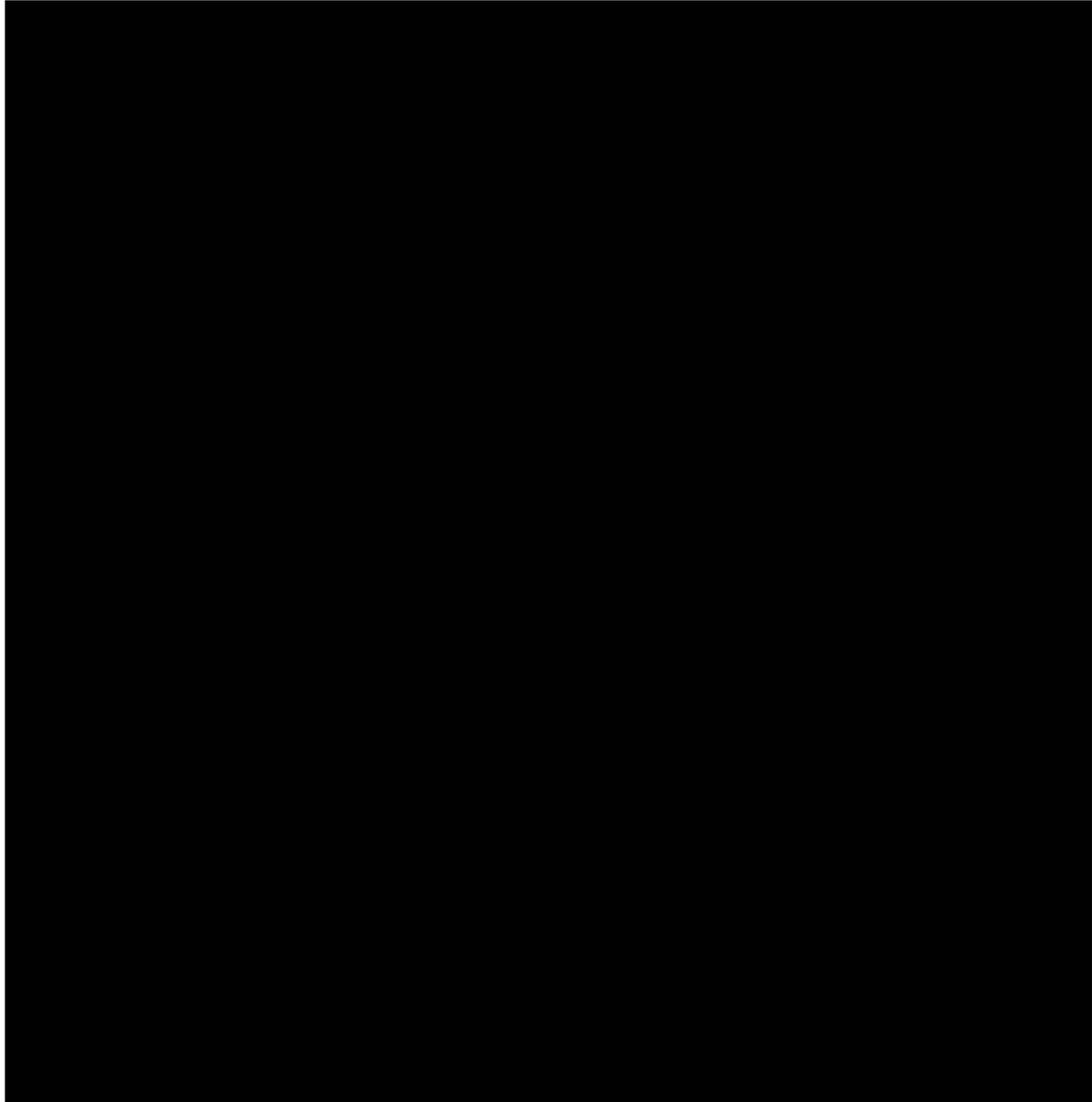
Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Revenus publicitaires.

4.5 Résultats d'écoute – été 2019

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – été 2019.

5. POUR ADOPTION

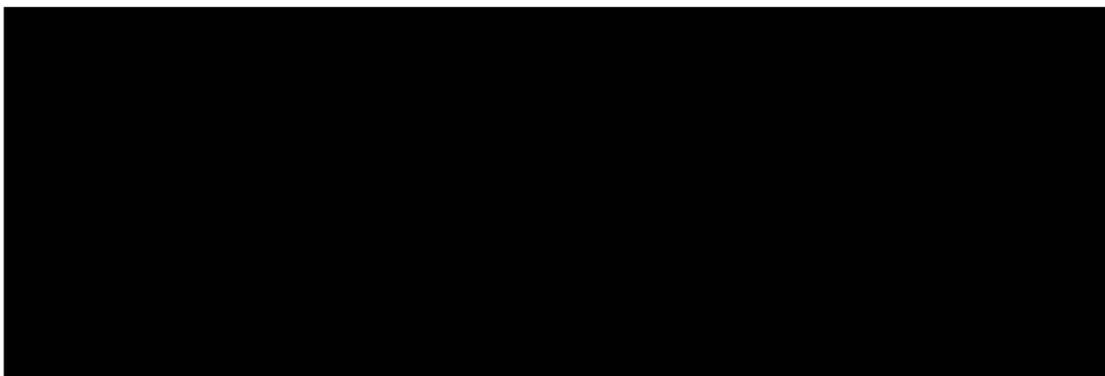
5.1 Restructuration



Les principaux changements proposés sont les suivants :

- La direction des affaires juridiques et du secrétariat général ainsi que la direction des ressources humaines sont intégrées sous la présidence.
- Une nouvelle direction générale de la stratégie de diffusion, de la découvrabilité et des régions est créée. Cette direction générale regroupera le service de la recherche et l'analyse de la performance; la grille et les stratégies multiplateformes ainsi que la Fabrique culturelle.

- Une nouvelle direction générale des contenus toutes plateformes remplacera la direction générale des programmes. Cette direction générale verra au développement des contenus numériques multiplateformes, à Télé-Québec en classe, aux acquisitions numériques, jeunesse et adulte. Elle gèrera le financement et les budgets des contenus numériques.
- La direction générale des technologies et des opérations intégrera tous les traitements techniques du matériel.



Afin d'accompagner les gestionnaires dans ces changements, des sessions d'accompagnement (coaching) sont prévues. Des formations seront également données aux employés.

La mise en place de la nouvelle structure est pour la fin janvier 2020.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2207

Concernant la restructuration de Télé-Québec

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la direction des ressources humaines et la direction des affaires juridiques et du secrétariat général soient intégrées sous la présidence;

QUE la direction générale des médias numériques et des régions soit remplacée par la direction générale de la stratégie de diffusion, de la découvrabilité et des régions;

QUE la direction générale des programmes soit remplacée par la direction générale des contenus toutes plateformes;

QUE soit adopté la nouvelle structure de la Société de télédiffusion du Québec, tel que présentée en annexe à la présente résolution.

5.2 Budget 2019-2020

RÉSOLUTION NUMÉRO 2208

**Concernant l'adoption du budget original 2019-2020
de la Société de télédiffusion du Québec**

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget original 2019-2020 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.3 Plan triennal d'immobilisations 2019-2022

RÉSOLUTION NUMÉRO 2209

**Concernant l'adoption du Plan triennal intégré d'immobilisations
2019-2022**

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le Plan triennal intégré d'immobilisations 2019-2022 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.4 Régime d'emprunts 2019-2020

RÉSOLUTION NUMÉRO 2210

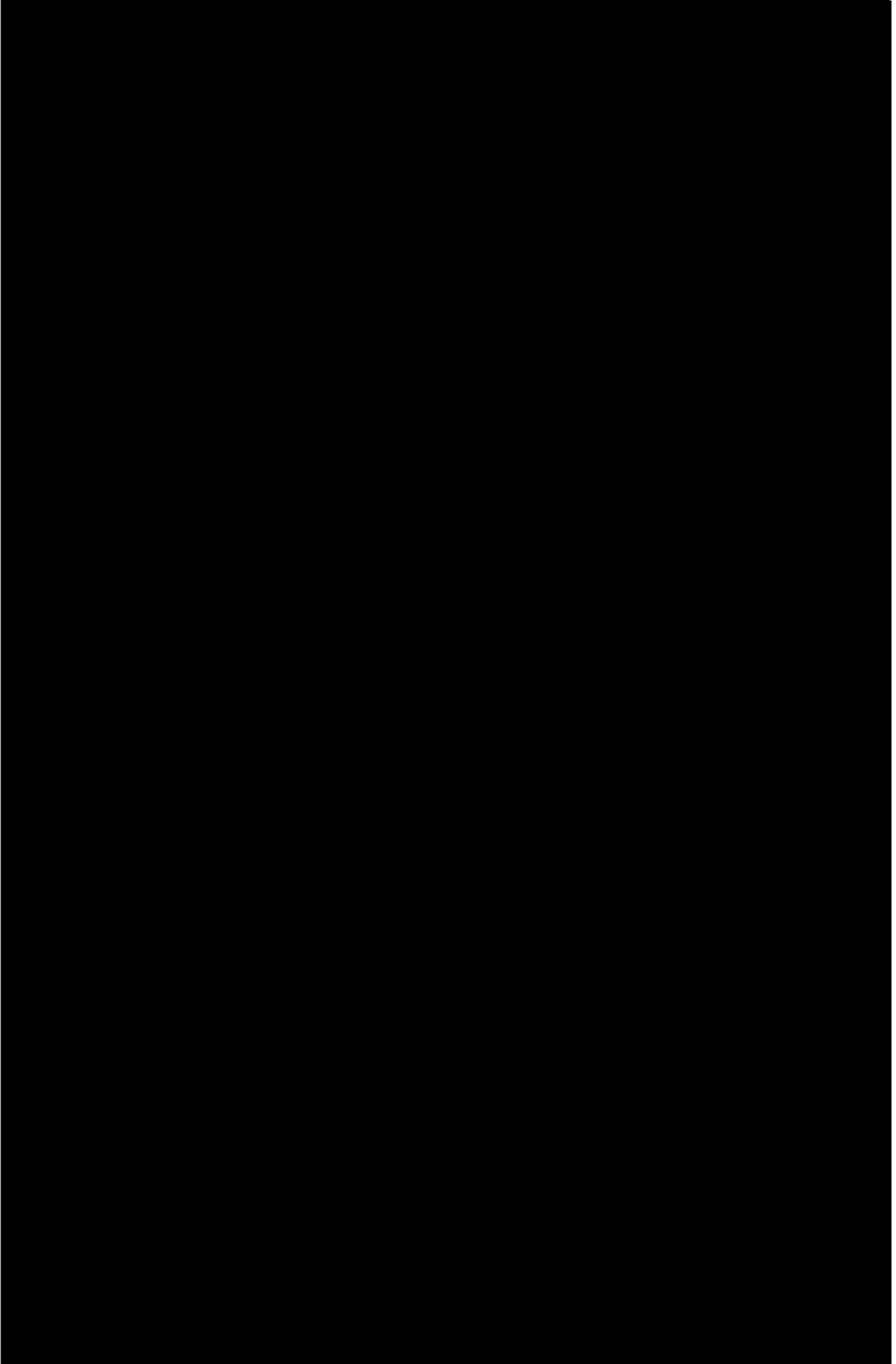
Concernant l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de télédiffusion du Québec, valide jusqu'au 31 octobre 2020, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 57 342 564 \$

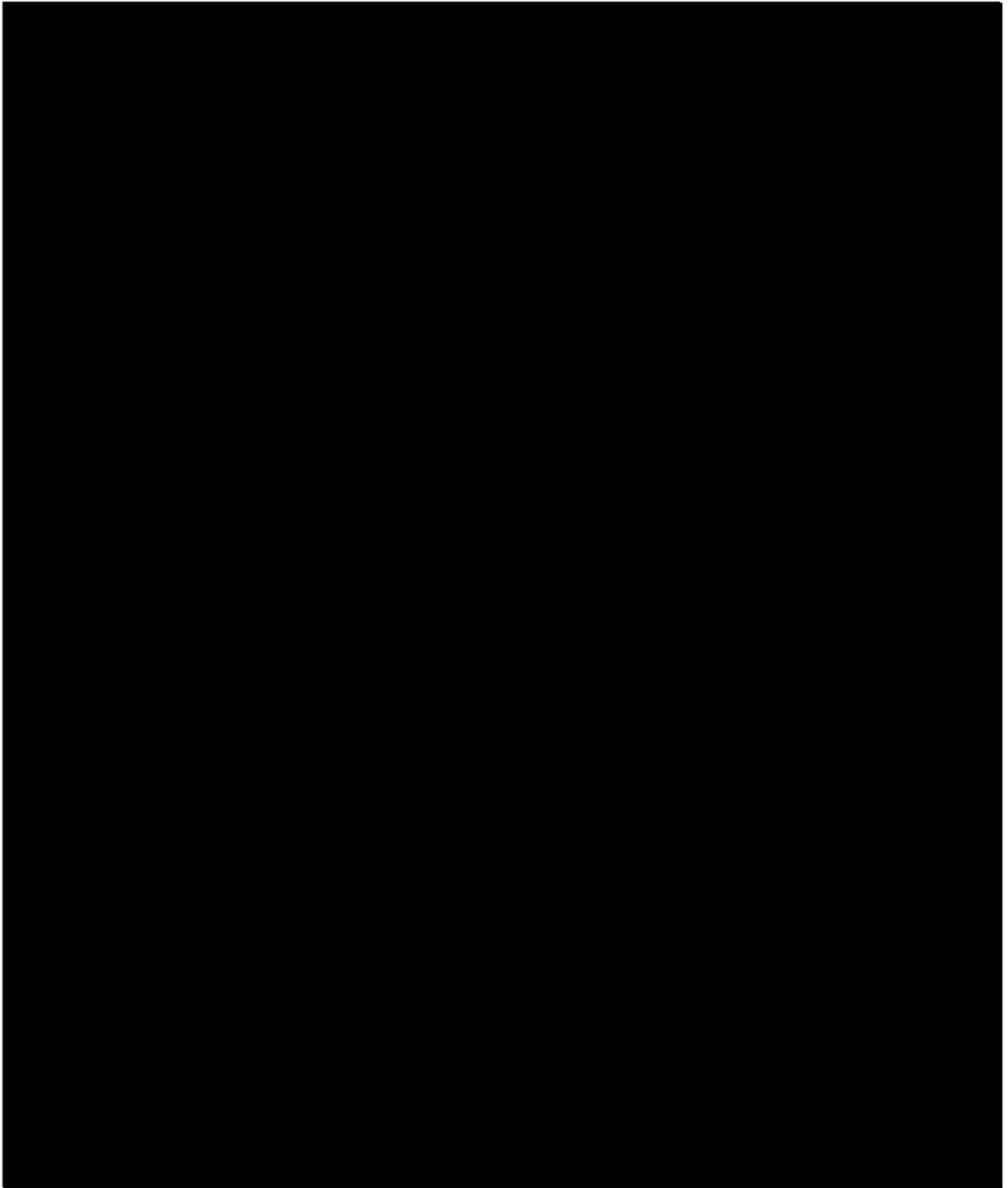
VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2020, permettant à la Société de télédiffusion du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 57 342 564 \$, dont 19 350 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 37 992 564 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :





5.5 Politique de confidentialité des sites web

RÉSOLUTION NUMÉRO 2211

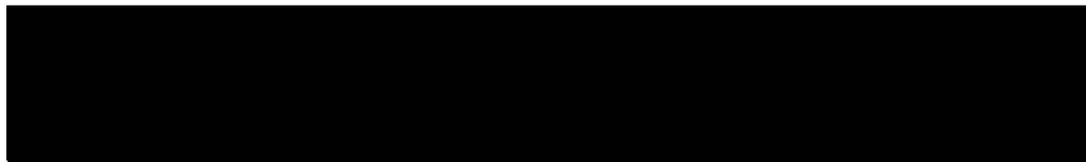
Concernant la politique de confidentialité des sites web de Télé-Québec

VU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adoptée la Politique de confidentialité des sites web de Télé-Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.6 Signature de la convention collective du SGETQ



RÉSOLUTION NUMÉRO 2212

Concernant le mandat de négociation pour le renouvellement et la signature de la convention collective du Syndicat général des employé(e)s de Télé-Québec (FNC-CSN)

VU la recommandation 

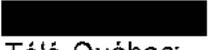
Sur proposition dûment appuyée par, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à signer une convention collective avec le Syndicat général des employé(e)s de Télé-Québec (FNC-CSN) jusqu'au 30 juin 2022 inclusivement aux conditions prévues au CT: 221267 du Conseil du trésor.

5.7 Nomination au comité d'audit

RÉSOLUTION NUMÉRO 2213

Concernant la qualification comme membre indépendant de  et le retrait de  comme membre du comité d'audit

VU le décret numéro 661-2019 du gouvernement du Québec qualifiant   comme membre indépendant du conseil d'administration de Télé-Québec;

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée par, il est unanimement résolu :

QUE [REDACTED] soit confirmé comme membre indépendant du comité d'audit.

QUE [REDACTED] ne soit plus membre du comité d'audit.

6. Divers

6.1 Vidéoconférence pour le Conseil et les comités

Il serait apprécié de certains membres que les réunions des comités puissent se dérouler par vidéoconférence. [REDACTED] verra à ce qu'un système de vidéoconférence soit mis en place, si possible avant le déménagement de la Société dans ses nouveaux locaux.

6.2 Travaux de révision du Règlement général sur l'exercice des pouvoirs et des Règles de régie interne

Les membres prennent acte du document concernant les travaux de révision du *Règlement général sur l'exercice des pouvoirs* et des *Règles de régie interne* numéro 1 et numéro 2.

6.3 Calendrier des réunions 2020

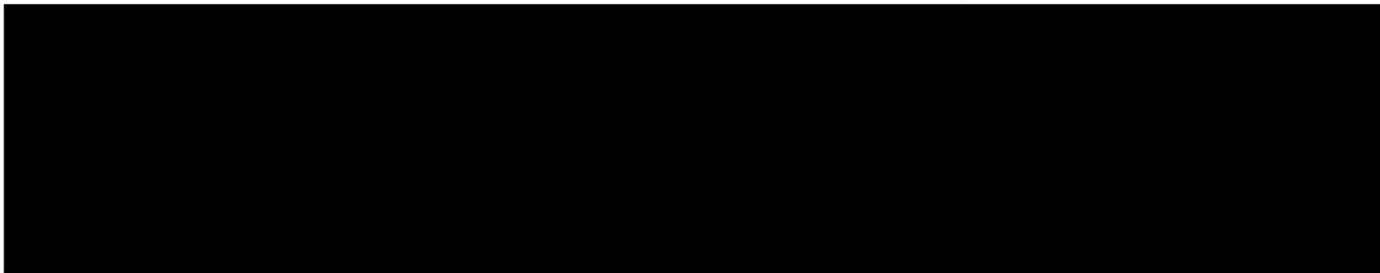
Le calendrier des réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2020 est présenté aux membres.

7. Huis clos

Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

8. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 12h20.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019
À 15 H 30 (Par conférence téléphonique)**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absents :

1. Ouverture de la séance et ordre du jour

Le quorum étant constaté, _____ déclare la séance ouverte à 15 h 34. Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté unanimement.

2. POUR ADOPTION

**2.1. Nomination au poste de directeur général des programmes
(CONFIDENTIEL)**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2214

Concernant la nomination du directeur général des programmes de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

3. Divers

Il n'y a pas de point à cet intitulé.

4. Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 57.

Francine Cléroux
Francine Cléroux (19 Jun 2020 13:19 EDT)

Nathalie Blais
Nathalie Blais (19 Jun 2020 12:08 EDT)



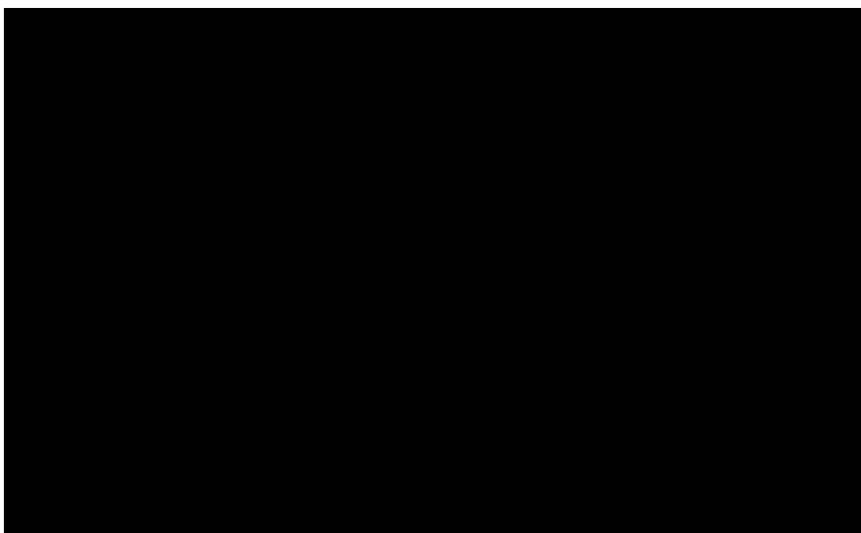
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absente :

Invité :



- Ouverture de la séance

La séance débute à 8 h 37.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est adopté tel que rédigé.

1.1 Déclaration de conflits d'intérêt

Aucun membre ne déclare de conflits d'intérêt relativement aux points présentés à l'ordre du jour.

2. Résolutions en bloc

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 août 2019

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 août 2019 est adopté à l'unanimité.

2.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Zone Franche saison 2 »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2215

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Zone Franche (2) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

2.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Les Mutants saison 2 »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2216

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Les Mutants (2) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

2.4 Attribution du pouvoir de signature pour le calendrier de conservation BAnQ

RÉSOLUTION NUMÉRO 2217

Concernant l'autorisation de signature du calendrier de conservation de la Société

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED] soit autorisée à signer le calendrier de conservation et chacune de ses modifications, à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et à signer tout versement d'archives à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de Télé-Québec.

2.5 Présentation de la lettre de confirmation du respect des règles financières

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la lettre de confirmation du respect des règles financières.

2.6 Présentation des contrats de service de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

2.7 Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

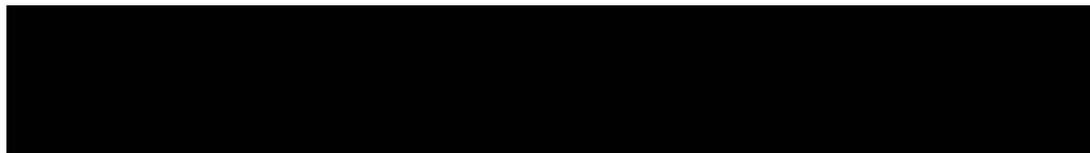
La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 20 mars 2020 à 8 h 30.

3. Suivis

3.1 Suivi de la séance du conseil d'administration du 30 août 2019

Les membres prennent acte d'un tableau faisant état des suivis de la réunion du conseil d'administration du 30 août 2019 dont copie est portée en annexe.

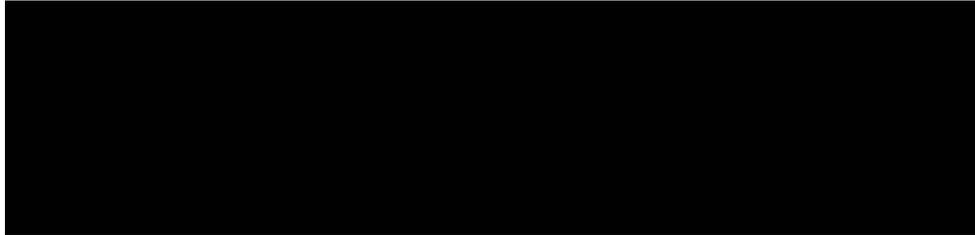
3.2 Suivi - Gestion des risques



4. Rapport [REDACTED]

[REDACTED] présente aux membres les points suivants :

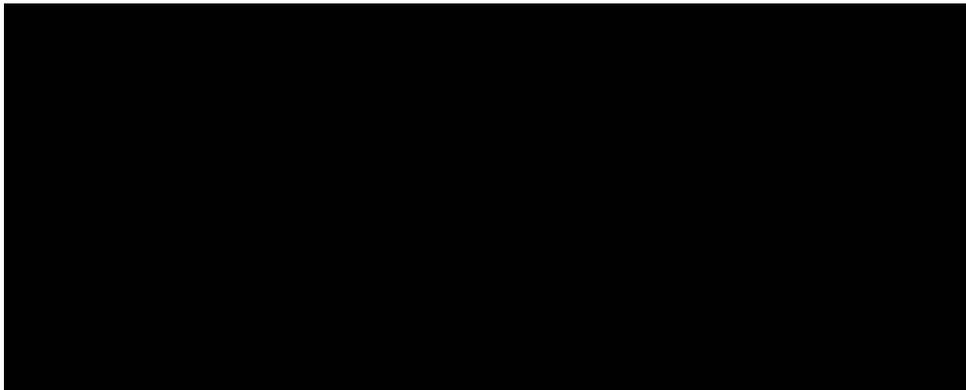
- Plateforme vidéo (OTT)



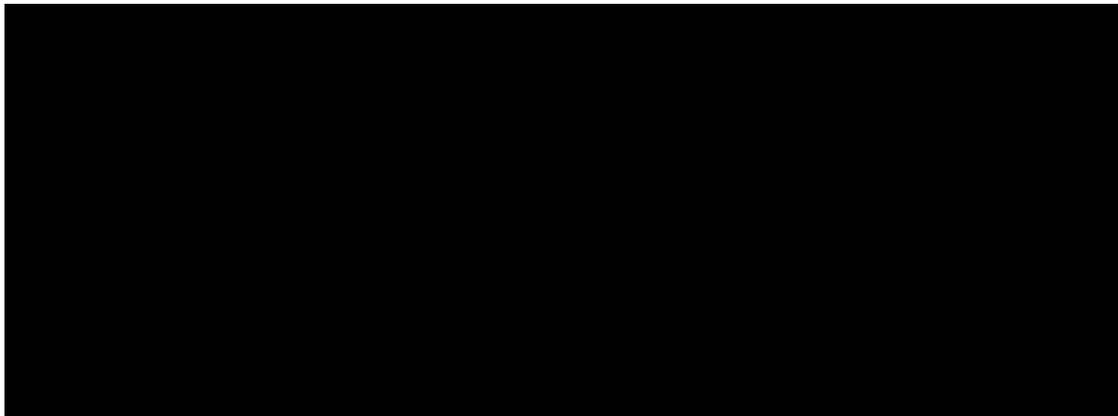
- Donnée unifiée



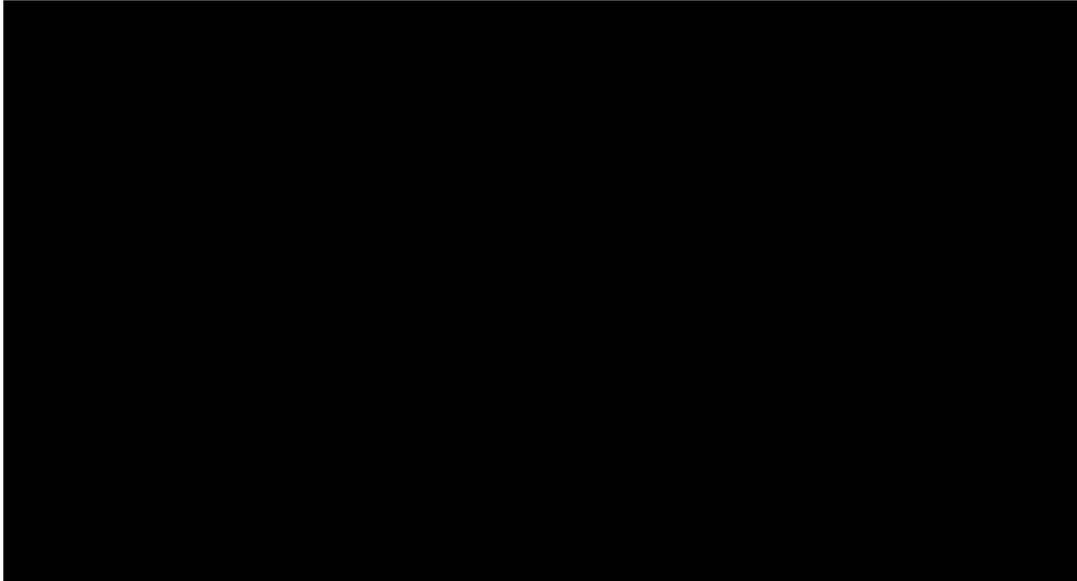
- Rencontre avec le chef de cabinet de la ministre de la Culture et des Communications



- Rencontre avec le ministère des relations internationales

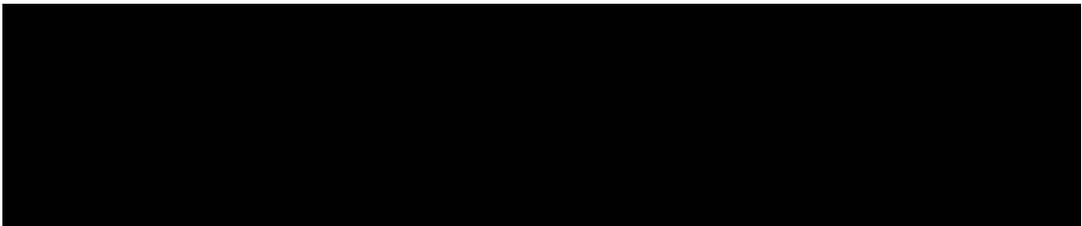


4.1 Suivi du déménagement



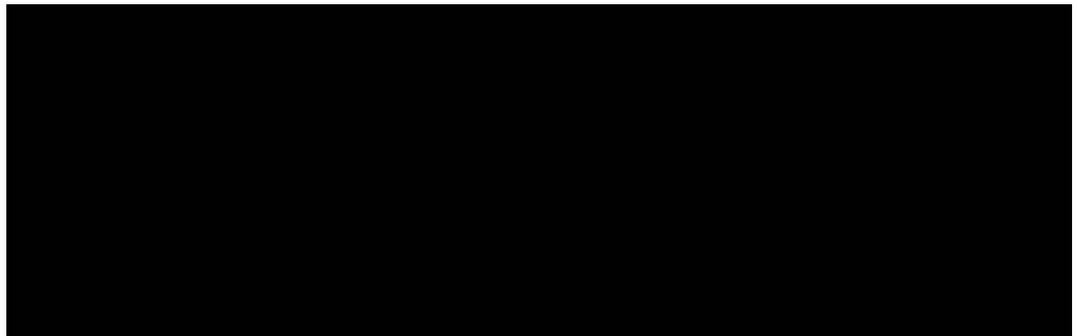
4.2 Revenus publicitaires

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Revenus publicitaires.



4.5 Résultats d'écoute – automne 2019

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – automne 2019.





5. POUR ADOPTION

5.1 États financiers vérifiés au 31 août 2019



RÉSOLUTION 2218

Concernant l'adoption des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2019

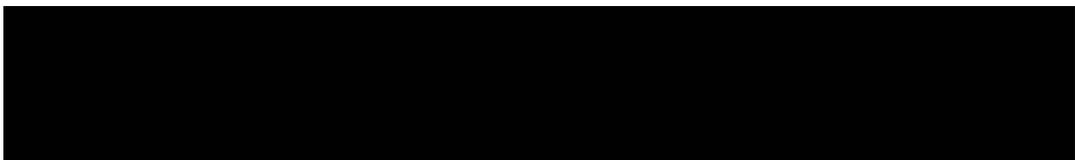
VU la recommandation du comité d'audit d'adopter lesdits états financiers;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec adopte, sous réserve de l'approbation finale par le Vérificateur général du Québec, les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2019, dont copie est portée en annexe à la présente résolution;

QUE le conseil d'administration mandate [redacted] [redacted] pour signer conjointement lesdits états financiers pour et au nom de la Société.

5.2 Plan triennal d'immobilisations 2019-2022 modifié



RÉSOLUTION NUMÉRO 2219

Concernant le Plan triennal intégré d'immobilisations 2019-2022 modifié

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le Plan triennal intégré d'immobilisations 2019-2022 modifié de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.3 Rapport annuel 2018-2019**RÉSOLUTION 2220**

Concernant le rapport annuel 2018-2019 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le rapport annuel 2018-2019 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution et que celui-ci soit transmis à la ministre de la Culture et des Communications.

6. Divers

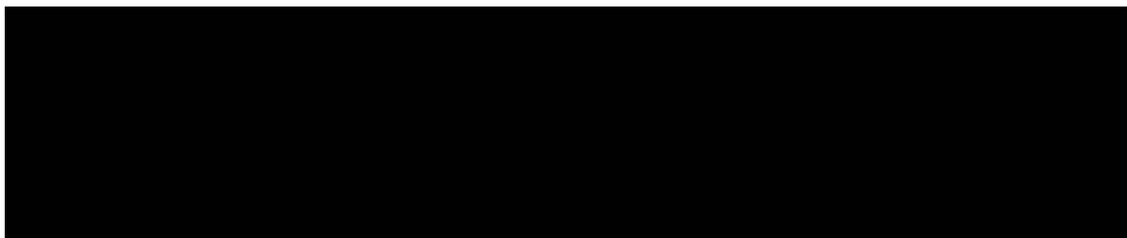
Il n'y a pas de point à cet intitulé.

7. Huis clos

Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

8. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 11 h 45.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU JEUDI 20 FÉVRIER 2020
À 14 H 00
(Par conférence téléphonique)**

PROCÈS-VERBAL

Présents : Madame Marie Collin, présidente-directrice générale
Madame Francine Cléroux, présidente du conseil d'administration
Madame France Desharnais
Monsieur Vincent Leduc
Madame Lorraine Pintal
Madame Melissa Saganash
Monsieur Louis Tassé
Monsieur Jérémie Monderie-Larouche
Madame Marie-Anna Murat

Absents : Monsieur Vincent Godcharles
Madame Suzanne Lamarre

Madame Nathalie Blais, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance et ordre du jour

Le quorum étant constaté, la présidente déclare la séance ouverte à 14 h 05. Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est unanimement adopté.

2. POUR ADOPTION

2.1. Renouvellement de l'entente avec la SCAM

La secrétaire générale présente ce point. L'entente de droits de diffusion avec la Société des compositeurs et auteurs multimédia est échue depuis le 31 août 2019. Des négociations ont débutés au printemps 2019. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données comparatives des ententes conclues entre la SCAM et les autres diffuseurs vu leur confidentialité, Télé-Québec a obtenu certaines informations confirmant que les demandes de la SCAM étaient très élevées et déraisonnables à son endroit. Afin d'éviter la médiation ou des démarches et frais importants auprès de la Commission du droit d'auteur, les parties sont parvenues à une proposition d'entente prévoyant une réduction du paiement forfaitaire annuel de Télé-Québec à 100 000 \$ (auparavant 136 359 \$ annuellement) pour la période débutant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant le 31 mars 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2222

Concernant le renouvellement de l'entente avec la Société civile des auteurs multimédia (SCAM)

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE Télé-Québec soit autorisée à renouveler l'entente avec la SCAM pour l'utilisation des œuvres de son répertoire par Télé-Québec pour une période de sept (7) ans débutant le 1^{er} septembre 2019 et se terminant le 31 mars 2026 en contrepartie d'un montant forfaitaire annuel de 100 000 \$;

2.2. Renouvellement de l'entente avec la SADC

La secrétaire générale présente ce point. L'entente de droits de diffusion avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques est échu depuis le 31 août 2019. Des négociations ont débutés au printemps 2019. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données comparatives des ententes conclues entre la SADC et les autres diffuseurs vu leur confidentialité, la société de diffusion a obtenu certaines informations confirmant que les demandes de la SADC étaient très élevées et déraisonnables envers Télé-Québec. Afin d'éviter la médiation ou des démarches et frais importants auprès de la Commission du droit d'auteur, les parties sont parvenues à une proposition d'entente prévoyant un *statu quo* en ce qui a trait au montant forfaitaire annuel payable par Télé-Québec, soit 545 477 \$ pour la période débutant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant le 31 mars 2024. Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026, une augmentation de 1% est proposée, soit un montant forfaitaire annuel de 550 902 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2223

Concernant le renouvellement de l'entente avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SADC)

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE Télé-Québec soit autorisée à renouveler l'entente avec la SADC pour l'utilisation des œuvres de son répertoire par Télé-Québec pour une période de sept (7) ans débutant le 1^{er} septembre 2019 et se terminant le 31 mars 2026, en contrepartie d'un montant forfaitaire annuel de 545 477 \$ pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 mars 2024 et en contrepartie d'un montant forfaitaire annuel de 550 902 \$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026.

2.3. Contrat de préachat Y'a du monde à messe (4)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2224

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée «Y'a du monde à messe (4)»

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation avec la maison de production LES PRODUCTIONS BAZZO BAZZO INC. pour la production de vingt-quatre (24) émissions, dont vingt-trois (23) émissions d'une durée de 1 heure 8 minutes 55 secondes chacune et d'une (1) émission d'une durée de 1 heure 38 minutes 55 secondes de la série intitulée Y'a du monde à messe (4) pour un montant total de 1 967 864 \$, taxes en sus.

3. Divers

Il n'y a pas de point à cet intitulé.

4. Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 25.

La présidente
du conseil d'administration,


[Francine Cléroux \(19 Jun 2020 13:19 EDT\)](#)

Francine Cléroux

La secrétaire,


[Nathalie Blais \(19 Jun 2020 12:08 EDT\)](#)

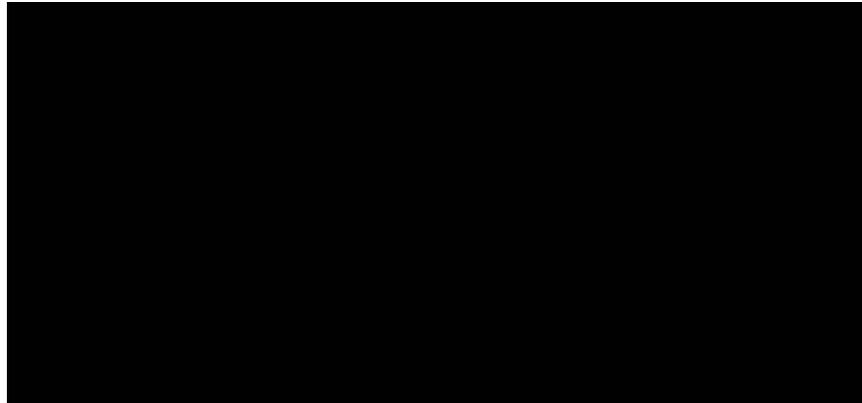
Nathalie Blais



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2020
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :



- Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, [redacted] déclare la séance ouverte à 8 h 35.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est unanimement adopté.

1.1 Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres déclarent ne pas être en conflits d'intérêts relativement aux points à l'ordre du jour.

2. Résolutions en bloc

2.1 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Cochon dingue (5) »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2225

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Cochon dingue (5) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

[REDACTED]

2.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « M'entends-tu (3) »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2226

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « M'entends-tu (3) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

[REDACTED]

2.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Le 422 (2) »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2227

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « M'entends-tu (3) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

[REDACTED]

2.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Dans les médias (4) »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2228

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Dans les médias (4) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

2.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Génial ! (11) »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2229

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Génial ! (11) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

2.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Belle et Bum (18 et spécial de Noël) »

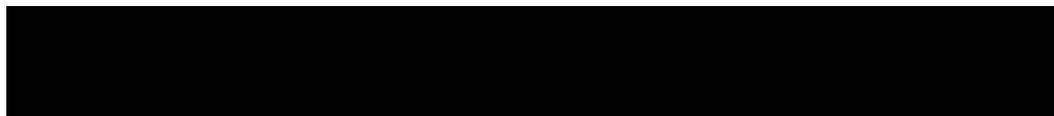
RÉSOLUTION NUMÉRO 2230

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Belle et Bum (18 et spécial de Noël) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]



2.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Ça vaut le coût (8) »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2231

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Ça vaut le coût (8) »

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation 



2.8 Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

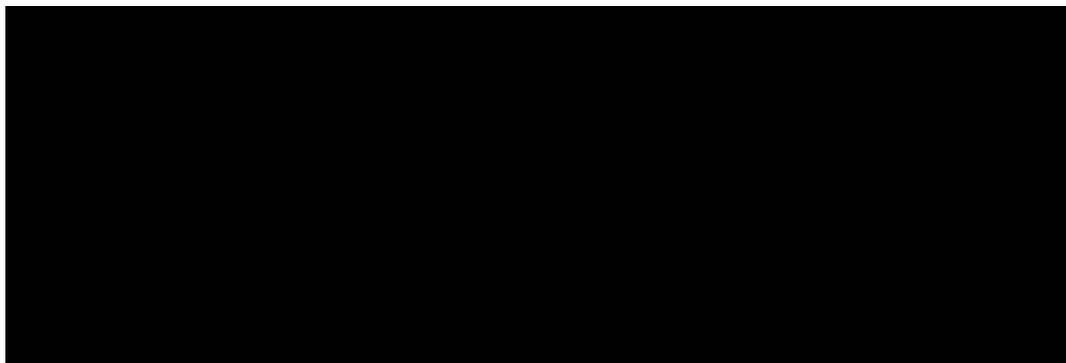
Étant donné que le nombre de points présentés à l'ordre du jour de la séance en cours a été réduit en raison de la nécessité pour la Société de réorganiser ses activités en début de la pandémie, il est décidé que les sujets statutaires n'ayant pu être traités lors de la présente séance le seront lors d'une séance spéciale. Cette séance spéciale du conseil d'administration se tiendra le 27 mars à 13 h 30.

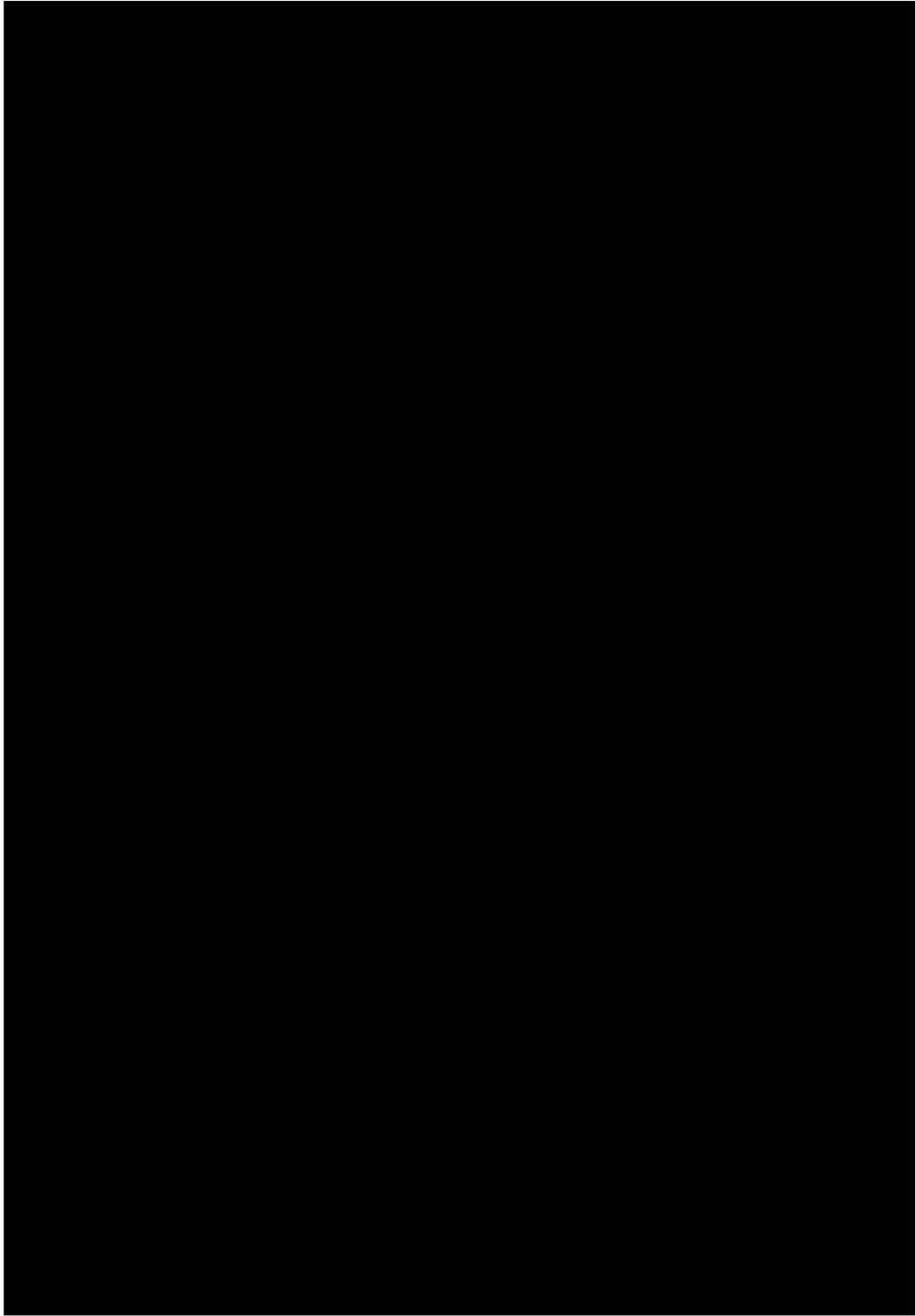
La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le 19 juin à 8 h 30.

3. Suivis

3.1 Suivi - Gestion des risques COVID-19

Les membres du conseil d'administration prennent acte du document déposé.





4. Rapport

4.1 Plan de continuité des activités (COVID-19)

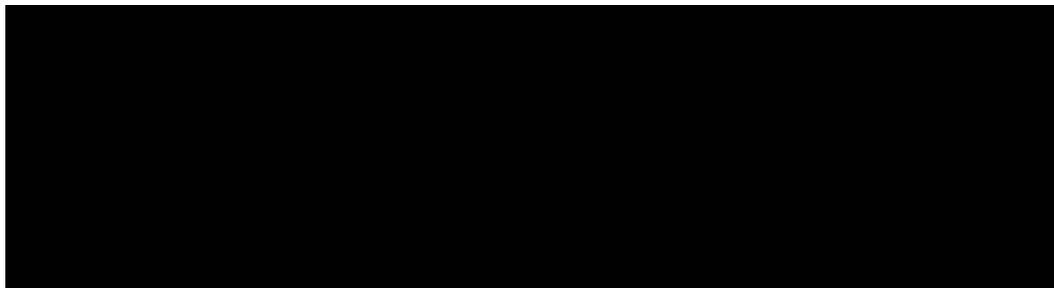


4.2 Revenus publicitaires – document déposée pour information

Les membres du conseil prennent acte du document déposé.

5. POUR ADOPTION

5.1 Majoration du montant autorisé - contrat entrepreneur général Geyser

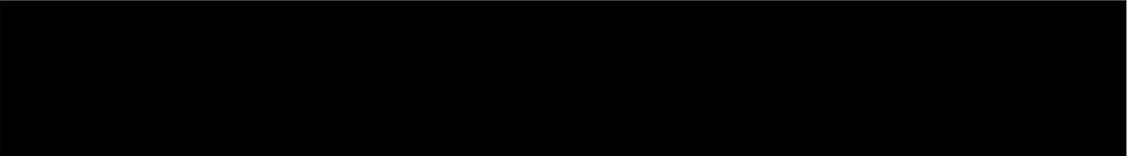


RÉSOLUTION NUMÉRO 2232

Concernant la majoration du montant du contrat adjudgé à l'entrepreneur général Geyser à la suite de l'appel d'offres public numéro 5273 pour les travaux de transformation extérieure et d'aménagement intérieur du bâtiment Pied-du-Courant.

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**6. Divers**

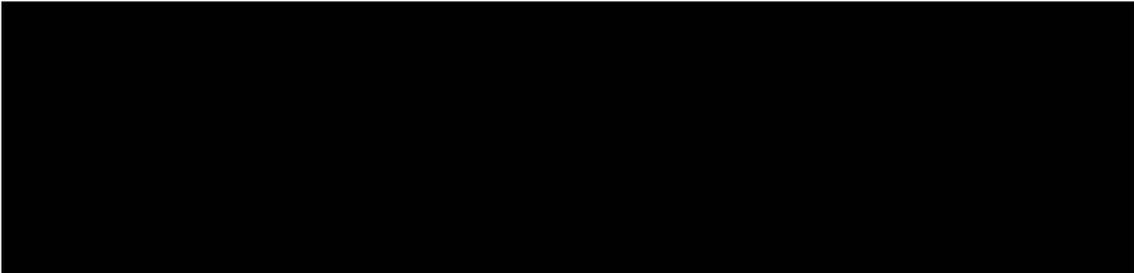
Il n'y a pas de point à cet intitulé.

7. Huis clos

Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

8. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 9 h 57.



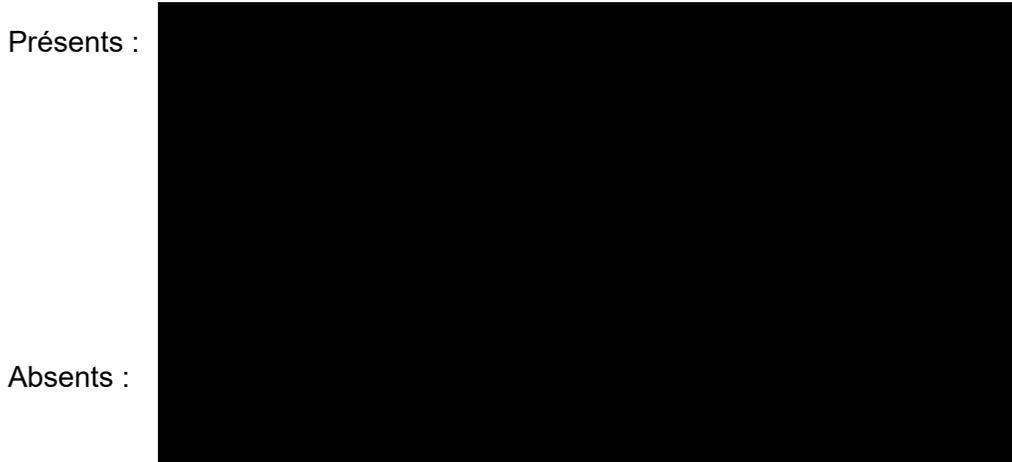


**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE RÉDUITE DU VENDREDI 27 MARS 2020
À 13 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Absents :



- **Ouverture de la séance**

La séance débute à 13 h 40.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est adopté tel que rédigé.

1.1 Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres déclarent ne pas être en conflits d'intérêts relativement aux points à l'ordre du jour.

2. Résolutions en bloc

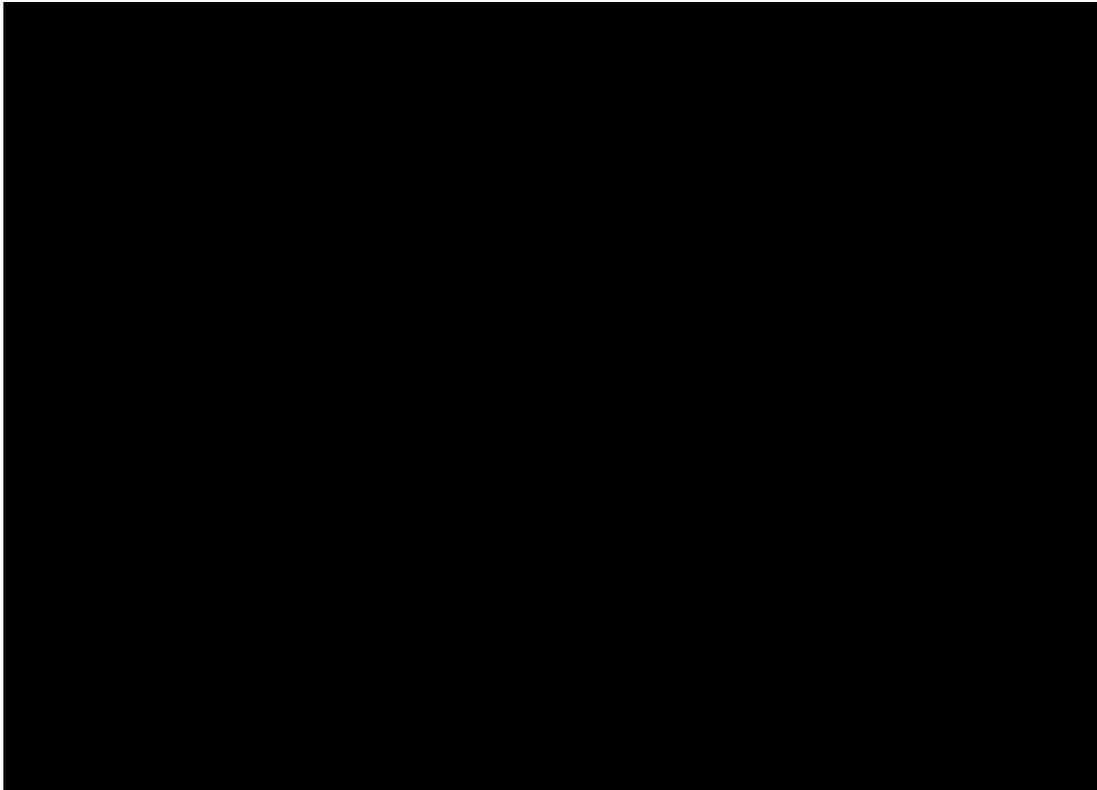
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2019 et des séances spéciales du 15 novembre 2019 et du 20 février 2020

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2019 et des séances spéciales du 15 novembre 2019 et du 20 février 2020 sont adoptés à l'unanimité.

2.2 Modification des signatures pour le régime emprunt

RÉSOLUTION NUMÉRO 2233

Concernant la modification des signataires autorisés au régime d'emprunts de la Société de télédiffusion du Québec, valide jusqu'au 31 octobre 2020, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable des Fonds de financement, et ce, pour des besoins n'excédant pas 57 342 564 \$



2.3 Présentation de la lettre de confirmation du respect des règles financières

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la lettre de confirmation du respect des règles financières.

2.4 Présentation des contrats de service de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

2.5 Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 19 juin à 8 h 30.

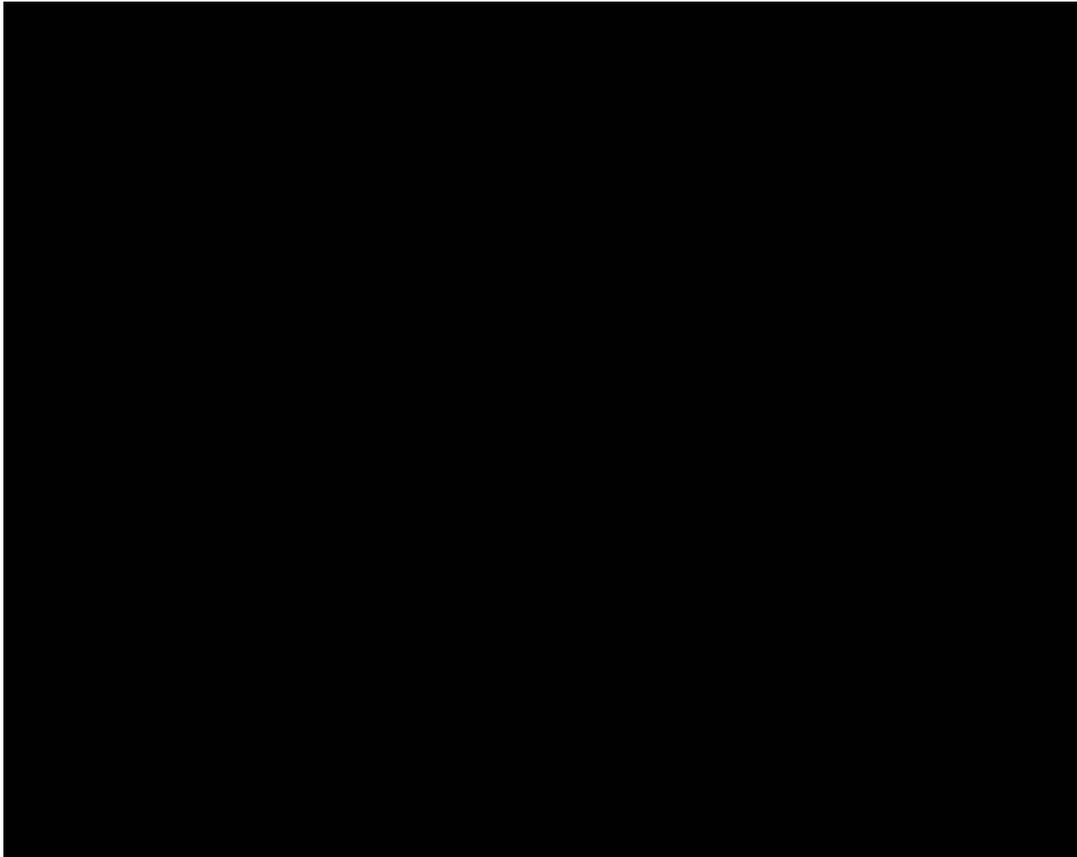
3. Suivis

3.1 Suivi de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2019 et des séances spéciales du 15 novembre 2019 et du 20 février 2020

Les membres prennent acte d'un tableau faisant état des suivis des réunions du conseil d'administration du 29 novembre 2019, du 15 novembre 2019 et du 20 février 2020.

4. Rapport

4.1 État de la situation et des opérations – COVID-19



4.2 Déménagement

Le chantier de construction du Pied-du-Courant est fermé jusqu'au 13 avril à la suite d'un décret du gouvernement du Québec visant la fermeture de tous les chantiers. Il reste environ trois (3) semaines de travail pour compléter le projet.

4.3 Résultats d'écoute – hiver 2019-2020 – documents déposés pour information

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute - hiver 2019-2020.

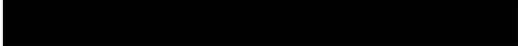
5. POUR ADOPTION

5.1 Budget 2020-2021



RÉSOLUTION NUMÉRO 2234

Concernant l'adoption du budget original 2020-2021 de la Société de télédiffusion du Québec

Vu la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget original 2020-2021 de la Société de télédiffusion du Québec; dont un exemplaire est porté en annexe de la présente résolution.

6. Divers

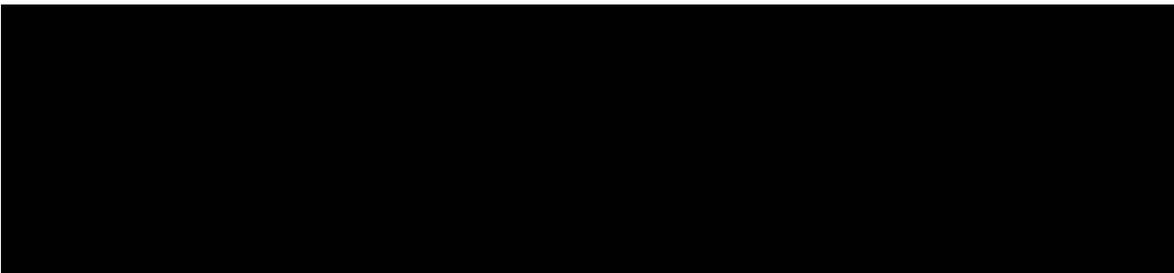
Il n'y a pas de point à cet intitulé.

7. Huis clos

Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

8. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 14h50.

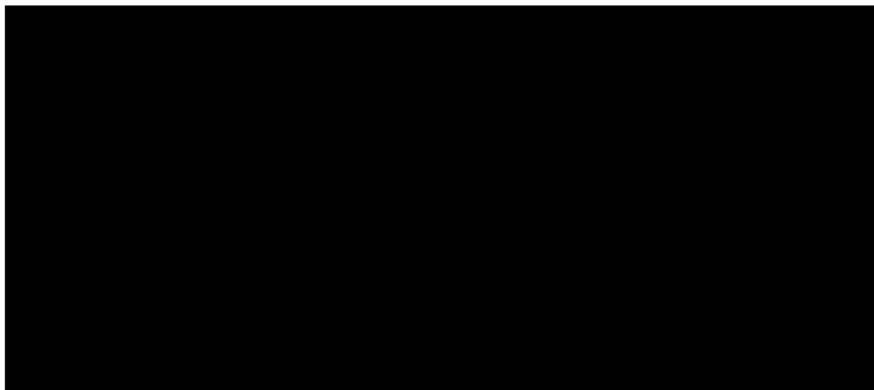




**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2020
PAR VIDÉOCONFÉRENCE
À 8 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

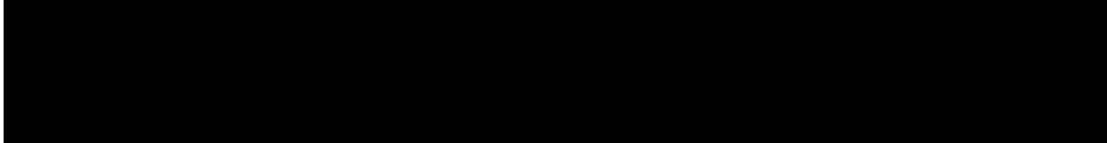


Absente :



- Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance débute à 8 h 33.



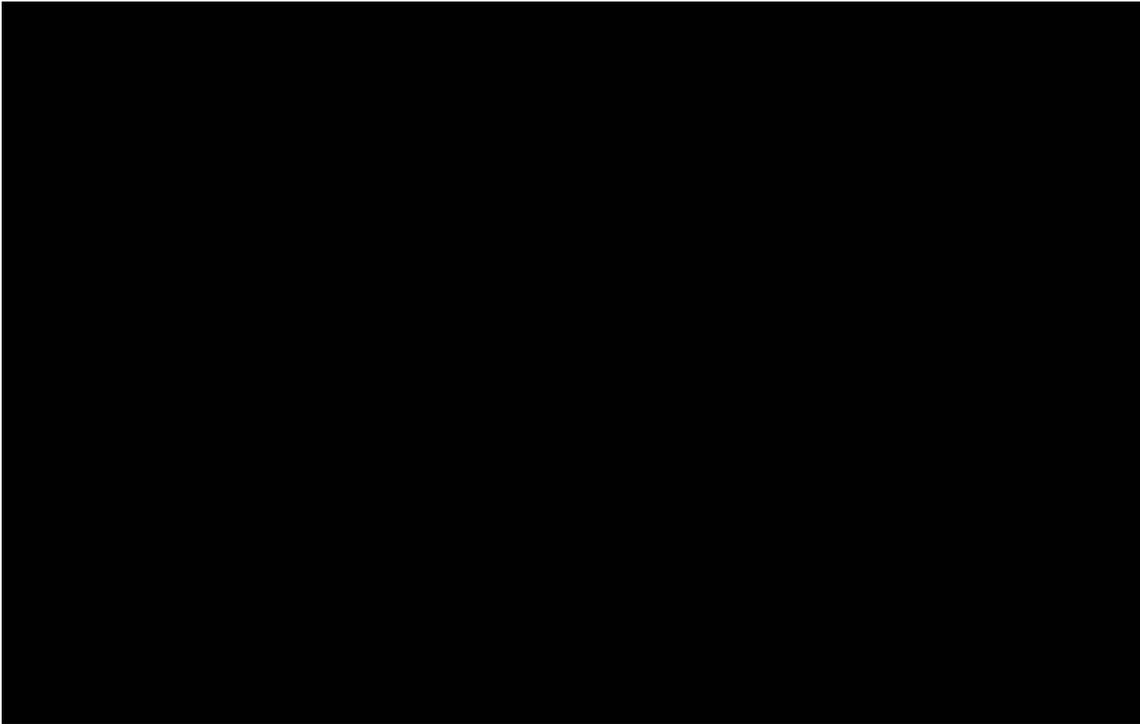
1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est adopté unanimement.

1.1 Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres déclarent ne pas être en conflit d'intérêts relativement aux points à l'ordre du jour.

2. Présentation de la révision de la structure salariale des cadres et des employés non syndiqués – lié au point 6.1



3. Résolutions en bloc

3.1. Adoption du procès-verbal des séances du 20 mars 2020 et du 27 mars 2020

Sur proposition dûment appuyée, les procès-verbaux des séances du 20 mars et du 27 mars sont unanimement adoptés.

3.2. Changement d'adresse du siège social

RÉSOLUTION NUMÉRO 2235

Concernant le changement de l'adresse du siège social la Société

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, Il est unanimement résolu :

QUE le siège social de la Société soit établi au 905, avenue de Lorimier, dans la ville de Montréal et qu'avis d'un tel changement soit donné à toutes les parties prenantes concernées.

3.3. Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée Cette année-là (3)

RÉSOLUTION 2236

Concernant un contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série intitulée « Cette année-là (3) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure [REDACTED]

3.4. Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée Les suppléants

RÉSOLUTION NUMÉRO 2237

Concernant un contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série intitulée « Les suppléants »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure [REDACTED]

3.5. Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée L'école à la maison

RÉSOLUTION NUMÉRO 2238

Concernant un contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série intitulée « L'école à la maison »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure [REDACTED]

3.6. Présentation de la lettre de confirmation du respect des règles Financières

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la lettre de confirmation du respect des règles financières.

3.7. Présentation des contrats de service de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

3.8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 25 septembre 2020 à 8 h 30.

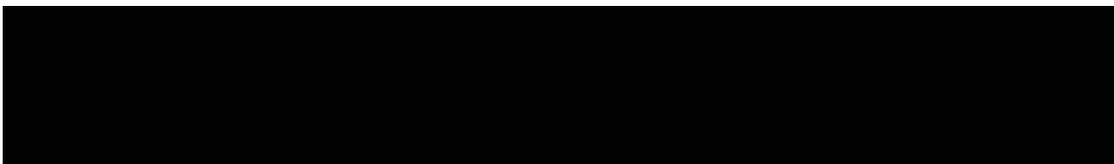
4. Suivis

4.1. Suivi des séances du 20 février 2020, du 20 mars 2020 et du 27 mars 2020

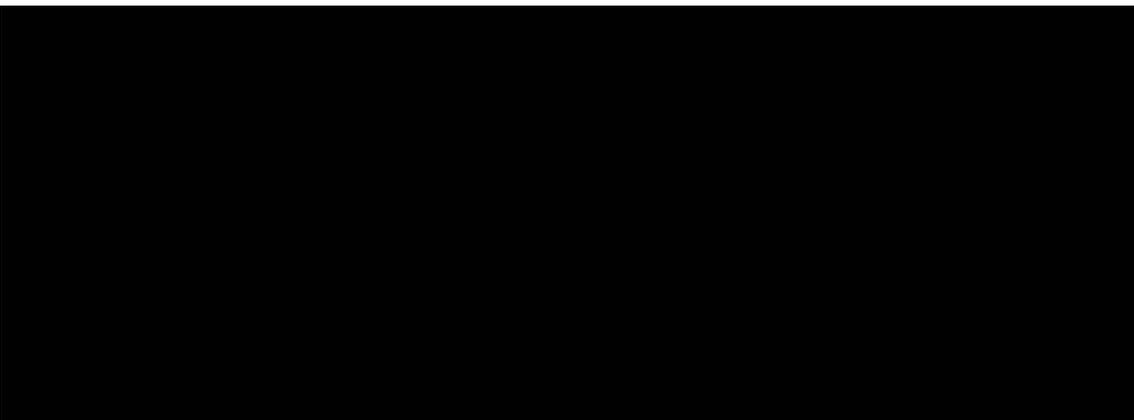
Les membres prennent acte d'un tableau faisant état des suivis des réunions du conseil d'administration du 20 février 2020, du 20 mars 2020 et du 27 mars 2020.

4.2. Suivi de la gestion des risques

- Risque 4 - Transition dans les nouveaux locaux



- Risque 9 – Délai de livraison de l'OTT



5. Rapport [REDACTED]

5.1. Suivi du Plan de continuité des activités (COVID-19)

Absentéisme

[REDACTED]

Revenus publicitaires

[REDACTED]

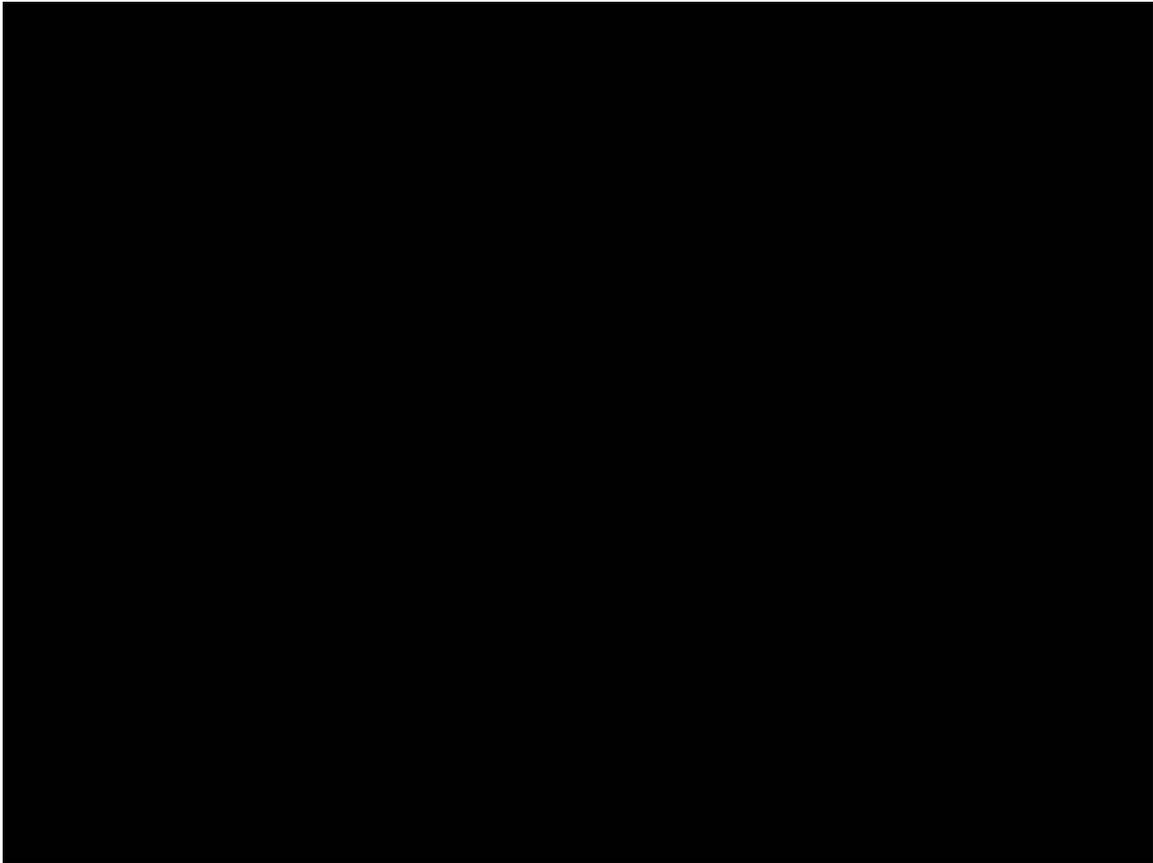
Déménagement

[REDACTED]

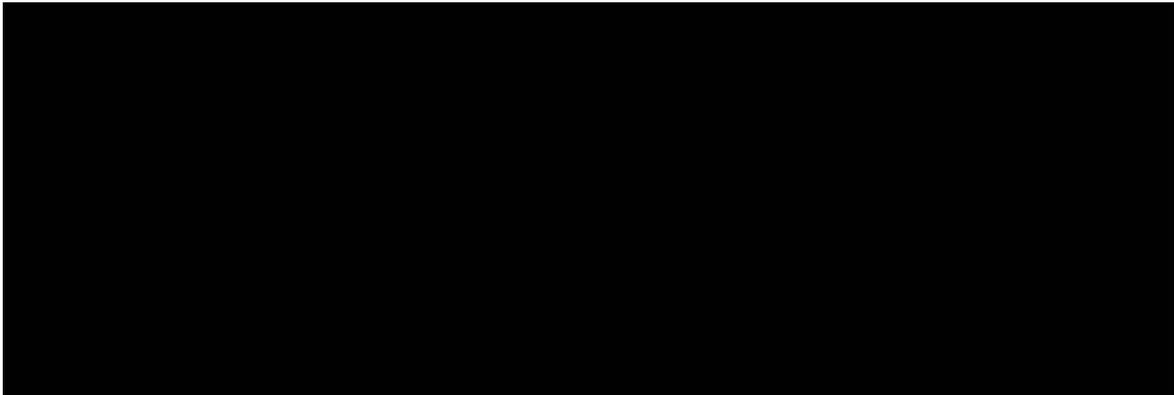
Général

[REDACTED]

5.2. Présentation du plan de contenus – lié au point 6.2



5.3. Déménagement



5.4. Revenus publicitaires – document déposé pour information

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé « Revenus publicitaires - printemps 2019-2020 ».

5.5. Résultats d'écoute – document déposé pour information

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé « Résultats d'écoute - printemps 2019-2020 ».

6. POUR ADOPTION

6.1. Révision de la structure salariale des cadres et des employés non syndiqués

RÉSOLUTION NUMÉRO 2239

Concernant la relativité salariale des emplois de cadres supérieurs, de cadres et d'employés non-syndiqués de la Société

VU la recommandation [REDACTED] et du comité des ressources humaines;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société soit autorisée à modifier la classification des emplois des cadres supérieurs, des cadres et des employés non syndiqués conformément à la structure jointe à la présente résolution;

QUE la Société soit autorisée à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor la structure salariale modifiée jointe à la présente résolution.

6.2. Plan de contenus

RÉSOLUTION NUMÉRO 2240

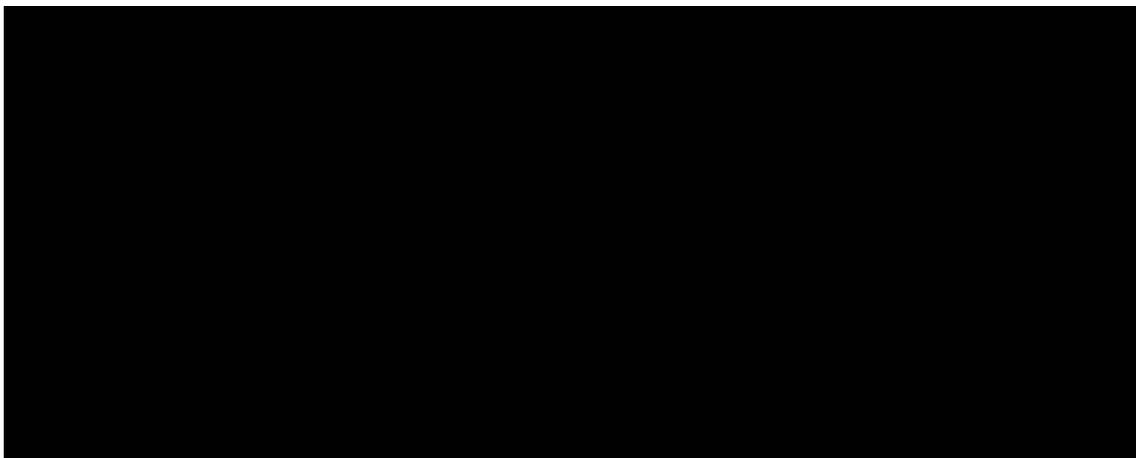
Concernant l'adoption du Plan de programmation 2020-2021 (intitulé Plan de contenus) de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le Plan de programmation 2020-2021 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

6.3. Rapport d'évaluation du CA et de ses comités



RÉSOLUTION NUMÉRO 2241

Concernant l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

VU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est résolu unanimement :

QUE soit adopté le rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, tel que déposé en séance et joint en annexe de la présente résolution;

QU'un sommaire du rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités soit préparé aux fins de publication dans le rapport annuel de la Société;

QUE les objectifs d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités proposés pour l'année 2020-2021 soient adoptés.

6.4. Politique de prévention de la violence, du harcèlement psychologique et sexuel ou de l'incivilité au travail

RÉSOLUTION NUMERO 2242

Concernant la politique de prévention de la violence, du harcèlement ou de l'incivilité au travail

VU la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est unanimement résolu:

QUE soit adoptée la Politique de prévention de la violence, du harcèlement et de l'incivilité au travail mise à jour et dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

6.5. Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 et bilan 2019-2020

RÉSOLUTION NUMÉRO 2243

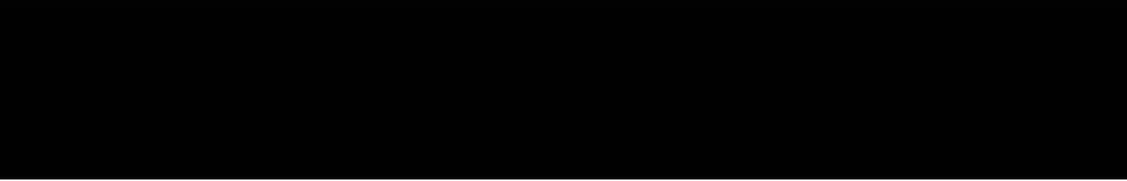
Concernant l'adoption du plan d'action annuel 2020-2021 à l'égard des personnes handicapées

VU la recommandation 

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le plan d'action annuel 2020-2021 à l'égard des personnes handicapées de la Société de télédiffusion du Québec dont copie est jointe en annexe.

6.6. Bonification pour résultats exceptionnels du personnel de la direction générale des ventes, créativité média et marketing de la Société



RÉSOLUTION NUMÉRO 2244

Concernant la bonification pour résultats exceptionnels du personnel de la direction générale des ventes, créativité média et marketing de la Société

VU la recommandation  et du comité des ressources humaines;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE l'octroi de bonis pour rendement exceptionnel soit autorisé pour les représentants aux ventes et pour la directrice générale des ventes, suivant le plan de commission approuvé par le conseil d'administration et joint à la présente résolution.

7. Divers

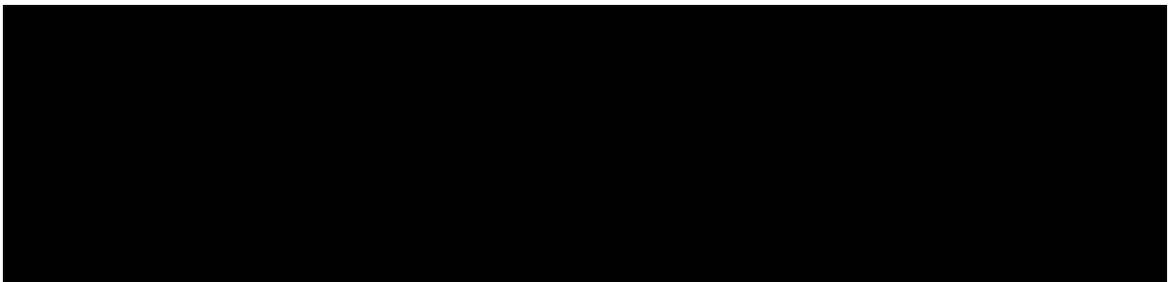
Il n'y a pas de point à cet intitulé.

8. Huis clos

Les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

9. Levée de la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 12 h 05.

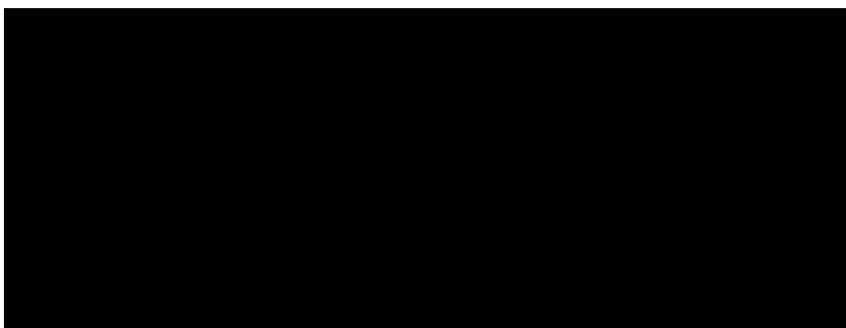




**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE SPÉCIALE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020
À 15 H**

PROCÈS-VERBAL

Présents :



Absent :

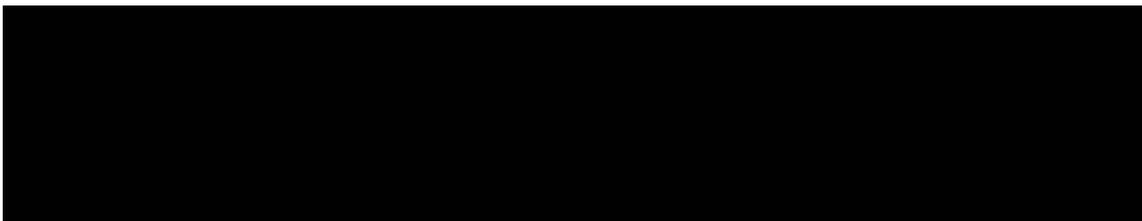


1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance débute à 15 h 11. L'ordre du jour de la séance est adopté tel que rédigé.
Pas de conflit d'intérêt.

2. POUR ADOPTION

2.1 États financiers vérifiés au 31 mars 2020



RÉSOLUTION 2245

**Concernant l'adoption des états financiers pour l'exercice de sept (7) mois
terminé le 31 mars 2020**

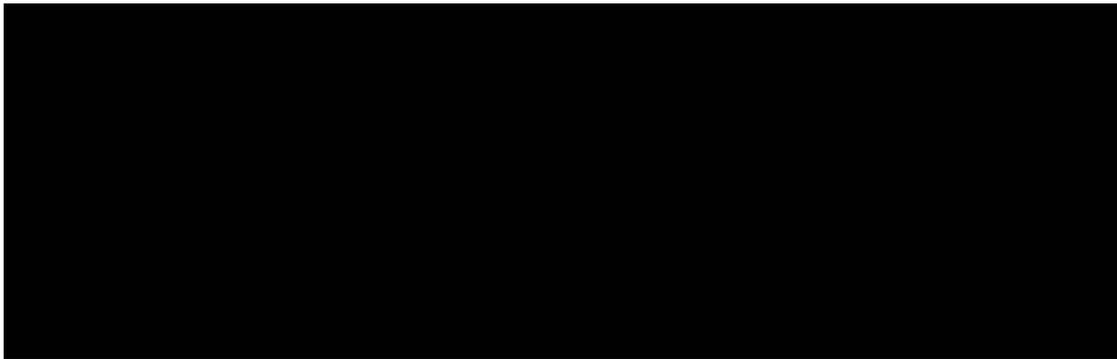
VU la recommandation du comité d'audit d'adopter lesdits états financiers;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec adopte, sous réserve de l'approbation finale par le Vérificateur général du Québec, les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, dont copie est portée en annexe à la présente résolution;

QUE le conseil d'administration mandate [REDACTED] [REDACTED] pour signer conjointement lesdits états financiers pour et au nom de la Société.

2.2 Rapport annuel 2019-2020 (période du 1^{er} septembre 2019 au 31 mars 2020)



RÉSOLUTION 2246

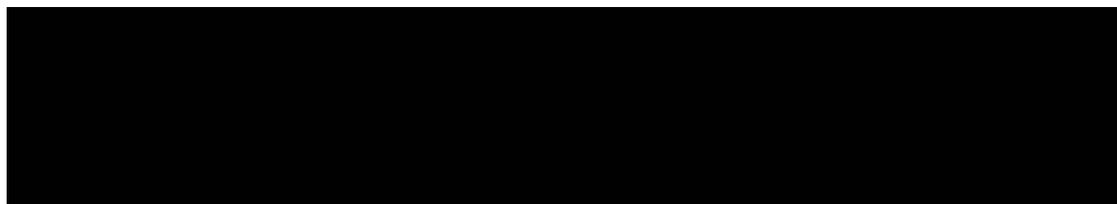
Concernant le rapport annuel 2019-2020 pour la période débutant le 1^{er} septembre 2019 et se terminant le 31 mars 2020 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE soit adopté le rapport annuel 2019-2020 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution et que celui-ci soit transmis à la ministre de la Culture et des Communications.

2.3 Politique linguistique - mise à jour



RÉSOLUTION 2248

Concernant la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED]

Il est unanimement résolu :

QUE soit adoptée la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française de la Société de diffusion mise à jour et dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

2.4 Signature des conventions collectives SERTQ et ARRTQ

RÉSOLUTION 2247

Concernant le mandat de négociation pour le renouvellement et la signature des conventions collectives du Syndicat des employé(e)s en radio télédiffusion de Télé-Québec (SERTQ-CSQ) et de l'Association des réalisateurs et réalisatrices de Télé-Québec (ARRTQ-CSQ)

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à signer des conventions collectives avec Syndicat des employé(e)s en radio télédiffusion de Télé-Québec (SERT-CSQ) et avec l'Association des réalisateurs et réalisatrices de Télé-Québec (ARRTQ-CSQ), jusqu'au 30 juin 2023 inclusivement aux conditions prévues au CT: 221267 du Conseil du trésor.

3. Divers

[REDACTED]

4. Levée la séance

Sur proposition dûment appuyée, la séance est levée à 15 h 56.

[REDACTED]



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 5 FÉVRIER 2015
À 9 H 30
(par conférence téléphonique)**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. POUR ADOPTION
 - 3.1 Création de la Direction du financement et des relations d'affaires **(voir documents ci-joint)**
 - 3.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *125, Marie-Anne (3)* **(voir documents ci-joint)**
4. Divers
5. Date de la prochaine séance du conseil d'administration : 20 mars 2015 à 9 h 30
6. Levée de l'assemblée



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2015
À 9 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration :
 - 2.1 Séance du 28 novembre 2014 (**voir document 2.1 ci-joint**)
 - 2.2 Séance du 5 février 2015 (**voir document 2.2 ci-joint**)
- 3. Suivis des séances du conseil d'administration du 28 novembre 2014 et du 5 février 2015 (**voir document 3 ci-joint**)
- 4. Rapport de [REDACTED]
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (**voir document 5.1 ci-joint**)
 - 5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Banc public (1)* (**voir document 5.2 ci-joint**)
 - 5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Bazzo.tv (10)* (**voir document 5.3 ci-joint**)
 - 5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Le Code Chastenay (8)* (**voir document 5.4 ci-joint**)
 - 5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Deux hommes en or (3)* (**voir document 5.5 ci-joint**)
 - 5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Deux hommes en or (4)* (**voir document 5.6 ci-joint**)

- 5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Génial!* (6) **(voir document 5.7 ci-joint)**
- 5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Ça vaut le coût* (3) **(voir document 5.8 ci-joint)**
- 5.9 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Les Francs-Tireurs* (18) **(voir document 5.9 ci-joint)**
- 5.10 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Médecin sans rendez-vous* (1) **(voir document 5.10 ci-joint)**

6. INFORMATION

- 6.1 Révision des revenus et dépenses anticipés 2014-2015 **(voir document 6.1)**
 - 6.2 Revenus publicitaires **(voir document 6.2)**
 - 6.3 Résultats d'écoute – Hiver 2015 **(voir document 6.3 ci-joint)**
 - 6.4 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus **(voir document 6.4 ci-joint)**
- 7. Divers
 - 8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration
 - 9. Levée de la séance



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 2015
À 10 H
(par conférence téléphonique)**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. POUR ADOPTION
 - 2.1 Nomination de la directrice générale des médias numériques **(voir documents 2.1 ci-joint)**
 - 2.2 Prolongation du contrat de la directrice générale des ventes, du financement et du marketing **(voir document 2.2 ci-joint)**
- 3. Divers
- 4. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration
- 5. Levée de la séance



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2015
À 9 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration :
 - 2.1 Séance du 20 mars 2015 **(voir document 2.1 ci-joint)**
 - 2.2 Séance du 7 mai 2015 **(voir document 2.2 ci-joint)**
- 3. Suivis des séances du conseil d'administration du 20 mars 2015 et du 7 mai 2015 **(voir document 3 ci-joint)**
- 4. Rapport de [REDACTED]
 - Présentation des dossiers de la direction générale pour l'année 2015-2016 :
 - Plan de programmation 2015-2016
 - Plan de communication 2015-2016
 - Revenus publicitaires 2014-2015 - Projection 2015-2016
 - Renouvellement de licence CRTC 2016
 - Stratégie numérique de Télé-Québec
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Adoption du plan de programmation 2015-2016 de Télé-Québec **(voir document 5.1 ci-joint)**
 - 5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Belle et Bum (saison 13)* **(voir document 5.2 ci-joint)**
 - 5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Les Argonautes (saison 5)* **(voir document 5.3 ci-joint)**
 - 5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Formule Diaz (saison 2)* **(voir document 5.4 ci-joint)**

- 5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Subito texto (saison 4)* **(voir document 5.5 ci-joint)**
 - 5.6 Création de la Direction des stratégies et production publicitaire **(voir document 5.6 ci-joint)**
 - 5.7 Adoption d'un nouvel organigramme **(voir document 5.7 ci-joint)**
 - 5.8 Renouvellement de l'entente collective avec l'UDA **(voir document 5.8 ci-joint)**
 - 5.9 Régime d'emprunts 2015-2016 **(voir document 5.9 ci-joint)**
6. INFORMATION
- 6.1 Prévion des revenus et dépenses au 31 août 2015 **(voir documents 6.1 ci-joint)**
 - 6.2 Résultats d'écoute – printemps 2015 **(voir document 6.2 ci-joint)**
 - 6.3 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus **(voir document 6.3 ci-joint)**
 - 6.4 Stratégie numérique de Télé-Québec **(voir document 6.4 ci-joint)**
7. Divers
8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration : 28 août 2015
9. Levée de la séance



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 28 AOÛT 2015
À 9 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance

Accueil de [REDACTED] membre du conseil d'administration et [REDACTED]
[REDACTED]

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 19 juin 2015 **(voir document 2 ci-joint)**
3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 19 juin 2015 **(voir document 3 ci-joint)**
4. Rapport et ratification de la nomination de la présidente-directrice générale
 - 4.1 Ratification de la nomination de madame Marie Collin comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de Télé-Québec **(voir document 4.1 ci-joint)**
 - 4.2 Rapport de la présidente-directrice générale
5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Budget original 2015-2016 **(voir document 5.1 ci-joint)**
 - 5.2 Plan triennal d'immobilisations 2015-2018 et Budget en capital 2015-2016 **(voir document 5.2 ci-joint)**
 - 5.3 Planification, programmation, suivi et bilan en matière de ressources informationnelles 2015-2016 **(voir document 5.3 ci-joint)**
 - 5.4 Modalités d'attribution d'une rémunération supplémentaire pour l'année budgétaire 2015-2016 de la Direction générale, Ventes, créativité média et marketing **(voir document 5.4 ci-joint)**
 - 5.5 Renouvellement de l'entente collective avec l'Union des artistes **(voir document 5.5 ci-joint)**

6. INFORMATION

6.1 Rôle et responsabilités des membres du conseil d'administration et des comités

6.2 Résultats d'écoute - été 2015 (**voir document 6.2 ci-joint**)

6.3 Présentation du marché publicitaire - Revenus publicitaires (**voir document 6.3 ci-joint**)

6.4 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus (**voir document 6.4 ci-joint**)

6.5 Présentation de la vidéo de lancement

7. Divers

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration : 20 novembre 2015

9. Levée de la séance



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015
À 9 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal du 28 août 2015 (**voir document 2 ci-joint**)
- 3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 28 août 2015 (**voir document 3 ci-joint**)
- 4. Rapport de [REDACTED]
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 États financiers vérifiés au 31 août 2015 (**voir document 5.1 ci-joint**)
 - 5.2 Rapport annuel 2014-2015 (**voir document 5.2 ci-joint**)
 - 5.3 Nouvel organigramme (**voir document 5.3 ci-joint**)
 - 5.4 Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2014-2015 (**voir document 5.4 ci-joint**)
- 6. INFORMATION
 - 6.1 Résultats d'écoute – mi-automne 2015 (**voir document 6.1 ci-joint**)
 - 6.2 Revenus publicitaires (**voir document 6.2 ci-joint**)
 - 6.3 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus (**voir document 6.3 ci-joint**)
 - 6.4 Calendrier des réunions pour l'année 2016 (**voir document 6.4 ci-joint**)
- 7. Divers
- 8. Huis clos
- 9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration
- 10. Levée de la séance



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 18 MARS 2016
À 8 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2015 (**voir document 2 ci-joint**)
- 3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 20 novembre 2015 (**voir document 3 ci-joint**)
- 4. Rapport de [REDACTED]
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Nomination des membres des comités du conseil (**voir document 5.1 ci-joint**)
 - 5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Banc public* (2) (**voir document 5.2 ci-joint**)
 - 5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Génial!* (7) (**voir document 5.3 ci-joint**)
 - 5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Les Francs-Tireurs* (19) (**voir document 5.4 ci-joint**)
- 6. PRÉSENTATION ET DISCUSSION
 - 6.1 Révision des revenus et dépenses anticipés 2015-2016 et (**voir document 6.1 ci-joint**)
 - 6.2 Projection financière 2016-2017 (**voir document 6.2 à venir**)
 - 6.3 Revenus publicitaires (**voir document 6.3 à venir**)
 - 6.4 Plan stratégique intérimaire 2016-2018 (**voir document 6.4 ci-joint**)

6.5 Résultats d'écoute – Hiver 2016 (**voir document 6.5 ci-joint**)

6.6 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus (**voir document 6.6 ci-joint**)

7. Divers

8. Huit clos

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

10. Levée de la séance



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 17 JUIN 2016
À 9 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal du 18 mars 2016 (**voir document 2 ci-joint**)
- 3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 18 mars 2016 (**voir document 3 ci-joint**)
- 4. Rapport de [REDACTED]
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Adoption du Plan de programmation 2016-2017 (plan de contenus) de Télé-Québec (**voir document 5.1 ci-joint**)
 - 5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Cochon dingue* (**voir document 5.2 ci-joint**)
 - 5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Électrons libres* (**voir document 5.3 ci-joint**)
 - 5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Ça vaut le coût (4)* (**voir document 5.4 ci-joint**)
 - 5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Formule Diaz (3)* (**voir document 5.5 ci-joint**)
 - 5.6 Adoption d'un nouvel organigramme et création de la Direction générale des médias numériques et des régions (**voir document 5.6 ci-joint**)
 - 5.7 Adoption de la classe salariale C2 pour la Direction générale des médias numériques et des régions (**voir document 5.7 ci-joint**)
 - 5.8 Régime d'emprunts 2016-2017 (**voir document 5.8 ci-joint**)

6. PRÉSENTATION ET DISCUSSION

6.1 Révision des revenus et dépenses au 31 août 2016 (**voir document 6.1 ci-joint**)

6.2 Projections financières 2016-2017 (**voir document 6.2 ci-joint**)

6.3 Revenus publicitaires (**voir document 6.3 ci-joint**)

6.4 Résultats d'écoute – Printemps 2016 (**voir document 6.4 ci-joint**)

6.5 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus (**voir document 6.5 ci-joint**)

7. Divers

8. Huis clos

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration : 26 août 2016

10. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 AOÛT 2016
À 9 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 juin 2016 **(voir document 2 ci-joint)**
- 3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 17 juin 2016 **(voir document 3 ci-joint)**
- 4. Rapport de [REDACTED]
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Budget 2016-2017 **(voir document 5.1 ci-joint)**
 - 5.2 Plan triennal d'immobilisations 2016-2019 **(voir document 5.2 ci-joint)**
 - 5.3 Projets en matière de ressources informationnelles - Plan triennal 2016-2019 **(voir document 5.3 ci-joint)**
 - 5.4 Modalités d'attribution d'une rémunération supplémentaire pour l'année budgétaire 2016-2017 de la Direction générale, Ventes, créativité média et marketing **(voir document 5.4 ci-joint)**
 - 5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée Belle et Bum (saison 14) **(voir document 5.5 ci-joint)**
 - 5.6 Adoption du Plan de développement durable 2016-2020 **(document déposé séance tenante)**
 - 5.7 Adoption d'un nouvel organigramme **(voir document 5.7 ci-joint)**
 - 5.8 Renouvellement de l'entente avec la SODRAC **(voir document 5.8 ci-joint)**
 - 5.9 Renouvellement de l'entente avec la SCAM **(voir document ci-joint 5.9)**
 - 5.10 Renouvellement de l'entente avec la SACD **(voir document ci-joint 5.10)**

6. INFORMATION

6.1 Résultats d'écoute – fin d'année 2015-2016 (**voir document 6.1 ci-joint**)

6.2 Revenus publicitaires (**voir document 6.2 ci-joint**)

6.3 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus (**voir document 6.3 ci-joint**)

6.4 Liste des revenus divers (**voir document 6.4 ci-joint**)

6.5 Résumé du lancement de programmation

7. Divers

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration : 2 décembre 2016

9. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016
À 9 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal du 26 août 2016 (**voir document 2 ci-joint**)
- 3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 26 août 2016 (**voir document 3 ci-joint**)
- 4. Rapport de [REDACTED]
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 États financiers vérifiés au 31 août 2016 (**voir document 5.1 ci-joint**)
 - 5.2 Rapport annuel 2015-2016 (**voir document 5.2 ci-joint**)
 - 5.3 Restructuration (**voir document 5.3 ci-joint**)
 - 5.4 Nouvel organigramme (**voir document 5.4 ci-joint**)
 - 5.5 Plan d'action annuel 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées (**voir document 5.5 ci-joint**)
 - 5.6 Bail de Québec (**voir document 5.6 ci-joint**)
- 6. PRÉSENTATION
 - 6.1 Interventions dans le cadre de la consultation sur le contenu canadien dans un monde numérique du ministère du Patrimoine canadien (**voir document 6.1 ci-joint - un autre document sera déposé séance tenante**)
 - 6.2 Observations de Télé-Québec au Fonds des médias du Canada (FMC) et proposition en faveur d'un volet Enveloppe de rendement réservé aux petits diffuseurs indépendants (**voir document 6.2 ci-joint - CONFIDENTIEL**)
 - 6.3 Résultats d'écoute – automne 2016 (**voir document 6.3 ci-joint**)

6.4 Revenus publicitaires (**voir document 6.4 ci-joint**)

6.5 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus (**voir document 6.5 ci-joint**)

6.6 Calendrier des réunions pour l'année 2017 (**voir document 6.6 ci-joint**)

7. Divers

8. Huis clos

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

10. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 3 FÉVRIER 2017
À 8 H
(par conférence téléphonique)**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Revue des mandats des sociétés d'État (**voir document ci-joint**)
- 3. Bail de Télé-Québec
- 4. POUR ADOPTION
 - 4.1 Entente de principe avec les cadres du gouvernement du Québec (**voir documents ci-joint**)
- 5. Embauche à venir : directeur général des technologies et services techniques
- 6. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU MARDI 28 FÉVRIER 2017
À 11 H 45 (SÉANCE SPÉCIALE)**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. POUR ADOPTION
 - 2.1 Mandat de négociation en vue de l'acquisition de la bâtisse historique sise au 905, avenue de Lorimier à Montréal (SAQ) en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après désigné la SODEC) **(voir document joint ci-joint)**
- 3 Divers
- 4. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS 2017
À 9 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux du 2 décembre 2016, du 3 février 2017 et du 28 février 2017 **(voir documents 2 ci-joint)**
- 3. Suivis des séances du conseil d'administration du 2 décembre 2016, du 3 février 2017 et du 28 février 2017 **(voir document 3 ci-joint)**
- 4. Rapport de [REDACTED]
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités **(voir document 5.1 ci-joint)**
 - 5.2 Politique de gestion des risques de Télé-Québec **(voir document 5.2 ci-joint)**
 - 5.3 Modification des règles de régie interne numéros 1 et 2 relatives à la gestion financière et à l'obtention de biens, de services et de travaux de construction **(voir documents 5.3 ci-joint)**
 - 5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Conseil de familles (3)* **(voir document 5.4 ci-joint)**
 - 5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Deux hommes en or (5)* **(voir document 5.5 ci-joint)**
 - 5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Deux hommes en or (6)* **(voir document 5.6 ci-joint)**
 - 5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Électrons libres (2)* **(voir document 5.7 ci-joint)**

- 5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Génial! (8)* **(voir document 5.8 ci-joint)**
- 5.9 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Y'a du monde à messe* **(voir document 5.9 ci-joint)**
- 5.10 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Au-delà de l'image* **(voir document 5.10 ci-joint)**
- 6. PRÉSENTATION
 - 6.1 Guide de revue de mandat des sociétés d'État **(voir documents 6.1 ci-joint)**
 - 6.2 Résultats d'écoute – hiver 2017 **(voir document 6.2 ci-joint)**
 - 6.3 Revenus publicitaires **(voir document 6.3 ci-joint)**
 - 6.4 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus **(voir document 6.4 ci-joint)**
- 7. Divers
- 8. Huis clos
- 9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration
- 10. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2017
(SÉANCE SPÉCIALE)**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. POUR ADOPTION
 - 2.1 Présentation de l'offre d'achat à la SAQ en vue de l'acquisition de la bâtisse historique sise au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (SAQ) en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après désigné la SODEC) **(voir documents joint ci-joint)**
- 3 Divers
- 4. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU MERCREDI 24 MAI 2017
À 9 H 30
(SÉANCE SPÉCIALE)**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. POUR ADOPTION
 - 2.1 Achat de l'immeuble historique sis au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (SAQ), en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après désigné la SODEC) (**voir documents ci-joint**)
 - 2.2 Régime de rémunération supplémentaire (commissions) à la Direction générale des ventes, de la créativité média et du marketing applicable à l'atteinte des objectifs de revenus (**voir document ci-joint**)
- 3 Divers
- 4. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 16 JUIN 2017
À 8 H 30**

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux du 24 mars 2017, du 31 mars 2017 et du 24 mai 2017 **(voir document 2 ci-joint)**
- 3. Suivis des séances du conseil d'administration du 24 mars 2017 et du 31 mars 2017 et du 24 mai 2017 **(voir document 3 ci-joint)**
- 4. Rapport de [REDACTED]
 - Présentation du Plan de développement de La Fabrique Culturelle
 - Présentation du Plan de contenus
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Changement de date de fin d'exercice financier **(voir document 5.1 ci-joint)**
 - 5.2 Régime d'emprunts 2017-2018 **(voir document 5.2 ci-joint)**
 - 5.3 Adoption du Plan de programmation 2017-2018 (plan de contenus) de Télé-Québec **(voir document 5.3 ci-joint)**
 - 5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Ça vaut le coût* (5) **(voir document 5.4 ci-joint)**
 - 5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Formule Diaz* (4) **(voir document 5.5 ci-joint)**
 - 5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Indice McSween* **(voir document 5.6 ci-joint)**
 - 5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Belle et Bum* (saison 15) **(voir document 5.7 ci-joint)**

- 5.8 Restructuration et nouvel organigramme **(voir document 5.8 ci-joint)**
- 5.9 Gestion du risque **(voir document 5.9 ci-joint)**
- 5.10 Politique de divulgation financière **(document envoyé par courriel)**
- 5.11 Avenant au contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série d'émissions intitulée *Conseils de famille (saison 3)* **(document envoyé par courriel)**

6. PRÉSENTATION

- 6.1 Révision budgétaire au 30 avril 2017 **(voir document 6.1 ci-joint)**
- 6.2 Suivi de la revue de mandat
- 6.3 Résultats d'écoute – hiver-printemps 2017 **(voir document 6.3 ci-joint)**
- 6.4 Revenus publicitaires **(voir document 6.4 ci-joint)**
- 6.5 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus **(voir document 6.5 ci-joint)**
- 6.6 Lettre de confirmation du respect des règles financières **(voir document 6.6 ci-joint)**
- 6.7 50^e anniversaire de Télé-Québec

7. Divers

8. Huis clos

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

10. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 25 AOÛT 2017
À 8 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2017 **(voir document 2 ci-joint)**
- 3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2017 **(voir document 3 ci-joint)**
- 4. Rapport de [REDACTED]
 - 4.1 Résultats d'écoute 2016-2017 à ce jour **(voir document 4.1 ci-joint)**
 - 4.2 Revenus publicitaires **(voir document 4.2 ci-joint)**
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Budget 2017-2018 **(voir document 5.1 ci-joint)**
 - 5.2 Plan triennal d'immobilisations 2017-2020 **(voir document 5.2 ci-joint)**
 - 5.3 Projets en matière de ressources informationnelles - Plan triennal 2017-2020 **(voir document 5.3 ci-joint)**
 - 5.4 Régime d'emprunt **(voir document 5.4 ci-joint)**
 - 5.5 Nomination des membres des comités du conseil **(voir document 5.5 ci-joint)**
 - 5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Cochon dingue (2)* **(voir document 5.6 ci-joint)**
 - 5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Les francs-tireurs (20)* **(voir document 5.7 ci-joint)**

6. PRÉSENTATION

6.1 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus (**document déposé séance tenante**)

6.2 Lettre de confirmation du respect des règles financières (**voir document 6.2 ci-joint**)

6.3 Plan d'audit au 31 août 2017 (**voir document 6.3 ci-joint**)

6.4 Suivi conseil sans papier

7. Divers

8. Huis clos

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration : 1^{er} décembre 2017

10. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2017
À 8 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal du 25 août 2017 (**voir document 2 ci-joint**)
- 3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 25 août 2017 (**document déposé séance tenante**)
- 4. Rapport de [REDACTED]
 - 4.1 Résultats d'écoute – automne 2017 (**voir document 4.1 ci-joint**)
 - 4.2 Revenus publicitaires (**voir document 4.2 ci-joint**)
 - 4.3 Présentation du rapport d'analyse du réseau TI (**voir document 4.3 ci-joint**)
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 États financiers vérifiés au 31 août 2017 (**voir document 5.1 ci-joint**)
 - 5.2 Plan triennal d'immobilisation 2017-2020 révisé (**voir document 5.2 ci-joint**)
 - 5.3 Modification du régime d'emprunt (**voir document 5.3 ci-joint**)
 - 5.4 Rapport annuel 2016-2017 (**voir document 5.4 ci-joint**)
 - 5.5 Plan d'action annuel 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées (**voir document 5.5 ci-joint**)
 - 5.6 Avenant au contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série d'émissions intitulée *Dans les médias* (**voir document 5.6 ci-joint**)
 - 5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Y'a du monde à la messe 2* (**voir document 5.7 ci-joint**)
 - 5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Conseils de famille 4* (**voir document 5.8 ci-joint**)
 - 5.9 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Belle et Bum 16* (**voir document 5.9 ci-joint**)

6. PRÉSENTATION

6.1 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus (**voir document 6.1 ci-joint**)

6.2 Lettre de confirmation du respect des règles financières (**voir document 6.2 ci-joint**)

6.3 Calendrier des réunions pour l'année 2018 (**voir document 6.3 ci-joint**)

7. Divers

8. Huis clos

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

10. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 23 MARS 2018
À 8 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 2017
- 3. Suivis de la séance du 1^{er} décembre 2017
- 4. Rapport de [REDACTED]
 - 4.1 Revenus publicitaires
 - 4.2 Résultats d'écoute – hiver 2018
 - 4.3 Tendance de l'écoute
 - 4.4 Rencontre prébudgétaire
 - 4.5 Données maîtresses
 - 4.6 Déménagement
 - 4.7 Processus de planification stratégique
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités
 - 5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Indice Mc\$ween (2)*
 - 5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Indice Mc\$ween (3)*
 - 5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *M'entends-tu ?*

- 5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Passe-Partout*
- 5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Passe-Partout (2)*
- 5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Génial! (9)*
- 5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Ça vaut le coût (6)*
- 5.9 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Cochon dingue (3)*

6. PRÉSENTATION

- 6.1 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus

7. Divers

8. Huis clos

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

10. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 AVRIL 2018
À 16 H 00
(CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE)**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. POUR INFORMATION
 - 2.1 Convention indivision TQ-SODEC (**voir document joint**)
 - 2.2 Servitude personnelle TQ-SODEC-SAQ (**voir document joint**)
- 3. POUR APPROBATION
 - 3.1 Projet résolution numéro 2150 : Élection au conseil d'administration de *Les Arts et la Ville* (**voir document joint**)
 - 3.2 Projet résolution numéro 2149 : Acquisition des immeubles historiques (**voir document joint**)
- 4. Divers
- 5. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 25 MAI 2018
À 16 H 30
(CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE)**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance

- 1. Adoption de l'ordre du jour

- 2. POUR ADOPTION
 - 2.1 Régime d'emprunts pour l'amélioration des capacités technologiques du site internet (**voir document ci-joint**)

- 3. Divers

- 4. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 15 JUIN 2018
À 8 H 30**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux du 23 mars 2018, du 26 avril 2018 et du 25 mai 2018
- 3. Suivis des séances du 23 mars 2018, du 26 avril 2018 et du 25 mai 2018
- 4. Rapport de [REDACTED]
 - 4.1 Revenus publicitaires
 - 4.2 Résultats d'écoute – printemps 2018
 - 4.3 Plan de programmation
- 5. POUR ADOPTION
 - 5.1 Plan de programmation 2018-2019
 - 5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « *Dans les médias – saison 2* »
 - 5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « *Franco-tireurs – saison 21* »
 - 5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « *Cette année-là* »
 - 5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « *L'Heure est grave, mais la demi-heure est drôle* »
 - 5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « *Passe-Partout – saison 1* »
 - 5.7 Politique et procédure de prévention de la violence, du harcèlement ou de l'incivilité au travail
 - 5.8 Nomination de [REDACTED] à titre de membre au comité d'audit

6. PRÉSENTATION

- 6.1 Gestion de risques - suivi
- 6.2 Prolongement des contrats d'entretien ménager et de sécurité
- 6.3 Révision budgétaire au 30 avril 2018
- 6.4 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus
- 6.5 Lettre de confirmation du respect des règles financières
- 6.6 Planification stratégique – présentation et échange

7. Divers

8. Huis clos

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration : 23 août 2018

10. Levée de la séance



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU LUNDI 13 AOÛT 2018
À 9 H 00
(CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE)**

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance

- 1. Adoption de l'ordre du jour

- 2. POUR ADOPTION
 - 2.1 Lancement de l'appel d'offres public pour la sélection de l'entrepreneur général pour les travaux de transformation extérieure et aménagement intérieur du bâtiment au Pied-du-Courant **(voir document ci-joint)**

- 3. Divers

- 4. Levée de la séance

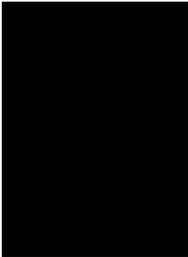


ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration

Jeudi le 23 août 2018

8 h 30 – 12 h 00

8:30 – 8:35	1. Adoption de l'ordre du jour	Tous
8:35 – 8:40	2. Adoption des procès-verbaux du 15 juin 2018 et du 13 août 2018	Tous
8:40 – 8:50	3. Suivis des séances du 15 juin 2018 et du 13 août 2018	Tous
	3.1 Suivi – Gestion des risques	
8:50 – 9:20	4. Rapports de 	
	4.1 Revenus publicitaires	
	4.2 Résultats d'écoute – été 2018 (à ce jour)	
9:20 – 10:30	5. Pour adoption	
	5.1 Budget 2018-2019	
	5.2 Plan triennal d'immobilisations 2018-2021	
	5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée <i>Y'a du monde à messe (3)</i>	
	5.4 Bonification pour résultats exceptionnels	
	5.5 Restructuration et organigramme	
10:30 – 11:45	6. Présentations	
	6.1 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus	
	6.2 Lettre de confirmation du respect des règles financières	
	6.3 Présentation programmation 2018-2019	
	6.4 Présentation plan de communication automne 2018	
	6.5 Projet La Clef	
	6.6 Projet de déménagement – mise à jour	
11:45 – 11:50	7. Divers	
	7.1 Calendrier des réunions 2018-2019	Tous

11:50 – 12:00

8. Huis clos

12:00 – 12:05

**9. Date de la prochaine réunion du conseil
d'administration**

12:05

10. Levée de la séance

12:10 – 14:00

Arrivée des invités (DG) pour le lunch avec les administrateurs



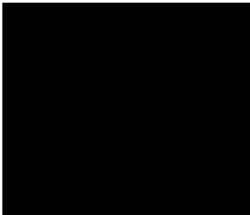
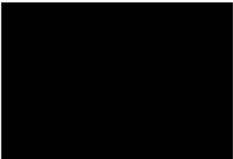
ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration « hors-série »

Jeudi le 8 novembre 2018

9h00 – 19 h 00

Hôtel Intercontinental – Salle Heintzman

9:00 – 9:15	1. Accueil et ouverture de la séance	
9:15 – 10:15	2. Présentation "Ministère de la Culture et des Communications" 2.1 Rôles des organismes centraux 2.2 Processus et cycle budgétaire gouvernemental 2.3 Infrastructures publiques 2.4 Processus administratifs	
10:15 – 10:30	3. Pause	
10:30 – 12:00	4. Télé-Québec, d'hier à demain	
12:00 – 13 :30	5. Lunch – Salle La Rotonde	
13:30 – 14:30	6. Financement de la production indépendante 6.1 Financement public 6.2 Financement privé 6.3 Exemple d'une structure de financement d'une production de Télé-Québec	
14:30 – 14 :45	7. Pause	
14:45 – 15:45	8. Gouvernance 8.1 Rôles et responsabilités - administrateur d'un organisme public 8.2 Meilleures pratiques en gouvernance 8.3 Tendances en matière de gouvernance	

15:45 – 16 :45

9. CRTC Cadre réglementaire et Licence TQ



16:45 – 17:00

10. Conclusion et clôture de la séance



17:00 – 19 :00

11. Cocktail – Salle Fée verte

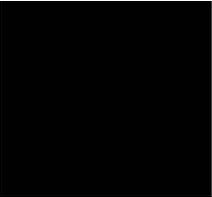
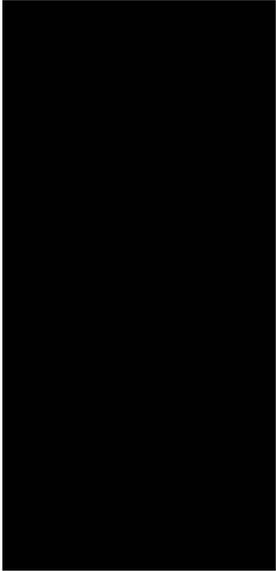


ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration

Vendredi le 30 novembre 2018

8 h 30 – 12 h 00

8:30 – 8:35	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	Tous
8:35 – 8:40	2. Adoption du procès-verbal du 23 août 2018	Tous
8:40 – 8:45	3. Suivis de la séance du 23 août 2018 et de la séance hors-série du 8 novembre 2018	Tous
	3.1 Suivi Gestion des risques	
8:45 – 10:00	4. Rapport de 	
	4.1 Revenus publicitaires	
	4.2 Résultats d'écoute – automne 2018	
	4.3 Plan stratégique	
	4.4 Révision du cadre législatif	
	4.5 Trousse de littératie	
	4.6 Suivi Déménagement	
10:00 – 11:15	5. Pour adoption:	
	5.1 États financiers vérifiés au 31 août 2018	
	5.2 Plan triennal intégré d'immobilisations 2018-2021	
	5.3 Régime d'emprunts	
	5.4 Rapport annuel 2017-2018	
	5.5 Mandat de négociation pour le SEGTO –SERTO et ARRTQ	
	5.6 Modification - classification du poste de directrice générale, communications et image de marque	
	5.7 Politique sur la consommation d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail	
	5.8 Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées	
	5.9 Politique de sécurité de l'information de Télé-Québec et cadre de gestion de la sécurité de l'information de Télé-Québec	
	5.10 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Y'a du monde à messe – saison 3 »	

5.11 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Deux hommes en or – saison 6 »

11:15 – 11:30

6. Présentations

- 6.1 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus
 - 6.2 Lettre de confirmation du respect des règles financières
-

11:30 – 11:45

7. Divers

- 7.1 Résultat sondage CA hors-série du 8 novembre 2018
-

Tous

11:45 – 11:55

8. Huis clos

11:55 – 12:00

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

12:00

10. Levée de la séance

12:10 – 14:00

Arrivée des invités (DG) pour le lunch avec les administrateurs



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration (spécial)

Mardi 15 janvier 2019

10h30 – 11h00

10h30 – 10h35	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	Tous
10h35 – 10h55	2. Pour adoption: 2.1. Nomination au poste de directrice générale des finances	Tous
10h55 - 11h00	3. Divers	Tous
11h00	4. Levée de la séance	



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration

Vendredi le 22 mars 2019

8 h 30 – 12 h 00

8:30 – 8:35	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	Tous
8:35 – 8:40	2. Adoption des procès-verbaux du 30 novembre 2018 et 15 janvier 2019	Tous
8:40 – 9:00	3. Suivis	
	3.1 Suivi des séances du 30 novembre 2018 et 15 janvier 2019	Tous
	3.2 Suivi - Gestion des risques	
	3.3 Suivi - Révision budgétaire	
9:00 – 10:00	4. Rapport de [REDACTED]	
	4.1 Revenus publicitaires	
	4.2 Résultats d'écoute – hiver 2019	
	4.3 Appel du SERTO-CSQ - Requête art. 39	
	4.4 Déménagement – mise à jour	
10:00 – 11:30	5. Pour adoption:	
	5.1 Plan stratégique 2018-2022	
	5.2 Rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités	
	5.3 Revenu Québec – représentante autorisée de la Société	
	5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Le 422 »	
	5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « M'entends-tu ? – saison 2 »	

-
- 5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Cochon Dingue – saison 4 »
 - 5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Dans les médias – saison 3 »
 - 5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Génial! – saison 10 »
 - 5.9 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Passe-Partout – saison 2 »
-

11:30 – 11:40

6. Présentations

- 6.1 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus
 - 6.2 Lettre de confirmation du respect des règles financières
-

11:40 – 11:45

7. Divers

- 7.1 Rapport du comité d'audit portant sur l'exécution de son mandat en vue du Rapport annuel
- 7.2 Rapport du comité des ressources humaines portant sur l'exécution de son mandat en vue du Rapport annuel

Tous

11:45 – 11:55

8. Huis clos

11:55 – 12:00

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

12:00

10. Levée de la séance

12:10 – 14:00

Arrivée des invités (DG) pour le lunch avec les administrateurs



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration

Vendredi le 14 juin 2019

8 h 30 – 12 h 00

8:30 – 8:35	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	Tous
8:35 – 8:40	2. Adoption des procès-verbaux de la séance du 22 mars 2019 et des séances spéciales du 2 mai 2019 et du 15 mai 2019	Tous
8:40 – 9:00	3. Suivis	
	3.1 Suivi des séances du 22 mars 2019, du 2 mai et du 15 mai 2019	Tous
	3.2 Suivi - Gestion des risques	
	3.3 Suivi - Prévisions financières de clôture	
9:00 – 10:15	4. Rapport de [REDACTED]	
	4.1 Révision des indicateurs du plan stratégique	
	4.2 Mise à jour des dossiers OTT, CMS et donnée unifiée	
	4.3 Entrée en vigueur de la Loi sur l'autorité des marchés publics	
	4.4 Plan de programmation	
	4.5 Suivi du déménagement	
	4.6 Partenariats 2018 - Direction des médias numériques et régions – document déposé pour information	
	4.7 Revenus publicitaires - document déposé pour information	
	4.8 Résultats d'écoute – printemps 2019 – document déposé pour information	
	4.9 Mémoire de Télé-Québec sur l'avenir des médias d'information – document déposé pour information	

10:15 – 10:30

Pause

10:15 – 11:30

5. Pour adoption:

- 5.1 Ordre du jour de consentement pour les séances du conseil d'administration
- 5.2 Procédure visant la divulgation d'actes répréhensibles
- 5.3 Restructuration de la direction générale des finances et organigramme
- 5.4 Plan de programmation 2019-2020
- 5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Ça vaut le coût (7)»
- 5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Francs-tireurs (22)»

11:30 – 11:40

6. Présentations

- 6.1 Contrats de service de 25,0 k\$ et plus
- 6.2 Lettre de confirmation du respect des règles financières

11:40 – 11 :45

7. Divers

Tous

11 :45 – 11 :55

8. Huis clos

11:55 – 12:00

9. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

12:00

10. Levée de la séance

12:00– 14:00

Arrivée des invités (DG) pour le lunch avec les administrateurs



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration

Vendredi le 30 août 2019

8 h 30 – 12 h 00

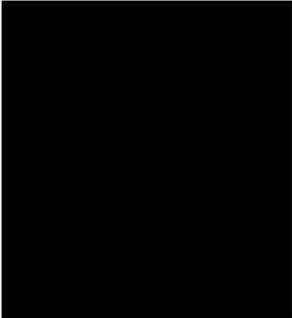
8:30 – 8:35	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	
	1.1 Déclaration de conflits d'intérêt	Tous
8:35 – 8:45	2. Résolutions en bloc	
	2.1 Adoption du procès-verbal du 14 juin 2019	
	2.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Passe-Partout saison 3 »	
	2.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « L'indice McSween saison 4 »	Tous
	2.4 Changement de responsable de la paie (Desjardins)	
	2.5 Présentation de la lettre de confirmation du respect des règles financières	
	2.6 Présentation des contrats de service de 25,0 k\$ et plus	
	2.7 Date de la prochaine réunion du conseil d'administration	
8:45 – 9:05	3. Suivis	
	3.1 Suivi de la séance du 14 juin 2019	
	3.2 Suivi - Gestion des risques	
9:05 – 9:45	4. Rapport de [REDACTED]	
	4.1 Commission sur L'avenir des médias	
	4.2 Lancement de la programmation	
	4.3 Déménagement	
	4.4 Revenus publicitaires – document déposé pour information	
	4.5 Résultats d'écoute été 2019 – documents déposés pour information	

Pause

10:00 – 11:30

5. Pour adoption

- 5.1 Restructuration

 - 5.2 Budget 2019-2020
 - 5.3 Plan triennal d'immobilisations 2019-2022
 - 5.4 Régime d'emprunts 2019-2020
 - 5.5 Politique de confidentialité
 - 5.6 Signature de la convention collective du SGETQ
 - 5.7 Nomination au comité d'audit
- 

11:30 – 11 :50

6. Divers

- 6.1 Visioconférence pour le Conseil et les comités
 - 6.2 Travaux de révision du Règlement général sur l'exercice des pouvoirs et des Règles de régie interne
 - 6.3 Calendrier des réunions 2020
- 

11 :50 – 12 :00

7. Huis clos

12:00

8. Levée de la séance

12:00– 14:00

Arrivée des invités (DG) pour le lunch avec les administrateurs



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration « hors-série »

Mercredi le 30 octobre 2019

9h15 – 18 h 00

ITHQ – Salle St-Louis 1

9:15 – 9:30	1. Accueil et ouverture de la séance	
9:30 – 10:30	2. Les grandes tendances de l'industrie 2.1 Tendances technologiques et de consommation 2.2 Environnement économique	
10:30 – 10:45	3. Pause	
10:45 – 12:30	4. Environnement politique et réglementaire	
12:30 – 13 :45	5. Lunch	
13:45 – 14:45	6. La donnée au cœur du plan d'affaires de la Banque Nationale	
14:45 – 16:15	7. Mise à jour de la mise en œuvre du Plan stratégique et suivi du Plan de relèvement	
16:15 – 16 :30	8. Pause	
16:30 – 17 :00	9. Retour sur le Plan stratégique au regard des tendances dans l'industrie et discussion	Tous
17:00 – 17:15	10. Conclusion et clôture de la séance	
17:15 – 18 :00	11. Cocktail	



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration (spécial)

Vendredi 15 novembre 2019

15 h 30 – 16 h

15 h 30 – 15 h 35	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	Tous
15 h 35 – 15 h 55	2. Pour adoption: 2.1. Nomination au poste de directeur général des programmes	Tous
15 h 55 – 16 h	3. Divers	Tous
16 h	4. Levée de la séance	



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration

Le vendredi 29 novembre 2019

8 h 30 – 12 h 00

8:30 – 8:35

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

1.1 Déclaration de conflits d'intérêt

Tous

8:35 – 8:55

2. Résolutions en bloc

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 30 août 2019

2.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Zone Franche - saison 2 »

2.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Les Mutants - saison 2 »

2.4 Attribution du pouvoir de signature pour le calendrier de conservation BaNQ

2.5 Présentation de la lettre de confirmation du respect des règles financières

2.6 Présentation des contrats de service de 25,0 k\$ et plus

2.7 Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

Tous

8:55 – 9:15

3. Suivis

3.1 Suivi de la séance du 30 août 2019

3.2 Suivi - Gestion des risques



9:15 – 10:05

4. Rapport de [REDACTED]

- 4.1 Suivi du déménagement
- 4.2 Revenus publicitaires – document déposé pour information [REDACTED]
- 4.3 Résultats d'écoute | automne 2019 – documents déposés pour information

Pause

10:05 – 11:30

5. Pour adoption

- 5.1 États financiers vérifiés au 31 août 2019
 - 5.2 Plan triennal d'immobilisations 2019-2022 modifié
 - 5.3 Rapport annuel 2018-2019
- [REDACTED]

11 :30 – 11 :45

6. Divers

11 :45 – 12 :00

7. Huis clos

12:00

8. Levée de la séance

12:00– 14:00

Lunch des administrateurs et des DG



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration (spécial)

Jour 20 février 2020

14 h – 14 h 30

14 h – 14 h 05	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	Tous
14 h 05 – 14 h 20	2. Pour adoption: 2.1 Renouvellement de l'entente avec la SCAM 2.2 Renouvellement de l'entente avec la SACD 2.3 Contrat de préachat Y'a du monde à messe (4)	Tous
14 h 20 – 14 h 30	3. Divers	Tous
14 h 30	4. Levée de la séance	



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration

Vendredi le 20 mars 2020

8 h 30 – 10 h

8:30 – 8:35	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	
	1.1 Déclaration de conflits d'intérêt	Tous
8:35 – 8:50	2. Résolutions en bloc	
	2.1 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Cochon dingue saison 5 »	
	2.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « M'entends-tu saison 3 »	
	2.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Le 422 saison 2 »	
	2.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Dans les médias saison 4 »	Tous
	2.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Génial saison 11 »	
	2.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Belle et Bum saison 18 et spécial de Noël »	
	2.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée « Ça vaut le coût saison 8 »	
8:50 – 9:00	3. Suivis	
	3.1 Suivi - Gestion des risques (Covid19)	

9:00 – 9:30

4. Rapport de

4.1 Plan de continuité des activités (Covid19)

4.2 Revenus publicitaires – document déposé pour information

9:30 – 9:45

5. Pour adoption

5.1 Majoration du montant autorisé - Contrat entrepreneur général Geysler

9:45 – 9 :50

6. Divers

Tous

9 :50 – 10 :00

7. Huis clos

10:00

8. Levée de la séance



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration

Vendredi le 27 mars 2020
13 h 30 – 15 h

13:30 – 13:35	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	
	1.1 Déclaration de conflits d'intérêt	Tous
13:35 – 13:50	2. Résolutions en bloc	
	2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance du 29 novembre 2019 et des séances spéciales du 15 novembre 2019 et du 20 février 2019	
	2.2 Modifications des signataires pour le régime emprunt	
	2.3 Présentation de la lettre de confirmation du respect des règles financières	Tous
	2.4 Présentation des contrats de service de 25,0 k\$ et plus	
	2.5 Date de la prochaine réunion du conseil d'administration	
13:50 – 13:55	3. Suivis	
	3.1 Suivi de la séance du 29 novembre 2019 et des séances spéciales du 15 novembre 2019 et du 20 février 2020	Nathalie Blais
13:55 – 14:30	4. Rapport de la direction	
	4.1 État de la situation et des opérations – Covid19	
	4.2 Déménagement	Marie Collin
	4.3 Résultats d'écoute hiver 2019-2020 – documents déposés pour information	

14:30 – 14:45

5. Pour adoption

5.1 Budget 2020-2021

14:45 – 14:50

6. Divers

Tous

14:50 – 15:00

7. Huis clos

15:00

8. Levée de la séance

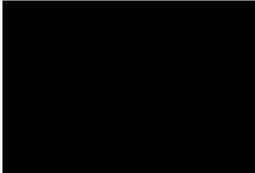
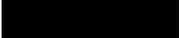
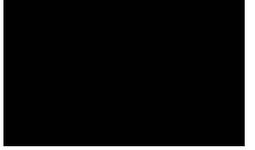
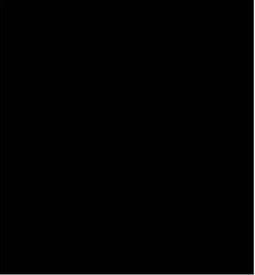


ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration

Vendredi le 19 juin 2020
8 h 30 – 11 h 30

8:30 – 8:35	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour 1.1 Déclaration de conflits d'intérêt	Tous
	2. Présentation de la révision de la structure salariale des cadres et des employés non syndiqués (lié au point 6.1)	
8:35 – 8:50	3. Résolutions en bloc 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 20 février 2020, de la séance du 20 mars 2020 et de la séance spéciale du 27 mars 2020 3.2 Changement d'adresse du siège social 3.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée Cette année-là (3) 3.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée Les Suppléants 3.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée L'école à la maison 3.6 Présentation de la lettre de confirmation du respect des règles financières 3.7 Présentation des contrats de services de 25,0 k\$ et plus 3.8 Date de la prochaine séance du conseil d'administration	Tous

8:50– 9:00	4. Suivis 4.1 Suivi des séances du 20 février 2020 et des 20 et 27 mars 2020 4.2 Suivi de la gestion des risques	
9:00 – 10:15	5. Rapport de  5.1 Suivi du Plan de continuité des activités (COVID-19) 5.2 Présentation du plan de contenus (lié au point 6.2) 5.3 Déménagement 5.4 Revenus publicitaires – document déposé pour information 5.5 Résultats d'écoute – document déposé pour information	
10:15 – 11:00	6. Pour adoption 6.1 Révision de la structure salariale des cadres et des employés non syndiqués 6.2 Plan de contenus 6.3 Rapport d'évaluation du CA et de ses comités 6.4 Politique de prévention de la violence, du harcèlement psychologique et sexuel ou de l'incivilité au travail 6.5 Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 et bilan 2019-2020 6.6 Bonification pour résultats exceptionnels du personnel de la direction générale des ventes, créativité média et marketing de la Société	
11:00 – 11:15	7. Divers	Tous
11:15 – 11:30	8. Huis clos	
11:30	9. Levée de la séance	



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration (spécial)

Vendredi 10 juillet 2020

15 h – 16 h

15 h – 15 h 05	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	Tous
15 h 05 – 15 h 55	2. Pour adoption: 2.1. États financiers vérifiés au 31 mars 2020 2.2. Rapport annuel 2019-2020 (période du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 mars 2020) 2.3. Politique linguistique (mise à jour) 2.4. Signature des conventions collectives SERTQ et ARRTQ	Tous
15 h 55 – 16 h	3. Divers	Tous
16 h	4. Levée de la séance	



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration (spécial)

Lundi 21 septembre 2020

14 h – 14 h 30

(Vidéoconférence Teams)

14 h – 14 h 05	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	Tous
14 h 05 – 14 h 25	2. Pour adoption: 2.1. Approbation de la nomination de la directrice générale technologies, numérique et opérations 2.2. Nomination de [REDACTED] à titre de Directrice, Expert conseil numérique	Tous
14 h 25 – 14 h 30	3. Divers	Tous
14 h 30	4. Levée de la séance	



ORDRE DU JOUR

Conseil d'administration

Vendredi le 25 septembre 2020

9 h – 12 h (VIDÉOCONFÉRENCE TEAMS)

9:00 – 9:05	1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour	
	1.1 Déclaration de conflits d'intérêt	Tous
9:05 – 9:15	2. Résolutions en bloc	
	2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2020 et de la séance spéciale du 10 juillet 2020	
	2.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée Deux hommes en or (8)	
	2.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée L'avenir nous appartient	Tous
	2.4 Présentation de la lettre de confirmation du respect des règles financières	
	2.5 Présentation des contrats de services de 25,0 k\$ et plus	
	2.6 Date de la prochaine séance du conseil d'administration	
9:15 – 9:35	3. Suivis	
	3.1 Suivi des séances du 19 juin 2020 et du 10 juillet 2020	
	3.2 Suivi de la gestion des risques	
9:35 – 10:35	4. Rapport de [REDACTED]	
	4.1 Suivi du Plan de continuité des activités (COVID-19)	
	4.2 Plan stratégique – suivi des indicateurs de performance	
	4.3 Déménagement	
	4.4 Lancement de la plateforme de diffusion (OTT)	
	4.5 Projet données unifiées	

4.6 Revenus publicitaires – document déposé pour information

4.7 Résultats d'écoute – document déposé pour information

4.8 Captations

10:45 – 10:55

PAUSE

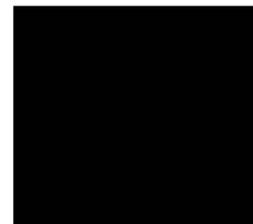
10:55 – 11:30

5. Pour adoption

5.1 Restructuration et nouvel organigramme

5.2 Régime d'emprunt 2020-2021

5.3 Profils de compétence et d'expérience des administrateurs (mise à jour)



11:30 – 11:45

6. Divers

6.1 Calendrier des séances 2021

Tous

11:45 – 12:00

7. Huis clos

12:00

8. Levée de la séance
